

shifting economy .brussels

ENSEMBLE, VERS L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

STRATÉGIE RÉGIONALE DE TRANSITION ÉCONOMIQUE 2022 - 2030

GO4 BRUSSELS 2030

bruxelles environnement leefmilieu brussel .brussels

BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

hub .brussels
our business is to help yours

innoviris .brussels
we fund your future



ShiftingEconomy.Brussels
Stratégie Régionale de Transition Economique 2022-2030
Mars 2022

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Shifting Economy est une initiative de la Région Bruxelles-Capitale portée par Bruxelles Environnement, Bruxelles Economie-Emploi, Hub et Innoviris, en collaboration avec Brupartners, Citydev, Finance&Invest, Perspective, Port de Bruxelles, Bruxelles Mobilité, Actiris, ABP-BruxellesPropreté, Brulocalis, Urban.

ÉDITEUR RESPONSABLE

BEE-SPRB
Pl. Saint-Lazare 2, 1035 Bruxelles

Tous droits réservés. © 2022

POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.shiftingeconomy.brussels

MISE EN PAGE

Arctik - communication for Sustainability



SOMMAIRE

1. Éditos 4

2. Résumé 8

3. La transition économique 10

4. Contexte de la Région de Bruxelles-Capitale 18

5. Cadre général de la stratégie régionale de transition économique 26

6. Instruments économiques 34

6.1. Développer un écosystème favorable à l'entrepreneuriat 35

6.2. Financement 44

6.3. Accompagnement 49

6.4. Hébergement des entreprises 56

6.5. Marchés publics durables, innovants et pro-PME 59

6.6. RDI et mise en place de parcours d'innovation 68

6.7. Promouvoir l'entrepreneuriat social et démocratique 76

7. Politiques transversales 84

7.1. Accès gisement, production locale et logistique 84

7.2. Commerce 95

7.3. Digitalisation 102

7.4. Commerce international 112

8. Focus sectoriel 118

8.1. Stratégie Good Food 118

8.2. Plan de gestion des ressources et des déchets 125

8.3. Renolution 127

8.4. Industries culturelles et créatives 128

8.5. Good Move 132

8.6. Santé 134

9. Gouvernance 142

10. Conditions de réussite 146

11. Annexes 148

1. ÉDITOS

Les nombreuses rencontres avec les actrices et acteurs de l'économie bruxelloise nous prouvent chaque jour à quel point ces quelques critères sont désormais des objectifs essentiels, au même titre que la durabilité financière de leurs activités.

Conscient·e·s des enjeux climatiques, environnementaux, sociaux, sociétaux... de plus en plus d'entrepreneur·e·s se réinventent, réfléchissent à leur manière de travailler ainsi qu'aux impacts que leurs activités peuvent avoir.

De leur côté, les citoyen·ne·s veulent aussi participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Cela se constate notamment dans leur manière de se déplacer, mais aussi de consommer : en privilégiant le local, le durable, l'équitable...

Les différentes crises (climatique, sanitaire, énergétique) que nous traversons depuis quelques années constituent un véritable déclencheur. Pour répondre aux défis qui nous font face, nous devons rigoureusement activer tous les leviers afin de réorienter nos modes de consommation et de production. Et faire en sorte que toutes les entreprises bruxelloises empruntent la voie de la transition économique. Qu'elles choisissent un modèle qui respecte les limites planétaires tout en protégeant le socle social.

Ce modèle, il se construit avec tout le monde, de manière inclusive, dans une réelle volonté de renforcer l'écosystème économique bruxellois et son dynamisme.

Ce changement de cap se concrétise aujourd'hui dans la « Shifting Economy », la stratégie de Transition économique de la Région bruxelloise et dont vous pourrez découvrir les nombreuses mesures basculantes dans ce document. Peu importe le secteur dans lequel vous évoluez ou souhaitez évoluer, vous y trouverez des mesures de financement, d'accompagnement, d'hébergement,... pour vous soutenir dans la transition économique.

Une transition qui constitue aussi une réelle opportunité économique pour les entreprises bruxelloises. Car, nous en sommes aujourd'hui persuadés : durabilité environnementale, sociale et financière vont de pair.

« Shifting Economy », c'est aussi le texte fondateur d'une stratégie amenée à durer et à être appliquée bien au-delà de cette législature. La transition économique à Bruxelles est à présent sur les rails. Notre Région est la locomotive de ce mouvement. Un mouvement qui ne peut que s'accélérer, grâce à la contribution des acteurs publics, du monde entrepreneurial et des citoyen·ne·s. Car il y a urgence.

Barbara Trachte,
Secrétaire d'Etat à la Transition économique



Parvenir à une société bas carbone signifie ne plus consommer d'énergie fossile. C'est une nécessité, si l'on veut à tout le moins minimiser le dérèglement climatique - qui touche aussi notre Région et ses habitant·e·s. Mais c'est aussi une opportunité qui doit rendre Bruxelles plus attentive aux problématiques environnementales, sociales et de santé, plus conviviale.

Pour y parvenir, nous savons qu'il faudra changer certaines de nos habitudes, que ce soit celles du quotidien, par exemple ce que l'on met dans nos assiettes ou dans notre manière de rénover notre logement, mais aussi nos habitudes professionnelles où considérations environnementales et économiques sont trop souvent compartimentées.

La *Shifting Economy*, c'est la stratégie qui vient soutenir et accompagner ces changements – nécessaires - d'habitude.

C'est aussi un processus unique où les administrations en charge de l'environnement et celles en charge des leviers économiques et financiers collaborent étroitement avec un objectif commun : la transition économique. Cette construction du changement, qui s'opère également avec les acteurs privés, est un élément important de la réussite de cette stratégie et de l'atteinte de nos objectifs d'une société décarbonée.

C'est – j'en suis persuadé – une logique nouvelle dans laquelle acteurs privés et publics travaillent ensemble avec pour cap le respect des limites environnementales et du socle social de la Région.

Enfin, la *Shifting Economy* vient mettre de l'huile dans les rouages d'autres politiques menées par la Région : Renolution, Good Food, PACE, PGRD,... avec l'objectif fédérateur de la décarbonation en 2050.

Plus qu'une opportunité qui se présente à nous, c'est une obligation d'avancer collectivement.

Alain Maron,
Ministre de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Action sociale et de la Santé

« Brussels is shifting », et ça se voit à l'international !

Pendant longtemps, Bruxelles a eu une image grise, morne, et bureaucratique à l'international.

Mais les choses ont bien avancé ces dernières années. Notre ville a évolué de manière très positive, et la qualité de vie des Bruxellois.es est au cœur des préoccupations. Avec la stratégie Shifting Economy de la Région bruxelloise, nous franchissons un nouveau cap important. Avec nos administrations, nos entrepreneurs, nos artistes et interprètes, nos sportifs, notre communauté internationale... bref, avec tous ceux qui donnent de la gueule à notre capitale à l'étranger, nous lui donnerons également sa place sur la carte internationale comme la ville cosmopolite, créative, entreprenante et tournée vers l'avenir qu'elle est. Et nous en récolterons tous ensemble les avantages. Notre approche durable et centrée sur l'humain conduira à des investissements encore plus qualitatifs, ce qui stimulera notre économie. Nous serons en mesure d'identifier les marchés de croissance potentiels de manière plus ciblée et de fournir un soutien plus intensif et qualitatif à nos entrepreneurs bruxellois sur les marchés étrangers. Et, bien sûr, nous communiquerons aussi activement tous nos atouts à l'étranger. Nous soulignerons le rôle de pionnier de notre secteur de la construction durable, nous mettrons notre secteur audiovisuel et créatif sous les projecteurs et nous positionnerons Bruxelles comme un haut lieu européen de la création d'entreprises innovantes.

« Brussels is shifting » et Bruxelles fera vibrer !

Pascal Smet,
Secrétaire d'Etat en charge du Commerce Extérieur



2. RÉSUMÉ

Les multiples crises que nous traversons en sont une preuve irréfutable, le fonctionnement actuel de l'économie conduit à la raréfaction des ressources, à l'épuisement des travailleurs, à l'instabilité des chaînes d'approvisionnement, à l'accroissement des inégalités et à l'inflation des prix des énergies fossiles et des matières premières. Le modèle actuel n'est plus soutenable, tant ses conséquences climatiques et sociales sont majeures.

La Transition économique, appelée à Bruxelles « Shifting Economy », se déploie dans une stratégie qui vise un changement de paradigme pour assurer le développement d'une économie prospère, locale, durable, résiliente et qui répond aux besoins des habitant.e.s et des entrepreneur.e.s. Elle se veut moins consommatrice de ressources, d'énergies fossiles, pourvoyeuse d'emplois et respectueuse des travailleurs mais aussi moins dépendante de l'extérieur et des chocs internationaux.

Bruxelles est le **plus grand centre économique** de la Belgique. 18% de la richesse nationale est produite à Bruxelles, pour 11% des habitants du pays. C'est le premier bassin d'emploi du pays mais paradoxalement aussi la région avec le plus faible taux d'emploi et d'activité ainsi que le taux de chômage le plus élevé.

92% des 110.000 acteurs économique bruxellois sont présents dans l'économie des services. Les secteurs qui contribuent le plus à la création de richesse économique sont le secteur financier (19%) et les pouvoirs publics (13%). Le secteur secondaire industriel représente 7,6% des emplois. Les entreprises bruxelloises comptent 36.000 unités d'établissement.

La Transition économique, c'est quoi et surtout, c'est pour quoi ?

La Transition économique peut se définir comme « **la transformation progressive des activités économiques bruxelloises dans la perspective de contribuer aux défis sociaux et environnementaux** locaux et globaux ainsi qu'à la création et au maintien d'emploi de qualité pour les Bruxellois. Pour permettre cette transformation, les soutiens économiques seront réorientés afin que l'activité économique soit réancrée territorialement et ait une finalité sociétale. »

A cette fin, *Shifting Economy* propose un cap, un calendrier et un plan d'actions.

Un cap

Il faut donc replacer l'économie dans son rôle sociétal. Les pouvoirs publics doivent accompagner le développement d'une économie prospère et performante qui respecte les limites de l'Humain et de la Nature. Une économie qui n'outrepasse ni les limites sociales ni le plafond environnemental et qui, à terme, les régénère grâce à sa capacité d'innovation et à la circularité de ses actions.

C'est clairement dans cette optique que la Belgique s'est inscrite dans les objectifs de développement durables (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations unies et dans l'European Green Deal. Il revient donc au Gouvernement bruxellois d'en assurer la mise en œuvre sur le territoire bruxellois.



Un calendrier

2024 : les entreprises déjà inscrites dans une démarche de transition économique ou qui sont exemplaires sur le plan social ou environnemental bénéficieront d'une majoration des aides économiques ;

2030 : tous les outils économiques de la Région seront réorientés pour qu'ils se concentrent sur le soutien aux entreprises qui auront fait le choix de l'exemplarité sociale et environnementale ;

2050 : la neutralité carbone des activités économiques sera atteinte.

Un plan d'action

Certains outils économiques et financiers de la Région de Bruxelles-capitale ont déjà été transformés dans un objectif de transition. Notons par exemple, la recapitalisation de finance&invest.brussels (triplement de sa capacité financière) qui facilite le financement des entreprises en transition. Citons également l'adoption d'un nouveau Plan régional pour l'innovation (PRI) identifiant des domaines d'innovation stratégiques (DIS) - structurant ainsi près de 400 millions d'euros de moyens financiers mobilisables pendant la période de 2021 à 2027 ou encore le lancement de Renolution, une alliance des secteurs public et privé afin d'atteindre l'objectif de triplement du taux de rénovation du bâti bruxellois.

Aujourd'hui, la Région bruxelloise a défini, avec les partenaires sociaux et acteurs économiques, plus de 200 actions visant l'application de cette transition. Ces actions sont à mener au sein :

1. des instruments économiques de la Région (comme par exemple le financement, l'accompagnement,...)
2. de politiques transversales (comme le commerce local et international, la digitalisation...)
3. de secteurs spécifiques (Gestion des ressources ICC, Mobilité...)

Ainsi, l'accès au financement public va donc dépendre, à terme, de **l'exemplarité sociale et environnementale** des projets ou des modèles économiques des entreprises.

Les nombreuses mesures de cette stratégie portées par les acteurs économiques, politiques et administratifs bruxellois vont nécessiter une coordination agile. Shifting Economy développe en ce sens un cadre de gouvernance qui mobilisera ces acteurs derrière des objectifs partagés. Des indicateurs économiques et de mise à l'emploi des Bruxellois.e.s seront fixés pour contrôler, évaluer et, si nécessaire, adapter la stratégie.

La stratégie Shifting Economy est pilotée par **4 administrations** (Bruxelles Environnement, Bruxelles Economie Emploi, Hub.brussels, Innoviris), en collaboration avec d'autres acteurs publics essentiels à sa réalisation comme finance&Invest.brussels, Citydev, le Port de Bruxelles, Bruxelles Mobilité, Perspective.brussels, Bruxelles-Propreté, Actiris, view.brussels, les communes...

3. LA TRANSITION ÉCONOMIQUE

Neutralité carbone à l'horizon 2050. Relocalisation de l'activité économique. Maintien et création d'emplois de qualité. Réduction des inégalités. Les défis sociaux, environnementaux et de mise à l'emploi auxquels Bruxelles fait face sont considérables.

Pour les relever, les acteurs économiques de notre Région, qui innovent, tissent des liens entre les habitants, créent de la valeur et de l'emploi, auront un rôle primordial à jouer. Ce tissu économique est au centre des enjeux sociétaux de ce siècle. Car cette activité économique est aussi, vectrice de solutions et d'innovation.

Les entités qui composent ce tissu économique, entreprises en tête, sont des acteurs de changement, et de transition. Elles créent du lien entre habitants et contribuent au rayonnement de Bruxelles.

Répondre aux défis sociaux et environnementaux sont autant d'opportunités à saisir pour les entreprises, les coopératives et les associations. La transition vers une économie décarbonée, plus inclusive, n'est par conséquent plus négociable. Elle devra avoir lieu. Le rôle de la Région est de les y préparer et de les y aider.

Sur le plan du marché du travail, l'économie a un rôle crucial à jouer pour faire levier sur la création et la préservation des emplois des Bruxellois. L'économie ne peut être déliée d'une société qui crée suffisamment d'emplois de qualité. Dans le cadre du Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, la Belgique s'est engagée à atteindre d'ici 2030, un objectif ambitieux portant l'atteinte d'un taux d'emploi de 80% pour les personnes âgées de 20 à 64 ans. Le Gouvernement bruxellois s'est engagé à contribuer à l'atteinte du taux d'emploi de 80% au niveau belge en 2030 en mobilisant l'ensemble de ses compétences.

Compte tenu de la spécificité de la Région bruxelloise en termes de taux de chômage et de taux d'emploi, il importe de mobiliser tous les leviers efficients pour atteindre cet objectif. Dès lors, le plan d'action proposé dans cette stratégie concourra à l'atteinte de cet objectif lequel sera un indicateur important de la réussite de celle-ci.

Ces grands défis auxquels font face nos sociétés sont inscrits dans l'Accord de Paris et dans de nombreux textes internationaux. Ces objectifs nous guident et nous imposent des changements profonds dans nos façons de produire, consommer, et de bouger dans la ville. La réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre n'est plus une chimère. En 2050, notre société sera marquée par la neutralité carbone. L'Union européenne s'y engage, et Bruxelles trace son sillon dans ce mouvement mondial.

Il s'agit d'un horizon bien tangible, d'une boussole, d'un but commun. Cette poursuite nécessite une mise en mouvement de toute la société vers cet objectif partagé. Basculer vers ce nouvel horizon s'accompagnera de mutations profondes dans des secteurs-clés, souvent énergivores, comme la construction, la logistique ou l'alimentation. Ce sont dans ces secteurs que les gains – mais aussi les changements - seront les plus substantiels.

Ces évolutions rapides et radicales devront être poussées par les pouvoirs publics. Le rôle de la Région Bruxelloise est de tracer un chemin, d'accompagner, d'encourager et d'amplifier la transition vers cet impératif : la neutralité carbone. L'atteinte de cet objectif ne pourra se faire sans les entreprises, moteurs de la transition économique. Les entreprises ont tout à y gagner : prospérité, résilience et compétitivité.

En parallèle des enjeux environnementaux, la crise sanitaire et socio-économique qui frappe notre Région et ses habitants de plein fouet a remis en lumière la précarité grandissante qui fragilise d'importants pans de Bruxelles. Les difficultés sociales sont toujours plus criantes. Le nombre de citoyens



et citoyennes qui vivent dans l'exclusion ne fait que croître, abîmant le lien social et érodant le « vivre ensemble ».

Ces défis sociaux nécessitent eux aussi, plus que jamais, une action volontariste des pouvoirs publics. Le droit à un niveau de vie décent et à un emploi de qualité doit être réaffirmé avec force, comme une évidence. C'est l'accès aux produits et services de base pour tous qui sera au cœur de nos préoccupations. L'accès à l'eau, à la nourriture de qualité, à un logement décent, aux soins de santé et à l'éducation, sont encore trop imparfaits, inégalement répartis dans nos territoires, et entre les différentes strates de la population. Dans ce contexte, où de plus en plus de Bruxelloises et de Bruxellois vivent en marge de la société, il est primordial d'œuvrer au développement d'une Région plus inclusive, pourvoyeuse d'emplois de qualité pour les Bruxellois, qui donne à chacun et chacune une place. Là encore, dans cette vision positive et émancipatrice, les acteurs économiques ont un rôle essentiel à jouer, car ce sont les principaux créateurs d'emplois.

Face à de tels constats, le Gouvernement prend ses responsabilités. L'heure n'est pourtant pas à l'opulence. Les finances publiques sont limitées. Il est donc impératif de nous concentrer sur des objectifs prioritaires et clairement identifiables. Il s'agit de donner un cap clair à moyen (2030) et long terme (2050) aux acteurs économiques sans tergiverser.

C'est ce qui fonde l'objectif « 2030 » inscrit dans la Stratégie Go4Brussels, qui creuse un premier sillon vers Bruxelles en transition. La Région mettra la transition économique au centre de sa stratégie et réorientera progressivement ses moyens vers les entreprises qui adoptent une démarche environnementalement et socialement responsable. Mettre Bruxelles à la pointe, telle est l'ambition affichée de cette double transition – écologique et solidaire – grâce à la recherche et l'innovation, l'ancrage local de son activité économique, au développement d'emplois de qualité et non-délocalisables, ainsi qu'à une offre de biens et services locaux et de qualité. Cette ambition doit également pouvoir permettre aux entreprises bruxelloises de décrocher de nouveaux marchés de décrocher de nouveaux marchés et d'être à la pointe de la transition économique vers laquelle toute l'Europe ira tôt ou tard. Cet avantage compétitif placera Bruxelles sur la carte des marchés étrangers ce qui encouragera indéniablement les investissements étrangers dans la capitale à l'image de l'ambition « passif 2015 » et des politiques d'accompagnement mises en place qui ont permis au secteur de la construction de se positionner avantageusement sur les marchés internationaux.

Les instruments de la politique économique bruxelloise seront ainsi concentrés, pour mieux les soutenir, vers les acteurs qui s'inscrivent dans cette démarche ambitieuse en matière sociale, environnementale et de mise à l'emploi des Bruxellois.

Vision à l'horizon 2030

2030, Bruxelles. La transition économique, sociale et environnementale est une réalité. La Région bruxelloise a fait de cette transition juste une priorité de tous les instants. Bruxelles change. Les entreprises et les services publics ont entamé leur transition au bénéfice de Bruxelles et de ses citoyens.

Les activités économiques contribuent aux objectifs climatiques et à la préservation des écosystèmes naturels et créent des emplois de qualité pour les Bruxellois et les Bruxelloises. Certains acteurs économiques participent même à leur régénération tout en tirant, des bénéfices. Les entreprises proposent des biens et services durables, produits ou conçus localement, tout en créant des emplois de qualité dans le cadre d'un modèle respectueux des droits des travailleuses et travailleurs et de l'usage des ressources naturelles.

Les innovations qui naissent à Bruxelles essaiment à travers le monde et inspirent d'autres villes et régions européennes, voire internationales. Car ce sont ces acteurs innovants qui contribuent au rayonnement international de Bruxelles. Les acteurs économiques publient désormais, à côté de leurs bilans comptables, des informations non-financières détaillées et des bilans sociaux et environnementaux. Les marchés publics ont bien-sûr suivi la cadence. Ils sont résolument durables, innovants, intègrent des clauses sociales, environnementales et éthiques et tournés vers le tissu économique local. Ils favorisent le développement d'activités économiques respectueuses de l'environnement, inscrites sur le temps long et créatrices d'emplois bruxellois de qualité.

Les investissements publics sont désormais dirigés vers les entreprises qui s'inscrivent dans cette démarche de durabilité. Ce levier financier renforce les dynamiques de développement d'industries et de techniques non-polluantes voire régénératives et créatrices d'emplois de qualité.

Depuis quelques années, les modèles économiques durables connaissent un essor spectaculaire, elles bourgeonnent à grande vitesse. Les énergies renouvelables prennent définitivement leur envol. Leur part dans le mix énergétique belge ne cesse de croître. L'économie du réemploi se déploie pour devenir la norme. Le recyclage des déchets se perfectionne. En toile de fond, les ressources sont utilisées de manière ciblée et économe.

L'accès au financement public dépend désormais de l'exemplarité sociale et environnementale des modèles économique des entreprises, modèles par essence viables (autonomes financièrement). Elles sont accompagnées individuellement par les pouvoirs publics pour y parvenir.

3.1. UN CADRE DE RÉFÉRENCE

La transition économique est un enjeu mondial qui se décline à l'échelle locale. Sa transcription dans la réalité bruxelloise doit être définie collectivement, à travers un cadre de référence ambitieux, pensé autour de trois grands principes d'action :

- Il s'agira d'abord de préciser le champ de l'action publique. Cela passe par la définition d'un plancher social – donc des conditions de vie et d'accès aux biens et services permettant l'épanouissement des individus - et d'un plafond environnemental, les limites maximales d'utilisation des ressources et d'impacts négatifs sur l'environnement, auxquels il ne sera pas permis déroger ;
- L'économique, le social, l'environnemental et la mise à l'emploi s'imbriqueront. Ils seront abordés simultanément, formant un tout, comme une symbiose de ces quatre éléments. Chaque partie étant indissociable de l'autre ;
- De nouveaux instruments de politique publique devront être imaginés à cette fin. Les anciens seront transformés et réorientés.

Ces grands principes d'action puisent leur inspiration dans une série d'initiatives et d'instruments internationaux, dont certains sont déployés par l'Union européenne dans son paquet législatif « Fit for 55 », pièce majeure du « Green deal » européen.

3.1.1. Les Objectifs de Développement Durable

169 cibles. 17 objectifs. 5 grands thèmes. Les objectifs de développement durables (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) fixent le cap à l'horizon 2030. L'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats sont les fondations de cet agenda censé guider la communauté internationale. Les ODD sont une référence commune aux pays membres de l'ONU. Ils montrent le chemin à suivre, couvrent les champs de l'économique, du social et de l'environnement. Ils peuvent, dès lors, servir de cadre général et fédérateur à la Stratégie régionale de transition économique. Ils permettent d'identifier les moyens et les acteurs à mobiliser pour les réaliser à l'échelle du territoire régional.

Les objectifs de la SRTE convergent donc avec les ODD. On peut même dire que la SRTE décline, à Bruxelles, ces objectifs. Les impacts attendus, les mesures et actions déterminées s'inscrivent dans son cadre. La Région de Bruxelles-Capitale veut contribuer, grâce à la présente stratégie, à améliorer le bilan, régional et fédéral en la matière.

Ce cadre de référence permet ainsi de lier le dynamisme économique à la justice sociale et à la protection de l'environnement, et de favoriser l'épanouissement des citoyens. Cette approche inscrit notre économie dans des limites qui ne bousculent pas les équilibres fragiles - et mis à rude épreuve - de notre planète.


1 PAS DE PAUVRETÉ
2 FAIM « ZÉRO »
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
14 VIE AQUATIQUE
15 VIE TERRESTRE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

C'est à l'aune d'indicateurs complémentaires au seul Produit intérieur brut (PIB), que les performances de notre économie, et de notre gouvernement, seront évaluées. Ils permettront de documenter et de contrôler, avec rigueur, les évolutions de notre modèle économique au regard, notamment, des objectifs de développement durable. Ces nouveaux outils, qui restent à inventer, serviront de boussole, et nous guideront dans l'élaboration de politiques publiques adaptées aux nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et de mise à l'emploi. Les données issues de ces indicateurs d'un nouveau genre seront complémentaires à celles des indicateurs macro-économiques traditionnels. Ils permettront de mesurer « le mieux-être » des Bruxellois et de Bruxelles.

Et comme les premiers concernés par ce véritable « changement de paradigme » sont les Bruxelloises et les Bruxellois eux-mêmes, des processus participatifs seront élaborés afin que les habitants et les habitantes de la Région s'approprient, discutent et émettent leur avis sur ces évolutions profondes.

3.1.2. La taxonomie européenne

A l'échelle européenne, la « taxonomie verte » est l'un des outils qu'a proposé la Commission européenne pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre inscrits dans le « Green deal ». Il s'agit d'un système de classification des activités économiques considérées comme durables. Bien qu'imparfaite, et soumise à de fortes controverses, la taxonomie européenne doit jouer un rôle majeur pour canaliser les investissements vers des activités économiques considérées comme « vertes » ou permettant d'atteindre des objectifs de durabilité. A cet égard, elle constitue également un des cadres de référence de la SRTE.

La taxonomie européenne, construite avec l'appui d'experts scientifiques, doit permettre aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques d'éviter de tomber dans le piège du greenwashing, et ce grâce à des définitions précises des activités économiques pouvant être considérées comme vertes. Ce système de classification doit donc sécuriser et protéger les investisseurs. Par ailleurs, les entreprises savent, grâce aux descriptions précises et chiffrées de la taxonomie, à partir de quel seuil (par exemple d'émissions de CO2) leurs activités sont considérées comme exemplaires. Les acteurs économiques devront par ailleurs dévoiler quel pourcentage de leurs activités est réellement consacré à ces objectifs de durabilité, augmentant ainsi la transparence du système économique.

La taxonomie atténuera la fragmentation du marché, apportera de la clarté au monde de la finance, permettant de tracer une route des investissements vers les secteurs où ils seront le plus nécessaires pour assurer la transition.

Le Règlement sur la taxonomie est entré en vigueur le 12 juillet 2020. Selon ce Règlement, une activité économique est considérée comme durable si cette activité économique :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 (cf. ci-dessous) ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux.

Les 6 objectifs environnementaux de l'article 9[1] sont les suivants :

- l'atténuation du changement climatique;
- l'adaptation au changement climatique;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines;
- la transition vers une économie circulaire;
- la prévention et la réduction de la pollution;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.



3.2. DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE

3.2.1. Définition

La Transition économique de la Région de Bruxelles-Capitale peut se définir[2] comme **la transformation progressive au sens large (qui va de l'adoption d'une démarche d'écogestion à des changements fondamentaux de business model) des activités économiques bruxelloises – en ce compris les sous-traitants et les fournisseurs bruxellois - dans la perspective de contribuer aux défis sociaux et environnementaux locaux et globaux ainsi qu'à la création et au maintien d'emploi de qualité pour les Bruxellois. Pour permettre cette transformation, les soutiens économiques (accompagnements, financements, hébergements, commandes publique,...) seront réorientés afin que l'activité économique soit réancrée territorialement et ait une finalité sociétale.**

3.2.2. Champ d'application

La définition et les objectifs de la transition économique visent à transformer l'économie bruxelloise pour qu'à l'horizon 2050, celle-ci soit décarbonée, régénérative, circulaire, sociale, démocratique, digitale et qu'elle contribue à la mise à l'emploi des Bruxellois. La volonté de la Région est de mobiliser l'ensemble des instruments économiques de la Région pour soutenir l'ensemble des acteurs économiques dans ce cadre.

Il faut entendre par acteur économique « toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique ». Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique[3].

Cette définition européenne de l'entreprise englobe tous les acteurs économiques tels que les starters, les indépendants, les asbl's, les TPE, les PME ou encore les grandes entreprises.

3.2.3. Les objectifs

La transition économique vise plusieurs objectifs cumulatifs :

1. **Créer des nouvelles opportunités économiques** pour les entrepreneurs actifs en Région bruxelloise et assurer la prospérité économique de la Région ainsi que la création d'emplois.
2. **Préserver le capital naturel, localement et globalement.** Cela implique de coconstruire une économie qui soit progressivement plus sobre dans l'utilisation des ressources naturelles, qui devienne circulaire et décarbonée afin de répondre aux défis climatiques globaux. Ultimement, elle deviendra régénérative.
3. **Préserver l'humain,** en favorisant la création et le maintien d'emplois de qualité pour les Bruxellois, une distribution juste et équitable des gains économiques, l'inclusion et la gouvernance participative en entreprise[4].
4. **Répondre aux fonctions vitales du territoire et aux besoins matériels des** Bruxellois.es en développant une économie locale, forte de ses composantes marchandes et non marchandes, à l'autonomie renforcée et **ouverte sur le monde** qui attire les investisseurs étrangers, met en avant l'expertise des entreprises bruxelloises et l'exportation de biens et services tout comme les connaissances permettant d'essaimer une économie à impact vers d'autres territoires et, enfin, qui est connectée avec son hinterland et de dimension métropolitaine.

Ces objectifs sont cumulatifs au niveau macroéconomique. A l'échelle d'une entreprise, il s'agit d'appliquer le principe « Do Not Significant Harm » (DNSH) qui veut qu'une entreprise exemplaire sur le plan environnemental doit à tout le moins démontrer qu'elle n'a pas d'impact négatif sur les aspects sociaux et qu'elle contribue au maintien ou à la création d'emplois pour les Bruxellois. Inversement, si une entreprise est exemplaire sur le plan social (taux d'emploi, gouvernance...), elle doit à tout le moins démontrer qu'elle n'a pas d'impact négatif significatif sur l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, la transition sera…

1. **Économique**, notamment par les leviers des instruments économiques dont les pouvoirs publics disposent ainsi que par leurs achats. La transition économique sera une démarche engagée et portée par les pouvoirs publics, les acteurs économiques (marchands et non-marchands, publics et privés) et les acteurs académiques.
2. Elle sera également soutenante et **progressive** via les instruments des pouvoirs publics et inclusive afin d'accompagner toutes les structures qui s'inscrivent ou qui souhaitent s'inscrire dans cette voie. Elle tiendra compte des difficultés économiques consécutives à la crise du Covid-19 et permettra d'inscrire structurellement la dynamique économique et sa relance dans une orientation de transition.
3. **Systémique**, en ce sens qu'elle veillera à faire participer un maximum d'acteurs économiques et non-économiques, incluant associations, collectivités, citoyens, travailleurs, consommateurs ainsi que les organismes qui les représentent par des processus de sensibilisation, d'accompagnement, de co-construction et d'évaluation.
4. Elle veillera donc logiquement à la complémentarité entre les actions mises en place par les acteurs publics et les outils développés par le secteur privé.
5. **Innovante**, en stimulant la Recherche, le Développement et l'Innovation (RDI) et en soutenant une digitalisation intelligente et responsable, notamment en termes d'impact énergétique et d'utilisation de ressources naturelles.
6. **Sociale**, afin de favoriser une société juste et inclusive et un modèle économique qui n'est pas générateur d'inégalités.
7. **Contributrice** au maintien ou à la création d'emploi pour les Bruxellois afin d'atteindre les objectifs de mise à l'emploi assignés à la Région.
8. **Mesurable**, en ce sens qu'elle fera l'objet d'évaluations intermédiaires régulières sur base d'un calendrier, d'indicateurs à définir en étroite collaboration avec les interlocuteurs sociaux de Brupartners pendant le processus. L'évaluation devra se poursuivre après 2030.

Cette définition dont le lecteur trouvera la version complète dans les annexes, est le fruit d'un travail co-construit avec l'ensemble des pilotes des thématiques visées par la Statégie Régionale de Transition Economique (SRTE) et les interlocuteurs sociaux réunis au sein de Brupartners.

3.3. CRITÈRES D'EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Clé de voûte de la transition économique : l'exemplarité environnementale et sociale. Cette notion sera cruciale pour le développement de la stratégie régionale, car ses critères sont à la base de notre stratégie. L'exemplarité a été définie grâce au cadre de référence, décrit précédemment, et ses critères permettent de lire, en filigrane, les quatre objectifs de la stratégie, qui lui servent de charpente.

Un **acteur économique est exemplaire au niveau environnemental**[5] lorsqu'il contribue de manière significative à au moins l'un des objectifs suivants :

1. une utilisation plus rationnelle des ressources, notamment à travers le recyclage, la pratique de l'économie circulaire ou l'amélioration de la performance énergétique, en ce compris la neutralité carbone ;
2. l'amélioration de l'incidence environnementale, notamment en ce qui concerne les émissions polluantes, la mobilité, la biodiversité et les écosystèmes ;
3. l'adaptation aux changements climatiques.

Cette définition est pertinente car elle s'applique à différents acteurs aux niveaux d'ambition variables, en fonction de leur type d'activité. Elle peut ainsi couvrir la transformation profonde du *core business* des entreprises via l'adoption de modèles économiques complètement innovants, mais aussi l'éco-gestion pour les entreprises qui, de par leur activité même, ne peuvent rencontrer ce type d'exigence.

Un **acteur économique est exemplaire au niveau social** lorsqu'il contribue significativement à l'un des objectifs suivants :

1. un niveau de vie suffisant pour les catégories de personnes plus vulnérables ou ayant des besoins spécifiques, ce qui passe par :
   - l'amélioration de l'accès aux produits et services répondant aux besoins humains fondamentaux, tels que l'eau – notamment par une meilleure gestion des eaux usées - la nourriture, le logement, les soins de santé, y compris

les soins dispensés dans le cadre du travail, l'éducation et la formation professionnelle ;

- l'inclusion financière et l'amélioration de l'accès aux infrastructures économiques de base. On pense à des transports durables, à internet, aux télécommunications, l'électricité… ;

2. le développement et le maintien de l'emploi de qualité[6] ;
3. le développement de l'entrepreneuriat social et démocratique ;
4. l'instauration d'une société plus inclusive.

Les critères permettant de déterminer l'exemplarité des acteurs économiques seront définis, dans le cadre des priorités partagées, en concertation avec interlocuteurs sociaux (voir, entre autres, chapitre financement) en témoigne déjà l'avis de Brupartners concernant l'Avant-Projet d'Ordonnance mobilisant l'épargne citoyenne.

Pour être considéré comme exemplaire, un acteur économique doit contribuer significativement à un ou plusieurs de ces objectifs. Dans le même temps, il ne peut nuire significativement à aucun autre des objectifs. Ainsi, à titre d'exemple, un acteur économique qui contribue à un ou plusieurs des objectifs environnementaux cités ci-dessus doit également démontrer qu'il ne nuit pas aux objectifs sociaux (y compris en termes d'emploi).

3.4. CONTRIBUTION AU MAINTIEN ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES BRUXELLOIS

La présente stratégie s'inscrit pleinement dans les objectifs régionaux dévolus à l'augmentation du taux d'emploi, la résorption du chômage et au développement des compétences des Bruxellois et des Bruxelloises.

Ainsi, dans le cadre du Plan d'action sur le Socle européen des droits sociaux, la Belgique s'est engagée dans un objectif dévolu à ce qu'au moins 80% des personnes âgées de 20 à 64 ans aient un emploi à l'horizon 2030.

Cet objectif national nécessite la pleine contribution de la Région bruxelloise et la définition d'une stratégie portée par le ministre de l'emploi en concertation avec les ministres concernés du Gouvernement bruxellois.

La contribution de la SRTE à cet ambitieux objectif pour l'emploi durable des Bruxelloises et des Bruxellois permettra de renforcer les synergies entre les politiques régionales mises en œuvre à cet effet. L'évaluation de la stratégie se fera notamment via le prisme du maintien et de la création d'emplois de qualité pour les Bruxellois. Cette évaluation fera l'objet d'un suivi régulier, comme pour l'ensemble de la SRTE, via le monitoring prévu dans le cadre du comité de pilotage et via un soutien spécifique de view.brussels pour le volet emploi.

Pour booster la dynamique d'intégration des Bruxellois et Bruxelloises sur le marché du travail, et notamment les publics cibles les plus éloignés, la SRTE contribuera aussi bien à la création d'emplois accessibles aux Bruxellois et Bruxelloises et au maintien du volume d'emplois actuels. L'importance du développement des compétences, et notamment de compétences durables, des travailleurs bruxellois, sera également pleinement intégrée à la SRTE notamment via la « Stratégie Qualification-Emploi » portée par le ministre de l'Emploi et de la Formation, en veillant à la bonne articulation des missions de veille prospective relatives aux besoins futurs du marché du travail avec les services publics d'emploi et de formation bruxellois.

Complémentairement, il conviendra de s'assurer que les entreprises participent non seulement au renforcement de l'emploi mais aussi de l'accès de ces emplois aux Bruxelloises et des Bruxellois, proches ou plus éloigné(e)s de l'emploi. A cet effet, le Service Public Régional d'Emploi, Actiris, sera l'interlocuteur régional dédié et prodiguera son expertise aux différentes parties prenantes.

Enfin, la formation des travailleurs et les trajectoires de reconversion ne seront pas négligées dans le déploiement de la SRTE en impliquant les entreprises sous la houlette du ministre de l'Emploi et de la Formation. L'évaluation de l'impact en termes de création d'emplois et de développement de compétences durables sera menée. Le comité de pilotage impliquant view.brussels permettra d'assurer un monitoring régulier sur l'atteinte de cet objectif. Sur cette base, une grille d'analyse sera développée et proposée aux acteurs du tissu socio-économique bruxellois, tant privés que non-marchands ou publics.

4. CONTEXTE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

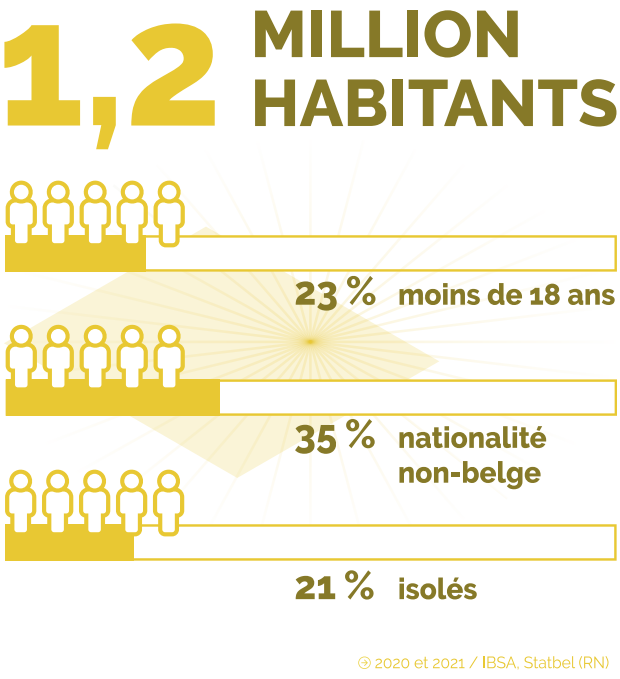



Bruxelles est une région densément peuplée, cosmopolite, jeune et dynamique. Les 19 communes comptent plus de 1,2 million d'habitants répartis sur 161 km².

En 20 ans, Bruxelles s'est densifiée à un rythme soutenu, attirant de nombreux nouveaux habitants. La population de la Région a crû de 27% ces 20 dernières années, dont environ 250 000 néo-bruxellois. Récemment, cette croissance démographique s'est considérablement ralentie. D'ici 2040, Bruxelles ne devrait compter que 50 000 habitants supplémentaires. La capitale reste toutefois l'une des villes les plus cosmopolites et multiculturelles au monde avec 180 nationalités et 35% de citoyens non-belges parmi ses habitants. Bruxelles est donc la ville du mélange, mais aussi de la jeunesse : 23% de ses habitants ont moins de 18 ans.

Entre 2008 et 2020, malgré une forte croissance démographique, on observe un solde migratoire négatif de 180 448 Bruxellois, qui se sont déplacés vers les Régions flamande et wallonne[1]. Il ne s'agit pas d'une nouvelle tendance. Elle s'est accélérée depuis le début du 21e siècle. Une analyse de 2016 de l'IBSA montre que la moitié de la population bruxelloise ne vivait pas encore dans la Région bruxelloise en 2003...[2]. Étant donné que la Région de Bruxelles-Capitale est en même temps une entité fédérée, ce phénomène pose des défis à la Région. D'une part, la Région bruxelloise contribue de manière significative à la prospérité des deux autres régions - et surtout de la zone métropolitaine de Bruxelles au sens large - grâce à son attractivité économique. Mais d'un autre côté, ce phénomène crée aussi le défi constant de maintenir la capacité fiscale et budgétaire de la Région.



84 MILLIARDS €
DE PIB

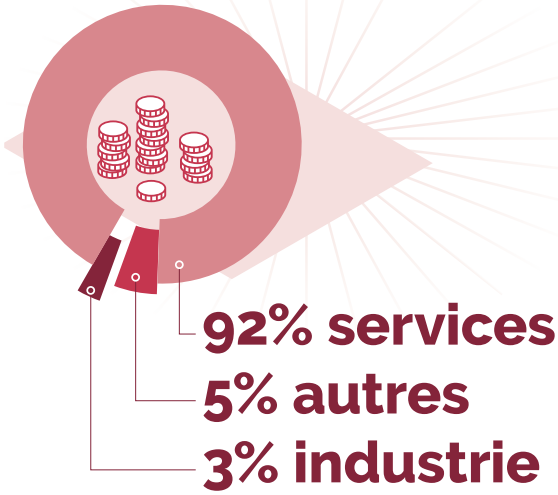

2018 / ICN, calculs IBSA

110 825
ENTREPRISES
12 241 créées en 2019

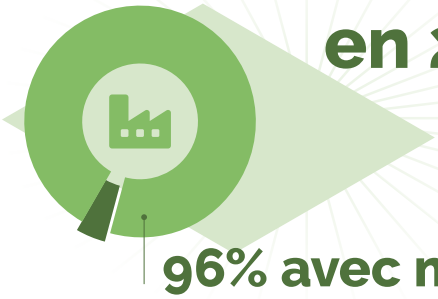

2019 / Statbel

Bruxelles est un paradoxe. D'un côté, il s'agit de la région au taux de pauvreté le plus élevé du pays. De l'autre, notre région est le **plus grand centre économique** de Belgique. 18% de la richesse nationale est produite à Bruxelles, alors que 11% des habitants du pays y vivent.

La Région bruxelloise est le premier bassin d'emplois du pays mais est aussi la région avec le plus faible taux d'emploi (56,9% en 2019 pour une moyenne nationale de 61,8%), et d'activité (65,2% en 2019 pour une moyenne nationale de 69%), ainsi que le taux de chômage le plus élevé (12,7% en 2019 pour une moyenne nationale de 5,4%).

La présence de **nombreuses institutions** bruxelloises, belges, européennes et internationales lie Bruxelles au monde et fait de cette ville-région une force d'attraction économique, pourvoyeuse de nombreux emplois. Beaucoup d'entreprises gravitent autour de ces grandes administrations. Le tissu économique de Bruxelles est donc composé d'une énorme diversité d'acteurs, principalement des PME.

92% des 110 000 acteurs économique bruxellois font partie de l'économie des services. Les secteurs qui contribuent le plus à la création de richesse économique sont le secteur financier (19%) et les pouvoirs publics (13%). Le secteur secondaire industriel représente 7,6% des emplois. Les entreprises bruxelloises comptent 36 000 unités d'établissement.

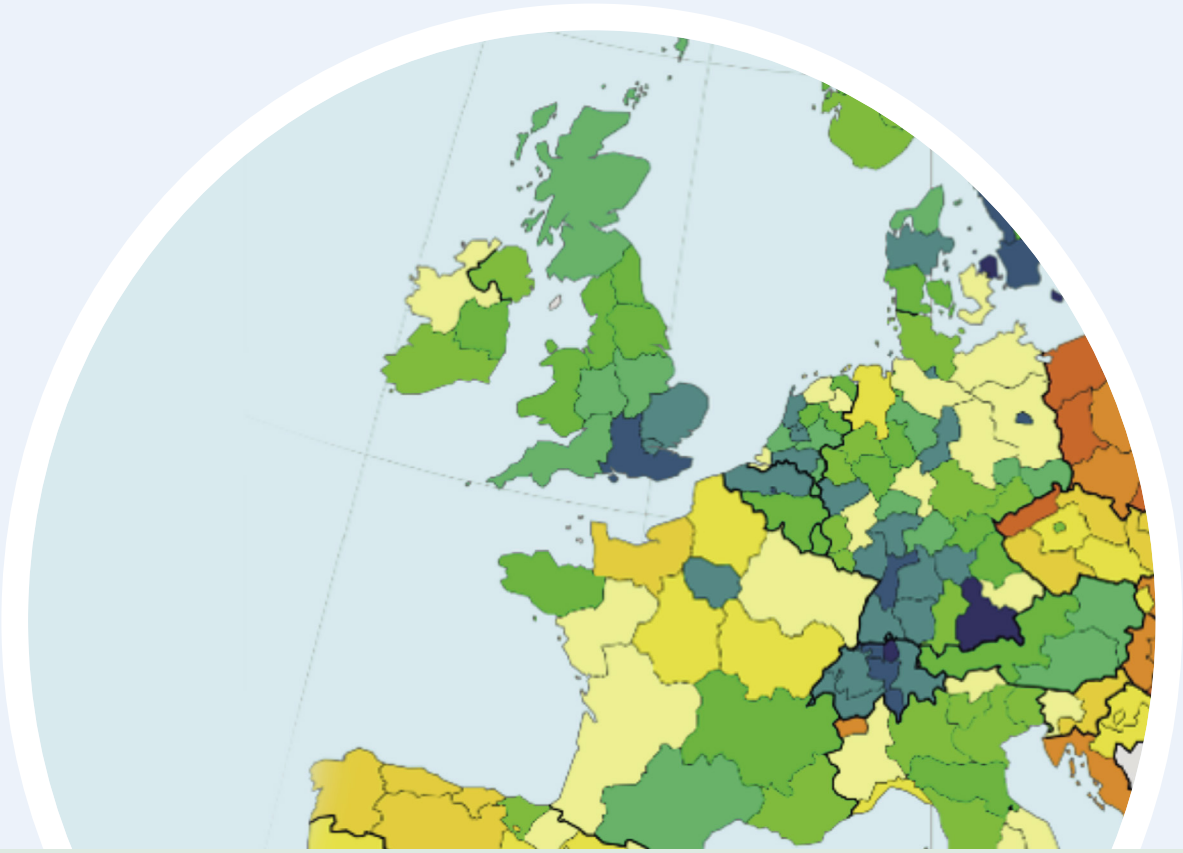

EMERGING INNOVATOR -
EMERGING INNOVATOR
EMERGING INNOVATOR +
MODERATE INNOVATOR -
MODERATE INNOVATOR
MODERATE INNOVATOR +
STRONG INNOVATOR -
STRONG INNOVATOR
STRONG INNOVATOR +
INNOVATION LEADER -
INNOVATION LEADER
INNOVATION LEADER +

Par ailleurs, la Région de Bruxelles-Capitale figure parmi les leaders régionaux de l'innovation en Europe. Dans le Tableau de bord Régional de l'Innovation (TRI), elle est classée 14ème parmi les 240 régions de 22 pays membres de l'UE. Bruxelles est l'épicentre de l'innovation en Belgique et joue un rôle clé en stimulant la fertilisation croisée avec les différentes parties prenantes de notre écosystème d'innovation et de recherche. Bruxelles fourmille d'initiatives. La Région peut s'appuyer sur un réseau très dense de centres de recherche, d'entreprises et d'universités avec un nombre important de chercheurs et de doctorants. Rappelons que Bruxelles est la plus grande ville étudiante de Belgique avec 300 000 étudiants.

4.1. LA TRANSITION ÉCONOMIQUE COMME RÉPONSE AUX ENJEUX DU XXIÈME SIÈCLE

La crise économique liée au coronavirus et aux mesures prises pour le juguler ont frappé de plein fouet l'économie bruxelloise. Cette crise économique a été partiellement atténuée par la résilience et la créativité des entrepreneurs bruxellois, puis grâce aux aides publiques. Depuis, Bruxelles connaît une double réalité économique : une reprise relative pour certains secteurs et une stagnation, voire un manque de perspectives pour d'autres, qui sont toujours durablement affectés.

Sur le terrain, la situation est complexe et incertaine. Nous pouvons néanmoins en tirer de premiers enseignements.

Les événements récents (crise sanitaire, guerre en Ukraine…) ont souligné l'existence d'une forme de vulnérabilité et montré un besoin réel de relocalisation de certaines chaînes de production en Europe. L'enjeu est stratégique : il s'agit de réduire notre dépendance lorsque l'on parle de biens essentiels et de maîtriser leur production localement, sans être tributaires de longues chaînes de sous-traitance. Produire ou transformer localement est devenu une priorité politique pour des produits comme les semi-conducteurs, dont les pénuries ont montré la fragilité de notre modèle de développement. Les semi-conducteurs font aujourd'hui l'objet d'une stratégie européenne visant à accroître leur production locale. Cette nouvelle approche, à contre-courant des dernières décennies de mondialisation et de division internationale du travail, pourrait aussi s'appliquer au bois, ou à d'autres matières premières et produits qui, depuis la crise économique liée au Covid, ont subi de fortes tensions sur le marché international au regard de leur raréfaction.

En parallèle, le principal coût de production qui pèse sur les comptes des entreprises est le prix des produits importés et spécifiquement des matières premières (dont énergétiques, qui connaissent des envolées spectaculaires et grèvent la santé économique du pays. Cette tendance à la hausse mine la compétitivité des entreprises. Cette difficulté aiguë illustre le besoin, tant pour les acteurs économiques que pour les pouvoirs publics, d'optimaliser la consommation des matières premières, de rendre les processus de production moins énergivores, dans une démarche d'écoconception dont le premier effet bénéfique est de réduire les coûts et de maintenir la compétitivité des entreprises.

La transition vers des modèles décarbonés, circulaires, préservant le capital naturel et l'humain, est non seulement nécessaire, mais c'est aussi un foisonnement d'opportunités économiques, dont les entreprises doivent se saisir.

C'est en milieu urbain que ce nouveau modèle de développement est particulièrement prégnant car c'est en ville que vit la moitié de la population mondiale. En 2050, 66% des habitants de la planète seront citadins[7]. Un tel changement de modèle, à l'échelle d'une communauté urbaine, est donc stratégique. C'est aussi dans les villes que les plus grandes difficultés se font jour. Les zones urbaines sont créatrices de richesse, certes, mais elles sont aussi à l'origine de 70% des émissions de gaz à effet de serre[8]. Les villes sont des territoires de défis et d'opportunités, car c'est principalement au sein de ce tissu urbain que des innovations voient le jour. Bruxelles a donc un rôle d'exemplarité à jouer et dont le Gouvernement se saisit en adoptant une stratégie ambitieuse.

La transition d'une ville cosmopolite et multiculturelle comme Bruxelles, capitale européenne, peut être une force et un atout supplémentaire pour inspirer et fédérer par ses expérimentations et ses pratiques exemplaires.

4.2. LA TRANSITION ÉCONOMIQUE À BRUXELLES

Grâce aux Alliances Emploi-Environnement et au Programme régional d'économie circulaire, Bruxelles a développé un savoir-faire illustrant la capacité d'innovation des acteurs économiques, dans des domaines variés comme l'alimentation ou l'eau. Le chemin parcouru par le secteur de la construction est à cet égard exemplaire. Les acteurs économiques, de ce secteur particulièrement sensible, ont su, à partir de l'instauration de normes ambitieuses en matière de performance énergétique du bâtiment et du développement de programmes de soutien ambitieux, déployer à Bruxelles et à l'international une expertise unique.

C'est grâce à ces expériences passées que la transition économique est déjà en partie ancrée dans le tissu économique bruxellois. De nombreuses entreprises bruxelloises ont aujourd'hui entamé une démarche de transition économique vers l'exemplarité environnementale et sociale. En ce sens, elles bénéficient de reconnaissances officielles (Label Entreprise Ecodynamique, EMAS, BCorp, CO2 Neutral, la reconnaissance en économie circulaire dans le cadre des aides au développement économique), de primes et subsides (énergie et au développement économique, BeCircular, Good Food, Zéro Déchet,..) ou ont bénéficié d'accompagnements encadrés et financés par les pouvoirs publics (hub.brussels, les clusters, les GELs, les incubateurs, les services d'accompagnement et de formation de Bruxelles Environnement,..).

RATIOS	Nombre par niveau	Unités d'établissement	Nombre d'entreprises hors indépendants
Nombre total d'entreprises en RBC		32 234	21 973
1er niveau : les entreprises bénéficiant d'une reconnaissance officielle	1076	3%	5%
2e niveau : les entreprises ayant implémenté des pratiques environnementales ou sociales grâce à l'obtention de primes et subsides	910	3%	4%
3e niveau : les entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement à la transition encadré et financé par les pouvoirs publics	4165	13%	19%
Totaux	**6131**	**19%**	**28%**

La Région bruxelloise compte environ 110 000 entreprises. En termes de transition de l'économie, il semble plus judicieux de ne prendre en compte que le nombre d'unités d'établissement à Bruxelles car ce sont celles-ci qui se font labelliser, reconnaître dans une démarche de transition économique ou qui ont un impact sur le territoire. Du tableau ci-dessus, nous pouvons conclure que 6 131 entreprises sont soit exemplaires soit en démarche de transition économique ce qui représente 19% des unités d'établissement de la Région. Ce chiffre représente également 28% des entreprises bruxelloises hors indépendants. A noter que les chiffres ci-dessus ne représentent que les données des outils publics de financement, d'accompagnement ou de reconnaissance en économie circulaire. A part pour les systèmes de labellisation, les données des outils privés n'ont pu être collectées et donc intégrées à la comptabilisation des entreprises en démarche de transition économique. A cela, nous pouvons ajouter un biais méthodologique lié au fait que bon nombre d'entreprises bruxelloises n'ont pas connaissance des outils régionaux mis à leur disposition. Le taux de pénétration de la transition économique est donc en réalité bien plus élevé que ne le démontre les chiffres à notre disposition. Les données telles que collectées aujourd'hui ne permettent pas d'identifier à quel secteur l'entreprise fait partie. Il faudrait donc revoir la méthodologie de collecte des données pour les croiser avec les secteurs les plus importants en termes d'emploi.

Cet ancrage s'exprime également au travers d'acteurs économiques innovants que nous rassembleront ici sous la dénomination de « transitionneurs ».

Ce terme couvre un vaste panel d'acteurs économiques dont les innovations - économiques, sociales et environnementales - contribuent à la transition vers une économie décarbonée, régénérative, circulaire, inclusive et digitale.



Ces « transitionneurs » sont d'abord constitués « d'**innovateurs** ». Comme leur nom l'indique, on parle ici de défricheurs qui proposent de nouveaux biens ou services inscrits dans une vision de durabilité. Celle-ci fait partie intégrante de la conception de leurs nouveaux produits. La pratique entrepreneuriale (réalisation d'un business plan, définition d'un positionnement de marché, recherche d'associés aux profils complémentaires) n'est pas la porte d'entrée première des « innovateurs », et peut même les fragiliser puisqu'ils opèrent sur des marchés qui récompensent encore trop peu les externalités positives. Ceci peut les fragiliser puisqu'ils opèrent sur des marchés qui récompensent encore trop peu les externalités positives. Leur impact est donc limité par leur taille et leur viabilité est précaire. Mais ils sont à la source de l'innovation et sont essentiels dans la recherche d'idées nouvelles, et la conception de nouveaux procédés de productions.

Le deuxième groupe qui compose les « transitionneurs » est fait « d'**early adopters** », les « premiers adeptes ». Il s'agit davantage de profils entrepreneuriaux qui s'emparent avant les autres des thématiques de la transition et investissent dans ces innovations. Ces acteurs font preuve de pragmatisme économique et sont prêts à s'adapter si la demande ne répond pas suffisamment positivement. Ils combinent **transition et rentabilité économique** afin de se positionner de façon stratégique sur les marchés. Ils savent que ce positionnement précoce est clairvoyant. C'est un risque qui peut s'avérer payant si la demande suit. Les effets de levier sont donc, pour cette catégorie, plus importants et plus solides que pour le groupe des « innovateurs ».

Il est possible de tirer deux conclusions de ce qui précède :

- Le soutien aux innovateurs doit être maintenu car les innovations qu'ils proposent sont des solutions essentielles pour la transition économique. Toutefois, il faudra leur offrir des accompagnements *business* et commerciaux pour les sensibiliser à la nécessaire rentabilité économique de leurs activités. L'adhésion du plus grand nombre aux thématiques de la transition est nécessaire. Les acteurs économiques et la société civile sont la clé pour que les acteurs de la transition économique suivent en nombre le mouvement. Le projet 303030 de Beci, dont l'objectif est de baisser de 30% les émissions de CO2 à l'horizon 2030 grâce à 30 projets innovants en est un bon exemple, tout comme les dynamiques initiées par UCM et UNIZO ou les projets menés par le réseau « The Shift », mouvement belge pour un développement durable.
- La transition économique bruxelloise est également un important vivier d'emplois. Elle créera des opportunités économiques qui déboucheront sur de nouveaux métiers. Ces derniers nécessiteront de nouvelles compétences à acquérir par les postulants, ce qui impliquera d'élaborer de nouvelles formations, taillées sur mesure. La transition économique réussira si les politiques d'emploi, de formation et les politiques économiques sont bien articulées. Le Gouvernement veillera donc à créer le liant avec les stratégies d'emploi et de formation pilotées par le Ministre compétent.

4.3. CONTEXTE POLITIQUE

La Transition économique est l'un des piliers de l'accord de Gouvernement de la législature 2019-2024. Ainsi, la Déclaration de Politique Régionale (DPR) stipule que « *les outils de soutien économique (réglementations, financements, accompagnement, ressources humaines affectées au sein des organismes, promotion à l'étranger, recherche à vocation économique,...) seront ainsi progressivement orientés vers le soutien à la transition de toutes les entreprises et secteurs, vers des modèles de production décarbonés, vers l'économie circulaire et régénérative, vers l'entrepreneuriat social et démocratique et vers la digitalisation de l'économie* ». La DPR met donc la transition économique « au centre » de la stratégie du gouvernement. A cette fin, les moyens financiers de la Région doivent être orientés « progressivement et prioritairement » vers les entreprises qui adoptent une démarche « environnementalement et socialement responsable ». Ancrage local de l'économie, développement d'emplois de qualité, non-délocalisables, offre de biens et services locaux de qualité, digitalisation de l'économie. Les objectifs sont énoncés clairement dans la DPR avec pour ambition de « mettre Bruxelles à la pointe ».

De même, la DPR indique qu'« *Il est primordial que le Gouvernement renforce l'économie régionale, augmente le taux d'emploi, poursuive ses investissements stratégiques et renforce la gouvernance publique. En effet, une économie régionale créative, innovante et forte soutient la création d'emplois au bénéfice des Bruxellois, renforce l'attractivité de la ville et constitue un atout pour maintenir les forces vives sur son territoire et attirer les talents de demain.*»

Ces objectifs de l'accord de Gouvernement ont par ailleurs été affinés dans la stratégie Go4Brussels, notamment dans les chantiers suivants :

Chantier 1.1.2 relatif à la Stratégie de transition économique : « *Atteindre de telles ambitions climatiques passe par un travail de transition de l'économie vers une économie décarbonée et circulaire, c'est-à-dire une économie qui transforme les objectifs environnementaux en opportunités économiques, ancre l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduit les déplacements, optimise l'utilisation du territoire et crée de la valeur ajoutée pour les Bruxellois, et enfin, contribue à créer de l'emploi de qualité et peu délocalisable. C'est ce qu'a initié le Plan Régional en Economie Circulaire qu'il nous faut maintenant accélérer. Ce faisant, l'économie sera désormais alignée sur :*

- *les enjeux de la réduction des émissions directes de gaz à effet de serre et des émissions indirectes liées aux importations consommées à Bruxelles ;*
- *les enjeux liés à la raréfaction de certaines matières et ressources ;*
- *les enjeux liés à la nécessaire adaptation aux changements climatiques ;*
- *La mise en œuvre de cet objectif passera par l'évolution du core-business des entreprises et/ou par l'éco-gestion de toutes les activités.* »

Chantier 1.4. relatif à la Stratégie de transition économique :

« *Le Gouvernement poursuivra le soutien à l'économie bruxelloise dans des domaines porteurs pour la Région, soit en termes de volumes d'activité et d'emplois, en termes d'évolution positive et d'opportunités pour les travailleurs bruxellois, soit encore en termes de transition économique, de choix stratégiques pour Bruxelles et d'évolution de sa démographie. L'objectif est d'anticiper et d'accompagner le développement et les transformations des secteurs d'activités porteurs pour l'économie bruxelloise, afin de favoriser la création et/ou le maintien des emplois pour les Bruxellois.* »

C'est dans cet élan que, le 11 juin 2021, et sur proposition du Gouvernement, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a voté l'ordonnance climat fixant les objectifs de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) de la Région de Bruxelles-Capitale. Le but à atteindre : réduire d'au



moins 40% les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux émissions de 2005 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les émissions indirectes de GES, liées aux émissions des biens et services consommés, qui sont essentiellement le fait des modes de production industriels, de production agricole et de production d'électricité, devront suivre une trajectoire similaire. Au niveau européen, les objectifs ont été rehaussés par le Parlement et le Conseil de l'Union européenne afin de parvenir à la neutralité climatique en 2050. Objectif intermédiaire : une réduction conséquente de 55% des émissions directes de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990.

Pour atteindre ces objectifs climatiques, deux horizons économiques sont visés simultanément :

- Le moyen terme : ancrer la transition économique à Bruxelles grâce à la Stratégie GO4Brussels 2030 et le lancement de la SRTE (2022 - 2024)
- Le long terme : la maturité économique de la transition est atteinte (2030) ainsi que l'objectif de neutralité carbone (2050).

La Stratégie GO4Brussels adoptée au Sommet social de janvier 2020, donne la priorité aux objectifs suivants :

- Objectif 1.1. : Créer les conditions de la transition économique pour contribuer aux objectifs climatiques régionaux ;
- Objectif 1.2 : Soutenir les TPE et PME, en ce compris l'industrie, l'artisanat, les commerces de proximité et l'entrepreneuriat social et démocratique ;
- Objectif 1.3 : Mobiliser la politique de recherche et innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire.
- Objectif 1.4. : Soutenir l'économie dans les domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois.

Une synergie forte sera mise en œuvre avec les autres objectifs de la Stratégie GO4Brussels et, notamment avec la politique d'emploi et de formation et plus particulièrement la Stratégie Qualification Emploi.

Enfin, le plan de relance européen sera l'un des outils-clés du financement de cette transition. En effet, la SRTE fait partie intégrante du Plan pour la Reprise et la Résilience (PRR) que la Belgique a remis à la Commission Européenne. Il s'agit même de la principale réforme pour la Région de Bruxelles-Capitale dans la composante "économie circulaire" du plan. L'objectif repris dans le plan de relance européen est de concevoir et mettre en œuvre une Stratégie Régionale de Transition économique (SRTE) qui intègre les objectifs de la Stratégie GO4Brussels 2030 en mobilisant tous les instruments économiques régionaux.

5. CADRE GÉNÉRAL DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE TRANSITION ÉCONOMIQUE

5.1. OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

La Stratégie Régionale de Transition Économique (SRTE) est une politique économique, construite avec les forces vives de la Région de Bruxelles-Capitale, ses entreprises, ses coopératives, ses associations, et qui prend vie dans le terreau fertile des Alliances Emploi Environnement (2010 - 2014) et du Programme Régional en Économie Circulaire (PREC, 2016-2021), dont les résultats sont des sources d'inspiration.

La SRTE, enrichie de ces expériences, a pour ambition :

- De présenter une réforme des politiques économiques (financement, accompagnement, hébergement des entreprises) pour atteindre les objectifs climatiques, environnementaux et sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- De développer un cadre soutenant et progressif pour les acteurs économiques du tissu économique bruxellois afin qu'ils puissent s'inscrire dans l'exemplarité sociale et environnementale qui sera nécessaire pour bénéficier des outils économiques de la Région à l'horizon 2030 ;
- De contribuer à créer des emplois bruxellois de qualité ;
- De présenter un plan d'actions.

Au regard des objectifs de réductions d'émissions de gaz à effet de serre, cette orientation résolue de l'économie vers le soutien aux objectifs climatiques, environnementaux et sociaux, est à la fois une obligation et une réelle opportunité pour les acteurs économiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

Public-cible de la SRTE

Tous les acteurs économiques seront concernés par la Stratégie Régionale de Transition Économique qu'ils soient des starters, des indépendants, des asbl, des TPE, des PME ou encore des grandes entreprises. Chaque type d'acteurs économiques nécessitant une approche différenciée dans l'utilisation et la promotion des outils économiques. Les « acteurs économiques » sont définis dans la réglementation régionale, et plus particulièrement dans **l'ordonnance relative aux aides au développement économique. Il ne s'agit pas seulement des « entreprises », mais de toute entité, « indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique ». Les activités artisanales, par exemples, sont inclues dans cette définition et, plus largement, toute activité économique menée à titre individuel ou familial, ou par une « société de personnes » sont couvertes entrent dans le champ de l'ordonnance**. Des associations sans but lucratif peuvent être considérées comme une entreprise si elles exercent régulièrement une activité économique selon leur statut. Mais attention, le capital ou les droits de vote de ces entités ne doivent pas être contrôlés, directement ou indirectement, à plus de 25%, par un ou plusieurs organismes publics ou collectivités publiques.

Ce sont donc bien ces « acteurs économiques » qui sont le public cible de cette stratégie.

Il va de soi que d'autres secteurs contribuent au développement économique de la Région. Ils en sont même des piliers, même s'ils sortent du champ strict de la définition « d'acteur économique ». Citons par exemple le secteur non-marchand qui, de par son impact social et le nombre d'emplois qu'il génère, est



essentiel pour Bruxelles et son redéploiement économique, mais aussi les entrepreneurs sous statut Smart ou accompagnés par les coopératives d'activités et d'emploi.

Pour atteindre ces objectifs, la SRTE mobilise les compétences du ministre de la Transition climatique, de l'Environnement et de la Démocratie participative, de la secrétaire d'Etat à la Transition économique et à la Recherche scientifique ainsi que du secrétaire d'Etat au Commerce extérieur. Cette complémentarité est essentielle pour mener à bien une politique ambitieuse et systémique.

Les principes clés

La notion de **progressivité** est au cœur de la Transition économique :

- 2024 : les entreprises ayant fait le choix d'entamer une démarche de transition économique ou qui sont d'ores et déjà exemplaires sur le plan social ou environnemental pourront bénéficier d'une majoration des aides économiques ;
- 2030 : les outils économiques de la Région sont concentrés sur les entreprises exemplaires ;
- 2050 : la neutralité carbone est atteinte. L'économie est décarbonée, régénérative, circulaire, sociale, démocratique et digitale. Elle génère des emplois pour au minimum 80% des Bruxellois.

Exemplarité publique

Les pouvoirs publics doivent également se montrer exemplaires et ce, à travers les moyens suivants :

- Mobiliser les marchés publics derrière les objectifs de la SRTE ;
- Transformer leurs métiers pour faciliter et accompagner la transition économique des entreprises ;
- Intégrer la dimension climatique dans leur fonctionnement, notamment via les lettres d'orientation politique et budgétaire.

Les secteurs porteurs de la Stratégie Régionale de Transition Economique

Les secteurs les plus porteurs d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale sont les suivants : administration publique (119 991 emplois), activités spécialisées, scientifiques et techniques (85 528), ou encore la santé et l'action sociale (72 549). Les administrations publiques sont spécifiquement mobilisées dans la SRTE à travers le principe précédant d'**exemplarité des pouvoirs publics** et à travers les marchés publics et le développement des bonnes pratiques d'écogestion.

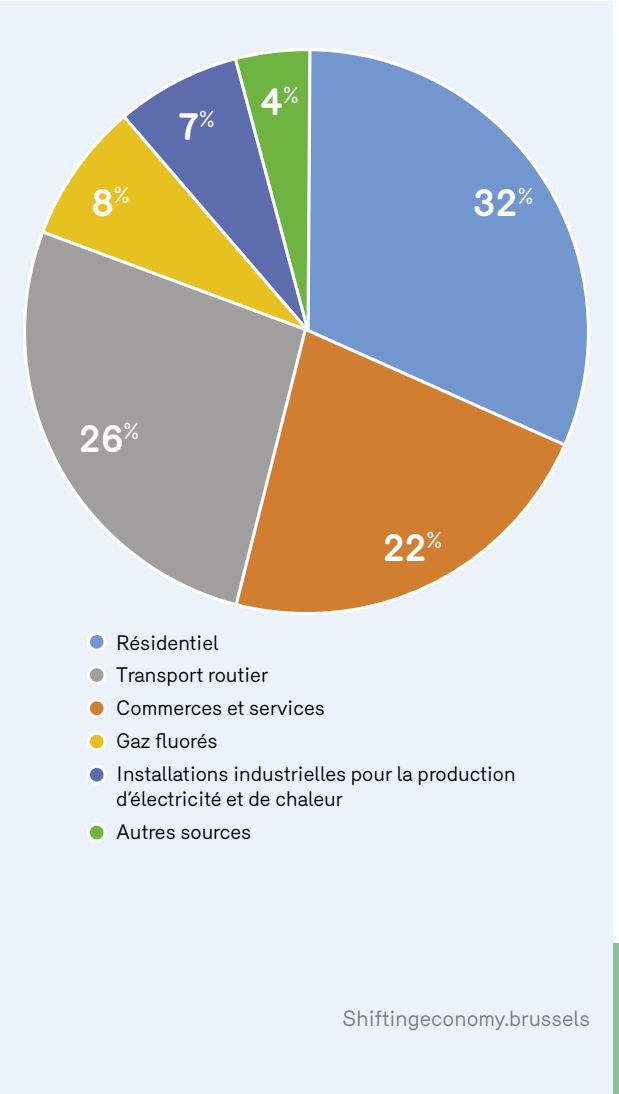

6 PILIERS SECTORIELS



Qualité de vie en ville & résilience urbaine

Participation citoyenne & gouvernance partagée

Agriculture et alimentation durable

OUTILS NU

Parallèlement, d'autres secteurs peuvent également être identifiés comme porteurs d'emplois : les commerces (75 515 emplois), le transport et l'entreposage (39 667), l'information et la communication (33 087), l'hébergement et la restauration (29 035) ou encore le secteur secondaire (industries, production d'énergie, eau et construction pour un total de 51 061 emplois dont 22 515 rien que pour la construction)[9]. L'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre permet également d'identifier certains secteurs selon les émissions de gaz à effet de serre qui peuvent leur être attribués :

Dans le cadre de la Stratégie Go4Brussels 2030, le Gouvernement a décidé de concentrer son action sur les secteurs les plus affectés par la crise, en ayant comme point d'attention spécifique de cibler les activités économiques fortement connectées au reste de l'activité économique au bénéfice de la Région et s'inscrivant dans la transition vers une économie plus durable, à savoir :

- l'HORECA (restauration et hébergement) ;
- les arts, spectacles et activités récréatives ;
- le secteur touristique au sens large lié à ces deux activités ;
- la construction dont la rénovation durable des bâtiments ;
- le commerce de gros et de détail, dont le commerce local ;
- les activités de services administratifs et de soutien, dont le secteur du nettoyage (entre autres à travers le dispositif des titres-services) ;
- le transport et entreposage, en ce inclus la logistique urbaine, notamment last mile, avec une offre d'entreprises de logistique zéro-carbone et des capacités de stockage mutualisées dans la ville ;
- la santé humaine et l'action sociale.

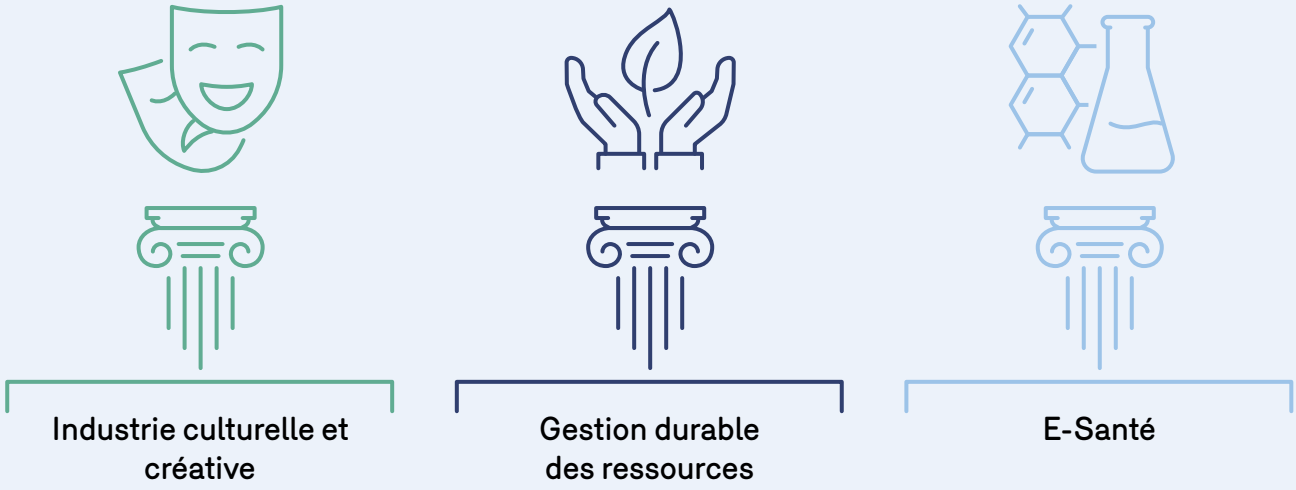

MÉRIQUES

Ce cadre étant posé et tenant compte des compétences économiques et environnementales, plusieurs piliers sectoriels ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre des stratégies d'investissement de finance&invest.brussels, Brusoc et du fonds de relance ou encore du Plan Régional pour l'Innovation (PRI). Ceux-ci définissent donc les **secteurs stratégiques** pour la transition économique de la Région. Nous pouvons les regrouper comme suit[10] :

Ces 6 piliers sectoriels sont en filigrane des instruments économiques mobilisés par la présente stratégie (1ère partie du plan d'action) et déterminent également le focus sectoriel réalisé en 3ème partie du plan d'action de la SRTE. Ce focus sectoriel est guidé par le champ de compétence relative à l'économie et à l'environnement et vise d'une part à activer les leviers économiques pour renforcer les stratégies que sont Renolution et le Plan de Gestion des Ressources et Déchets (gestion durable des ressources), Good Food (agriculture et alimentation durable), Good Move (qualité de vie en ville et résilience urbaine), mais aussi amplifier les politiques économiques et de soutien à l'innovation pour les secteurs stratégiques que sont les ICC et l'e-santé. Le secteur des activités tertiaires est lié à une stratégie de développement et de promotion des principes d'écogestion. Enfin, les commerces font l'objet d'un chapitre transversal de la SRTE.

Une complémentarité d'action entre le public et le privé

Enfin, l'ambition de la SRTE est également de travailler à la complémentarité entre les outils économiques développés par les pouvoirs publics et les actions menées par les partenaires privés. Les impulsions publiques, et les instruments mis à disposition des acteurs économiques, devront se renforcer mutuellement avec les actes concrets posés par les entreprises. L'objectif étant d'offrir les meilleurs services aux entrepreneurs bruxellois et entrepreneuses bruxelloises.

5.2. CO-CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE

La stratégie régionale n'a pas été élaborée *ex nihilo*. Elle a été construite collectivement par un nombre important de groupes de travail focalisés sur les pistes prioritaires pour la Région. Cet effort commun de défrichage, d'affinage et de convergence autour de propositions politiques, inscrites dans une vision à moyen et long terme, a été porté par quatre administrations : Bruxelles Environnement, hub.brussels, Innoviris et Bruxelles Économie et Emploi. Au total, 280 participants ont été impliqués dans ce vaste chantier, dont 132 organismes publics ou privés, incluant des fédérations et représentations professionnelles et sectorielles, des experts, des services communaux, les guichets d'économie locale, des universités, des initiatives privées innovantes,... En parallèle, Brupartners a organisé la concertation des partenaires sociaux.

Les administrations étaient alors mobilisées pleinement sur le front de la crise sanitaire, dans la gestion de son volet économique. Malgré ce contexte hors-normes, une période difficile, un personnel mis à rude épreuve, les administrations se sont investies structurellement. Le travail qu'elles ont effectué est important et a permis d'adopter la SRTE au premier trimestre 2022. La SRTE a ainsi été l'occasion rêvée de mettre en place une coopération renforcée, et même, une coordination entre différents acteurs publics autour des mêmes objectifs, auxquels le secteur privé a participé. Ce rapprochement s'est opéré car la stratégie régionale figure à part entière dans le Plan national pour la Reprise et la Résilience (PRR) de la Belgique. Ces efforts de coopération ont été à l'œuvre dès le moment de la conception du projet et se poursuivra pendant sa mise en œuvre et dans ses « lieux » de gouvernance.

Tous les deux ans, la mise en œuvre des mesures de la stratégie seront évaluées et le cas échéant révisées afin de nous adapter à la réalité de terrain et être sûrs d'atteindre les objectifs de la Stratégie aux horizons 2030 et 2050.

MISE EN OEUVRE DE LA SHIFTING ECONOMY 2020-2050

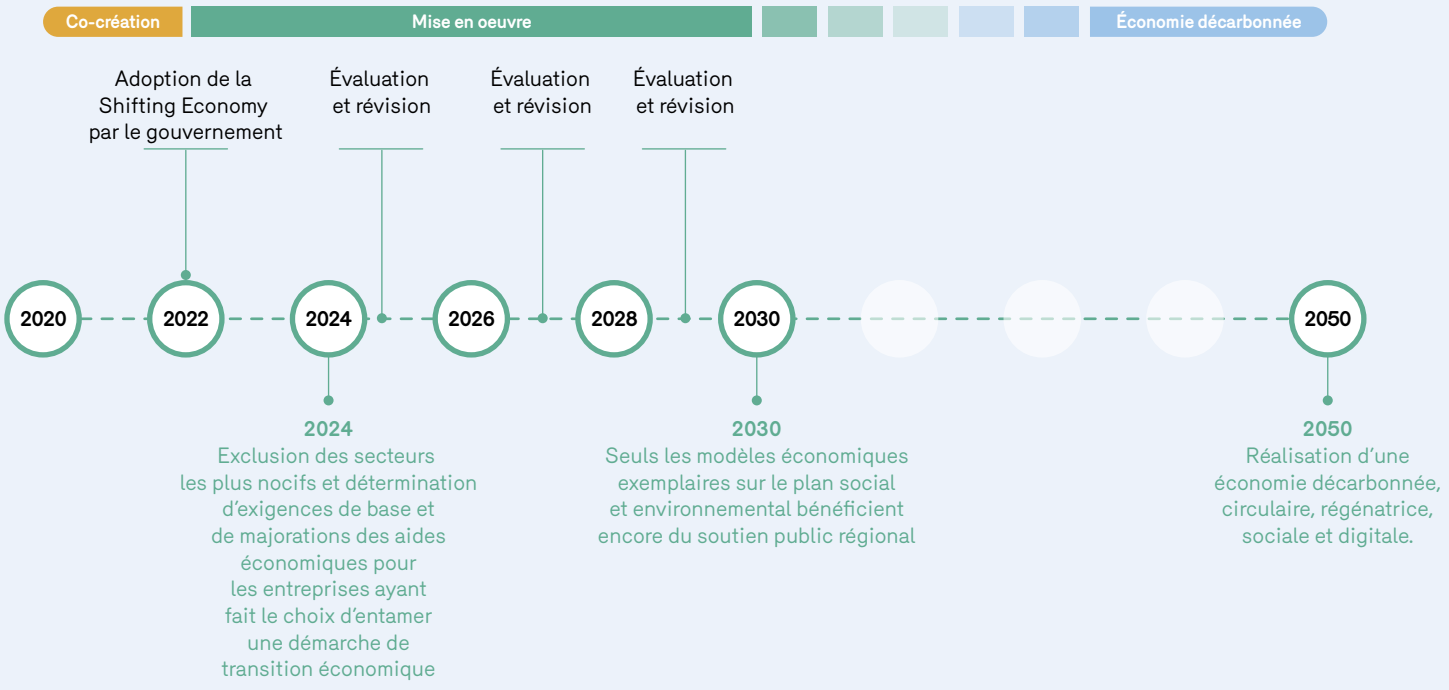

5.3. LES PREMIERS JALONS DE LA STRATÉGIE

Dès le début de la législature, des réformes importantes ont posé les jalons de ce travail de transformation des outils économiques et financiers de la Région de Bruxelles-capitale, avec un objectif sous-jacent : la Transition économique. En voici la liste :

- La recapitalisation historique de finance&invest.brussels, société anonyme d'intérêt public, aux côtés d'investisseurs privés (131 millions d'euros additionnels, soit un triplement de sa capacité financière), puis de ses filiales Brustart SA et Brusoc SA. Ces recapitalisations permettent de faciliter le financement des entreprises dans la Région et, en particulier, de faciliter le financement des entreprises en transition, grâce à des prêts, des garanties, des prises de participation.
- L'adoption par finance&invest.brussels d'une stratégie d'investissement durable et d'« *un sustainable impact framework* » permettant de faire de finance&invest.brussels un acteur exemplaire sur le plan social et environnemental.
- La mise en œuvre du prêt Proxi, permettant de mobiliser l'épargne de particuliers, moyennant un avantage fiscal, pour financer l'économie locale.
- La création aux côtés d'investisseurs privés et de la Société fédérale de participation et d'investissement, d'un fonds de « relance » doté de 80 millions d'euros, encadré par une charte d'investissement exigeante.
- 'adoption d'un nouveau Plan régional pour l'innovation identifiant des domaines d'innovation stratégiques (DIS) - structurant ainsi près de 400 millions d'euros de moyens financiers mobilisables pendant la période 2021 - 2027 (bâti et infrastructures résilients ; utilisation optimale des ressources ; flux urbains efficaces et durables pour une gestion inclusive de l'espace urbain ; santé et soins personnalisés et intégrés ; innovation sociale, innovation publique et inclusion sociale) qui font écho aux piliers de la stratégie d'investissement de Finance&Invest.brussels.
- Le lancement de Renolution, une alliance des secteurs public et privé afin d'atteindre l'objectif de triplement du taux de rénovation du bâti bruxellois.
- Le doublement du budget de l'appel à projets d'économie circulaire « Be Circular » qui s'élevait à 4 millions d'euros pour l'édition 2021.
- Le lancement de nouveaux appels à projets permettant d'accélérer la transition dans les domaines suivants : transition numérique, entreprises en transition, valorisation des gisements urbains, industrie verte (*Industry of tommorrow : green, human and smart*), et neutralité énergétique (*Towards carbon neutral energy*).
- La réorientation des appels à projets précédents via l'adoption de grilles d'analyse mettant en lumière les impacts sociaux et environnementaux des projets.
- Le lancement de la dynamique « hub.transition » pour transformer le métier de hub.brussels, l'agence pour l'accompagnement de l'entreprise, en vue de faciliter et d'accompagner la transition économique des entreprises.
- L'adoption de nouveaux contrats de gestion pour Citydev et le Port de Bruxelles. Ces contrats de gestion contiennent un axe fort sur la production locale et la logistique urbaine décarbonée qui sont des piliers de la transition économique.
- Le financement structurel d'initiatives renforçant l'entrepreneuriat social et démocratique (financement pluriannuel de CoopCity, le centre dédié à l'entrepreneuriat social, triplement des moyens octroyés au dispositif Coopus, levier d'aide au financement de coopératives...) et le soutien à l'innovation sociale via des programmes mis en œuvre par Innoviris (PYSI, Co-Create).
- Le lancement d'appels à projet pour débloquer des subsides et accompagner, via des sessions de ''coaching'', le lancement de commerces comme OpenSoon ou encore Local & Together ainsi que les actions de promotion du e-commerce.
- La création de l'Institut FARI co-porté par l'ULB et la VUB pour soutenir le développement de l'Intelligence Artificielle "pour le bien commun" en Région bruxelloise.
- L'appel à projets Numérique & Transition économique, qui a permis de financer, pour un budget total de 400 000€, 6 projets numériques responsables (inclusifs, sobres, démocratiques et/ou éthiques), qui soutiennent la digitalisation des TPE et PME, ou la réponse à des besoins sociétaux ancrés dans la transition.

5.4. UN PLAN D'ACTIONS

La SRTE se déploiera au fil des ans selon un plan d'actions précises et ciblées. Ce plan sera structuré autour de quatre axes forts qui nous conduiront tout droit vers 2030, puis vers la neutralité carbone, en 2050.

Sept instruments économiques constitueront l'ossature de cette stratégie. Ces outils seront autant de marchepieds vers la transition des acteurs économiques. Quatre politiques économiques transversales, ancrées à la fois dans le local et à l'international, dans le commerce et la digitalisation, traverseront toutes les dimensions de cette stratégie, avec en ligne de mire, la création d'emplois locaux et d'activités économiques porteuses. Certains secteurs feront l'objet d'une attention particulière tant leur transition contient un fort potentiel d'impact sur la réduction des gaz à effet de serre ou sur le bien-être des habitants. On pense à l'alimentation durable, la gestion des déchets, la construction ou la mobilité. Enfin, véritable système nerveux de cette stratégie, la gouvernance de ce plan d'actions sera partagée et innovante.

La Région agira vite. Dans un premier temps, elle va réorienter ses **instruments de soutien économique vers cet objectif transversal de transition économique**. Le soutien direct aux acteurs économiques sera mobilisé à cette fin. Le financement, l'accompagnement et la localisation des activités économiques, les marchés publics durables et innovants, le soutien à la RDI et la promotion de nouvelles formes d'entreprises viseront tous la même cible.

Le souffle de la Stratégie traversera **les politiques économiques et environnementales** menées par la Région. Certains plans et stratégies seront entièrement absorbés par la SRTE comme le Programme Régional en Économie Circulaire (PREC), le plan industriel (devenu Productive Brussels) ou encore le plan Next Tech, pour pousser à la création d'entreprises numériques. D'autres seront évalués et redéployés à partir de la SRTE comme le Small Business Act.

En toute logique, une coordination inter-plan est incorporée dans la gouvernance de la SRTE pour s'assurer de la cohérence des différentes politiques publiques, rationaliser les ressources et renforcer l'action de la Région en vue d'atteindre les objectifs climatiques, environnementaux, sociaux et de mise à l'emploi des Bruxelloises et Bruxellois.

Ces nombreux plans, à la visibilité peu aisée pour le grand public, devaient être rassemblés et simplifiés. Il est primordial que les acteurs économiques puissent consulter un seul document de référence définissant les grandes lignes de la politique économique régionale plutôt que de se perdre dans un écheveau d'informations. Ainsi, en réalisant un **focus sectoriel** porteur sur le plan économique mais aussi en termes d'emploi et d'impact environnemental et social, la SRTE renforce et coordonne les efforts des politiques sur l'alimentation (Good Food), la mobilité (Good Move), la construction (Renolution), les ressources et déchets (PGRD), les Industries Créatives et Culturelles (ICC) et le secteur de l'e-santé.

Enfin, la Région, via la SRTE, complète les chaînes de financement, d'accompagnement et d'hébergement déjà mises à disposition par le secteur privé afin de permettre à tous les acteurs économiques de s'engager dans la transition économique. En ce sens, la SRTE développera un **cadre de gouvernance qui mobilisera le secteur public et privé derrière des objectifs partagés**. Des espaces d'échanges entre acteurs seront mis sur pied, au sein desquels naîtront des coopérations renforcées. Des indicateurs seront élaborés notamment en termes de mise à l'emploi des Bruxellois et des Bruxelloises, pour contrôler, évaluer et, si nécessaire, adapter la stratégie.

shifting economy .brussels

STRATÉGIE RÉGIONALE
DE TRANSITION ÉCONOMIQUE

Secrétaire d'État Barbara Trachte
en charge de la Transition économique
et de la Recherche scientifique

Ministre Alain Maron
en charge de la Transition climatique,
de l'Environnement, de l'Énergie,
de l'Action sociale et de la Santé

PARTIES PRENANTES

COORDINATION

Membres de la coordination générale + Brupartners

Générale
Cabinets Trachte & Maron
BE – BEE – HUB – Innoviris

Conseil Stratégique des administrations de l'économie + Innoviris + BE

4 POLITIQUES TRANSVERSALES

- Accès gisements, production locale et logistique
- Commerce
- Digitalisation
- Commerce international

7 INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

- Ecosystème favorable à l'entrepreneuriat
- Financement
- Accompagnement
- Accueil des entreprises
- Marchés publics durables et innovants
- Parcours d'innovation
- Promotion de l'entrepreneuriat social et démocratique

FOCUS SECTORIELS ET COORDINATION INTER-PLANS

- Santé
- Industries Culturelles et Créatives
- Mobilité (Good Move)
- Construction (Renolution)
- Ressources-déchets PGRD
- Alimentation durable (Good Food)

6. INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

La pandémie du Covid-19 a marqué les années 2020 et 2021 à travers le monde. Les mesures sanitaires mises en place pour endiguer les vagues épidémiques successives ont eu un impact considérable sur l'activité économique mondiale, trois fois plus important que la crise financière de 2008 et qui a touché tous les pans de notre société.

A Bruxelles, l'activité économique a aussi été fortement touchée par la crise du coronavirus ; raison pour laquelle le Gouvernement a dégagé des budgets conséquents pour soutenir les acteurs économiques les plus touchés. Après un net recul de l'activité économique au deuxième trimestre 2020, la reprise s'est déroulée au rythme du relâchement des mesures sanitaires ; les investissements en RBC ont aussi varié en parallèle de ces mesures. L'emploi global a été stabilisé grâce à des mesures de soutien comme le chômage temporaire et le droit passerelle. Cependant, de fortes disparités sectorielles apparaissent avec des pertes d'emploi importantes notamment dans le secteur de l'hôtellerie, la restauration et les cafés (HoReCa) l'événementiel et le commerce. De plus, comme le souligne, l'IBSA « l'économie de la RBC étant davantage basée sur les services marchands, dont la reprise est davantage progressive, la Région bruxelloise connaîtrait un certain retard au niveau de sa reprise économique. Par ailleurs, certaines sous-branches des services marchands comme l'HoReCa resteraient durablement affectées par la crise sanitaire en RBC[11]. »

Les incertitudes restent encore grandes à l'heure de la rédaction de ces pages. Toujours est-il que pour 2022, les prévisions économiques montrent un rattrapage avec un rythme plus poussé pour une stabilisation en fin d'année. De même, les investissements seraient toujours en hausse, portés à la fois par le secteur public et le secteur privé. L'emploi bruxellois resterait stable malgré l'arrêt des mesures de soutien et les pertes importantes dans certaines branches. Ces pertes seraient en effet compensées par une hausse de l'emploi dans le secteur public et par une hausse du nombre d'indépendants. Il convient cependant de poursuivre l'effort en termes de mise à l'emploi des Bruxellois afin d'atteindre les objectifs assignés à la Région.

Les données annuelles relatives à la démographie des entreprises nous indiquent en outre que la crise a touché davantage les entreprises d'au moins 5 salariés à Bruxelles. Leur nombre a ainsi régressé de 3,2% en 2020 alors que les entreprises de plus petite taille ont augmenté de 2,6% au cours de cette période.

En 2020, 11 186 créations d'entreprises ont par ailleurs été enregistrées en Région bruxelloise. Il s'agit d'une diminution de 8,6% par rapport à 2019 mais cela reste un chiffre nettement inférieur à ce que nous aurions pu attendre vu la période de crise. Les créations d'entreprises actives dans certains secteurs d'activité comme l'horeca ont nettement ralenti durant la crise du Covid-19. Néanmoins, cette crise semble également avoir entraîné la création de nouvelles entreprises pour répondre à de nouveaux besoins qui se sont manifestés avec les mesures sanitaires.

En 2020, avec 3 297 créations de plus que de cessations, le nombre d'entreprises bruxelloises qui ont cessé leurs activités a diminué par rapport à 2019. Comme chaque année, la Région enregistre davantage d'entreprises démarrant leurs activités que d'entreprises les cessant.

Le nombre de faillites reste très faible[12] en 2021 : 722 entreprises bruxelloises ont été déclarées en faillite durant les 8 premiers mois l'année, contre 1 966 en 2019 pour la même période [13]. Néanmoins, il faut relativiser ces données au regard des différents moratoires *in jure* et *de facto* et des mécanismes de soutien octroyés aux acteurs économiques bruxellois par la Région et le Fédéral.



6.1. DÉVELOPPER UN ÉCOSYSTÈME FAVORABLE À L'ENTREPRENEURIAT

6.1.1. Situation actuelle

La Région de Bruxelles-Capitale a le dynamisme entrepreneurial le plus important du pays.

Chaque année, la Région enregistre davantage d'entreprises qui démarrent leurs activités que d'entreprises qui les cessent. En 2020, il y a ainsi 3 297 créations de plus que de cessations. La crise du Covid-19 a évidemment bouleversé la démographie des entreprises bruxelloises en 2020 et 2021, en faisant baisser non seulement les créations, mais aussi, de façon moins attendue, les cessations. Ainsi, en 2020, 1 502 entreprises ont fait faillite en Région bruxelloise, soit une baisse de moitié par rapport à l'année précédente et ce malgré la crise sanitaire [14] (cf. explications ci-dessus).

Fin 2021, la confiance des entreprises s'est renforcée et les ménages se montrent un peu plus optimistes. Cela pourrait laisser présager une reprise macro-économique en 2022 en Région bruxelloise, pour autant que l'on ne connaisse pas de détérioration de la situation sanitaire. Par ailleurs, la vitesse de cette reprise dépend de multiples facteurs d'incertitude tels que le redémarrage de la demande (la crise a fortement diminué la demande des navetteurs dû à l'instauration du télé travail, ainsi que celle issue du tourisme international impactant des secteurs comme l'événementiel et l'HoReCa), la demande intérieure et les problèmes d'approvisionnement dont souffrent certains secteurs (disponibilité des matières premières et hausse des prix) [15].

6.1.2. Enjeux

En 2016, la Région de Bruxelles-Capital mettait en place le « Small Business Act » , son plan de soutien aux PME. Ce plan avait pour but d'articuler l'écosystème public de soutien aux entreprises et de favoriser le climat entrepreneurial en Région de Bruxelles-Capitale.

Début 2020, le Gouvernement lance officiellement sa stratégie « Go4Brussels 2030 » et le travail autour de la SRTE. L'accent est mis sur le soutien et l'accompagnement des entrepreneurs et entrepreneuses et des entreprises, notamment TPE et PME (les plus touchées par la crise), ce qui comprend les secteurs de l'industrie, l'artisanat, les commerces de proximité et l'entrepreneuriat social et démocratique.

Quelques mois plus tard, l'économie de la Région a été fortement touchée par les mesures mises en place afin de lutter contre la propagation du Covid-19. Des secteurs ont dû ou doivent toujours rester fermés, et une partie des entreprises sont toujours fortement touchées par ces mesures ou les conséquences engendrées. Pour intégrer la nouvelle donne socio-économique et les actions de soutien mises en place par le Gouvernement, la Stratégie GO4Brussels 2030 a été amenée à s'adapter à la crise dans le courant de 2021.

Pour atteindre les objectifs de la SRTE ainsi que ceux de la Stratégie Go4Brusselgs 2030, la priorité du Gouvernement est de créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et particulièrement à l'entrepreneuriat à impact social et environnemental positif, et ce à chacune des phases de l'existence

d'une entreprise (création, stabilisation, scale-up, transmission, transition vers des modèles économiques exemplaires, entreprises en difficultés) et quel que soit son modèle.

Les priorités du Gouvernement se focalisent donc également sur le soutien aux entreprises et entrepreneurs en difficulté, la prévention des faillites et la relance de l'économie afin de maintenir et contribuer à la création d'emplois pour le Bruxellois.

Le soutien à tous les types d'entrepreneurs et spécifiquement à ceux qui sont le plus éloignés des structures traditionnelles de l'accompagnement et rencontrent le plus de freins au lancement et/ou au développement de leur projet entrepreneurial est aussi une priorité.

Afin de faciliter la lecture, la structure du SBA est reprise et complétée par de nouvelles mesures, dont certaines déjà en application.

6.1.3. Axes stratégiques

Axe 1: Créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat

Ce premier axe vise à créer un terreau favorable à la création et à la croissance d'activités entrepreneuriales qui apportent une valeur ajoutée à l'économie et l'emploi de la Région et aux Bruxellois.e.s. Il est renforcé par la mise en œuvre de nouveaux appels à projets.

Axe 2: Améliorer l'accès au financement

Le second axe vise à améliorer l'accès des PME bruxelloises aux trois grands types de financement (capital, prêts et garanties). Il est complété par de nouvelles mesures, dont certaines déjà en application.

Axe 3: Miser sur la diversité des entrepreneurs, richesse bruxelloise

La grande diversité des entrepreneurs de Bruxelles-Capitale est à la fois une force et une grande opportunité pour notre Région. Soutenir la diversité des profils entrepreneuriaux bruxellois et spécifiquement à ceux qui sont le plus éloignés des structures traditionnelles de l'accompagnement et rencontrent le plus de freins au lancement et/ou au développement de leur projet est donc une priorité du Gouvernement. Une attention particulière sera portée au soutien à l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des Bruxellois et Bruxelloises socio-économiquement défavorisés.

Axe 4: Développer une administration entrepreneuriale (simplification, permis et marchés publics « pro-PME »)

Trois mesures supplémentaires viennent renforcer cet axe dont les objectifs sont d'offrir une administration « PME friendly», lever les barrières juridico-administratives et faciliter l'accès aux marchés publics (ce dernier thème est traité dans le chapitre spécifique).

Axe 5: Soutenir les entreprises à travers les évolutions et les opportunités (numérique, innovation, internationalisation, économie circulaire)

Sous cet axe, la Région entend appuyer les PME bruxelloises à considérer et se saisir des changements en cours comme des opportunités dans les domaines du numérique, de l'innovation, de l'internationalisation et de l'économie circulaire. Les mesures de la SRTE venant soutenir cette ambition sont reprises dans les chapitres ad hoc. Deux mesures viennent ici compléter les dispositifs en place.

6.1.4. Mesures

FAVOR 1 : Actualiser le Small Business Act

La mise en œuvre des mesures prévues dans le SBA de 2016 sera évaluée. Une nouvelle version prendra en compte les évolutions de l'économie bruxelloises des cinq dernières années et donc bien entendu les effets de la crise sanitaire et de la lutte contre la propagation du coronavirus.

Axe 1 : Créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat

FAVOR 2 : Renforcer les Guichets d'Economie Locale (GEL)

En tant qu'acteurs de l'accompagnement de première ligne situés dans des quartiers socio-économiquement les plus défavorisés, les Guichets d'Economie Locale jouent un rôle primordial pour soutenir les

entrepreneurs et futurs entrepreneurs plus éloignés des structures traditionnelles d'accompagnement populaires.

Ils ont été renforcés dans le cadre du Plan de Relance et de Redéploiement post-Covid afin de les outiller pour faire de l'accompagnement post-création, lors de difficultés rencontrées notamment, et afin d'avoir les ressources leur permettant d'aller à la rencontre du tissu entrepreneurial du quartier dans lequel ils sont implantés.

Il convient de pérenniser ce soutien de manière structurelle et d'évaluer l'opportunité du développer de l'implantation de nouveaux Guichets d'Économie Locale.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– TPE
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement – Plans : SBA

FAVOR 3 : Renforcer et décentraliser le 1819

Le 1819 est la porte d'entrée pour toute personne intéressée par l'entrepreneuriat en RBC. La qualité de son service d'information et de redirection vers l'ensemble des acteurs de soutien aux entreprises qu'ils soient privés ou publics est reconnue de tous.

Afin de pouvoir toucher un nombre plus conséquent d'entrepreneurs et entrepreneuses et spécifiquement celles et ceux qui sont les plus éloigné.e.s des structures traditionnelles de l'accompagnement, il convient de soutenir la décentralisation des activités du 1819 dans les communes, en collaboration avec les partenaires locaux.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Entrepreneurs – Entreprises
En coordination avec :	– SRTE

FAVOR 4 : Sensibiliser à l'entrepreneuriat et accompagner les jeunes entrepreneurs.

La Région de Bruxelles-Capitale dispose d'une stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat baptisée « Young Entrepreneurs of Tomorrow » (YET).

YET s'articule autour de trois piliers d'actions, alimentés par un réseau transversal fédérant les partenaires publics et privés concernés par l'entrepreneuriat des jeunes à Bruxelles. Chaque pilier a un public cible spécifique et est composé d'actions différentes. Ces actions visent les objectifs suivants :

- Pilier 1 : Diffuser et vulgariser la culture entrepreneuriale auprès des jeunes bruxellois ;
- Pilier 2 : Favoriser et soutenir l'acquisition de connaissances et de compétences entrepreneuriales ;
- Pilier 3 : Favoriser la concrétisation de projets entrepreneuriaux, permettant d'augmenter le désir d'entreprendre à court terme.

Le pilier 1 est mis en place par Hub.brussels. Les piliers 2 et 3 le sont par des partenaires privés subventionnés dans le cadre d'un appel à projets dont la dernière édition a été finalisée en décembre 2021. Le budget total qui y a été consacré est de 2,42 millions d' euros et permet de soutenir 8 projets pendant deux ans[16]. Il s'agit d'une augmentation de 29% des budgets consacrés à la sensibilisation et à l'accompagnement des jeunes à l'entrepreneuriat ainsi qu'une garantie pour les partenaires privés de pouvoir mettre leur projet en place sur une durée de deux ans[17].

Notons que les projets d'accompagnement à la concrétisation de projet entrepreneurial sont menés en collaboration avec le milieu académique. Cette stratégie sera amenée à évoluer afin d'intégrer les aspects de la transition économique dans la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat et l'accompagnement à la concrétisation de leur(s) projet(s).

Un service d'aide juridique, comptable et de gestion, se matérialisant en chèques sera par ailleurs créé au profit des starters. Cet accompagnement s'appuiera sur les outils économiques régionaux existants. L'objectif est d'augmenter les chances de l'entrepreneur de réussir son ancrage local et de l'aider à faire face à ses nouveaux besoins (formation, coaching, etc...).

Portage :	– BEE – hub.brussels
Publics cibles :	– Jeunes entrepreneurs starters
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, financement – Plans: SBA

FAVOR 5 : Soutenir les entrepreneurs et les accompagner à la transition économique

Cet appel à projets vise à soutenir des initiatives privées d'accompagnement complémentaires aux actions publiques ou subventionnées et ce, dans l'optique de combler la chaine d'accompagnement et de répondre aux mieux aux besoins des entrepreneurs bruxellois. Les thématiques soutenues sont réparties en 6 catégories :

- Développer les compétences entrepreneuriales, et prévenir et réduire les difficultés des entreprises et entrepreneurs ;

- Soutenir des programmes de mentorat et des réseaux d'entraide entre entrepreneurs ;
- Sensibiliser et accompagner à la transmission et à la reprise d'entreprise ;
- Accompagner la transition économique des entreprises bruxelloises ;
- Accélérer le développement des entreprises à impact social et environnemental positif ;
- Faciliter l'accès aux financements.

Le budget consacré à cet appel à projet en 2020 est de **5.000.000 €** et permet de soutenir 23 projets pendant deux ans[18]. Il s'agit d'une augmentation de 72% des budgets consacrés à des mesures d'accompagnement ainsi qu'une garantie pour les partenaires privés de pouvoir mettre leur projet en place sur une durée de deux ans[19].

En plus des informations fournies par le 1819, une cartographie des structures d'accompagnement public et privé subsidiés sera réalisée afin de visibiliser les acteurs et projets mis en place et ainsi de faire connaître l'offre en accompagnement pour les entrepreneurs bruxellois.

Ces acteurs seront ensuite mis en réseau afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques et de permettre les évolutions et adaptations des projets de chacun, au bénéfice de nos entrepreneurs et entrepreneuses.

Portage :	– BEE – hub.brussels
Publics cibles :	– Entrepreneurs – Entreprises (TPE, PME)
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, financement et aides économiques – Plans : SBA

FAVOR 6 : Accompagner les entreprises en difficulté

Il s'agit de structurer l'écosystème (public et privé subventionné) d'accompagnement des entreprises en difficulté et de favoriser la mise en réseau des acteurs.

Le pôle d'accompagnement des entreprises en difficulté sera pérennisé afin de systématiser les collaborations entre les acteurs de l'accompagnement pour entreprises en difficultés, en ce y compris le Centre pour Entreprises en Difficultés (CeD), les acteurs subventionnés dans le cadre de l'Appel à projet "Soutien aux entrepreneurs et accompagnement à la Transition économique" et les acteurs de première ligne.

Afin de favoriser l'utilisation à la médiation et à la PRJ, la Région a pris en charge une partie des frais de PRJ et de Médiation et mis en place une plateforme d'échange entre acteurs en contact avec les entreprises en grandes difficultés dont le Tribunal de l'entreprise.

Cette plateforme d'échanges et de suivi sera pérennisée après évaluation du dispositif.

Portage :	– BEE – hub.brussels
Publics cibles :	– Entreprises en difficultés – Les acteurs privés et publics spécialisés dans l'accompagnement des entreprises en difficulté.
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement – Plans : SBA

FAVOR 7 : Impliquer les interlocuteurs sectoriels à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques économiques sectorielles

Cette mesure sera complétée une fois conclues les discussions avec Brupartners.

Portage :	– Service de facilitation sectorielle – BEE
Co portage :	– Brupartners
Publics cibles :	– Interlocuteurs sociaux sectoriels et entreprises
En coordination avec :	– SRTE : production, Focus sectoriel

FAVOR 8 : Instaurer un Facilitateur Grandes Entreprises et coordonner les grands dossiers prioritaires

Les grandes entreprises sont une cible à part entière de la SRTE qui vise également à reconnaître leurs démarches de transition économique en tant qu'acteurs moteurs de celle-ci. Étant donné leur impact en termes de création de valeur et d'emplois, il est crucial d'avoir une personne pour aller à leur rencontre et qui soit dédiée aux interactions avec les grandes entreprises en Région de Bruxelles-Capitale, assurant ainsi des échanges d'informations efficaces. Parallèlement, le Conseil de Coordination Économique se réunit tous les trois mois pour aborder les grands dossiers prioritaires de la Région (recherche de localisation, besoins de financement, soutien pour rester actives sur le territoire bruxellois ...). Le CCE rassemble l'ensemble des administrations de la Région pertinentes pour répondre à ces objectifs.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Grandes entreprises – Fédération sectorielles présentes sur le territoires de la RBC
En coordination avec :	– Actiris – SRTE : production, Focus sectoriel

Axe 2 : Améliorer l'accès au financement

FAVOR 9 : Octroyer à finance&invest.brussels des moyens suffisants pour financer les entreprises bruxelloises

Aux côtés d'investisseurs privés, la Région a recapitalisé finance&invest.brussels à hauteur de 131 millions d'euros en décembre 2020. Son capital a ainsi été triplé.

Cette recapitalisation doit permettre à cet invest régional de jouer son rôle dans la chaîne de financement au travers de prêts et de prises de participation, et d'être à la hauteur des besoins de financement des entreprises bruxelloises.

Cette recapitalisation a été accompagnée de l'adoption d'une nouvelle stratégie d'investissement et de l'application d'un « *sustainable impact framework* » à l'ensemble des dossiers analysés et financés dans le futur.

Portage :	– finance&invest.brussels
Publics cibles :	– Entreprises
En coordination avec :	– SRTE : financement et aides économiques, accompagnerment – Plans : SBA

FAVOR 10 : Financer l'économie locale par le biais de l'épargne citoyenne

Cette mesure contient un volet « prêt proxi » et un volet « coopératives de crédit ».

La Région a lancé en octobre 2020 le « prêt Proxi ». Celui-ci vise à mobiliser l'épargne privée / citoyenne bruxelloise au profit du financement des PME locales, en octroyant aux prêteurs un crédit d'impôt sur les montants prêtés.

Pour assurer un développement optimal de la mesure, la Région a fait le choix explicite de permettre aux plateformes de *crowlending* de jouer un rôle dans ce dispositif. Il convient encore de faciliter leur implication, notamment en simplifiant les démarches d'enregistrement des prêts auprès du Fonds bruxellois de garantie.

Le dispositif du prêt Proxi sera par ailleurs renforcé pour les prêts finançant des projets exemplaires.

Enfin, après évaluation du dispositif, des pistes permettant la mobilisation de l'épargne citoyenne de non-bruxellois pour financer des entreprises locales seront explorées.

Les Coopératives de crédit, quant à elles, sont un second instrument visant à encourager les particuliers à acquérir des parts dans les coopératives de crédit éligibles, via l'octroi d'un crédit d'impôt. Ce sont des coopératives spécialisées dans l'octroi de crédits professionnels à des entreprises à plus-value sociétale. L'accroissement de leur capital leur permet de développer leur offre de crédit, au bénéfice des entreprises.

Portage :	– BEE – fonds bruxellois de garantie
Publics cibles :	– Entreprises
En coordination avec :	– SRTE : financement et aides économiques, accompagnerment – Plans : SBA

FAVOR 11 : Renforcer les outils de financement à destination des entreprises « seed et pre-seed »

Cette mesure vise à compléter la chaine de financement en Région de Bruxelles-Capitale, en réservant des moyens financiers pour combler l'écart entre l'offre de financement actuellement octroyée par Innoviris pour les entreprises innovantes et celle offerte par les circuits traditionnels de financement (ex. finance&invest.brussels SA, crédits bancaires…).

L'objectif est d'aider les start-ups innovantes à atteindre une maturité commerciale suffisante qui permette ensuite le financement de leur croissance, et donc la création de plus d'emplois, par des outils classiques de financement.

En décembre 2021, les moyens de Brustart SA ont dès lors été renforcés afin, d'une part, qu'elle puisse investir directement chaque année dans un nombre plus important d'entreprises innovantes et, d'autre part, afin qu'elle investisse dans des fonds destinés à soutenir la création et le développement de spin-offs universitaires et autres jeunes entreprises innovantes.

Les investissements seront réalisés conformément à la stratégie d'investissement de finance&invest.brussels SA, adoptée en décembre 2020 (thématiques d'investissement privilégiées, analyse réalisée via des critères d'exclusion, des critères financiers et des critères d'exemplarité, …). Dans ce cadre, les investissements feront, entre autres, l'objet d'une analyse via le « *sustainable investment framework* ».



Portage :	– finance&invest.brussels – Brustart SA
Co portage :	– Innoviris
Publics cibles :	– TPE
En coordination avec :	– SRTE : financement et aides économiques – Plans : SBA

FAVOR 12 : Renforcer les outils de financement à destination des TPE

En décembre 2021, les moyens de Brusoc SA ont été renforcés via une recapitalisation de 15 millions d'euros. L'objectif est d'octroyer suffisamment de moyens pour permettre de soutenir les petites entreprises et, en particulier, les entreprises de moins de 10 ETP.

Ce faisant, la Région permet à Brusoc SA de jouer un rôle-clé, aux côtés du fonds de relance (voir FAVOR 12), dans la stratégie de redéploiement économique de la Région bruxelloise.

Dans le cadre de cette recapitalisation, et dans la lignée de la stratégie d'investissement adoptée par finance&invest.brussels en décembre 2020, Brusoc SA veillera à ce que ses interventions aient un impact social et environnemental positif pour la Région et les Bruxellois.e.s. A cet égard, dans l'esprit du « *sustainable impact framework* », il est prévu que Brusoc SA mette au point une grille d'analyse adaptée aux réalités de son public d'indépendants et de TPE permettant d'appréhender ces aspects non financiers.

Portage :	– finance&invest.brussels – Brusoc SA
Publics cibles :	– TPE
En coordination avec :	– SRTE : financement et aides économiques – Plans : SBA

FAVOR 13 : Financer la relance des entreprises bruxelloises

En décembre 2021, un fonds de relance (boosting.brussels) de 80 millions d'euros a été constitué par finance&invest.brussels dans le cadre de la politique de relance du Gouvernement régional bruxellois. Ces moyens proviennent de la Région, d'investisseurs privés et de la Société Fédérale de Participation.

Boosting.brussels a pour objectif de soutenir les projets ambitieux des entreprises saines avant la crise de la Covid-19, dans une optique de relance et de redéploiement de l'économie bruxelloise.

Dans la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, la Société tiendra compte des objectifs spécifiques concernant l'impact environnemental et social des activités de l'entreprise et la manière dont ces objectifs seront contrôlés et évolueront au cours de la période d'investissement. Ces impacts seront évalués, notamment grâce à l'outil « *sustainable impact framework* ».

Portage :	– finance&invest.brussels
Publics cibles :	– Entreprises
En coordination avec :	– SRTE : financement et aides économiques – Plans : SBA

Axe 3: Miser sur la diversité des entrepreneurs et entrepreneuses, richesse bruxelloise

FAVOR 14 : Soutenir les publics les plus éloignés de l'entrepreneuriat et du numérique

Via les appels à projets Accompagnement, Numérique et Young entrepreneurs of tomorrow, la Région entend soutenir les publics les plus éloignés de l'entrepreneuriat et du numérique, via l'octroi d'un point bonus aux projets qui améliorent significativement l'accessibilité des mesures de sensibilisation ou d'accompagnement à l'entrepreneuriat pour ces publics.

Portage :	– BEE – hub.brussels
Publics cibles :	– Entrepreneurs
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, ESD, financement et aides économiques – Plans : SBA

FAVOR 15 : Rendre les appels à projets plus inclusifs

Avec pour volonté de diversifier les publics auxquels s'adressent les appels à projets, un test a été réalisé avec l'appel à projets Crea.brussels, via une communication élargie autour de l'appel, l'intégration d'une personne de chez UNIA comme membre observateur du jury et l'introduction d'un critère d'évaluation portant sur le degré d'inclusion du projet à financer.

Ces trois leviers d'inclusion doivent être évalués pour déterminer s'il convient de les généraliser à l'ensemble des appels à projets.

Portage :	– BEE – hub.brussels
Publics cibles :	– Starters et indépendants
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, ESD, financement et aides économiques – Plans : SBA

FAVOR 16 : Soutenir l'entrepreneuriat des femmes et la sensibilisation des jeunes filles et des femmes aux métiers STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics), avec une attention particulière pour les femmes moins représentées dans le monde de l'entrepreneuriat et les secteurs STEAM

Action commune portée par hub.brussels, Innoviris, Bruxelles Economie Emploi et finance&invest.brussels : suivi chiffré genré de tous les outils d'accompagnement et de financement de hub.brussels, BEE, finance&invest.brussels, Innoviris

Action portée par Bruxelles Économie Emploi :

Appel à projets Accompagnement (v. ci-dessus), qui permet de soutenir des acteurs privés de l'accompagnement à l'entrepreneuriat des femmes (financement, business model, digitalisation, pitching, réseautage,...), avec une attention particulière pour les femmes les plus éloignées de l'entrepreneuriat

Portage :	– BEE – hub.brussels
Publics cibles :	– Starters et indépendants
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement – Plans : SBA

Actions portées par Women in business-Women in tech (hub.brussels):

- Baromètre bisannuel sur l'entrepreneuriat féminin[20] ;
- Programme Rebound pour relancer les entrepreneuses suite à la crise (digitalisation, nouveaux 'business models', financement) ;
- Sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes via, notamment:
  - des campagnes de communication sur les 'role models' d'entrepreneuses, notamment dans les secteurs STEAM ;
  - l'organisation d'événements, tels que le Women Code Festival ;
  - Sensibilisation de l'écosystème d'accompagnement et de financement à la déconstruction des stéréotypes de genre.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– (futures) entrepreneuses, femmes et jeunes filles, starters
En coordination avec :	– SRTE : digitalisation, accompagnement
En collaboration avec :	– CIRB et equal.brussels

Actions portées par Innoviris:

- Mise en place d'un monitoring lié au genre dans les projets d'Innoviris, pour mieux connaître le profil des bénéficiaires d'Innoviris sous cet angle ;
- Implémentation des principes de diversité dans la méthodologie d'évaluation des projets ;
- Conception d'un appel à projets ciblant la dimension genre ;
- Prise en compte améliorée des sources d'inégalités dans les activités de sensibilisation aux sciences ;
- Remise du Prix WATS de l'Ambassadrice Bruxelloise des Sciences, qui vise à sensibiliser les jeunes filles aux sciences ;
- Sensibilisation de l'écosystème de financement et d'accompagnement pour déconstruire les stéréotypes de genre dans les secteurs STEAM.

L'ensemble de ces mesures vise à soutenir l'émancipation des femmes notamment via la sensibilisation aux STEAM et à l'entrepreneuriat.

Portage :	– Innoviris
Publics cibles :	– (futures) chercheuses, femmes et jeunes filles
En coordination avec :	– SRTE : digitalisation – Plans : NA

Axe 4 : Développer une administration entrepreneuriale (simplification, permis et marchés publics « pro-PME »)

FAVOR 17 : Faciliter l'accès à la profession et à la gestion de base

Il s'agit ici d'améliorer la politique d'accès à la profession et à la gestion de base au profit des entrepreneurs.

Les connaissances de base en gestion d'entreprise servent à démontrer que le futur entrepreneur possède une bonne **compréhension du monde des entreprises via l'obtention d'un certificat**. Ce système sera évalué et, le cas échant, revu.

Portage :	– hub.brussels – BEE
Publics cibles :	– Starters – Entrepreneurs
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement – Plans : SBA

FAVOR 18 : Élargir le champ d'action de la CiReDe à l'ensemble des barrières à l'entrepreneuriat

La CiReDe (Circular Regulation Deal) est un dispositif d'identification et de levée des barrières réglementaires à l'économie circulaire. La CiReDe est présidée par les partenaires sociaux et dispose d'un secrétariat composé de Bruxelles Environnement, hub.brussels et le secrétariat permanent de Brupartners. La CiReDe a montré toute sa pertinence en travaillant prioritairement sur les thématiques de l'occupation temporaire des bâtiments inoccupés, de la réglementation déchets et aujourd'hui des biodéchets ou encore des bâtiments circulaires. La CiReDe fonctionne selon des principes de transparence, de consensus et fait des propositions au Gouvernement en coconstruction avec l'écosystème public-privé bruxellois.

L'extension de son champ d'application à l'ensemble des barrières à l'entrepreneuriat sera évaluée.

Portage :	– CiReDe
Co portage :	– BE – hub.brussels – BEE – Innoviris – Brupartners – Conseil de l'Environnement
Publics cibles :	– TPE et PME bruxelloises et administrations régulatrices.
En coordination avec :	– Plans : SBA

FAVOR 19 : Instaurer un test PME

L'ordonnance transposant la directive relative à un contrôle de proportionnalité de la réglementation des professions réglementées sera adoptée. Dans la foulée, une étude des incidences sur les micro et PME sera rendue obligatoire pour les nouvelles mesures régionales suspectées de fortes incidences sur ces entreprises. L'objectif est d'atténuer ces incidences dès la conception des mesures.

Portage :	– BEE
Publics cibles :	– Entreprises (PME)
En coordination avec :	– Plans : SBA

FAVOR 20 : Implémenter une interface « PME friendly » pour introduire les dossiers de demandes d'aides publiques

Pour soutenir le développement des entreprises bruxelloises, le Gouvernement finalisera la mise en place de la plateforme digitale unique, MyBEE, permettant d'avoir une interface unique pour les entrepreneurs et de remplir en ligne les dossiers de demandes d'aides publiques.

Portage :	–	BEE
Publics cibles :	–	Entreprises (PME)
En coordination avec :	–	Plans : SBA

FAVOR 21 : Digitaliser et simplifier les permis d'environnement

Bruxelles Environnement a lancé un grand programme de digitalisation des procédures liées aux permis d'environnement : DigiPermit. A travers trois objectifs (digitalisation, efficacité et transparence), ce programme vise à coordonner une série de projets de développement numérique au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes des permis d'environnement et notamment de la majorité des entreprises bruxelloises.

Un premier projet consiste à créer une plateforme web destinée à accompagner véritablement l'entreprise dans sa démarche de demande de permis d'environnement. En orientant les questions et les informations à la situation réelle de l'entreprise, cette plateforme lui permettra de gagner en efficacité tout en améliorant sensiblement sa connaissance des obligations en matière de protection de l'environnement. De plus, l'entreprise aura la possibilité de collaborer sur son dossier de demande avec des tiers : services d'accompagnement, bureau d'étude ou même l'administration.

Le deuxième projet vise à consolider l'échange de données, par voie digitale, entre l'entreprise et l'administration dans le cadre de législations thématiques telles que le stationnement hors voirie, le captage d'eaux souterraines ou les audits énergétiques. A nouveau, cette digitalisation tendra à assouplir la charge administrative des entreprises et cela dans un processus rendu le plus transparent possible.

Portage :	–	BE
Publics cibles :	–	Acteurs économiques en demande d'un permis
En coordination avec :	–	Plans : SBA, Easy Way

Axe 5 : Soutenir les entreprises à travers les évolutions et les opportunités (numérique, innovation, internationalisation, économie circulaire)

FAVOR 22 : Soutenir la transmission d'entreprises

Dans le cadre de la politique de soutien à la transmission d'entreprise, des complémentarités entre outils publics et privés, subventionnés ou non, seront recherchées. Des synergies seront spécifiquement recherchées entre les projets et initiatives soutenus via les compétences régionales[21]. Par ailleurs, il est prévu de développer l'utilisation de la plateforme affairesasuivre.brussels, d'organiser les liens avec les structures subventionnées et la redirection vers les acteurs privés.

Portage :	–	BEE
Publics cibles :	–	PME
En coordination avec :	–	SRTE : accompagnement
	–	Plans : SBA

FAVOR 23 : Soutenir à la reprise d'entreprises par ou avec les travailleurs

Dans le cadre du Plan de Relance et de Redéploiement, hub.brussels organise des événements de sensibilisation à la reprise d'entreprises par les travailleurs et travailleuses et à la gouvernance participative. Il met également en place un accompagnement spécialisé pour la reprise d'entreprises en difficulté par ou avec les travailleurs, le cas échéant sous forme coopérative. Cette mesure permet de soutenir les transmissions d'entreprises ainsi que l'implication des travailleurs et travailleuses dans la reprise et/ou gestion d'une entreprise.

Elle sera évaluée et, le cas échant modifiée ou pérennisée.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Tout entrepreneur intéressé par la transmission d'entreprise, en particulier par les travailleurs; entreprises en difficulté à reprendre
En coordination avec :	–	SRTE : ESD
	–	Plans : SBA

6.2. FINANCEMENT

6.2.1. Situation actuelle

La Région dispose d'une compétence économique générale qu'elle exerce à travers différents organismes et instruments de financement qui visent à soutenir et développer son économie. Ces instruments permettent à la Région d'intervenir de manière variée et ciblée et sont, dans cette optique, le reflet de la politique régionale économique.

Les instruments visés par ce chapitre sont :

- Les aides à la recherche et à l'innovation à finalité économique, octroyées par Innoviris dans le cadre du Plan Régional pour l'Innovation ;
- Les aides octroyées via les appels à projets thématiques à caractère économique ;
- Les aides au développement économique des entreprises, octroyées par Bruxelles Économie et Emploi ;
- Le financement via prêts et prises de participation octroyé par finance&invest.brussels et ses filiales ;
- Les garanties du Fonds bruxellois de garantie ;
- Les dispositifs visant à mobiliser l'épargne citoyenne (dont le Prêt Proxi).

Ces instruments représentent un **budget annuel d'environ 200 millions d'euros et permettent de soutenir environ 7 000 entreprises chaque année.**

Ces instruments tiennent compte de nombreux paramètres, tels que les stades du cycle de vie d'une entreprise, le niveau d'engagement de l'entreprise dans la transition ou les secteurs dont sont issues les entreprises, mais avec un objectif commun : celui de soutenir au mieux les entreprises dans le cadre de la transition.

A cet égard, l'objectif est que **les instruments de financement des entreprises dont dispose la Région fassent un effet de levier ou complètent l'offre privée**, en intervenant notamment sur des thématiques et des leviers pour lesquels le privé n'intervient pas encore ou pas suffisamment.

6.2.2. Enjeux

Perspectives et inclusivité

L'objectif du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est de concentrer, en 2030, le soutien économique public aux entreprises exemplaires au niveau social, environnemental et de mise à l'emploi des Bruxellois. D'ici là, l'objectif est dès lors d'inclure un maximum **d'entreprises dans la transition économique et de valoriser celles qui se sont déjà inscrites dans une démarche de transition**.

A cet égard, l'enjeu principal est d'**adapter les instruments économiques aux besoins de la transition économique**, d'une part en soutenant les «innovateurs» et les «early adopters»[22] dans leurs projets exemplaires, et, d'autre part, en stimulant le plus grand nombre possible d'entreprises à s'engager sur la voie de la transition économique.

Cohérence et alignement des outils

Au-delà de cette adaptation des instruments économiques, il convient d'assurer une plus grande **collaboration entre les différents organismes de la politique économique** de la Région. Ces organismes ont déjà déployé beaucoup d'efforts pour adapter leurs instruments à la transition, mais il est nécessaire d'**adopter une stratégie globale qui aligne l'ensemble des instruments financiers** et en assure la cohérence et la lisibilité pour les acteurs économiques.

Articulation avec l'offre privée

La SRTE facilite et complète la chaîne de financement des entreprises bruxelloises, et ce, dans tous les secteurs stratégiques à l'exception des secteurs non-éthiques. Elle vise l'identification du «mix financier» adapté au projet entrepreneurial en ayant recours au financement citoyen et à d'autres outils de financement privés complémentaires à ceux repris dans le plan d'actions de la stratégie.

Définition de l'exemplarité et critères d'accès aux aides financières

L'adaptation des instruments économiques doit se **fonder sur des définitions et des critères communs**. La définition de la transition économique, la taxonomie européenne des activités durables[23], les travaux relatifs à l'élaboration d'une taxonomie sociale et les objectifs de développement durable constituent des sources d'inspiration essentielles dans ce cadre. Le principe « do no significant harm », permettant d'éviter de nuire significativement aux objectifs sociaux et environnementaux, va également jouer une fonction importante[24]. La définition d'exemplarité sociale et environnementale – couplée à l'atteinte des objectifs en matière de mise à l'emploi - présentée dans le cadre de cette stratégie découle de ces différents principes et constitue le point de départ de ces critères communs.



Afin d'intégrer un maximum d'entreprises dans la transition, les critères d'éligibilité des instruments économiques doivent être progressifs, accessibles, lisibles et tenir compte du contexte des entreprises.

Il convient par ailleurs que la charge administrative générée par cette adaptation des instruments économiques reste limitée, notamment en respectant le principe « only once», et en supprimant les obstacles à l'accélération de la transition économique.

6.2.3. Axes stratégiques

Afin de donner les impulsions publiques permettant d'accélérer la transition des entreprises bruxelloises, l'approche générale est de :

1. Poursuivre le développement des instruments économiques pour stimuler des solutions là où des lacunes sont constatées ;
2. Inciter un maximum d'acteurs économiques à adopter progressivement les pratiques innovantes en matière de transition, notamment dans les secteurs prioritaires identifiés.

Ce travail sur les instruments économiques comporte deux axes thématiques regroupant des mesures qui soient ont déjà mis en œuvre soient qui devront l'être.

Axe 1 : Développer et articuler un écosystème cohérent d'acteurs et d'instruments économiques soutenant la transition de l'économie

Cet axe vise à répertorier les instruments existants soutenant la transition. Les mesures viseront à donner aux outils de financement et un cadre stratégique et à les adapter si nécessaire pour qu'ils soutiennent de façon effective la transition des entreprises.

Axe 2 : Définir et organiser l'évolution des critères d'accès aux instruments économiques pour qu'en 2030, les moyens régionaux soient concentrés sur les entreprises dites exemplaires

Cet axe vise à organiser la progressivité de l'accès à l'ensemble des instruments économiques d'ici à 2030. En premier lieu, il s'agit de délimiter l'objectif à moyen terme à atteindre par les entreprises, à savoir l'exemplarité sociale et environnementale.

6.2.4. Mesures

FINA 1 : Préciser la notion d'exemplarité sociale et environnementale sur base de la définition de la transition économique en collaboration avec les partenaires sociaux

La SRTE pose la définition de la transition économique et les principes généraux de la notion d'exemplarité sociale et environnementale des projet et/ou des entreprises.

Ces définitions devront être déclinées dans un certain nombre de textes réglementaires, essentiellement des arrêtés des exécutions.

Afin de bénéficier de leur expertise et conformément à la nouvelle ordonnance relative à Brupartners, les partenaires sociaux seront associés à ces travaux dans le cadre des priorités partagées.

Portage :	– Ministre de la Transition économique
Co portage :	– BEE – Innoviris – Finance&invest.brussel – hub.brussels – citydev.brussels – BE – port.brussels
En coordination avec :	– SRTE : NA – Plans : NA

Axe 1 : Développer et articuler un écosystème cohérent d'acteurs et d'instruments soutenant la transition de l'économie

FINA 2 : Intégrer la transition économique dans les outils stratégiques des organismes chargés de soutenir les entreprises au sein de la Région et y assurer la cohérence des secteurs dits stratégiques

La transition économique sera intégrée au sein des outils stratégiques des organismes chargés du soutien aux entreprises en sein de la Région, dont au sein de :

- la stratégie d'investissement de finance&invest.brussels ;
- le plan régional d'innovation ;
- la vision stratégique encadrant les instruments financiers développés par Bruxelles Economie emploi. Sont ainsi concernés les aides au développement économique des entreprises et les subsides versés dans le cadre des appels à projet ;
- le contrat de gestion de Citydev (notamment en ce qui concerne la définition des prix des canons et des loyers).

Cet alignement stratégique a permis d'identifier les secteurs stratégiques présentés dans la partie introductive.

Portage :	– BEE – Innoviris – finance&invest.brussels – hub.brussels – citydev.brussels,
Co portage :	– BE – port.brussels
Publics cibles :	– Entreprises – 1819 – Acteurs économiques de première ligne
En coordination avec :	– SRTE : Accompagnement, Accès gisement, production locale et logistique, Commerce international – Plans : PRI, SBA

FINA 3 : Répertorier, évaluer, monitorer et communiquer les instruments existants soutenant la transition des entreprises

Cette mesure comporte trois types d'actions, à savoir :

1. Répertorier, notamment à partir du catalogue Brupeo, les instruments existants soutenant la transition de l'économie et évaluer leur complémentarité et leur cohérence, pour en déduire quels instruments sont à modifier et les lacunes à combler.
2. Sur cette base, établir et communiquer un catalogue des instruments publics et privés de soutien à la transition économique, intégrant des paramètres relatifs au cycle de vie de l'entreprise, au positionnement de l'entreprise dans la courbe de maturité dans la transition et à la thématique d'intervention.
3. Évaluer de manière périodique, au sein du Conseil Stratégique de l'Économie (CSE), élargi à Innoviris et à Bruxelles Environnement, l'alignement, l'efficacité et l'articulation entre ces instruments économiques.

Portage :	– BEE – hub.brussels
Co portage :	– Innoviris – finance&invest.brussels – citydev.brussels – BE – port.brussels
Publics cibles :	– Entreprises – 1819 – Acteurs économiques de première ligne
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, accès gisement, production locale et logistique, commerce international – Plans : PRI, SBA

FINA 4 : Renforcer les instruments économiques soutenant la transition des entreprises

Compléter et adapter les instruments économiques afin de soutenir la transition des entreprises, via, entre autres :

1. l'octroi de moyens suffisants à finance&invest.brussels et à ses filiales permettant de co-financer la transition des entreprises ;
2. le développement d'un fonds de transition et la réforme de Brucircle avec pour objectif de financer les entreprises qui doivent opérer des transformations de leur business model et/ou de leurs lignes de production afin de rencontrer les objectifs environnementaux et climatiques régionaux/européens. Pour ce faire, ce fonds de transition sera alimenté par le fonds climat ;
3. la réorientation des appels à projets à caractère économique afin de soutenir la transition des entreprises.

Portage :	– BEE – finance&invest.brussels
Co portage :	– Innoviris – hub.brussels – citydev.brussels – BE – port.brussels
Publics cibles :	– Entreprises – 1819 – Acteurs économiques de première ligne
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, accès gisement, production locale et logistique, commerce international – Plans : PRI, SBA

Axe 2 : Définir et organiser l'évolution des critères d'accès aux instruments économiques pour qu'en 2030, seules les entreprises exemplaires soient soutenues

FINA 5 : Développer des critères et grilles d'analyses basés sur l'exemplarité sociale et environnementale et les appliquer de manière progressive et en combinaison avec les objectifs de mise à l'emploi des Bruxellois

1. Établir des critères et des grilles d'analyse cohérents pour chaque instrument économique, en fonction de leurs spécificités.

Cette mesure s'appuiera notamment sur les critères existants tels que : les entreprises d'économie circulaire, les entreprises labellisées écodynamiques, les entreprises coopératives reconnues par le Conseil National de la Coopération, les entreprises sociales et démocratiques au sens de l'ordonnance du 23 juillet 2018, le système européen d'audit et de management environnemental EMAS, les normes ISO 14001. Un répertoire des outils de labellisation, reconnaissance et appels à projets pertinents sera développé.

Les instruments économiques visés sont les suivants :

- Les principes relatifs à la mesure d'impact de la stratégie d'investissement de finance&invest.brussels (et le « sustainable impact framework ») s'appliqueront autant que possible à toutes les filiales et à tous les instruments financiers qui seront créés.
- Les critères d'exemplarité sociale et environnementale seront intégrés dans les conditions d'accès aux aides destinées aux projets de RDI à finalité économique.
- Les critères d'exemplarité sociale et environnementale seront intégrés dans les conditions des aides et subsides destinés aux entreprises tels que délivrés par Bruxelles Économie Emploi. Sont ainsi concernés les aides au développement économique des entreprises et les subsides versés dans le cadre des appels à projet.

2. Organiser la **progressivité** dans les critères d'accès à appliquer et dans la manière d'utiliser les grilles d'analyse, afin d'encourager les entreprises à s'engager dans la transition.

Ces mesures nécessiteront des modifications de textes réglementaires.

Dans une logique de progressivité et d'inclusion, à partir de **2024**, les projets ou les entreprises ayant déjà entamées un parcours vers l'exemplarité sociale et environnementale se verront accorder une **majoration**.

3. Organiser l'accès aux instruments économiques dès **2030** aux seules entreprises exemplaires.

Portage :	– BEE
Co portage :	– Innoviris – Finance&invest.brussel – hub.brussels – citydev.brussels – BE – port.brussels
Publics cibles :	– Les organismes qui portent les instruments économiques, entreprises, acteurs économiques de première ligne
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, accès gisement, production locale et logistique, Commerce international – Plans : PRI, SBA

FINA 6 : Examiner les possibilités juridiques d'élargissement de l'accès aux aides au développement économique et à la RDI à finalité économique aux ASBL et aux coopératives d'emploi et d'activités

Dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises, les conditions d'accès à ces aides pour les ASBL seront examinées. L'objectif est de permettre, dans le respect du cadre juridique européen applicable, un accès le plus large possible à ces aides pour les ASBL, les coopératives d'emploi et d'activités (Jobyourself, Isis-Dies, Brucoop, Saticoop, Smart).



Portage :	–	BEE
Co portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Les asbl non-économiques, les coopératives d'emploi et d'activités
En coordination avec :	–	SRTE

FINA 7 : Renforcer le Label Entreprise Ecodynamique afin d'accompagner toutes les entreprises bruxelloises dans une première démarche de transition économique à travers l'éco-gestion

Pour beaucoup d'entreprises, l'éco-gestion est une première porte d'entrée vers la transition économique. Le Label Entreprise Ecodynamique sera l'outil principal d'accompagnement à l'éco-gestion des acteurs économiques qui entrent dans une démarche de transition économique. Ce label est une reconnaissance gratuite en éco-gestion proposée par Bruxelles Environnement à tout organisme bruxellois et qui propose des outils, formations, accompagnements afin d'aider l'entreprise dans sa démarche.

Le label est aujourd'hui d'avantage optimisé pour les entreprises de taille moyenne ou grande, avec une activité majoritairement tertiaire. Le dispositif a vocation à être renforcé afin de pouvoir le proposer à l'ensemble des entreprises bruxelloises. Il fera également plus le lien avec d'autres labels et projets en éco-gestion (label GoodFood, projets en mobilité, Réseau Nature,...). Des passerelles ou des reconnaissances seront mises en place avec les labels équivalents.

Portage :	–	BE
Publics cibles :	–	Toutes les entreprises bruxelloises
En coordination avec :	–	SRTE : commerce, GoodFood

FINA 8 : Reconnaître l'exemplarité sociale et/ou environnementale via un système de labellisation tant public que privé

Au-delà du travail spécifique au label écodynamique et à la question de l'écogestion, l'objectif est de reconnaître plus largement le caractère exemplaire d'un projet ou d'une entreprise en se basant principalement sur des critères/labels existants. Dans ce contexte, il convient de poursuivre le travail visant à :

1. Identifier et évaluer les critères et labels publics et privés existants permettant de déterminer si une entreprise est exemplaire au niveau social et/ou environnemental ;
2. Adapter après évaluation la reconnaissance « entreprises impliquées dans l'économie circulaire » et, si nécessaire, créer d'éventuelles labellisations manquantes ;
3. Mettre en œuvre, éventuellement durant une phase-test, les critères/labels d'exemplarité sociale et environnementale à travers les réglementations régionales en cours d'adoption, comme l'ordonnance visant à favoriser l'épargne citoyenne ou les arrêtés visant à automatiser partiellement les garanties octroyées par le fonds bruxellois de garantie.

En matière d'exemplarité sociale, l'analyse du bilan social de l'entreprise peut également constituer un point de départ pertinent, de même que la qualité de la concertation sociale lorsque celle-ci peut être instituée dans l'entreprise.

Portage :	–	BEE
Co portage :	–	BE – Innoviris – finance&invest.brussels – hub.brussels – citydev.brussels – BE – port.brussels
Publics cibles :	–	Les organismes qui portent les instruments économiques, entreprises, acteurs économiques de première ligne
En coordination avec :	–	SRTE : accompagnement, accès gisement, production locale et logistique, commerce international – Label distribution urbaine prévu dans le contrat de gestion du Port de Bruxelles – Plans : PRI, SBA

6.3. ACCOMPAGNEMENT

6.3.1. Situation actuelle

Afin de soutenir les ambitions sociales et environnementales de la Région de Bruxelles-Capitale, la déclaration de politique générale prévoit qu'à l'horizon 2030 seuls les modèles économiques exemplaires sur le plan social et environnemental bénéficient encore du soutien public régional. Il est donc essentiel de soutenir toutes les entreprises qui le souhaitent dans cette évolution afin qu'elles puissent s'intégrer dans cette vision de l'économie bruxelloises.

Actuellement, il y a cependant encore trop peu d'acteurs en capacité d'accompagner les entreprises dans la transition économique. Une partie des acteurs est reprise dans les cartographies de hub.brussels et de BEE, comme certains services de hub.brussels, le GEL Saint-Gilles, Job Yourself, Crédal, Greenbizz et CoopCity. À ceux-ci, on peut rajouter les acteurs suivants qui sont soit publics, soit financés par les pouvoirs publics : Citydev à travers le programme FEDER Irisphère, UCM cellule éco-conception, BECI Green Network, MAD éco-design, UNIZO, BRUXEO avec le Pack Energie, et Bruxelles-Environnement avec le label entreprise éco-dynamique, Resilience Coaching et des accompagnements spécifiques dans les domaines de la mobilité, la nature, des ressources déchets, de l'alimentation durable, de l'eau et des bâtiments (construction et fonctionnement).

Par ailleurs, une quarantaine d'offres d'accompagnement à l'économie circulaire sont reprises sur le site « be circular » et proposées par une quinzaine d'acteurs privés (dont certains sont déjà repris ci-dessus).

Afin de faire face aux objectifs de la transition, un réel besoin d'élargir cette offre se fait sentir si l'on veut qu'elle couvre l'ensemble du cycle de vie des entreprises. En parallèle, il faudra assurer la montée en puissance des acteurs existants.

Les trois domaines de l'accompagnement des entreprises à la transition économique sont les suivants :

- La mise en place par les entreprises de bonnes pratiques d'écogestion : l'écogestion intègre l'environnement dans la gestion quotidienne d'une entreprise. Elle vise à prendre en compte l'impact environnemental des activités de l'entreprise, à évaluer cet impact et à le réduire. Ceci peut toucher les thématiques de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la sobriété numérique, d'une politique d'achats durables et préventive de déchets, de la mobilité active pour les déplacements domiciles-travail et les livraisons, l'usage responsable du numérique ...
- Le changement de business model des entreprises vers des modèles durables et circulaires : les nouveaux business models sont, par exemple, l'économie de la fonctionnalité, la conception modulaire de produits, les circuits-courts d'approvisionnement, la mutualisation de l'utilisation de ressources avec d'autres entreprises, l'économie du partage, la gouvernance démocratique,...
- L'impact social de l'entreprise à travers la création d'emplois de qualité pour les Bruxellois et les Bruxelloises, la formation du personnel et la mise en place de principes de gouvernance participative des entreprises comme par exemple (1) un processus de décision non-basé exclusivement sur la propriété du capital ; (2) une dynamique participative incluant les différentes parties prenantes de l'entreprise (dirigeants, travailleurs, investisseurs, fournisseurs, clients).

6.3.2. Enjeux

Augmenter l'offre d'accompagnement à la transition

Sur base des constats précédents, il est essentiel que l'ensemble des accompagnateurs publics, privés ou financés par le public puissent intégrer la "transition" dans leur accompagnement, quelles que soient leurs spécificités thématiques ou sectorielles.

Articulation avec l'offre privée

La SRTE facilite et complète la chaîne d'accompagnement des entreprises bruxelloises, et ce, dans tous les secteurs stratégiques. Elle vise la bonne complémentarité des offres publiques, privées subsidiées et privées non-subsidiées de l'accompagnement. Cette complémentarité sera recherchée en vue du renforcement de l'impact de l'action publique.

Créer des parcours d'accompagnement adaptables aux besoins, spécificités et cycle de vie des entreprises

Les parcours d'accompagnement proposés seront adaptables aux besoins et aux spécificités des entreprises, de façon à s'adresser à l'ensemble de la population des entreprises, avec une attention particulière pour les plus petites d'entre elles qui sont également la grande majorité du tissu économique bruxellois. L'accompagnement à la (pré)-création intègrera ainsi la notion de l'impact social et environnemental de l'activité dès la conception du projet. En effet, un porteur de projet pourra se permettre beaucoup plus de liberté quant aux choix à effectuer, qu'une entreprise déjà existante. Les entreprises en activité mettent

déjà en place de nombreuses améliorations pour atteindre les objectifs de la transition, mais il convient de les soutenir davantage si une modification en profondeur du business s'impose.

Intégrer les trois domaines de l'accompagnement à la transition économique des entreprises

Selon les cas de figure, les accompagnements proposés permettront aux entreprises d'aborder des questions liées à trois domaines de la transition des entreprises : (1) l'éco-gestion qui vise à réduire son impact négatif sur l'environnement, (2) les modèles d'affaires durables et circulaires qui impliquent des changements dans le fonctionnement de l'entreprise et touchent à son cœur de métier, (3) le volet social et sociétal dont les enjeux sont multiples et touchent tant à l'impact social qu'à la gouvernance démocratique.

Tous les acteurs économiques présents sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ne peuvent investiguer les trois domaines, l'objectif étant que ceux-ci s'engagent au moins dans l'un d'eux sans avoir d'impact négatif significatif sur les autres ni sur l'atteinte de l'objectif de mise à l'emploi des Bruxellois, toujours dans l'esprit du DNSH de la Commission Européenne. Lorsqu'il est possible pour une entreprise d'adopter un modèle d'affaire durable, elle sera accompagnée en ce sens. Lorsque cela ne l'est pas, elle pourra être accompagnée en écogestion, domaine valable pour l'ensemble des activités économiques et qui doit pouvoir devenir le point de départ de toute démarche de transition économique. Enfin, une entreprise qui souhaite développer une exemplarité sociale trouvera dans la gouvernance, un domaine permettant d'initier une telle démarche.

Adapter et renforcer la communication

Le baromètre « économie circulaire » réalisé par hub.brussels en 2018-2019 a aussi mis en évidence que les services offerts par les pouvoirs publics sont peu connus des entreprises. Il y a un effort à faire de rationalisation, complémentarité, communication et de sensibilisation notamment en appuyant les arguments économiques de la transition (prix des matières premières, évolution de la demande, importance de la transition pour les jeunes recrues,...) et en déclinant le message selon les cibles d'entreprises.

Une coordination efficace à mettre en place

Afin de faciliter les remontées du terrain, de promouvoir l'échange et de renforcer les compétences des acteurs de l'accompagnement, une coordination efficace est indispensable. Celle-ci devra être renforcée par un système qui permette de suivre et mesurer l'évolution des entreprises vers la transition. Ce dernier donnera un aperçu de l'impact du dispositif.

6.3.3. Vision 2030

En 2030, sensibilisées et accompagnées par l'écosystème privé et/ou public, toutes les entreprises qui le désirent auront entamé une démarche de transition à des degrés divers. Elles pourront avoir mis en place des bonnes pratiques d'éco-gestion et/ou avoir questionné l'impact social et environnemental de leur business model et/ou encore testé de nouvelles procédures de gouvernance.

6.3.4. Axes stratégiques

Axe 1 : Sensibiliser, informer, communiquer

Cet axe a pour objectif de sensibiliser les entreprises à la nécessité/l'intérêt de la transition et de les inciter s'inscrire dans cette démarche.

Axe 2 : Mobiliser les acteurs de l'accompagnement aux entreprises

Il s'agit de sensibiliser, informer, orienter les acteurs de soutien aux entreprises, de favoriser les échanges entre ces derniers et de développer leurs compétences en matière de pratiques exemplaires.

Axe 3 : Renforcer l'accompagnement au développement de la transition des entreprises

Cet axe vise à soutenir l'émergence de nouvelles activités et de nouvelles chaînes de valeurs et à accroître l'impact sur la Région des activités existantes (scale-up). Il convient également de capitaliser sur les outils existants et de développer de nouveaux outils pour renforcer la pertinence des accompagnements.

Axe 4 : Assurer le suivi de la progression des entreprises

Enfin, il convient d'évaluer ces nouveaux dispositifs afin de les adapter aux réalités du terrain en constante évolution.

6.3.5. Mesures

Axe 1 : Sensibiliser, informer, communiquer

ACCOMP 1 : Intégrer la transition économique dans les métiers de Hub.brussels

Hub.brussels fera évoluer ses corps de métier vers la Transition économique afin d'être en mesure de sensibiliser, d'accompagner et de coordonner les structures d'accompagnement. Cette mesure est un prérequis nécessaire pour permettre à l'ensemble des mesures suivantes d'être mise en place.

Ainsi, chacune des Business Unit de Hub.brussels devra évoluer en fonction de ses réalités. Un plan de transformation sera mis en place dès 2022 et les équipes recevront les formations adéquates.

ACCOMP 2 : Clarifier les concepts et enjeux

Les messages liés à la transition devront être partagés et alignés entre les différents acteurs publics, subventionnés par le public ou le privé. Il s'agit de mettre en évidence les opportunités liées à la transition et notamment l'acquisition de nouveaux marchés, la réduction des coûts, la différenciation par rapport à la concurrence, l'innovation technique et sociale, l'impact sociétal positif, la gouvernance participative,...

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– BE – Innoviris – BEE – Partenaires : CityDev, finance.brussels et Port de Bruxelles, réseaux d'entrepreneurs, Unizo, Ucm,...
Publics cibles :	– Les entreprises

ACCOMP 3 : Prévoir une seule porte d'entrée performante et universelle vers la Transition économique

Le site web 1819 reprendra l'ensemble des différents services et évènements proposés. Il constituera une porte d'entrée unique et complète pour les entreprises. Il leur permettra de s'informer sur les aides, s'inspirer, se former à la transition, se tester à l'aide d'un autodiagnostic simple, mais aussi d'identifier les structures d'accompagnement tant publiques que privées qui leur permettront d'aller plus loin.

Cette mesure sera également l'occasion d'évaluer l'opportunité d'une rationalisation des services offerts.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– BE – BEE
Publics cibles :	– Les entreprises
En coordination avec :	– SRTE : aides économiques, MPDI, Parcours d'innovation

ACCOMP 4 : Cibler les campagnes de sensibilisation à la transition économique

Pour inciter un maximum d'entreprises à découvrir ou approfondir les concepts de la transition économique et les faire passer à l'action, des campagnes inclusives très ciblées et adoptant un langage adapté à leur public (suivant le type d'entreprise, le cycle de vie des projets entrepreneuriaux, les secteurs, les thématiques...) seront lancées. Un seul ou plusieurs des trois aspects de la transition y seront traités : l'écogestion, les modèles d'affaires durables et circulaires, et le volet social, sociétal et de gouvernance participative.

Des campagnes de sensibilisation ciblant les publics rencontrant le plus de freins à se lancer dans l'entrepreneuriat (femmes, jeunes et chercheurs d'emploi) seront également organisées.

Ces campagnes de communication seront renforcées par l'organisation de lieux de rencontres et d'échanges qui permettront un apprentissage entre pairs ou l'échange de bonnes pratiques. Ces actions seront conçues avec et relayées par les acteurs de terrain auprès de leur cible.

Par ailleurs, il s'avère intéressant de conscientiser les citoyens et les citoyennes sur les enjeux de la transition et les réussites entrepreneuriales qui participent à cette transition. Cela permettra aussi indirectement de travailler sur la demande car toute citoyenne et tout citoyen conscientisé est un ou une consommateur ou consommatrice averti.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– BE – BEE
Relais :	– Les acteurs subsidiés de l'accompagnement
Publics cibles :	– Les entreprises
En coordination avec :	– SRTE : accès gisement, production locale et logistique, commerces, ESD, parcours d'innovation – Plans : GoodFood

Axe 2 : Mobiliser les acteurs de l'accompagnement aux entreprises

ACCOMP 5 : Cartographier toutes les offres d'accompagnement

Pour être sûr de recenser l'ensemble des structures d'accompagnement, une cartographie sera réalisée qui reprendra chaque acteur, ses offres et son public-cible, que cette offre soit publique ou privée et ce, de façon à renforcer la complémentarité de l'ensemble.

La qualité des prestations offertes dans le cadre des accompagnements des acteurs privés financés par la Région sera évaluée dans le cadre des comités d'accompagnement des subsides afin de ne financer que les initiatives subsidiaires à l'offre publique qui



démontrent des résultats probants.

Portage :	– hub.brussels – BE
Co portage :	– BEE
Publics cibles :	– Lles acteurs de l'accompagnement
En coordination avec :	– SRTE : ESD

ACCOMP 6 : Assurer une montée en compétences des acteurs de l'accompagnement à la transition économique

Un dispositif de montée en compétences pour tous les acteurs de l'accompagnement, publics et privés, qu'ils soient subsidiés ou non, sera développé afin de les mettre en capacité de sensibiliser, informer et orienter les entreprises en rapport avec la transition (accompagnement de première ligne).

Ce dispositif comportera de l'aide financière, des formations dans le cadre de la mission de Coordination de l'Accompagnement menée par hub.brussels, de la mise en réseau et un service de support technique offert par Bruxelles Environnement et hub.brussels. L'offre d'accompagnement sera organisée de manière à respecter le principe de subsidiarité par rapport à l'offre des services publics.

Portage :	– hub.brussels – BE
Publics cibles :	– Les acteurs de l'accompagnement publics et financés par le public et les acteurs privés
En coordination avec :	– SRTE : ESD

ACCOMP 7 : Accompagner les entreprises à mobiliser leurs travailleurs dans une démarche de management environnemental

Mettre en place des « éco-team » pour impliquer les collaborateurs dans la démarche environnementale de l'entreprise, c'est prendre en compte leurs avis, leurs besoins, les faire participer aux orientations prises sur base des réalités de travail au quotidien. C'est aussi valoriser leur travail et leurs expertises, en répondant à un besoin de plus en plus prégnant de trouver plus de sens au travail.

Cette implication des travailleurs est stimulée à travers différents outils de labellisation comme le Label Entreprise Ecodynamique ou le label B-Corp.

Portage :	– hub.brussels – BE
Publics cibles :	– TPE/PME
En coordination avec :	– SRTE : ESD, financement – Plans : Label Entreprise Ecodynamique

ACCOMP 8 : Proposer une offre complète de spécialistes

Lorsque l'entreprise a identifié par elle-même, ou via un acteur de l'accompagnement de première ligne, la nécessité d'approfondir une thématique liée à l'éco-gestion, au modèle économique ou au volet social ou à la gouvernance participative, le dispositif régional prévoit qu'elle s'adressera à un.e ou des spécialistes thématiques « Transition » selon les matières visées.

Pour que le dispositif fonctionne bien, il faudra s'assurer que l'ensemble des thématiques soit bien et suffisamment couvert et que les entreprises y aient accès.

Cela peut se faire:

- En renforçant les services d'accompagnement de hub.brussels à destination de ses publics cibles ;
- Pour les volets qui ne sont pas couverts par le secteur public, en soutenant financièrement d'autres acteurs de l'accompagnement via des appels à projets afin de prendre en charge une partie de leur coût (en évitant tout double financement) afin de rendre leurs accompagnements accessibles au plus grand nombre. Ces appels à projets feront l'objet d'une évaluation régulière.
- En prévoyant l'accès à une aide financière pour les entreprises qui veulent faire appel aux spécialistes privés non subsidiés, comme que l'aide à la consultance ou les chèques innovation.

Portage :	– hub.brussels – BE
Co portage :	– BEE
Publics cibles :	– Les acteurs privés de l'accompagnement à la transition

ACCOMP 9 : Renforcer les liens avec les professions intermédiaires

Afin que la transition percole efficacement à travers tout le tissu entrepreneurial y compris les entreprises peu sensibilisées, il faut pouvoir s'adresser à des acteurs relais qui sont en contact permanent avec ce tissu d'entreprises : comptables, avocat.e.s, secrétariats sociaux,...

Un travail d'identification de ces acteurs relais et de sensibilisation sera réalisé dans le cadre du dispositif de soutien à la transition.

Portage :	– hub.brussels – BE
Publics cibles :	– Les acteurs relais

ACCOMP 10 : Mettre en réseau les acteurs de l'accompagnement

La mise en place d'un lieu d'échanges, d'une plateforme physique et/ou virtuelle sera envisagée par le dispositif d'aide à la transition afin que les acteurs impliqués soient connectés, puissent être aiguillés vers les bonnes personnes-relais identifiées dans le dispositif, restent à un niveau d'information équivalent et échangent sur les bonnes pratiques, l'évolution des thématiques, les besoins des entrepreneurs, les actualités, ...

Portage :	– hub.brussels – BE
Co portage :	– GEL's, les centres d'entreprises... (soit le réseau de l'accompagnement)
Publics cibles :	– Les acteurs de l'accompagnement publics et financés par le public ainsi que les privés périodiquement
En coordination avec :	– SRTE : coordination MPDI

Axe 3 : Renforcer l'accompagnement à la transition des entreprises

ACCOMP 11 : Soutenir le développement de nouvelles activités à impact positif

Tous les candidats entrepreneurs accompagnés en (pré)-création par des structures publiques ou subventionnées seront sensibilisés à l'importance de prendre en considération l'impact social et environnemental de leur activité, et ce dès sa conception.

Il s'agit aussi de poursuivre le soutien accordé au démarrage de nouveaux modèles économiques tel que le fait l'appel à projets « be circular » en subsidiant des activités économiques innovantes en matière de nouveaux business models de l'économie circulaire tout en fournissant un accompagnement en parallèle de l'AAP, par exemple.

Portage :	– hub.brussels – BEE – BE
Co portage :	– Réseau des structures d'accompagnement
Publics cibles :	– Les entreprises en démarrage, les candidats entrepreneurs

ACCOMP 12 : Développer des parcours d'accompagnement à la transition pour les entreprises financées par finance&invest.brussels.

Hub.brussels développera des parcours d'accompagnement à la transition économique. Cela sera fait en partenariat avec les autres administrations et en complémentarité de leurs actions. Ce sera spécifiquement le cas des entreprises financées par finance&invest.brussels et qui souhaiteraient disposer d'un tel accompagnement. Le même type de dispositif pourra être envisagé pour les différentes aides offertes en Région de Bruxelles-Capitale.

Ces entreprises auraient accès en priorité aux parcours d'accompagnement de hub.brussels, tous comme celles hébergées par Citydev, les Centres d'Entreprises et les incubateurs.

Hub.brussels organisera par ailleurs de appels à manifestation d'intérêt pour permettre à des entreprises encore non soutenues par la Région de participer à ces programmes.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– Finance&Invest.brussels
Publics cibles :	– Les entreprises financées par FIB

ACCOMP 13 : Des clusters au service de la Transition

Les clusters[25] auront un rôle de premier plan à jouer afin de sensibiliser puis accompagner leurs entreprises membres dans leur transition. Vu leur connaissance sectorielle, ils auront un rôle central dans l'adaptation de l'accompagnement aux spécificités de ces secteurs. De nouveau cluster pourront voir le jour, notamment pour des secteurs prioritaires pour la Région.

Ils seront ainsi tous réorientés pour faire de la transition leur cœur de métier. Ils pourront par ailleurs accompagner les entreprises dans la constitution de grappes dans le but de répondre aux marchés publics durables et innovants. Cette réorientation se fera en cohérence avec la transformation du corps de métier de hub.brussels (mesure ACCOMP 1). Dans ce cadre, les services métiers seront adaptés afin de rendre les services offerts par les clusters en phase avec la transition économique des entreprises.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– /
Publics cibles :	– Les entreprises membres et prospects des clusters
En coordination avec :	– SRTE : MPDI

ACCOMP 14 : Accroître l'impact des entreprises exemplaires

Une grande partie des entrepreneurs qui se développent dans l'économie circulaire ou la durabilité ont besoin de soutien pour la croissance de leur activité. Il y a là un enjeu important, à savoir permettre la pérennisation voire l'amplification de leurs activités, afin d'accroître leur impact au niveau sociétal et économique. A ce stade, il s'agit d'accompagner ces entreprises sous l'angle « business ».

Trois autres types d'accompagnement se révèlent ainsi trop rares au sein de la Région et devraient pouvoir être réalisés de façon ciblée :

- la recherche d'associés afin d'augmenter les chances de succès des projets,
- la recherche de partenaires afin de favoriser la création de chaînes de valeurs locales,
- le renforcement des compétences des équipes.

Cette mesure se fera en partenariat avec les services d'accompagnement sectoriel existant tel que le Facilitateur Filière Good Food.

Divers modes d'actions peuvent s'envisager comme l'accompagnement individuel ou collectif mais aussi la mise en place d'un mentorat croisé entre pairs

pour la montée en compétences.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Les entreprises en développement

ACCOMP 15 : Évaluer la possibilité de mettre en place un diagnostic sur le degré d'avancement dans la transition à destination des entreprises

Si l'on se place dans une approche de parcours de la transition, il est utile d'avoir un point de départ, une sorte d'autodiagnostic d'entrée qui permettrait d'initier le processus et de pouvoir se situer sur une échelle de progression afin d'accompagner l'évolution de l'entreprise.

Il sera envisagé d'identifier ou d'adapter un outil simple de diagnostic de départ pour initier le parcours de transition. Il faudra prévoir dans cet outil, des questions sur l'éco-gestion et des questions sur le modèle économique, ainsi que des questions sur le volet social et gouvernance participative.

Le rôle de ce diagnostic est double. D'une part, se situer dans les différentes matières (rôle de sensibilisation) et, d'autre part, identifier les endroits où une marge de progression est possible (rôle de renvoi vers l'accompagnement). Ce diagnostic peut être fait de deux manières :

- Seul sur le site web ou avec une structure d'accompagnement. Si l'entreprise le fait seul sur le site web, le diagnostic intelligent lui aura fourni la liste des spécialistes pour approfondir son parcours.
- Si l'entreprise a fait ce diagnostic avec l'aide d'une structure d'accompagnement, celle-ci va la renseigner sur les possibilités d'amélioration et une liste de contacts spécialisés pour approfondir le travail.

Le diagnostic doit rester simple et doit pouvoir alimenter un outil de suivi qui lui serait conçu avec des seuils en lien avec l'accès aux aides économiques. Ce diagnostic pourra également permettre à l'entreprise d'être orientée vers l'accompagnement le plus adéquat en fonction de sa situation. La faisabilité d'un tel outil sera mise à l'étude.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– BE (Ecogestion)
Publics cibles :	– Les entreprises
En coordination avec :	– SRTE : Finacements – Plans : NA

ACCOMP 16 : Prévoir un parcours d'apprentissage autodidacte

Pour répondre aux besoins des entreprises qui ne souhaitent pas se faire accompagner mais qui préfèrent avancer seules sur le chemin de la transition, une série d'outils e-learning seront mis à disposition sur le site web du 1819, des vidéos, des tutoriels, des MOOC,... provenant de matériel existant ou du développement de nouveaux outils.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Les entreprises

ACCOMP 17 : Personnaliser les services d'accompagnement

Afin d'aider les entrepreneurs bruxellois à trouver leur chemin parmi l'offre d'accompagnement qui leur sera offert, hub.Brussels mettra en place des « account managers » qui seront leurs points de contact privilégiées.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Les entreprises

ACCOMP 18 : Monitorer les parcours de transition

Afin de pouvoir extraire facilement les données quantitatives et qualitatives sur l'avancement des entreprises en matière de transition, la mise en place d'une base de données partagées semble indiquée. Elle est alimentée, d'une part, automatiquement par les entreprises via l'autodiagnostic et, d'autre part, par les acteurs de soutien. Elle permet de sortir facilement des informations qualitatives et quantitatives sur la mise en place du dispositif et sa progression.

A partir de cette base de données, un système de monitoring automatisé sera mis en place. Il permettra d'évaluer la progression des acteurs et des entreprises au sein du dispositif tout en évitant d'ajouter une charge administrative supplémentaire aux entreprises.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– La coordination et les parties prenantes
En coordination avec :	– SRTE : gouvernance

6.4. HÉBERGEMENT DES ENTREPRISES

6.4.1. Situation actuelle

Après le financement et l'accompagnement, l'hébergement des entreprises est le troisième pilier de la politique économique de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet accueil des entreprises se formalise au travers de la mise à disposition de foncier, la location de bâtiments, ou l'hébergement par les bailleurs publics régionaux.

Ces dernières années, l'enjeu majeur est celui de la mixité des fonctions. Afin d'assurer le bien-être de ses citoyens et de faire face au dérèglement climatique, la Région doit à la fois pouvoir construire des nouveaux logements abordables, préserver et renforcer l'activité économique en ville, tout en développant des espaces verts, des îlots de fraicheurs et des lieux propices à la biodiversité.

En matière de préservation et de renforcement de l'activité économique en ville, la Région dispose de deux organismes publics : CityDev et le Port de Bruxelles, à côté des centres d'entreprises et des incubateurs.

Citydev.brussels, dans ses activités économiques, a pour missions principales :

- l'expansion économique, qui vise à mettre à la disposition des entreprises des infrastructures bâties ou non bâties en vue de promouvoir le développement économique régional ;
- la mission d'opérateur-ensemblier dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage d'opérations mixtes, qui consiste à développer de projets alliant, sur une même zone, prioritairement affectations économiques, production de logements et équipements collectifs.

Dans le cadre de la SRTE, Citydev.brussels soutient le développement et la transition économiques et l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en identifiant, à travers des études et des analyses, les besoins spécifiques des différents acteurs économiques bruxellois, de l'artisan à l'industrie, en passant par les nombreuses PME et TPE. Forte de cette expertise, CityDev propose des solutions d'accueil et des services adaptés à leur profil : parcs industriels, parcs scientifiques, parcs pour PME et TPE, bâtiments pour entreprises, incubateurs, FabLab,...

Le Port de Bruxelles est également propriétaire de terrains qu'il concède pour une certaine période à des entreprises et des indépendants afin de développer une activité économique liée à la voie d'eau. Les concessionnaires situés le long du canal doivent s'engager à l'utiliser pour leur logistique. Ils reçoivent des remises ou des amendes en fonction des tonnages transportés par le canal. Le Port de Bruxelles possède et exploite également plusieurs bâtiments logistiques, dont le centre logistique TIR.

6.4.2. Enjeux

Le Gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de gouvernance climatique et de transition économique. Atteindre de telles ambitions nécessite de faire la part belle aux modèles économiques décarbonés, circulaires et régénératifs, qui ancrent l'activité économique à Bruxelles afin de produire localement, qui assurent la création d'un tissu économique de proximité et réduisent ainsi les déplacements, qui optimisent l'utilisation du territoire et qui créent de la valeur ajoutée pour les Bruxellois.es, et enfin, qui contribuent à créer de l'emploi de qualité et peu délocalisable pour les Bruxellois.es.

Or, il est aujourd'hui de plus en plus difficile pour un entrepreneur ou une entreprise de trouver un lieu ou un site pour développer son activité économique. Outre le fait que Bruxelles est une région particulièrement dense, les activités économiques et productives en particulier subissent une pression foncière importante et des prix qui entravent l'accessibilité du foncier pour les acteurs économiques. La Région doit dès lors activer les leviers dont elle dispose pour sécuriser le développement son activité économique et maintenir et créer l'emploi afin de limiter au maximum les délocalisations.

6.4.3. Vision 2030

En 2030, la Région de Bruxelles-Capitale connaîtra un essor de nouvelles activités, notamment productives, de transition économique de proximité ancrées dans son territoire. Des boucles économiques se seront développées sur le territoire de la Région, et certaines filières économiques s'y seront relocalisées.



6.4.4. Plan d'action

Axe 1 : Mobiliser les acteurs de l'accueil des entreprises pour faciliter la transition économique des acteurs économiques

LOCAL 1 : Mettre la transition économique au cœur des Contrats de Gestion de CityDev et du Port de Bruxelles.

Au travers de ces nouveaux Contrat de Gestion 2021-2025, Citydev.brussels et le Port se sont engagés à soutenir prioritairement les entreprises qui s'inscrivent ou s'engagent dans une démarche de transition économique, tout en accompagnant dans le cadre de ses missions toutes les entreprises vers la transition. À cet effet les procédures et les critères de sélection des entreprises candidates seront revus, afin de les aligner sur les objectifs de transition et de les rendre plus lisibles.

Il est également prévu une diminution de canon ou de loyer d'ici à 2030 pour soutenir les entreprises qui ont d'ores et déjà entamé une démarche vers l'exemplarité sociale et/ou environnementale. En ce qui concerne le Port de manière spécifique, son nouveau contrat de gestion prévoit de ne soutenir que les entreprises qui ont déjà entamé un processus d'excellence sociale et/ou environnementale d'ici 2030.

Portage :	– CityDev – Port de Bruxelles
Co portage :	– Cabinets de tutelle
Publics cibles :	– Tout porteur d'un projet économique
En coordination avec :	– Financement

Axe 2 : Soutenir le développement des nouveaux modèles de production de la transition économique.

LOCAL 2 : Augmenter le patrimoine foncier de CityDev en vue d'accompagner le développement des entreprises de la transition économique notamment via l'acquisition de Schaerbeek Formation.

CityDev et le Port collaborent en vue d'acquérir, les terrains de Schaerbeek Formation afin d'en faire prioritairement un pôle d'activités exemplaires et de logistique durable; en tablant notamment sur l'intermodalité permise par le maintien du faisceau ferroviaire sur le site.

Le Port a signé une convention de réservation avec Citydev pour l'aménagement d'une zone multimodale de 20 ha sur le site du FIF et a inscrit dans son budget pluriannuel 2021 - 2025 un budget de 800 000 euros par an pour financer le droit de réservation.

Un mandat sera confié à Citydev pour négocier l'acquisition avec le FIF.

Portage :	– CityDev
Co portage :	– Port
Publics cibles :	– Les entreprises de la transition économique

LOCAL 3 : Créer un guichet des occupations temporaires des bâtiments et terrains inoccupés

Le guichet des occupations temporaires, qui sera mis en place par CityDev et Perspective, vise à faciliter les plans de gestion transitoire et les occupations momentanées de sites vacants sur le territoire par toute activité qui souhaiterait y trouver place.

Il mettra à disposition, notamment des entreprises, les informations et outils nécessaires pour mener à bien leurs projets (documents-types, vade-mecum sur les procédures règlementaires…). Le guichet permettra également une mise en réseau de l'offre et de la demande et si de besoin, une prise de contact avec un facilitateur pour un accompagnement technique plus individualisé. L'objectif est que cette cellule opérationnelle du guichet puisse devenir le facilitateur opérationnel des occupations temporaires en région bruxelloise.

Dans le cadre de ce rôle de facilitation, le guichet des occupations temporaires aura également pour objectif de mener des recherches et des travaux règlementaires, juridiques, techniques et autres, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, le guichet pourra organiser des appels à projets et intervenir ponctuellement pour stimuler certains projets d'occupation transitoire.

Portage :	– CityDev
Co portage :	– Perspective
Publics cibles :	– Les acteurs en création en phase de test de leur activité.e

LOCAL 4 : Augmenter l'offre de localisations accessibles pour des projets de transition économique

Perspective.brussels (qui devra être renforcé pour ce faire) en collaboration avec les autres institutions régionales du développement et de l'aménagement du territoire (Urban, SAU, citydev.brussels, SLRB, BMA, Port de Bruxelles, Bruxelles Mobilité) stimule l'offre de localisations disponibles pour la mise en place de projets de transition économique notamment dans et à travers les Plans d'Aménagements Directeurs. Perspective.brussels travaille de concert avec Bruxelles Environnement, citydev.brussels et hub.brussels (en particulier le secrétariat du CCE) afin de faciliter la rencontre entre l'offre de localisation et la demande des acteurs économiques.

Portage :	– Perspective
Co portage :	– BE – hub.brussels – CityDev – SAY – Urban – BMA – Port – SLRB – Beliris12 – BM
Publics cibles :	– TPE et PME bruxelloises

LOCAL 5 : Renforcer la plateforme des incubateurs pour assurer la synergie entre les acteurs bruxellois de l'innovation

Les Incubateurs publics bruxellois (IPB) sont des acteurs clés du soutien à la création et à la croissance de nouvelles entreprises. Les IPB combinent une offre de services multiples centrée sur l'hébergement, mais incluant également un suivi/coaching personnalisé et une immersion au sein d'un écosystème spécialisé en RDI.

Leur focus spécifique sur les activités et solutions innovantes les positionne stratégiquement comme un acteur naturel de stimulation de la transition. En effet, le nouveau Plan Régional pour l'Innovation définit les priorités régionales sur base des grands défis sociétaux bruxellois. La plateforme des incubateurs développera une approche stratégique transversale visant à stimuler l'exemplarité des entreprises incubées, en matière environnementale et sociale.

La mobilisation coordonnée des autres acteurs de l'écosystème ou encore la mise en place de réseaux d'alumni[26] participeront de cette dynamique visant à faire des pépites innovantes bruxelloises des exemples et des moteurs de la transition.

La plateforme des incubateurs travaillera également à renforcer ses liens avec l'écosystème bruxellois de l'accompagnement et du financement.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– CityDev – Innoviris – finance&invest.brussels
Publics cibles :	– Les acteurs en création en phase de test de leur activité.e

LOCAL 6 : Soutenir le développement de projets entrepreneuriaux au travers des Centres d'Entreprises

Depuis plusieurs années maintenant, la Région soutien le développement de projets entrepreneuriaux à travers de la mise à disposition de locaux et de bureaux via les Centres d'Entreprises. Les Centres d'Entreprises ont pour objectif de dynamiser le tissu économique Bruxellois et se caractérisent par une localisation volontariste dans des quartiers en revitalisation. Ils sont également le reflet de l'alliance entre dimension économique, dimension sociale et urbaine, et partenariats diversifiés pour trouver des solutions adaptées aux demandes.

A l'instar de ce qui se fait dans le cadre de la Plateforme des Incubateurs, les Centres d'entreprises travailleront à une spécialisation de l'offre et à une meilleure collaboration avec l'écosystème de financement et d'accompagnement.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– CityDev – Finance
Publics cibles :	– Entrepreneurs, TPE et PME bruxelloises

LOCAL 7 : Coordonner les FabLabs

Un Fab Lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Pour être appelé Fab Lab, un atelier de fabrication doit respecter la charte des Fab Labs, mise en place par le Massachusetts Institute of Technology (MIT).

L'engagement du secteur public dans la (re)dynamisation de la production locale garantit l'accès aux nouvelles technologies numériques auprès d'un large public, en proposant des actions de sensibilisation et de formation ainsi que des plans tarifaires accessibles à tous. A la demande du Gouvernement, citydev.brussels assure la gestion du réseau des trois fablabs publics « cityfabs »[27].

Le Gouvernement a évidemment maintenu son soutien aux Cityfabs. En outre, afin de participer au développement d'une « FabCity » d'ici 2030, la Région s'est engagée à ce que les fablabs publics s'intègrent dans le réseau local de production en resserrant les liens avec les fablabs nés à partir d'initiatives privées ainsi qu'avec les ressourceries, les repair cafés,...

Pour ce faire, citydev.brussels, en collaboration avec Bruxelles Économie Emploi, hub.brussels, innoviris.brussels et les différents acteurs de terrain, s'est engagé à mettre sur pied et à coordonner une plateforme des fablabs selon un mode de fonctionnement similaire à celui de la plateforme des incubateurs.

Cette plateforme sera composée des initiatives publiques mais également privées afin de co-construire une vision commune, de se mettre en réseau et de porter des projets communs afin de renforcer l'écosystème global des Makers bruxellois.

Portage :	– CityDev
Co portage :	– BEE – hub.brussels – Innoviris

6.5. MARCHÉS PUBLICS DURABLES, INNOVANTS ET PRO-PME

6.5.1. Situation actuelle

Les marchés publics (MP) peuvent jouer un rôle extrêmement important en tant qu'outil stratégique de politique publique pour atteindre les objectifs sociétaux, économiques et environnementaux de la transition et pour soutenir le développement économique régional.

Ceci est particulièrement le cas en Région de Bruxelles-Capitale où un nombre fort important de pouvoirs publics sont installés. En termes d'ordres de grandeur, les pouvoirs publics à Bruxelles représentent 118 942 travailleurs et 16,8% de l'emploi total dans la Région. Ce sont autant de personnes qu'il faut approvisionner via les marchés publics en matériel IT, économat, transport, alimentation, mobilier,... Le secteur public bruxellois représente, quant à lui, 13,2% du PIB de la RBC[28].

Marchés Publics Durables (MPD)

Dans la présente note, la notion de marchés publics durables est comprise telle que définie par la circulaire fédérale du 16 mai 2014. Cette définition est également reprise dans le Guide des achats



durables, utilisé par le Fédéral ainsi que par les autres Régions en Belgique[29]. Ainsi « les marchés publics durables concernent des processus de passation de marché public dans le cadre duquel les pouvoirs publics cherchent à obtenir des biens, des services et des travaux dont l'incidence environnementale et sociale négative sur toute leur durée de vie sera moindre que dans le cas de biens, de services et de travaux à vocation identique, mais ayant fait l'objet de procédures de passation de marchés ne tenant pas compte de ces aspects. A cet effet, il convient de tenir compte des trois piliers du développement durable et plus particulièrement :

1. protéger l'environnement et réduire l'empreinte écologique de la consommation des services publics ;
2. encourager le travail digne, les conditions de travail et les emplois verts ;
3. améliorer la qualité de la croissance économique, de la compétitivité des entreprises et des conditions de concurrence en créant des règles du jeu équitables, afin de permettre à suffisamment d'entreprises de concourir pour les marchés publics[30] ».

Marchés Publics Innovants (MPI)

La Commission européenne définit la « passation de marchés de solutions innovantes » comme tout achat public présentant un ou deux des aspects suivants :

- L'achat du processus d'innovation - services de recherche et développement - avec des résultats (partiels) ;
- L'achat des résultats de l'innovation créée par d'autres.[31]

Le gouvernement bruxellois a décidé en septembre 2021 de reconnaître Innoviris comme centre d'appui pour la promotion des marchés publics innovants à Bruxelles. L'objectif est de stimuler l'effet de levier que peut avoir la commande publique sur les dynamiques d'innovation à Bruxelles, tout en améliorant les services offerts à la population bruxelloise.

Marchés publics pro-PME

Afin de soutenir le développement économique de la Région et d'accélérer l'appropriation des thématiques de transition par les entreprises présentes sur son territoire, la Région de Bruxelles-Capitale portera une attention particulière à l'accès aux PME aux marchés publics lancés par ses administrations.

6.5.2. Enjeux

Pour activer ce potentiel, une approche structurée s'appuyant sur une véritable stratégie régionale « Marchés publics durables, innovants et pro-PME», une gouvernance transversale et des moyens humains et financiers sont nécessaires, toujours dans le respect des prescrits européens et fédéraux sur les marchés publics.

Un premier enjeu est celui de la gouvernance. Étant donné que l'objectif est d'activer le levier des MP, tout un ensemble de fonctions stratégiques devra être mis en place et coordonné. La thématique des marchés publics est très vaste. Les secteurs et le montant des adjudications peuvent varier énormément. Cela a pour conséquence de complexifier toute tentative d'aborder les marchés publics avec une approche généraliste. Pour une meilleure efficacité, une stratégie MPD/I/PME+ devrait pouvoir être en mesure d'aborder ses actions de façon différenciée et granulaire en fonction des types, tailles,

domaines et secteurs de marché. La prise en compte des différentes thématiques impliquera dès lors une collaboration avec les plans/stratégies thématiques régionaux. De plus, la législation relative aux marchés publics étant de compétence fédérale, la coordination avec les autres entités et le fédéral dans la mise en œuvre de la stratégie régionale bruxelloise sera nécessaire. Et ce, notamment pour la mise en place d'un dispositif de monitoring des marchés publics durables, innovants et pro-PME.

La question de l'anticipation des besoins est également déterminante afin de disposer d'assez de temps pour préparer des cahiers des charges aux clauses durables réalistes, mais aussi suffisamment ambitieuses pour tirer le marché, créer des centrales d'achats pour bénéficier d'économies d'échelle, donner la possibilité aux entreprises de s'adapter et former des alliances pour les plus gros marchés, ou encore former les acheteurs. Dans cet effort d'anticipation, la question de la résilience de la Région et du renforcement de sa capacité à satisfaire certains besoins essentiels sera centrale.

Pour atteindre ces objectifs, le principal enjeu de la Stratégie MPD/I/PME+ sera de relever certains défis auxquels font face les pouvoirs adjudicateurs et les entreprises :

Au niveau des pouvoirs adjudicateurs

- **Manque de connaissance des critères durables, de l'économie circulaire en général et des acteurs circulaires locaux en particulier.** Le risque va d'une non-intégration des critères à une intégration trop stricte qui ne tient pas compte des capacités du marché à y répondre.
- **L'appréhension de coûts supplémentaires induits par les critères de durabilité est un enjeu complexe.** Cela relève souvent d'un cadre analytique et/ou organisationnel trop étroit. L'organisation financière en année budgétaire par exemple masque les gains économiques derrière certains choix écologiques, soit parce que le produit présente une durée de vie plus longue, soit parce qu'il nécessite de plus faibles consommables. Il est donc nécessaire d'équiper les acheteurs d'outils d'analyse des coûts sur l'ensemble du cycle de vie. D'autre part, certaines mesures à prendre sont simples et n'ont pas d'impact financier : un exemple simple consiste à abaisser, comme critère de sélection dans les CSC, le chiffre d'affaire minimum que doivent prouver les soumissionnaires. Ceci n'a pas de conséquence financière pour le pouvoir adjudicateur, mais ouvre la possibilité de répondre au marché à plus d'entreprises possiblement locales.
- **Le rôle, les capacités et la posture de l'acheteur sont aussi des éléments déterminants.** Son rôle est-il juste de passer commande ou est-il en capacité d'analyser les besoins derrière la demande d'achat ? A-t-il accès à un service juridique capable de traduire des critères durables et/ou innovants en procédure ? A-t-il les compétences, les connaissances et le temps pour explorer le marché local et adapter son cahier des charges aux capacités des acteurs locaux ?
- **La complexité et l'admissibilité juridique des clauses durables et/ou pro-PME dans les MP représentent un frein notoire** qui nécessite un service d'assistance technique, juridique et économique et la mise en place de centrales d'achats.

Au niveau des entreprises

- **Méconnaissance des offres disponibles** et des règles/procédures à suivre.
- **Appréhension de la lourdeur administrative** associée aux MP, ce qui recouvre plusieurs aspects :
  - Crainte du temps nécessaire sur les tâches administratives ;
  - Crainte d'amendes éventuelles ;
  - Incertitude quant au planning de démarrage et de réalisation ;
  - Risques pour la trésorerie (en cas de paiements à 60 ou à 90 jours).
- Pour les TPE/PME bruxelloises actives dans la durabilité :
  - **Exigence d'un chiffre d'affaires important** (ex : 150 000 euros dont 60 000 rien qu'en réponse à des appels d'offres antérieurs). Les expériences de grappes / consortiums restent compliquées à mettre en œuvre car il manque souvent un coordinateur/chef d'orchestre.
  - **Mauvaise intégration des critères de durabilité** dans le cahier des charges ; poids peu important de la reconnaissance de démarche environnementale dans l'attribution de marché. Le prix reste l'élément primordial.
  - **Non consultation des prestataires locaux régionaux.**

6.5.3. Vision 2030

En 2030, les acteurs économiques ont développé de nouvelles solutions environnementales, sociales et innovantes, notamment grâce aux marchés publics. Ces derniers :

- Sont accessibles aux entreprises et PME/TPE bruxelloises ;
- Encouragent des solutions innovantes ;

- Accélèrent la transition vers une économie circulaire et régénérative, et réduisent l'empreinte écologique de la consommation des services publics ;
- Soutiennent l'entrepreneuriat social et démocratique,
- Encouragent le travail digne et des conditions de travail saines ;
- Favorisent l'exemplarité des organisations publiques en RBC au niveau social et environnemental.

6.5.4. Axes stratégiques

Axe stratégique 1 : Assurer une coordination efficiente de la stratégie MPD/I/PME+

Une gouvernance efficace de la mise en œuvre de la stratégie régionale en matière de marchés publics durables et innovants devra être assurée.

Axe stratégique 2 : Informer et professionnaliser les acheteurs (pôle « Expertise »)

Il s'agit d'assurer le développement d'une expertise transversale, articulée aux expertises thématiques des autres plans stratégiques, à mettre au service de tous les acheteurs publics de la Région afin de les aider à se professionnaliser dans la réalisation de marchés publics durables et innovants.

Axe stratégique 3 : Faciliter le dialogue en amont des marchés (Pôle « Market Engagement »)

La création d'un pôle « Market Engagement » vise à assurer un meilleur alignement entre offre et demande, faciliter l'accès aux entreprises locales, petites, et proposant des solutions innovantes. Ce pôle devra aussi permettre de stimuler les opportunités d'échanges d'informations entre pouvoirs adjudicateurs et soumissionnaires potentiels, en amont des appels d'offres et en ciblant en priorité les secteurs/domaines de marchés identifiés comme prioritaires. C'est ce qu'en anglais on désigne comme processus d'« Early Market Engagement ».

Axe stratégique 4 : Financer et accompagner des expériences pilotes en matière de marchés publics innovants (« Pole innovation, financement et accompagnement d'expériences pilotes (APP) »)

Cet axe a pour objectif de multiplier les expérimentations et l'émergence de cas pilotes en marchés publics circulaires et innovants en participant à l'organisation de différents appels à projets et incitants financiers.

Axe stratégique 5 : Créer et animer des centrales de marché pour les « Achats communs »

Les achats groupés permettent d'optimiser le temps supplémentaire qui devra être investi dans la préparation du marché et dans l'expérimentation de nouvelles méthodologies sur des volumes de marchés plus importants. Un pouvoir adjudicateur aura plus de mal à mobiliser les ressources nécessaires de façon isolée. Du point de vue des fournisseurs, un volume plus important constitue également un facteur positif pour inciter à innover afin de pouvoir répondre aux besoins des pouvoirs adjudicateurs ou prendre en considération l'échelle systémique via les solutions qu'ils pourraient proposer.

L'objectif serait donc, à travers cet axe stratégique, de faciliter le montage de centrales de marchés à l'image de la centrale de fournitures écologiques qui a été lancée à deux reprises avec succès par Bruxelles Environnement.

Axe stratégique 6 : Stimuler l'offre du côté des entreprises

Faciliter l'accès aux marchés publics bruxellois pour les TPE/PMES et entreprises innovantes de la Région de Bruxelles-Capitale est fondamental.

Axe stratégique 6 : Assurer une coordination efficiente de la stratégie MPD/I/PME+

Une gouvernance efficace de la mise en œuvre de la stratégie régionale en matière de marchés publics durables et innovants devra être assurée.

6.5.5. Mesures

Axe stratégique 1 : Assurer une coordination efficiente de la stratégie MPD/I/PME+

MPDI 1 : Assurer la coordination transversale et la mise en œuvre de la stratégie « Marchés Publics Durables, Innovants et pro-PME»

Un(e) service/cellule régionale de coordination devra être créé(e) pour faciliter la collaboration entre les différentes organisations (Bruxelles Environnement, Innoviris, Actiris, Bruxelles Economie Emploi, Observatoire des prix de référence) et assurer la mise en œuvre de la stratégie telle que développée dans les différents axes stratégiques. Le pilotage sera assuré par Bruxelles Environnement en s'appuyant sur les expertises des co-porteurs et visera l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs de la Région, sous la tutelle de celle-ci. Ce(tte) service/cellule veillera au bon respect du principe européen « Do No Significant Harm » (DNSH).

Portage :	– BE
Co portage :	– Innoviris – Actiris – BEE
Partenaires :	– Autres régions & fédéral
Publics cibles :	– Entreprises – PME – TPE bruxelloises, pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qui relèvent de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale
En coordination avec :	– Plans : Good Move, Good Food, PGRD, PRI, PREC, Plan Nature, Renolution, Plan de gestion de l'eau, Plan Social Santé – PSSI, Plan industriel, Plan de redéploiement de l'ABP, Plan de soutien à l'Entrepreneuriat social et démocratique, Plan Digitalisation

MPDI 2 : Activer le levier de la réglementation

La législation relative aux marchés publics étant une compétence fédérale, les plans thématiques constituent un complément pour activer le levier réglementaire en lien avec les marchés publics à l'échelle de la Région. Des arrêtés et/ou des ordonnances et/ou des circulaires thématiques (énergie, rénovation des bâtiments, alimentation durable, réemploi, mobilité,...) pourront être adaptés de manière à favoriser la prise en compte de critères de durabilité dans la commande publique.

« Marchés publics durables, innovants et pro-PME » évaluera l'opportunité d'adapter, et adaptera le cas échéant, le cadre juridique nécessaire pour mettre en place des incitants réglementaires et législatifs en concertation avec Innoviris et Bruxelles Économie Emploi, et pour donner de l'ampleur aux marchés publics durables innovants à cette évolution des marchés publics. Une attention particulière sera portée à l'argumentaire permettant de cadrer la question des compétences régionales et de l'intérêt régional pour élaborer des textes juridiques en matière de marchés publics durables, innovants et pro-PME.

Portage :	– BE
Co portage :	– Innoviris – Actiris – Observatoire des prix de référence
Partenaires :	– Autres régions & fédéral – Les pouvoirs publics impliqués dans les plans thématiques
Publics cibles :	– Entreprises – PME – TPE bruxelloises – Pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qui relèvent de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale
En coordination avec :	– Plans : Good Move, Good Food, PGRD, PRI, PREC, Plan Nature, Renolution, Plan de gestion de l'eau, Plan Social Santé – PSSI, Plan industriel, Plan de redéploiement de l'ABP, Plan de soutien à l'Entrepreneuriat social et démocratique, Plan Digitalisation

MPDI 3 : Mettre en place un dispositif de monitoring des marchés publics durables, innovants et pro-PME

La coordination « marchés publics durables, innovants et pro-PME » se chargera d'organiser des concertations avec les autres régions, le fédéral et *e-procurement* afin de mettre en place un système qui permet de monitorer les marchés de façon plus automatisée sur les plateformes e-tendering et e-notification. Des discussions avec la plateforme privée du logiciel 3P utilisée par une grande partie des pouvoirs adjudicateurs bruxellois (et notamment tous les pouvoirs communaux) devront également avoir lieu.

Enfin, la coordination consultera le secteur académique pour évaluer la pertinence de son implication dans la mise en place d'un observatoire des marchés publics ou la pertinence de la mise en place d'un laboratoire d'analyse (ou *living lab*) des pratiques des MPD/I/PME+.

Portage :	– BE
Co portage :	– Innoviris – Actiris – Observatoire des prix de référence
Partenaires :	– Autres régions & fédéral – Secteur académique
Publics cibles :	– Pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qui relèvent de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale

Axe stratégique 2 : Assurer la mise en capacité, l'information et la professionnalisation des acheteurs (Pôle « Expertise »)

MPDI 4 : Mettre à disposition des organismes publics une facilitation MPD/I/PME+

La coordination « marchés publics durables, innovants et pro-PME » composée de Bruxelles Environnement, Bruxelles Économie Emploi, Innoviris et Actiris, aura pour objectif d'offrir un véritable accompagnement technique, juridique et économique au profit de l'ensemble des acheteurs publics en passant par un facilitateur de Bruxelles Environnement pour les MPD, par Innoviris pour les MPI, Bruxelles Économie Emploi pour les marchés pro-PME et par Actiris pour les clauses sociales. En ce qui concerne les clauses anti-dumping, la coordination devra se référer à l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics.

Ses missions comprendront notamment :

- La gestion du *helpdesk* pour répondre aux questions de première ligne et déterminer les obstacles auxquels sont confrontés les acheteurs publics. Les marchés pilotes sélectionnés par un futur appel à projet « Marchés publics durables » et les « Marchés publics innovants » pourront bénéficier d'un accès prioritaire au helpdesk.
- L'organisation de formations « marchés publics durables » et des formations d'accompagnement au changement (sur une base trimestrielle). Ces formations viseront également à développer l'expertise thématique dans les administrations ad hoc.
- La sensibilisation des acheteurs publics aux MP durables et innovants et pro-PME. Ce programme de sensibilisation aura pour vocation dans un premier temps de souligner le poids que les marchés publics peuvent avoir pour atteindre les objectifs de transition économique et le potentiel économique qu'ils représentent pour les entreprises. Dans un second temps cela permettrait de mettre en lumière les obstacles auxquels peuvent faire face les acheteurs publics pour la prise en compte de critères durables et de processus d'innovation dans les marchés publics et ainsi à aider les pouvoirs adjudicateurs à fixer des objectifs réalisables sur base des réalités du marché.

Portage :	– BE
Co portage :	– Innoviris – Actiris
Publics cibles :	– Pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qui relèvent de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale

MPDI 5 : Créer un canevas de plans d'action MPD/I/PME+ pour accompagner les pouvoirs adjudicateurs

Chaque pouvoir adjudicateur devra se doter d'un plan d'actions adapté à ses propres marchés. Ce plan fixera des objectifs pour les produits et services que les pouvoirs publics se procurent.

Un canevas sera dès lors rédigé par la coordination MPD/I/PME+ avec l'appui du facilitateur MPD/I/PME+. Il sera composé d'un volet reprenant des objectifs de base et adaptés par catégorie de marché ainsi que d'un volet optionnel en fonction des spécificités du pouvoir public. Le plan prévoira par exemple la systématisation des formations MPD et MPI dans la formation de base des acheteurs (Esimap) et des objectifs à atteindre par secteur d'activité via les commandes publiques. Une réflexion sur le lotissement des marchés afin d'y donner accès aux plus

petites entreprises sera entamée. Elle portera aussi sur la possibilité de mettre en place un lot de coordination générale des marchés afin de permettre aux plus petites entreprises de se regrouper autour d'une entreprise coordinatrice.

Portage :	– BE
Co portage :	– Innoviris – BEE – Actiris – ESIMAP
Publics cibles :	– Pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qui relèvent de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale

MPDI 6 : Développer des clauses visant à lutter contre le dumping social

Avec notamment des représentants des interlocuteurs sociaux sectoriels et des administrations régionales et communautaires, des groupes de travail, dont le pilotage est assuré par l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics, ont entamé un travail d'identification de clauses à insérer dans les marchés publics régionaux. Ces clauses auront pour objectif de s'opposer aux pratiques de dumping social observées dans certains secteurs d'activité (nettoyage, construction,...).

Le Gouvernement régional continuera d'apporter son appui à cette démarche afin de mener à terme ce travail et d'en assurer la diffusion et la mise en œuvre au sein des administrations et organismes régionaux.

Portage :	– Observatoire des prix de référence dans les MP & les cabinets porteurs
Co portage :	– Innoviris – Actiris – ESIMAP
Publics cibles :	– Pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qui relèvent de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale

MPDI 7 : Solliciter l'apport d'expertises thématiques pour les clauses et les outils de contrôle

La coordination « marchés publics durables, innovants et pro-PME » sollicitera l'apport d'expertises thématiques et sectorielles afin de proposer de nouvelles clauses ou critères sociaux, éthiques ou environnementaux par domaine de marché public pour les MPD, des aspects technico-scientifiques pour les MPI et de clauses facilitant la possibilité de répondre à ces marchés publics par les PME. Ces clauses pourront ensuite être proposées pour information via un portail « Marchés publics durables, innovants et pro-PME » aux acheteurs de la Région.

La sollicitation d'expertises thématiques et sectorielles sera également réalisée afin de définir des mécanismes de contrôle des clauses sociales, éthiques, environnementales et pro-PME. Ces outils de contrôle permettront aux acheteurs d'effectuer plus facilement une vérification des clauses imposées dans les cahiers des charges.

Ces clauses feront l'objet d'une évaluation et d'une éventuelle adaptation en fonction des avis des experts thématiques, du retour d'expérience, du terrain des acheteurs (notamment via les contacts avec le service de helpdesk).

Les clauses existantes par catégorie de marché deviendront à terme des critères de base obligatoires dans ces catégories de marché.

Portage :	– BE
Co portage :	– Innoviris – BEE – Actiris – Observatoire des prix de référence
Partenaires :	– Secteur académique
Publics cibles :	– Pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qui relèvent de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale
En coordination avec :	– Plans : Good Move, Good Food, PGRD, PRI, PREC, Plan Nature, Renolution, Plan de gestion de l'eau, Plan Social Santé – PSSI, Plan industriel, Plan de redéploiement de l'ABP, Plan de soutien à l'Entrepreneuriat social et démocratique, Plan Digitalisation

MPDI 8 : Faciliter l'accès à des incitants financiers à destination des administrations pour le lancement de marchés publics innovants

Mettre à disposition des administrations des incitants financiers directs pour supporter les coûts qui se rajouteraient au coût d'un achat public classique pour les marchés publics innovants : conditions d'emprunt préférentielles, prix et distinctions, faciliter l'accès aux financements EU (ex. la participation à des calls EU...).

Portage :	– Innoviris
Co portage :	– BE – Actiris
Publics cibles :	– Pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qui relèvent de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale

Axe stratégique 3 : faciliter le dialogue en amont des marchés par la création d'un Pôle « Market Engagement »

MPDI 9 : Mettre à disposition un portail MPD/I/PME+ en ligne

Le portail intégrera des informations (renseignements répertoriant l'offre sur le marché par secteur d'activité, avis de pré-information, avis de marchés, appels à compétence ...), outils et bonnes pratiques (clauses et cahiers des charges) ainsi que des modules interactifs et des agendas d'évènements (organisation d'évènements « meet-your-buyer », réunions d'information, séances de consultation, rencontres de groupes de réflexion sur des méthodologies liées à la consultation...) liés aux marchés publics à destination des acheteurs et des entreprises pour faciliter la mise en œuvre des marchés publics durables, innovants et pro-PME.

La Coordination « Marchés publics durables, innovants et pro-PME » pourra externaliser le développement de ce portail en ligne puis se charger de la gestion quotidienne de celle-ci.

Portage :	– BE
Co portage :	– BEE – hub.brussels – Innoviris – Actiris
Publics cibles :	– Entreprises – PME – TPE bruxelloises – Pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qui relèvent de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale

Axe stratégique 4 : financer et accompagner des expériences pilotes en matière de marchés publics durables et innovants (« Pole innovation, financement et accompagnement d'expériences pilotes (APP) »)

MPDI 10 : Organiser des appels à projets pour des marchés-pilotes

Organiser des appels à projets pour des marchés-pilotes en économie circulaire et des business modèles innovants en économie circulaire de type Greendeal « Achats circulaires » comme en Flandre et Wallonie ou aux Pays-Bas. Cet appel à projet pourra également englober les achats privés comme c'est le cas dans les Greendeals mentionnés.

La demande privée (notamment des grandes entreprises) constitue également un important levier de transition. Des entreprises privées voulant mettre en place des pratiques d'achats circulaires pourraient par conséquent également participer à l'appel à projet. Les échanges de bonnes pratiques entre acheteurs publics et privés seront mis en place.

Portage :	– BE
Co portage :	– Innoviris – BEE – Actiris – hub.brussels
Publics cibles :	– Entreprises – PME – TPE bruxelloises – Pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qui relèvent de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale



Axe stratégique 5 : Renforcer l'animation de centrales de marché pour susciter les « Achats communs »

MPDI 11 : Créer des centrales d'achat sectorielles

La coordination « marchés publics durables, innovants et pro-PME » identifiera de nouvelles thématiques de centrale de marché à développer en prenant en compte la pertinence de la mutualisation des marchés et la valeur ajoutée du point de vue environnemental et socio-économique. La coordination devra également s'assurer que l'offre sur le marché est en mesure de répondre à ces achats d'une ampleur plus importante pour ne pas mettre à mal les plus petites entreprises (cela impliquera de faire le lien avec la MDPI 9).

Une fois les centrales d'achats en place pour certains domaines, il sera possible de systématiser le passage par ces centrales à tous les pouvoirs publics pour ces secteurs (comme en Région Wallonne et au Fédéral).

Portage :	– BEE (à confirmer)
Co portage :	– BE – Innoviris
Publics cibles :	– Pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qui relèvent de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale
En coordination avec :	– SRTE : NA – Plans : Good Move, Good Food, PGRD, PRI, PREC, Plan Nature, Renolution, Plan de gestion de l'eau, Plan Social Santé – PSSI, Plan industriel, Plan de redéploiement de l'ABP, Plan de soutien à l'Entrepreneuriat social et démocratique, Plan Digitalisation

Axe stratégique 6 : Stimuler l'offre du côté des entreprises

MPDI 12 : Développer un accompagnement ciblé pour les entreprises dans des domaines prioritaires

La coordination « Marchés publics durables, innovants et pro-PME » s'appuiera sur des états des lieux des marchés antérieurs et analysera les marchés publics passés qui ne rencontrent pas d'offres locales et durables (approche opérationnelle). Les entreprises et les pouvoirs publics seront également consultés sur les difficultés rencontrées. Sur la base de cet état des lieux, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Développer un accompagnement et des outils pour faciliter la création de grappes d'entreprises ;
- Identifier les métiers nécessaires pour répondre aux appels d'offres ;
- Dispense de formations aux entreprises ;
- Prévoir un espace de rencontres entre entreprises (notamment via les clusters) avec les demandes des pouvoirs publics.

Portage :	– hub.brussels – BEE & BE
Co portage :	– BEE – Innoviris
Publics cibles :	– Entreprises – PME – TPE bruxelloises – Pouvoirs adjudicateurs régionaux et locaux qui relèvent de la tutelle de la Région de Bruxelles-Capitale
En coordination avec :	– SRTE : Accompagnement – Plans : NA

6.6. RDI ET MISE EN PLACE DE PARCOURS D'INNOVATION

6.6.1. Situation actuelle

La recherche, le développement et l'innovation (RDI) constituent des activités motrices de la prospérité économique. Elles stimulent la créativité et la compétitivité des entreprises mais permettent aussi de développer des solutions innovantes répondant aux enjeux majeurs de demain et améliorant le bien-être des citoyennes et citoyens. La contribution à l'investissement dans la RDI constitue donc naturellement un objectif spécifique, qui a été fixé au niveau européen à 3% du PIB. Cet objectif de 3% est repris, au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, dans sa Déclaration de politique générale pour la législature 2019-2024. On peut par ailleurs noter que la « performance » en matière d'innovation se mesure par bien d'autres voies que l'investissement en RDI en pourcentage de PIB. L'Union européenne a par exemple développé un « *regional innovation scoreboard* » composé de 32 indicateurs de performance, et dans lequel la RBC se positionne comme un Innovation leader.

La RDI constitue par ailleurs naturellement un outil indispensable pour répondre aux défis écologiques et sociétaux actuels. En effet, opérer une transition écologique et solidaire de la Région nécessite de penser et faire autrement, expérimenter et explorer de nouvelles solutions et logiques de production, et faire émerger de nouveaux modèles économiques ; le tout dans une approche locale, afin de mieux répondre aux besoins fondamentaux de la Région et de ses habitantes et habitants.

En 2020-2021, la Région a élaboré son Plan Régional pour l'Innovation 2021-2027, au travers d'un processus participatif. Cela a permis de faire émerger les enjeux de R&I prioritaires pour la Région, dont la plupart seront présentés dans ce chapitre « Parcours d'innovation » étant donné **qu'ils regroupent l'essentiel des Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS)**.

6.6.2. Enjeux

Afin de mettre l'Innovation au service de la transition économique, il est nécessaire de mettre en place un cadre propice à l'émergence et au développement d'innovations et de nouvelles pratiques dans des filières stratégiques pour la RBC. Une interaction étroite entre le secteur privé et le secteur public sera recherchée, afin de contribuer à diffuser à plus grande échelle le potentiel d'innovation et les bonnes pratiques des entreprises bruxelloises.

Pour y parvenir, plusieurs axes complémentaires seront nécessaires :

- **Orienter les efforts d'innovation vers les enjeux stratégiques de la transition économique et les thématiques prioritaires pour la Région**, à savoir l'économie circulaire et les nouveaux *business models* durables, la transition sociale et solidaire l'innovation sociale, et la digitalisation.
- **Stimuler l'écosystème régional existant autour de ces thématiques prioritaires.**
- **Accompagner** efficacement **les démarches innovantes de ces filières** tout au long de leur cycle de vie. Cet accompagnement se doit d'être spécifique et de prendre en compte le risque élevé inhérent à ce type de projet.
- **Assurer la synergie** entre les pouvoirs publics, et les parcours d'innovation, en **évaluant et réajustant les actions de soutien** à la recherche et à l'innovation.

Afin de répondre à ces enjeux, la Région propose de développer des parcours d'innovation (Innovation Journey) sur des thématiques régionales prioritaires. L'ambition de l'Innovation Journey sera de faire émerger des projets innovants dans un écosystème favorable, dans le but de développer et consolider de nouvelles activités économiques en phase avec les objectifs de la Région. Il faudra donc construire une offre de support cohérente, lisible et complémentaire pour les innovateurs et innovatrices.

Pour cela, ces parcours d'Innovation offriront un support adapté à différents stades de maturité, en mettant en synergie les « Hard supports »[32] , constitués essentiellement d'outils de financement et les « Softpowers », mobilisant un ensemble de services d'accompagnement, tout en s'appuyant sur un écosystème dynamique et structuré, favorisant la collaboration et la définition d'objectifs communs, et le partage d'expérience.

Les services proposés seront décomposés selon trois phases principales : la phase d'idéation/émergence, la phase de validation/testing et la phase de développement/scaling.

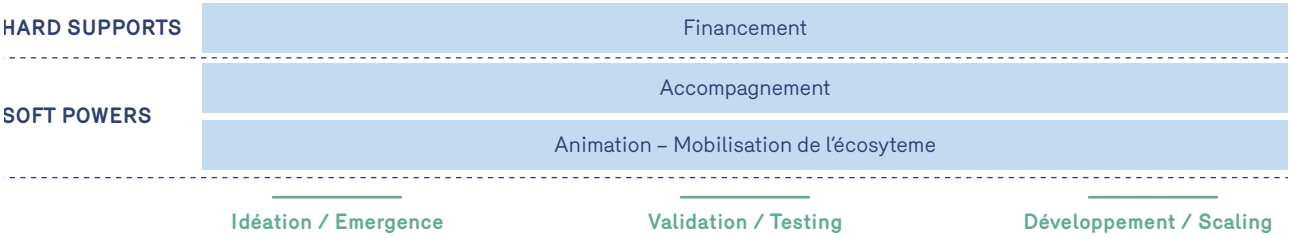

Ces parcours seront accessibles à tout moment, selon le stade d'avancement du projet, et seront également flexibles afin de s'accommoder des besoins d'itérations qui caractérisent les projets d'innovation. Chaque outil devra donc être facilement activable et offrir une temporalité en adéquation avec le stade de développement du projet, afin de mener à une opérationnalisation la plus rapide possible.

Sur cette base, et afin d'orienter les efforts d'innovation et de stimuler l'écosystème autour de thématiques prioritaires, il est donc proposé de développer des parcours d'innovation autour de 3 thématiques, définies sur base des priorités régionales (DPR), mais également des Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) définis dans le cadre du nouveau PRI :

1. **Innovation sociale** (DIS – Innovation sociale, innovation secteur public et inclusion sociale)
2. **Digital** (DIS – Technologies et services numériques avancés)
3. **Économie circulaire** (DIS – Utilisation optimale des ressources & Climat : bâti et infrastructures résilient(e)s)

Outre ces trois parcours, Innoviris étudiera l'opportunité de créer un parcours d'innovation orienté « santé » (repris dans l'action « Itinéraire renforcé pour les innovation en santé » du PRI) suite à la consultation des différents acteurs de l'écosystème et en identifiant les outils existants et manquants.

6.6.3. Vision 2030

En 2030, *ad minima*, trois Innovations journeys ont été mis en place. L'ensemble des outils de financement et des services d'accompagnement qu'ils regroupent sont opérationnels et connus des publics-cibles. L'articulation constante entre les « hard supports » et les « soft powers » assurent un service de qualité aux entreprises innovantes. La conséquence est que les parcours de soutien à l'innovation sont connus tant à Bruxelles qu'au-delà. De nouvelles activités économiques innovantes fleurissent à Bruxelles et offrent des emplois de qualité aux Bruxellois. La Région est attractive tant pour les entrepreneuses et entrepreneurs désireux de se lancer que pour ceux qui souhaitent se relocaliser.

6.6.4. Axes stratégiques

Axe 1 : Innovation Journey « Innovation Sociale[33] »

L'objectif de ce parcours est de favoriser le développement de projets d'innovation et de nouvelles activités économiques, qui apportent une réponse nouvelle et novatrice à des questions sociales, des défis ou besoins sociaux, émergents ou insuffisamment satisfaits, en s'assurant notamment de la place donnée aux utilisateurs (construire avec les usagers), de l'accessibilité des projets (permettre à tous de participer), de la mise en capacité en encourageant l'apprentissage, et de l'essaimage des nouvelles pratiques et connaissances au sein de la Région.

Ce parcours devra répondre aux spécificités des entreprises sociales et démocratiques (ESD) et assimilées[34], porteuses d'innovations sociales (approche collaborative et coopérative, démarche d'innovation d'ordre organisationnelle, approche citoyenne et centrée sur les usagers, finalité sociétale, démarche de viabilité économique).

Axe 2 : Innovation Journey « Digital au service de la transition »

Le parcours digital au service de la transition aura pour objectif d'accompagner tous les acteurs et actrices du digital sur la manière dont les nouveaux produits et services basés sur le numérique seront conçus et utilisés et de promouvoir l'utilisation des technologies numériques avancées au service de projets innovants à impact positif.

Pour cela, le parcours digital au service de la transition reposera sur la transition des instruments financiers existants, le premier institut d'intelligence artificielle pour le bien commun de la Région de Bruxelles-Capitale (FARI) et le développement d'un European Digital Innovation Hub (EDIH), regroupant toute une série de services d'accompagnement et d'animation de communauté locale. Il s'appuiera également sur une infrastructure, notamment filaire, solide et à même de soutenir la mise en place de ces projets.

Axe 3 : Innovation Journey « Économie circulaire »

L'objectif de ce parcours est de stimuler et de favoriser le développement d'activités innovantes ayant pour objectif de mettre sur le marché des biens et services à faible consommation de ressources à tous les stades de leur cycle de vie, qui favorisent le développement d'une logique de production urbaine ainsi que la collaboration et la création ou la consolidation de chaînes de valeur locales.

En ce qui concerne les leviers financiers, il conviendra de s'assurer de la complétude et de la complémentarité de l'offre régionale sur la thématique de l'économie circulaire, ainsi que de sa pérennité.

En effet, l'offre régionale d'accompagnement sur la thématique de l'économie circulaire est à l'heure actuelle plus fragmentée que celle des deux parcours décrits ci-dessus. Une déclinaison du parcours en économie circulaire basée sur la thématique des ressources/déchets semble néanmoins se dessiner, se basant sur les appels à projets « Valorisation de Gisements Urbains » et Be Circular.

Axe 4 – Communication et synergies entre les parcours

La communication sur les parcours et les dispositifs qui les composent sera donc un élément clé, permettant de promouvoir et généraliser l'accès à ce support au plus grand nombre.

De même, afin d'amplifier l'impact de ces parcours, de bénéficier du retour d'expérience spécifique de chacun d'entre eux et de favoriser les innovations croisées tant d'un point de vue technique que sectoriel, des actions permettant de favoriser des synergies entre les acteurs de ces trois parcours seront développées.

6.6.5. Mesures

Axe 1 : Innovation Journey « Innovation Sociale »

INNO 1 : Consolider les chèques innovation (Innovation Vouchers) en innovation sociale (Idéation)

L'objectif de ce programme est de financer un accompagnement personnalisé visant à diffuser les méthodologies d'innovation sociale auprès des (futurs) entrepreneuses et entrepreneurs à impact social à Bruxelles et d'outiller les ESD bruxelloises à la mise en œuvre concrète d'innovations sociales.

Les Innovation Vouchers – Innovation sociale s'adressent aux projets et aux ESD (et assimilées) qui souhaitent expérimenter afin de mieux répondre aux besoins sociaux de la population bruxelloise. Ils peuvent concerner différentes phases du projet, de l'identification ou l'analyse préliminaire de l'innovation sociale à la capitalisation et à la transmission de l'innovation sociale, en passant par l'identification des solutions de mise en œuvre d'une l'innovation sociale. Des collaborations seront tissées avec CoopCity.

Portage :	– Innoviris
Co portage :	– CoopCity
Publics cibles :	– Innovateurs sociaux – Centres d'accompagnement en Innovation sociales
En coordination avec :	– SRTE : ESD – Plans : Plan régional d'Innovation Mesure 1.5.6

INNO 2 : Pérenniser l'appel à projets - Prove Your Social Innovation (Validation)

Mesure du Plan Régional d'Innovation (PRI), le programme a été élaboré à l'issue d'un groupe de travail avec l'écosystème bruxellois en vue de répondre à un besoin identifié par les acteurs de l'innovation sociale et de compléter le parcours. Il vise à soutenir les entreprises qui entendent développer un produit ou service socialement innovant et s'engagent dans une démarche d'entrepreneuriat social et démocratique. Le but général du programme, destiné aux ESD, est donc de leur permettre de valider :

- la faisabilité de leur produit ou service par le biais d'un « proof of concept » ;
- sa viabilité économique ;
- son potentiel de réponse au besoin social identifié.

Les activités développées dans le cadre du programme devront être nouvelles et novatrices, impliquant des inconnues suffisamment importantes et sources de risques pour justifier une intervention publique. De plus, le projet doit s'inscrire dans une démarche d'expérimentation, identifiant les inconnues à explorer et décrivant les tâches qui seront réalisées à cette fin.

Une première édition de ce programme a été lancée et les premiers projets ont été financés durant la seconde moitié de 2021. L'objectif est donc de faire un retour d'expérience sur cette première édition qui a vu la sélection de nouveaux projets complémentaires à l'existant, et de pérenniser le programme suite à la confirmation que celui-ci répondait à un besoin fort dans l'offre de financement des projets d'ESD.

Portage :	– Innoviris
Publics cibles :	– ESD et assimilées

En coordination avec :	– SRTE : ESD – Plans : Plan Régional d'Innovation : Mesure 1.5.6

INNO 3 : Appel à projets ESD (Développement/ Scaling)

Basé en partie sur l'appel à projets économie sociale lancée en 2020 par BEE, l'objectif est de réactiver ce programme destiné aux entreprises qui développent des activités dans le cadre de l'entrepreneuriat social et démocratique en Région de Bruxelles-Capitale et qui poursuivent le développement et la mise à l'échelle de leurs activités.

Ces dispositifs de financement pourront également être complétés par des dispositifs existants, et notamment par Brusoc, la filiale de finance&invest. brussels dédiée au financement des petites entreprises et des entreprises sociales, pour les phases de développement et scaling des projets.

Portage :	– BEE
Co portage :	– finance&invest.brussels
Publics cibles :	– ESD et assimilées
En coordination avec :	– SRTE : ESD – Plans : Plan Régional d'Innovation : Mesure 1.5.6

INNO 4 : Créer un centre d'émergence en innovation sociale

Cette mesure vise à développer un centre d'émergence et de structuration de projets d'innovation sociale, construits en partant des besoins sociaux, en co-construction avec les associations thématiques ancrées localement et visant la création, sur le territoire bruxellois, de structures à finalité sociale pérennes, dans un but de transformation sociétale.

L'objectif sera de faire émerger des idées qui répondent aux besoins sociaux du territoire bruxellois (ou valoriser celles qui existent) et d'accompagner la transformation de ces idées en activités économiques le cas échéant dans une démarche d'innovation sociale qui implique les bénéficiaires/usagers. L'enjeu est de répondre aux besoins sociaux de populations fragilisées et de groupes citoyens bruxellois en leur donnant une place centrale dans la construction de solutions et la constitution de structures à finalité sociale.

Les services offerts par ce centre seront l'émergence des idées porteuses de potentiel social et économique, la structuration des idées en projets pour tester la solution, l'améliorer et démontrer sa pertinence, et la transformation du projet en entreprise sociale en renforçant les compétences et rôles de gestion et en assurant la viabilité de l'activité.

Des synergies entre le Centre d'émergence, l'appel à projets « *Prove Your Social Innovation* », l'appel à projets « *Entrepreneuriat Social et Démocratique* » de Bruxelles Economie Emploi et CoopCity seront établies en matière d'identification de thématiques, recherche de porteurs de projets, méthodologies d'accompagnement, implication d'usagers/bénéficiaires, sécurisation de sources de financement,...

En parallèle du centre d'émergence en Innovation sociale, des accompagnements spécifiques *ad hoc* pourront être réalisés dans le cadre des programmes d'accompagnement de CoopCity, couvrant également les différents stades de l'Innovation Journey et notamment Blossom, Seeds et Innovate.

Un soutien public à l'initiative pourra être envisagé après évaluation des initiatives existantes et analyse de la complémentarité avec d'autres outils existants.

Portage :	– Innoviris
Co portage :	– CoopCity
Publics cibles :	– Innovateurs sociaux – ESD et assimilés
En coordination avec :	– SRTE : ESD – Plans : Plan régional D'Innovation Mesure 1.5.6

Axe 2 : Innovation Journey « Digital au service de la transition »

INNO 5 : Mettre en cohérence des outils financiers à disposition du secteur digital, articulés autour du cycle de vie de leur activité

Le support financier dans les différentes phases de ce parcours s'appuiera sur une sélection d'outils de financement existants au sein d'Innoviris et de finance&invest.brussels, qui sont déjà bien adaptés et largement utilisés par le secteur du digital.

Le parcours de financement des projets issus de cet axe reposera sur des dispositifs existants mais en systématisant le recours – idéation par les Innovation Vouchers ; test/validation pour les appels Proof of business et Feasibility studies et développement par les Innovative Start Awards et le financement de prototype pré-commercial par les projets de R&D.

Ces outils d'Innoviris seront complémentés par les outils de financement de finance&invest.brussels (prise de participation et prêts, notamment via la filiale Brustart et son instrument financier « Bruseed »), dont l'AI et les technologies numériques font partie des focus sectoriels.

Toutefois, afin d'atteindre les objectifs de transition poursuivis par ce parcours et de proposer une offre d'outils, conçus dans un but de structuration des projets innovants autour de leur cycle de vie, Innoviris réalisera le redesign partiel de ces outils, notamment en repositionnant les programmes Proof of business et Innovative Starters Awards dans le cycle de vie communément admis des entreprises et en renforçant les critères d'impacts (sociaux, environnementaux et écosystémique).

Portage :	– Innoviris
Co portage :	– finance&invest.brussels
Publics cibles :	– Entreprises
En coordination avec :	– SRTE : Digitalisation – Plans : Plan Régional d'Innovation : Mesures 3.1.1 et 3.2.1

INNO 6 : Installer un European Digital Innovation Hub à Bruxelles

Dans le cadre du programme Digital Europe, la Commission européenne a pour ambition de mettre en place un réseau pan-européen de EDIHs (European Digital Innovation Hub) dont le rôle sera d'accompagner les entreprises dans l'adoption des dernières technologies digitales (Intelligence artificielle, High Performance Computing & Cybersecurité). Bruxelles (à travers un partenariat Innoviris, hub.brussels et BEE) s'inscrit dans cette ambition et travaille au développement de son propre EDIH dont l'objectif principal sera d'encourager et faciliter l'intelligence artificielle au service de la transition économique, sociale et environnementale ainsi que de favoriser la digitalisation de l'industrie bruxelloise. Un consortium formé de Agoria, Be Central, Sirris, ULB et VUB forme le noyau dur de l'EDIH bruxellois. Les services de l'EDIH qu'il proposera seront accessibles à tous les acteurs de l'écosystème économique régional, et se déclineront selon 4 dimensions :

1. Test before invest,
2. Formations et développement de compétence,
3. Support à la recherche d'investissement,
4. Développement de l'écosystème et animation du réseau.

L'EDIH travaillera en totale synergie avec l'institut FARI dans le cadre du pôle d'excellence en intelligence artificielle de la RBC dont il fera partie intégrante. Des partenariats seront noués avec d'autres DIH (belges et européens) ainsi qu'avec les acteurs locaux (privés et publics).

Portage :	– Innoviris
Co portage :	– BEE – hub.brussels
Publics cibles :	– Entreprises
En coordination avec :	– SRTE : digitalisation – Plans : Plan Régional d'Innovation – Mesure 1.6.1

Axe 3 : Innovation Journey « Economie Circulaire »

INNO 7 : Élargir les Innovation voucher aux projets d'innovation en économie circulaire (Idéation)

Les Innovation Vouchers « classiques » permettent aux entrepreneuses et entrepreneurs de tester, au sein de centres agréés, différents aspects de leurs innovations. Au-delà des prestations purement techniques, Innoviris élargira le cadre de l'action en vue de mieux soutenir les innovatrices et innovateurs bruxellois en abordant les différentes facettes de leur projet d'innovation en économie circulaire.

Les nouvelles prestations couvertes concerneront par exemple les « normes et conformités » et les « tests et validation » propres à ce secteur.

Portage :	– Innoviris
Publics cibles :	– Entreprises
En coordination avec :	– SRTE : accès gisement et production locale – Plans : Plan Régional d'Innovation – Mesure 3.2.3

INNO 8 : Pérenniser l'appel à projets d'expérimentation – Valorisation de gisements urbains (Validation)

Mesure du Plan Régional d'Innovation (PRI), ce programme de financement vise à offrir aux entrepreneuses et entrepreneurs bruxellois l'opportunité d'expérimenter la faisabilité de leur projet avant de lancer une nouvelle activité, ou de réorienter une activité existante, innovante et basée sur la valorisation de gisements urbains.

Les tâches réalisées dans le cadre du projet peuvent aborder l'un ou l'ensemble des trois aspects suivants :

1. Explorer l'approvisionnement/le sourcing en matières ainsi que sa qualité et sa pérennité ;
2. Tester la faisabilité d'une nouvelle activité ou d'améliorations à une activité existante ;
3. Valider la viabilité économique de l'activité étu-

diée, sa pertinence, ainsi que la demande locale pour l'activité développée.

L'appel à projets « Valorisation de gisements urbains » complète la chaîne de financement qui vise la stimulation de projets innovants en matière d'économie circulaire. Cet AAP est parfaitement complémentaire à l'appel à projets be circular en permettant aux acteurs de l'écosystème d'expérimenter en vue de développer leur activité économique. (ces projets s'inscrivent en amont de be circular dans le parcours d'innovation). La première édition a permis de financer et soutenir des projets complémentaires à l'offre existante actuellement et qui n'aurait pu être soutenus par d'autres programmes d'Innoviris ou d'autres institutions régionales. Dès sa première édition, ce programme a montré qu'il couvre des besoins concrets et démontre l'existence de projets ambitieux de valorisation de déchets en RBC. L'appel « Valorisation de gisements urbains » montre donc la nécessité d'innover dans ce domaine, l'existence de vrais challenges et freins technologiques à lever, ainsi que le potentiel commercial qui existe pour ce type de solutions.

Portage :	– Innoviris
Publics cibles :	– Entreprises
En coordination avec :	– SRTE : accès gisement et production locale – Plans : Plan Régional d'Innovation – Mesure 1.2.2

INNO 9 : Pérenniser Be Circular (Développement/ montée en échelle)

Afin d'assurer le soutien des projets d'économie circulaire lors de leur phase de commercialisation, l'appel à projets Be Circular mené par BE, BEE et hub.brussels devra être pérennisé.

Ces dispositifs de financement pourront également être complétés par des dispositifs existants, et notamment par finance&invest.brussels et ses filiales ainsi que par un futur fonds de transition, pour les phases de développement et de montée en échelle des projets.

Portage :	– BE
Co portage :	– BEE – hub.brussels
Publics cibles :	– Entreprises
En coordination avec :	– SRTE : accès gisement et production locale

INNO 10 : Intégrer Recy-K et ses services au parcours d'innovation

Dans le cadre de sa refonte, Recy-K se positionne comme un acteur public incontournable de production, recherche et expérimentation pour la mise en place de filières circulaires locales. L'offre de Recy-K se déclinera selon trois axes :

1. Accueillir, animer, former
2. Tester, expérimenter, prototyper
3. Accompagner, produire, monter en filières

Enfin, selon leurs besoins, Recy-K réoriente et met en relation les porteurs de projets avec le réseau des fablabs. Il conviendra dès lors de s'assurer de l'articulation de Recy-K avec l'Innovation Journey lors de sa refonte.

Portage :	– Agence Bruxelles propreté / Recy-k
Publics cibles :	– Entreprises
En coordination avec :	– SRTE : accès gisement et production locale – Plans : PGRD

INNO 11 : Intégrer Circlemade et Greenlab et leurs services au parcours

Circlemade se positionne comme porte d'entrée vers l'ensemble des services de hub.brussels pour les innovateurs et innovatrices en économie circulaire. Il apporte aux porteurs et porteuses de projets un soutien dans leurs phases de développement pour tout ce qui a trait à la stratégie de vente, au marketing digital, à la recherche de financements et aux aspects juridiques. Enfin, Circlemade est responsable de l'animation de l'écosystème régional sur la thématique de l'économie circulaire.

Le Greenlab, également mené par hub.brussels, accompagne les porteurs et porteuses de projets durant 6 mois en leur fournissant les outils nécessaires au lancement de leur start-up durable au travers d'un programme d'accélération. Il conviendra dès lors de s'assurer de l'articulation de Circlemade et du Greenlab, avec l'Innovation Journey.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Entreprises
En coordination avec :	– SRTE : accès gisement et production locale

INNO 12 : Intégrer les services de guidance au parcours

Outre Innoviris et hub.brussels, d'autres acteurs de guidance de la Région peuvent également jouer un rôle dans l'Innovation Journey en économie circulaire, tels que :

1. BuildCircular : offrant un service de diagnostic sur la thématique de la construction circulaire ;
2. CSTC : offrant des services d'accompagnement aux acteurs du secteur de la construction désireux de proposer des solutions plus durables ;
3. Sirris : proposant un accompagnement en vue de l'exploitation de flux secondaires de matériaux comme ressources et la mise en place de plus de circularité dans les modèles économiques.

Il conviendra dès lors de s'assurer de l'adéquation entre les services d'accompagnement et l'Innovation Journey, ainsi que du dialogue entre ces acteurs et les organismes régionaux. Si cela s'avère pertinent, d'autres acteurs de l'accompagnement pourront être intégrés au parcours.

Portage :	– Innoviris
Publics cibles :	– Entreprises
En coordination avec :	– SRTE : accès gisement et production locale

INNO 13 : Émergence d'un acteur dédié à l'animation de l'écosystème

Tout comme ce qui a trait à l'offre de services, différents acteurs réalisent à l'heure actuelle des campagnes et des évènements d'animation de l'écosystème sur la thématique de l'économie circulaire. Le site circulareconomy.brussels recense d'ailleurs de nombreuses initiatives. Cependant, afin d'assurer la lisibilité et l'accessibilité du parcours, hub.brussels assurera l'animation de l'écosystème. Il agira également comme référent et porte d'entrée pour les porteurs et porteuses de projet sur cette thématique.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– Innoviris – BE – BEE
Publics cibles :	– Innovateurs en EC
En coordination avec :	– SRTE : accès gisement et production locale, Accompagnement

Axe 4 : Communication et synergies entre les parcours

INNO 14 : Faire connaitre les parcours d'innovation

Afin de faire connaître l'Innovation Journey et d'assurer la lisibilité de l'offre régionale, des outils de communication devront être développés. Ces outils devront, entre autres, inclure un document présentant les parcours, synthétisant l'offre qu'ils couvrent et listant les contacts associés. La mise à jour de ce document, tout au long de l'existence des parcours, sera capitale. L'innovation Journey et le PRI étant composé d'actions communes, il sera nécessaire d'articuler leurs communications respectives de manière complémentaire.

Une attention particulière devra être donnée à la description de ce qu'est un projet d'innovation dans le cadre de l'Innovation Journey, ainsi qu'à l'utilisation d'un langage adapté aux différentes cibles.

Une fois les outils de communication développés, ils seront partagés et référencés sur les sites des différentes administrations ainsi que sur les sites des différents organismes en charge des activités d'accompagnement. Innoviris assurera la centralisation ainsi que la diffusion des mises à jour.

Ces outils de communication seront également mis à disposition des administrations locales, des fédérations sectorielles, des incubateurs et des Fablabs.

Portage :	– Innoviris
Co portage :	– BE – BEE – hub.brussels
Publics cibles :	– Les Innovateurs
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement – Plans : Plan Régional d'Innovation – Mesure 1.5.5

INNO 15 : Permettre une activation croisée des parcours

Les prestataires de chacun des parcours, au-delà de leur expertise dans le domaine de leur parcours respectif ont également une grande connaissance des secteurs associés et des besoins des entrepreneuses et entrepreneurs de chacun de ces secteurs. Il est possible que des acteurs d'un certain secteur désirent faire appel à un des autres parcours. Il est dès lors important que l'entrepreneur ou l'entrepreneuse soit, d'une part, aiguillé vers le parcours dont il ou elle a besoin et puisse accéder aux compétences et aux offres des prestataires, mais également qu'il ou elle soit accompagné.e dans cette démarche et puisse être soutenu.e dans la traduction de ses besoins.



Cette action vise dès lors à renforcer l'accessibilité de l'ensemble des parcours aux entrepreneurs et entrepreneuses, quel que soit leur secteur d'origine.

Portage :	– Innoviris
Publics cibles :	– Prestataires de l'Innovation journey
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement – Plans : Plan Régional d'Innovation - Mesure1.5.5

INNO 16 : Mettre en réseau les prestataires des 3 parcours

Les différents prestataires risquent de faire face à des problématiques communes : assurer l'évaluation de leurs prestations, réussir à se faire connaitre de l'écosystème, se différencier des prestataires privés, assurer l'interface avec les pouvoirs publics, développer des événements réussis, ...

Mettre en place une dynamique d'échange, de concertation et de réflexion communes entre l'ensemble des prestataires de l'Innovation Journey est nécessaire non seulement pour assurer la cohérence de l'offre régionale, mais également pour en assurer la pertinence et l'amélioration continue.

Portage :	– Innoviris
Publics cibles :	– Prestataires de l'Innovation journey
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement – Plans : Plan Régional d'Innovation - Mesure1.5.5

INNO 17 : Développer des activités et des outils communs

Enfin, au-delà du partage d'expériences, il semble opportun de développer des outils communs (ex : outil d'analyse d'impact), mais également d'organiser des évènements conjoints (speed-dating, networking,...). Le partage des carnets d'adresses dans une optique de mise en relation entre offre et demande (de compétences, services, matériaux, lieux, infrastructures, ...), ou en vue d'assurer un accès le plus effectif possible à des investisseurs, feront également partie intégrante de cette action.

Portage :	– Innoviris
Publics cibles :	– Prestataires de l'Innovation journey
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, financement – Plans : Plan Régional d'Innovation - Mesure1.5.5

6.7. PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET DÉMOCRATIQUE

6.7.1. Situation actuelle

L'économie sociale couvre les **activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés à finalité sociale, principalement coopératives, des associations, des mutuelles ou des fondations**, pour lesquelles l'objectif social ou sociétal du bien commun est à l'origine de l'activité commerciale. En Région de Bruxelles-Capitale, l'économie sociale est encadrée par l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales. Cette ordonnance intègre dans l'économie sociale tant des structures publiques - appelées « initiatives publiques d'économie sociale » - que des structures privées, à savoir les entreprises sociales et démocratiques. Ces dernières sont définies par l'ordonnance comme des personnes morales de droit privé qui répondent positivement et cumulativement aux principes suivants :

- **la mise en œuvre d'un projet économique ;**
- **la poursuite d'une finalité sociale ;**
- **l'exercice d'une gouvernance démocratique.**

La présente stratégie s'applique :

- aux **entreprises sociales et démocratiques** qui rencontrent les critères ci-dessus et répondent ainsi à la définition de l'ordonnance relative à l'entrepreneuriat sociale.
- aux acteurs économiques qui répondent à la définition européenne de l'entreprise font partie de la cible du présent chapitre.

Les entreprises sociales et démocratiques, en abrégé « ESD », auxquelles il est fait référence ci-après correspondent à ces définitions. Il sera également fait référence à ce volet de l'économie sociale comme l'entrepreneuriat social et démocratique ci-après.

À Bruxelles, l'Observatoire belge de l'Économie sociale[35] **recense près de 5 000 organisations d'économie sociale** qui produisent des biens et services dans tous les domaines d'activité : services à la personne, culture, alimentation durable, logistique, construction, logement, éducation,... Les entreprises d'économie sociale **représentent 12% de l'emploi** en Région de Bruxelles-Capitale en 2018, mais plus de 20% de la création nette d'emplois en Belgique.

Les entrepreneurs sociaux, à Bruxelles, entreprennent dans des domaines d'activité divers, qui permettent de répondre aux besoins du territoire et de ses habitants : alimentation (BeesCoop, WanderCoop,...), mobilité (Urbike, dioxyde de gambettes,...), artisanat (Fais le toi-même), socio-juridique (Casa Legal), numérique (CoopItEasy, Nubo, Neibo, CobeaCoop,...),...

Les entreprises sociales et démocratiques peuvent prendre des formes juridiques variées : ASBL, société coopérative, société à responsabilité limitée, société anonyme.

Les associations représentaient, en 2017-2018, 95,7% des entreprises d'économie sociale en Région de Bruxelles-Capitale[36]. Elles constituent, par le but désintéressé qui les caractérise, un pilier essentiel de l'économie sociale. Dans la présente feuille de route, sont visées les associations qui poursuivent l'intérêt général tout en développant une activité commerciale.

Les sociétés coopératives constituent une autre forme juridique caractéristique des entreprises d'économie sociale. En 2017-2018, les coopératives agréées par le CNC[37] représentaient 0,7% des entreprises d'économie sociale en Région de Bruxelles-Capitale. Les coopératives sont des instruments qui permettent à chacun de s'approprier l'économie. Elles permettent aux travailleurs de peser dans la gestion de leur entreprise, aux usagers d'orienter le développement d'un projet et aux citoyens investisseurs de faire le choix de soutenir un projet parce qu'il répond à leurs besoins et à ceux de la communauté.

Dans le domaine du numérique, l'entrepreneuriat social et démocratique peut prendre la forme de plateformes coopératives (le coopérativisme de plateforme), qui proposent une alternative aux grandes plateformes qui dominent l'économie dite collaborative en proposant un modèle qui permet l'appropriation de l'outil numérique par des groupes ou des organisations qui ont une finalité sociale. Les plateformes coopératives sont détenues par leurs utilisateurs et fonctionnent suivant une gouvernance démocratique, dans la logique de l'économie sociale.

Dans l'entrepreneuriat social et démocratique, l'objectif social ou sociétal du bien commun est à l'origine de l'activité commerciale, souvent sous la forme d'innovation sociale très poussée. Vu que les principes de mutualisation, de coopération et d'inclusion sont au cœur de l'entrepreneuriat social et démocratique, celui-ci peut être considéré comme faisant partie de **l'économie des communs**[38]. Soute-

nir les sociétés commerciales et les associations qui relèvent de l'entrepreneuriat social et démocratique revient dès lors à soutenir l'économie des communs.

L'ordonnance du 23 juillet 2018 précitée s'applique également aux entreprises d'économie sociale qui mettent en œuvre un programme d'insertion sur le marché du travail des personnes particulièrement éloignées de l'emploi. La présente stratégie intégrera des mesures relatives à l'économie sociale d'insertion, qui relève de la tutelle du ministre de l'Emploi. Ces mesures seront identifiées en concertation avec les acteurs de terrain.

6.7.2. Enjeux

L'entrepreneuriat social et démocratique est un modèle économique qui s'inscrit dans la transition économique, c'est-à-dire la transformation progressive des activités économiques dans la perspective de contribuer aux défis sociaux et environnementaux globaux.

En effet, l'entrepreneuriat social et démocratique :

- vise à **répondre aux besoins de la collectivité et maximise l'impact social** plutôt que le profit financier ;
- implique **une gestion démocratique**, qui inclut toutes les parties prenantes de l'entreprise (travailleurs, dirigeants, clients, fournisseurs,...), de façon horizontale, ce qui renforce la cohésion sociale ;
- **fait primer les personnes et le travail** sur le capital dans la répartition des revenus ;
- **réduit la fracture économique et sociale** en offrant des emplois pérennes, non délocalisables, qui sont accessibles aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi ;
- fait **appel à des modes de production et de consommation durables** ;
- **contribue au développement d'une économie locale et prospère**, ancrée dans un territoire – en l'espèce, celui de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- vise à atteindre un **équilibre entre la garantie d'un juste prix aux producteurs et l'accessibilité des biens et services** ;
- est **particulièrement résilient face aux chocs économiques**, vu son ancrage territorial, le mode de gestion du capital et la gouvernance qui le caractérisent. En effet, plusieurs études, dont un rapport de la Confédération Européenne des Coopératives de Production et de Travail Associé, des Coopératives Sociales et des Entreprises Sociales et Participatives (CECOP-CICOPA Europe), démontrent que les coopératives, si elles ne sont pas épargnées par les crises économiques, font preuve d'une capacité de résistance particulière, voire se développent, et ce, même dans des conditions économiques difficiles[39].

6.7.3. Vision 2030

Les entreprises sociales et démocratiques existantes ont un rôle de phare et de moteur à jouer pour les acteurs économiques. Elles sont porteuses de bonnes pratiques et innovent au quotidien. En 2030, **les entreprises qui relèvent de la définition de l'entrepreneuriat social et démocratique sont soutenues** depuis de nombreuses années par la Région. Celle-ci les a aidé **à développer une activité économique viable et qui répond aux besoins des Bruxellois**. Par ce soutien, la Région a stimulé la réplicabilité de modèles d'entreprises répondant aux enjeux sociétaux et de nombreux emplois ont été créés dans ce type d'entreprises.

6.7.4. Axes stratégiques

Ce chapitre s'articule autour de deux axes stratégiques complémentaires pour atteindre les objectifs de soutien et de stimulation des acteurs économiques dans l'entrepreneuriat social et démocratique.

Axe 1 : Stimuler la demande en promouvant les entreprises sociales et démocratiques

Dans l'objectif de stimuler la demande adressée aux ESD bruxelloises, il est indispensable, dans un premier temps, de visibiliser ces entreprises. En effet, il ressort d'un sondage réalisé par ConcertES en juillet 2020 que la plupart des citoyens belges de même que les entreprises et administrations n'ont pas une bonne connaissance de l'économie sociale ou des ESD, même parmi celles et ceux qui seraient déjà clients de ces entreprises.

Dans un deuxième temps, il s'agira de permettre aux acteurs économiques (entreprises comme citoyens) de comprendre qu'en devenant consommateur d'une ESD, en plus d'obtenir un service/bien de qualité, le citoyen génèrera un impact positif indirect sur la collectivité qui dépasse l'utilité de l'objet acheté ou du service obtenu (externalité positive). L'objectif étant de déboucher sur un changement de mentalité et de comportement des citoyens en les incitant, quand c'est financièrement et géographiquement possible, à favoriser l'achat de biens et de services auprès des ESD.

Axe 2 : Stimuler l'offre en soutenant les entreprises sociales et démocratiques

Dans l'objectif de stimuler l'offre de biens et services des ESD à Bruxelles, il est d'abord important de pouvoir pérenniser le modèle économique et de gouvernance des ESD déjà existantes. Ensuite, il faut leur offrir l'opportunité, soit d'at-

teindre une ampleur plus importante, soit de pouvoir essaimer leur savoir-faire à d'autres ESD. Dans le but de soutenir cette dynamique, il sera également important de favoriser les processus de création d'innovations sociales transférables qui peuvent, notamment, déboucher, sur l'offre de nouveaux ou meilleurs biens et services. Finalement, il faut susciter la volonté des citoyens à devenir des entrepreneurs sociaux pour favoriser la création d'ESD, notamment dans des secteurs d'activités dans lesquels elles ne sont pas ou peu présentes.

6.7.5. Mesures

Le Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social et ses membres seront systématiquement associés au travail de co-construction des mesures reprises ci-dessous.

Axe 1 : Stimuler la demande en promouvant les entreprises sociales et démocratiques

Sous-axe 1.1 : Mettre en place un plan de communication pour promouvoir les ESD

ESD 1 : Organiser des campagnes de communication grand public et ciblées

Afin de faire connaitre davantage les concepts de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social, une campagne de communication grand public est organisée visant une audience large pour sensibiliser sur les enjeux et donner envie de devenir acteur de l'économie sociale pour ses choix de consommation et/ou pour la création d'une activité économique s'inscrivant dans l'entrepreneuriat social.

Parallèlement, afin de susciter une vocation d'entrepreneur social et démocratique chez les jeunes, les femmes et les demandeurs d'emploi qui constituent des cibles prioritaires, une démarche similaire devrait être entreprise dans tous les services régionaux dédiés à l'accompagnement des entrepreneurs et des entreprises.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– Collaboration large avec les acteurs de l'ES
Publics cibles :	– Grand public
En coordination avec :	– SRTE : Accompagnement, Inno 14

ESD 2 : Promouvoir l'économie sociale à Bruxelles via le 1819

Le 1819 doit être développé et renforcé afin de mieux faire connaitre les concepts et les enjeux de l'ESD, mettre en avant les entreprises bruxelloises actrices de l'entrepreneuriat social et démocratique et visibiliser leurs différentes actualités (évènements/recherches/reportages/création d'entreprise) ainsi que les aides dont elles peuvent bénéficier (financement, accompagnement, hébergement).

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Grand public – Entreprises

ESD 3 : Réaliser et diffuser des contenus promotionnels sur les ESD

hub.brussels et BEE réaliseront une **vidéo promotionnelle** sur les ESD à Bruxelles et 40 capsules vidéo pour promouvoir les ESD bruxelloises.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– BEE
Publics cibles :	– Grand public – Administrations – Entreprises
En coordination avec :	– SRTE : Inno 14

ESD 4 : Valoriser les ESD bruxelloises par la remise d'un prix dédié

Afin de valoriser les succès des ESD bruxelloises, un prix sera remis sur la base des critères de gouvernance participative, d'impact social et de modèle économique. Il s'agit ici d'ajouter un prix ESD à l'événement régional des hub.awards.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– NA
Publics cibles :	– ESD
En coordination avec :	– SRTE : Inno 14

Sous-axe 1.2 : Accompagner les ESD à visibiliser et valoriser leurs principes et valeurs

Une part importante des entreprises concernées ont tendance à ne pas ou peu communiquer à propos de leur appartenance aux ESD et aux principes et valeurs qui y sont liés. L'objectif est donc de convaincre les ESD de la plus-value de communiquer sur ce sujet et de leur offrir l'opportunité de le faire, avec pour finalité la création d'un mouvement – une communauté – auquel participeraient de manière volontaire toutes les entreprises qui se retrouvent derrière ce socle de valeurs mais aussi les travailleurs et les clients des ESD qui deviendraient les premiers ambassadeurs de l'entrepreneuriat social.

ESD 5 : Favoriser les partenariats entre ESD



dans le but d'améliorer leur politique de communication

Afin de tirer pleinement parti des synergies possibles, il conviendra de soutenir et d'accompagner les entreprises pour leur permettre de mutualiser leurs ressources pour, par exemple, mener une campagne de communication commune, profiter de la visibilité de l'une de l'autre (via les newsletters des entreprises, des affichages en magasin, des invitations lors d'événements), et de pouvoir engager des professionnels de la communication.

Portage :	– hub.brussels – CoopCity
Publics cibles :	– TPE et PME désirant mutualiser des ressources

ESD 6 : Encourager le recours à l'agrément défini par l'ordonnance du 23 juillet 2018

L'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales pose le cadre qui permet aux entreprises d'obtenir un agrément pour les ESD. L'agrément[40] est encore trop peu connu et doit être renforcé en termes d'attractivité pour permettre à davantage de bénéficiaires d'être agréés, en veillant à ce que les trois critères de l'ordonnance (projet économique, finalité sociale, gouvernance participative) soient rencontrés. Cet agrément peut être utilisé pour démontrer l'exemplarité sociale.

Au 28 janvier 2022, 158 organisations d'économie sociale sont agréées par la Région de Bruxelles-Capitale (130 ASBL, 20 sociétés coopératives, 1 SPRL et 1 SA).

Portage :	– BEE
Publics cibles :	– ESD

Axe 2 : Stimuler l'offre des entreprises sociales et démocratiques

La stimulation de l'offre de biens et services proposée par les ESD à Bruxelles implique d'actionner deux leviers, à savoir l'accompagnement et le financement.

Les actions proposées sous ce titre présentent un lien fort avec les mesures des chapitres « accompagnement », « financement » et « parcours d'innovation ».

Sous-axe 2.1 : Accompagner les ESD

Parmi les ESD, de nombreuses structures sont créées par des collectifs de citoyens animés et passionnés par le développement d'une activité particulière et l'atteinte d'un impact social/sociétal spécifique et non par des professionnels de l'entrepreneuriat ou du management.

Il est dès lors nécessaire de permettre aux équipes dirigeantes des ESD de disposer d'outils d'accompagnements et de formations pour faciliter la création de nouvelles entreprises, le changement d'échelle d'entreprises existantes et la mise en place d'une gouvernance démocratique, y compris lors de la transmission ou reprise d'activités.

ESD 7 : Accompagner les entreprises sociales via CoopCity

Lancé dans le cadre d'un projet FEDER de la programmation 2014-2020, CoopCity est le centre bruxellois d'accompagnement spécialisé pour l'entrepreneuriat social et coopératif. La Région l'a pérennisé pour 2022-2026.

Le rôle d'accompagnement de CoopCity sera complémentaire à l'action des agences-conseil reconnues par la Région pour l'accompagnement et le conseil des entreprises sociales, avec un volet dévolu aux travailleurs (TRACé et FeBISP).

Portage :	– CoopCity
Publics cibles :	– TPE et PME
En coordination avec :	– SRTE : Accompagnement, parcours d'innovation – Plans : PRI

ESD 8 : Intégrer les enjeux de l'entrepreneuriat social et démocratique dans les services d'accompagnement de hub.brussels

Dans le cadre du projet de transformation des services de hub.brussels pour intégrer les enjeux de la transition (projet hub.transition), il est important que hub.brussels puisse intégrer dans les différents services les enjeux de l'entrepreneuriat social. Cela passe notamment par la formation des conseillers et l'intégration dans la conception des services pour pouvoir offrir un service adapté aux ESD en leur fournissant un accompagnement de première ligne et/ou en les réorientant dans le réseau bruxellois des institutions et organismes d'accompagnement les plus pertinents.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– TPE et PME

Sous-axe 2.2 : Mettre en réseaux les ESD pour assurer la diffusion des bonnes pratiques

D'une part, une proportion importante des ESD n'a pas accès à suffisamment de ressources humaines (pas suffisamment de personnel d'encadrement notamment) et financières pour investir dans une politique de professionnalisation de l'entreprise (digitalisation, optimisation des procédés, marketing, GRH,...) ou de changement d'échelle. D'autre part, les ESD sont peu présentes dans les secteurs d'activité qui nécessitent un investissement initial important et beaucoup de projets de création d'ESD de type coopératif n'aboutissent pas en raison de

difficultés à mobiliser suffisamment de capital.

Dans le but de répondre à ces deux problématiques, nous proposons de faciliter et favoriser les processus de cocréation et de mutualisation des ressources entre ESD, mais aussi entre ESD et entreprises classiques et entre ESD et citoyens dans un esprit de communauté locale, tout en continuant à s'inspirer et à partager au niveau international.

ESD 9 : Organiser un forum de l'entrepreneuriat social pour échanger des bonnes pratiques

Ce forum réunira pour la première fois des acteurs de l'entrepreneuriat social et démocratique pendant plusieurs jours pour qu'ils/elles puissent échanger, partager des bonnes pratiques, s'inspirer, s'outiller et transmettre pour ainsi mettre en évidence la plus-value et la diversité des acteurs et promouvoir les valeurs et les principes des ESD d'une manière simple, positive et attractive. Ce forum s'articulerait autour, entre autres de visites d'entreprises sociales, de workshops et débats, de rencontres inspirantes et d'expériences à vivre autour de l'entrepreneuriat social.

Portage :	– hub.brussels – BEE
Publics cibles :	– ESD

ESD 10 : Favoriser la participation active des entrepreneurs sociaux dans un ou plusieurs réseaux

L'objectif est d'encourager la participation des entrepreneurs sociaux à des réseaux afin de favoriser l'entraide, les projets collaboratifs et l'innovation. Pour ce faire, un inventaire des réseaux existants et de leurs missions respectives doit être réalisé et visibilisé auprès des ESD et des entrepreneurs sociaux.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– CoopCity
Publics cibles :	– ESD

Sous-axe 2.3 : Financer les ESD

Il est important de pouvoir soutenir financièrement les ESD et ce, à chaque stade de leur développement (création, stabilisation, transmission, changement d'échelle, entreprises en difficulté). Les outils de financement pertinents sont disponibles dans les trois structures clés de financement régional : Bruxelles Économie et Emploi, finance&invest.brussels (en particulier sa filiale dédiée Brusoc) et Innoviris. Les actions proposées sont à articuler avec le chapitre "Financement" et celui consacré aux marchés publics, la commande publique étant un levier important de soutien aux ESD.

ESD 11 : Financer le développement des coopératives grâce au dispositif CoopUs

CoopUs, dispositif au sein de Brusoc, filiale de finance&invest.brussels, permet une prise de participation en capital au sein de coopératives qui rencontrent les critères des ESD, à concurrence d'un montant maximum égal à l'apport des coopérateurs, hors prises de participation d'investisseurs publics. Depuis 2021, les moyens consacrés à Coopus ont été triplés.

Un dispositif de prêt « bullet » a également été mis en place par Brusoc SA à destination des coopératives. Ce faisant, avec Citizus (prêt classique à destination des entreprises sociales actives dans l'insertion), les prises de participation dans le cadre de Coopus et ce nouveau prêt « bullet », la Région met à disposition des entreprises sociales de multiples possibilités de financement ; ce qui permet de mieux prendre en compte les besoins spécifiques de ces organisations.

Pour renforcer le dispositif Coopus, il conviendra de développer des campagnes de communication pour visibiliser le dispositif et flexibiliser des modalités de recours à ce dispositif pour en faciliter l'accès aux coopératives.

Portage :	– finance&invest.brussels – Brusoc
Publics cibles :	– ESD
En coordination avec :	– SRTE : Aides économiques, parcours d'innovation – Plans : PRI

ESD 12 : Renforcer les moyens de Brusoc

En décembre 2021, les moyens de Brusoc SA ont été renforcés via une recapitalisation de 15 millions d'euros. Cette augmentation de capital permettra à cette filiale de finance&invest.brussels dédiée au TPE et à l'économie sociale de soutenir davantage de projets grâce à des solutions de prêts subordonnés. Elle permettra également de renforcer les trésoreries de ces entreprises, qui ont aussi largement souffert de la crise.

Portage :	– finance&invest.brussels – Brusoc
Publics cibles :	– ESD
En coordination avec :	– SRTE : Aides économiques

ESD 13 : Pérenniser l'appel à projets ESD et renforcer les liens avec les acteurs de l'insertion

Les projets en ESD sont encouragés grâce à un appel à projets ESD stimulant le développement d'offres de solutions novatrices répondant à des enjeux sociétaux. Cet appel annuel soutient des projets innovants notamment pour le lancement de nouvelles ESD (start up) et le développement d'ESD existantes (scale up).

Les synergies avec le ministre de l'Emploi seront renforcées pour assurer les ponts avec les acteurs de l'insertion et augmenter la force de frappe de l'AAP.

Portage :	– BEE (services Economie et Emploi)
Co portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– ESD
En coordination avec :	– SRTE : Aides économiques, parcours d'innovation – Plans : PRI

ESD 14 : Examiner les possibilités juridiques d'élargissement de l'accès aux aides au développement économique pour les ASBL

Dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises, les conditions d'accès à ces aides pour les ASBL seront examinées, en vue de permettre, dans le respect du cadre juridique européen applicable, un accès le plus large possible à ces aides pour les ASBL.

Un travail similaire sera réalisé concernant les ordonnances applicables aux projets de recherche scientifique portés par des ASBL.

ESD 15 : Soutenir l'innovation sociale à travers l'axe Social Innovation du parcours d'innovation

Dans le cadre du soutien à l'innovation sociale, Innoviris pilote, avec l'écosystème de soutien bruxellois, un parcours d'innovation dédié à l'innovation sociale s'appuyant sur plusieurs mesures (cf. ci-dessus sur l'*Innovation journey*). Certaines d'entre elles, tel l'appel à projets Prove Your Social Innovation, sont ouvertes largement aux ASBL.

Portage :	– Innoviris
Co portage :	– CoopCity – hub
Publics cibles :	– ESD
En coordination avec :	– SRTE : Parcours d'innovation – Plans : PRI

ESD 16 : Orienter les marchés publics vers les ESD

Afin d'activer la demande pour les offres de l'entrepreneuriat social, il est important d'orienter les marchés publics en y intégrant des clauses sociales permettant de favoriser les solutions générant un impact positif pour la société. Pour ce faire, les pouvoirs adjudicateurs feront notamment usage du vade-mecum relatif à l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics publié par Actiris en novembre 2020. Cette action est en lien avec le chapitre Marchés Publics.

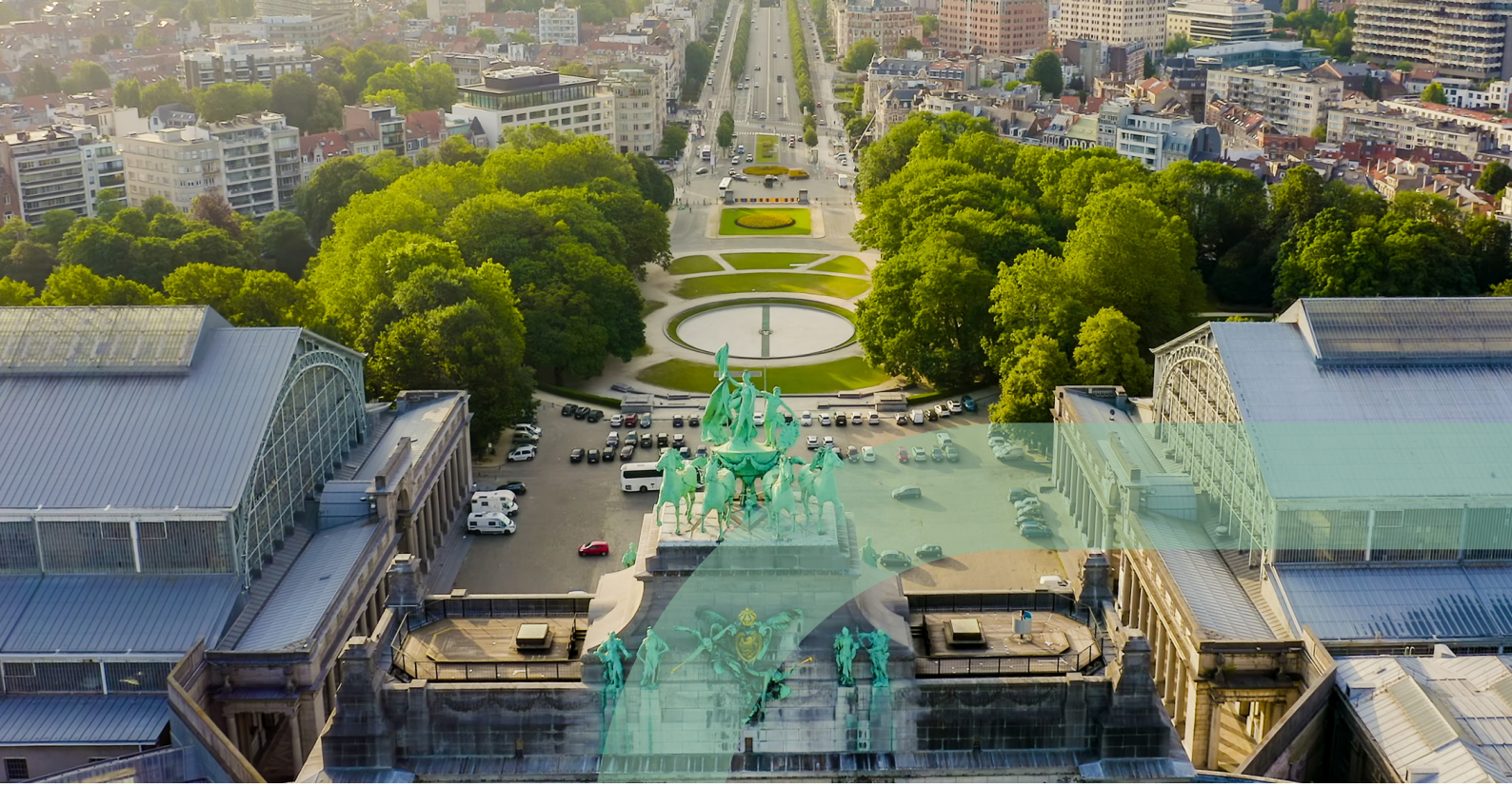

Portage :	– Actiris
Co portage :	– Bruxelles Environnement – BEE – hub.brussels – Innoviris
Publics cibles :	– ESD
En coordination avec :	– SRTE : MPDI

Sous-axe 2.4. : Soutenir le développement des « Communs »

La notion de « commun » est entendue comme une institution sociale composée d'une communauté de personnes qui a un accès et gère en commun une ressource en propriété commune, sur la base d'une pratique de mise en commun, c'est-à-dire de règles fixées collectivement.

Les communs constituent une troisième voie pour gérer une ressource, de façon collective, à côté du marché et des pouvoirs publics. Un habitat groupé, Wikipédia, une communauté d'énergie ou un potager collectif, sont des communs, au même titre qu'une coopérative ou un fablab qui permet à des artisans de créer dans un lieu partagé, sur des machines mutualisées.

Soutenir le développement de communs présente un enjeu démocratique : les pouvoirs publics, en facilitant les projets de communs, soutiennent l'engagement des citoyens dans la société, pour qu'ils se réapproprient une série d'enjeux sociétaux (mobilité, numérique, alimentation, logement, cadre de vie...). Les initiatives relevant des communs sont des initiatives citoyennes, qui peuvent devenir, dans certains cas – notamment via les sociétés coopératives ou les ASBL ayant une activité économique autonome – des activités économiques.

ESD 17 : Réaliser une étude sur les « commoners »[41] bruxellois

Bruxelles Environnement et Bruxelles Économie Emploi sont conjointement chargés d'étudier le soutien aux citoyens et entreprises faisant usage de la notion de commun. Pour ce faire, le travail à réaliser sera le suivant :

- Cartographier les projets et acteurs (citoyens et économiques) relevant des communs sur le territoire bruxellois.
- Examiner l'impact actuel et potentiel de l'économie des communs pour opérer la transition économique et rendre notre économie plus résiliente, sur la base de chiffres et de données objectives.

Portage :	– Bruxelles Environnement – Bruxelles Economie Emploi
Co portage :	– Hub – Innoviris et perpective.brussels (comité d'accompagnement du marché public)
Publics cibles :	– Initiatives citoyennes relevant des communs

7. POLITIQUES TRANSVERSALES

7.1. ACCÈS GISEMENT, PRODUCTION LOCALE ET LOGISTIQUE

7.1.1. Situation actuelle

A l'instar de la plupart des villes européennes, Bruxelles connaît, depuis les années 70, un déclin marqué des activités productives en ville. Aujourd'hui, **moins de 3% des emplois sont associés à l'industrie dans la Région**, comparé à 10% des emplois dans les deux Brabants[42]. À l'aire métropolitaine, 6% des postes de travail sont associés à l'industrie, un chiffre similaire pour des régions métropolitaines comme Copenhague (6,7%), Amsterdam (6,5%) et Stockholm (5,9%)[43].

Si les activités productives[44] sont heureusement loin d'avoir quitté la ville, le phénomène d'érosion des superficies destinées aux activités de production en ville demeure important : rien qu'entre 2000 et 2018, les superficies dédiées aux activités productives en ville (prises au sens large) ont ainsi connu un recul de 16% (passant de 791 à 685 ha)[45].

En raison de son caractère urbain et de la prédominance du secteur tertiaire, la Région bruxelloise est caractérisée par une économie fortement linéaire et dépendante de l'extérieur mais également par l'importance quantitative de certains flux dont, en particulier, ceux liés aux secteurs de la construction, de l'agriculture et de l'alimentation ou encore, aux combustibles et produits pétroliers[46].

Carrefour d'échanges européen, la Région bruxelloise est aussi directement impactée par l'augmentation générale du transport de marchandises, qui se fait essentiellement par la route. Si 6,6 millions de tonnes de marchandises ont été acheminées par le canal en 2019, chaque jour ainsi, 16 000 camions et 26 000 camionnettes entrent et circulent dans la Région. Si le transport de marchandises ne représente en moyenne que quelques pourcents du trafic, on considère qu'il est responsable jusqu'à 30% de la pollution atmosphérique due au trafic. [47]

7.1.2. Enjeux

Les défis climatiques, environnementaux et sociaux imposent de revoir en profondeur nos processus de production pris dans leur ensemble. Le Gouvernement régional a ainsi exprimé sa volonté, à travers sa Déclaration de Politique Générale 2019-2024 et la stratégie régionale Go4Brussels 2030, d'apporter des adaptations, notamment au plan industriel approuvé par le gouvernement en 2019 de manière à aligner sa politique de soutien en faveur des activités productives sur les objectifs et ambitions de transition économique exprimés.

La nécessité de renforcer la résilience et la transition de l'économie bruxelloise s'avère à l'évidence plus prégnante que jamais, ainsi que l'a encore démontré la crise liée à la pandémie de Covid 19, qui a mis en lumière la fragilité de notre système économique global et de nos chaînes d'approvisionnement dès que le contexte s'avère incertain.

C'est pourquoi, il est primordial de garantir le maintien et le développement des activités productives en ville. A cette fin, il est important de prendre en considération les freins et les leviers suivants :

Les freins :

- La compétition fiscale, budgétaire et règlementaire avec les autres régions ;



- Les prix élevés du foncier en RBC ;
- La compétition avec les autres fonctions de la ville, notamment le logement, les espaces verts, les espaces de bureaux, les installations d'équipement collectif, le développement de l'agriculture urbaine,... ;
- La congestion et le manque d'espaces de stockage et logistique ;
- Le paradoxe bruxellois qui veut que la Région de Bruxelles-Capitale ait le plus haut PIB par habitant du pays tout en ayant le plus haut taux de chômage ;
- ...

Les leviers :

- Accès aux ressources (matérielles, financières, ...) ;
- Existence d'une main d'œuvre (peu)qualifiée ;
- Accès à une demande privée et publique de biens et services conséquente ;
- Existence d'un écosystème entrepreneurial et innovant performant ;
- Une position géographique centrale en Belgique et en Europe.

7.1.3. Vision 2030

Bruxelles sera devenue une « Région productive »[48], décarbonée, circulaire, régénérative et résiliente qui répond aux besoins, d'aujourd'hui et de demain, de la ville et de ses habitants.

Pour ce faire, il convient de soutenir et faciliter les activités productives qui :

- Répondent aux besoins matériels de la ville et de ses habitants ;
- Créent des emplois de qualité et non-délocalisables pour les Bruxellois.es ;
- Participent aux objectifs climatiques de la Région ;
- Créent/maintiennent des chaînes de valeur ;
- Sont circulaires et régénératives ;
- Sont, autant que faire se peut, intégrées dans le paysage urbain et dans les quartiers ;
- Sont soutenues par une logistique durable ;
- Sont innovantes ;
- Sont complémentaires avec les activités productives des deux autres Régions.

7.1.4. Axes stratégiques

L'axe 1 relatif à la production s'intéresse spécifiquement au soutien des acteurs économiques (tous secteurs confondus dont les acteurs de la logistique et du réemploi). Les axes 2 (logistique) et 3 (accès aux gisements et matières premières) sont deux enjeux fondamentaux pour une production locale et durable, c'est pourquoi ils seront élaborés dans des axes différents. L'axe 4 « *Productive regulation* » s'intéresse aux modifications à apporter à la réglementation nécessaire pour la mise en œuvre et la facilitation des 3 axes précédents en lien avec l'élargissement de la CiReDe (*Circular Regulation Deal*)[49].

Axe 1 : Production

Compte tenu de la complexité des activités productives, une approche transversale est importante pour aborder des questions telles que le choix du foncier destiné à accueillir des entreprises, la relocalisation des chaînes de production et la stimulation de l'innovation. Une approche transversale implique d'examiner diverses opportunités pour soutenir et stimuler les activités productives. Il s'agit également de déterminer les secteurs prioritaires, ce qui permettra de développer des mesures plus ciblées.

Axe 2 : Logistique

L'enjeu de cet axe est la mise en œuvre d'un écosystème de logistique intelligente permettant le développement d'une production locale et l'accès aux ressources[50]. Ceci doit se faire en assurant un transport et un stockage durable des marchandises dans le tissu urbain sans augmenter la congestion du trafic bruxellois. Ceci suppose de :

- Augmenter la multimodalité de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Assurer ses connexions depuis et vers son espace métropolitain ;
- Réserver suffisamment d'espace au sein de la Région pour la fonction logistique ;
- Soutenir et développer de nouvelles filières logistiques ;
- Développer une approche spécifique aux différentes échelles de la logistique (du colis au conteneur).

Axe 3 : Accès aux gisements de ressources urbaines

Cet axe vise à faciliter l'accès aux ressources durables primaires et secondaires pour les activités de production. L'augmentation du taux d'utilisation de ressources durables dans les activités de production nécessite de travailler sur l'offre et la demande. Il s'agit spécifiquement de soutenir l'écosystème pour que l'offre soit disponible.

Les mesures sont réparties selon l'accès aux ressources primaires durables et locales et selon l'accès aux ressources secondaires (où l'on classifie les actions selon les étapes de la chaîne de valeur de ces ressources : accès à la source, accès après collecte et accès après traitement).

Axe 4 : Productive Regulation

Cet axe a comme objectif d'adapter les cadres légaux et règlementaires fiscaux, financiers, urbanistiques et environnementaux entourant la production urbaine bruxelloise afin de la maintenir, la soutenir et la stimuler.

7.1.5. Mesures

Axe 1 : Production locale

PROD 1 : Consolider les outils de veille

L'objectif est de consolider certains outils de veille comme l'Observatoire des activités productives ou Inventimmo sur la base d'indicateurs qui permettent d'assurer un suivi adéquat des interactions industrielles.

Afin d'assurer le suivi de la stratégie et des actions proposées ainsi de pour pouvoir appréhender les perspectives futures, il s'agira également de renforcer la collaboration entre plusieurs sources de données économiques régionales et fédérales, et acteurs de « data mining » tels que l'Observatoire des activités productives, l'IBSA, view.brussels, les PFE, hub.brussels, l'ONSS et la Banque Carrefour.

Portage :	– BEE
Co portage :	– Perspective – CityDev – hub.brussels
Publics cibles :	– Les administrations de l'économie et de l'emploi & les partenaires sociaux.
En coordination avec :	– SRTE : – Plans : Productive Brussels

Sous-axe 1.1 : Développer le potentiel de déploiement des chaines de valeurs intra-urbaines et les effets multiplicateurs avec les acteurs de l'écosystème

PROD 2 : Développer le potentiel de déploiement des chaines de valeurs intra-urbaines et les effets multiplicateurs avec les acteurs de l'écosystème

La Région a identifié des secteurs-clés dans le cadre de Go4Brussels, le Plan Régional d'Innovation et la Stratégie d'Investissement de finance&invest.brussels. Pour chacun de ces secteurs, l'objectif est d'enregistrer des avancées stratégiques tout en contribuant à la transition économique bruxelloise. La Région avancera progressivement en commençant par les secteurs fondamentaux essentiels pour la Ville, mais qui sont susceptibles de quitter le territoire bruxellois.

Pour chaque secteur-clé, l'objectif est d'adopter une approche ciblée de la chaîne de valeur pour assurer le développement d'une politique de soutien à la compétitivité dudit secteur. Ceci exigera une évaluation plus fine des besoins et dynamiques des chaînes de valeurs, comme les inefficiences dans les processus, les maillons manquants de la chaine de valeur, les besoins de formation,...

Afin de créer des synergies et collaboration, il faudra par ailleurs formaliser des lieux d'échanges proactifs entre clusters/fédérations professionnelles et pouvoirs publics pour coconstruire les visions et les plans, par exemple à travers les accords sectoriels.

Portage :	– BEE
Co portage :	– Hub.brussels – BE – Innoviris – Citydev – Brupartners
Publics cibles :	– Toutes les administrations et agences de la Région bruxelloise, clusters et fédérations professionnelles
En coordination avec :	– SRTE : parcours d'innovation, commerce international – Plans : Productive Brussels

PROD 3 : Identifier le soutien adéquat à apporter aux entreprises et acteurs des secteurs-clés identifiés

Identifier le soutien adéquat à apporter aux entreprises et acteurs des secteurs-clés identifiés, établir des recommandations claires (en ce inclus l'adaptation des cadres juridiques, des outils financiers et la définition d'opérations-pilotes). En fonction de cette analyse, cette action nécessitera de :

- Adapter l'offre d'accompagnement et les programmes d'accélération proposés aux entreprises incubées en Région bruxelloise. Et, selon les conclusions, renforcer ou mettre en place des activités complémentaires (comme le développement de nouveaux matériaux, l'accès aux gisements de matières secondaires ou les modes de production urbains et durables) ;
- Soutenir le déploiement des activités productives par des infrastructures adaptées ;
- Revoir le cadre de soutien financier aux entreprises envisageant l'émergence et l'expansion économique pour les activités productives, innovantes et durables.

Portage :	– BEE
Co portage :	– hub.brussels – Citydev – BE
Publics cibles :	– Toutes les administrations et agences de la Région bruxelloise
En coordination avec :	– SRTE : financement, accompagnement, localisation – Plans : Productive Brussels

Sous-axe 1.2 : Accélérer le cycle de développement des activités productives et durables

PROD 4 : Favoriser l'innovation et la production urbaine durable en soutenant le secteur R&D en lien avec la production

Des stratégies d'innovation doivent permettre aux entreprises bruxelloises d'être compétitives, de créer de l'emploi pour les Bruxellois, de développer des activités pertinentes sur le marché local, de se démarquer, exceller, et ainsi surmonter les éventuels coûts de localisation. Ces stratégies d'innovation doivent également permettre de renforcer les acteurs industriels.

Pour garantir une recherche de pointe et des transferts de connaissances optimales, il est important de renforcer les échanges entre les différents acteurs de l'écosystème comme les clusters, les centres de référence en R&D, les fablabs et autres centres de prototypage, les universités et hautes écoles, les institutions privées et publiques. Une série d'initiatives et de possibilités ont été définies dans le cadre du plan régional pour l'innovation (2021-2027) comme par exemple le développement d'une plateforme d'innovation au service des infrastructures publiques[51].

Portage :	– Innoviris
Co portage :	– hub.brussels – BE – BEE
Publics cibles :	– Les secteurs de R&D, activités de prototypage, universités et hautes écoles, secteur privé
En coordination avec :	– SRTE : parcours d'innovation – Plans : PRI

Sous-axe 1.3 : Stratégie foncière et immobilière

PROD 5 : Maintenir et développer des lieux de productions

Afin de renforcer la diversification de l'offre et des typologies des espaces d'activités productives conformément au chapitre « localisation » de la présente stratégie, il conviendra d'établir un plan de maintien et de développement des lieux de production. Des actions seront ainsi prises afin d'assurer le développement de :

- 5 nouveaux Parcs TPE/PME, d'ateliers d'artisans intégrés dans le tissu urbain d'ici 2025 ;
- la moyenne production à Bruxelles. Citydev.brussels veillera à contribuer à l'analyse des besoins immobiliers et, en collaboration avec les acteurs, des modes de mise en œuvre les plus efficients de « meso-factories »[52] ;

- de lieux ou de terrains permettant le rassemblement physique d'entreprises, comme par exemple le projet Darwin, qui accueillera des entreprises de l'économie circulaire ou encore l'acquisition de Schaerbeek Formation[53] ;
- du concept de lieux de production « clé sur porte », c'est-à-dire des ateliers prêts à être utilisés pour une activité spécifique. Pour ce faire, citydev.brussels s'engage à équiper des espaces et à se charger en amont de tous les aspects administratifs (les permis notamment) afin de permettre au futur bénéficiaire de l'occuper en mode « plug and play ». Ces ateliers seront mis à disposition pendant une durée déterminée à des « starters » leur permettant de lancer leur activité professionnelle sans devoir consacrer au départ des investissements conséquents.

Les logiques circulaires seront privilégiées.

Portage :	– Citydev.brussels
Co portage :	– hub.brussels – BE – port de Bruxelles – Urban – FEDER – SAU
Publics cibles :	– PME – Entrepreneurs – Entreprises
En coordination avec :	– Plans : CG citydev.brussels, Good Food, Productive Brussels

PROD 6 : Développer des grappes d'entreprises physiques

Sur base des besoins des entreprises, Citydev accompagnera le développement et la mise en place de grappes d'entreprises physiques. Ceci permettra aux entreprises de faciliter la mutualisation d'espaces, la collaboration sur des projets et la mise en place de synergies industrielles (notamment en termes de flux de matières premières).

Cette mesure sera facilitée par la diminution des loyers (voir mesure LOCAL 1) prévue dans le cadre du Contrat de Gestion de Citydev et pourra, entre autres, être réalisée dans le cadre d'occupations temporaires (voir mesure PROD 8).

Portage :	– Citydev.brussels
Publics cibles :	– Entrepreneurs – Starters...
En coordination avec :	– SRTE : Localisation, – Plans : CG citydev.brussels, Productive Brussels

PROD 7 : Développer l'occupation temporaire à vocation économique via le guichet d'occupation temporaire

Citydev.brussels a réorganisé ses services afin de mettre en place une cellule d'occupation temporaire afin de gérer ses propres sites ainsi que des sites publics ou privés sur demande.

En collaboration avec perspective.brussels et les acteurs de terrains, Citydev.brussels mettra en place le guichet « occupation temporaire » inscrit dans l'accord de Gouvernement. Citydev.brussels, en tant que cogestionnaire du guichet s'engage à assurer notamment le volet opérationnel de cette structure, en déployant son expérience dans l'organisation des occupations temporaires pour le public et le privé.

Le guichet « occupation temporaire » apporte une assistance en ressources (logistiques, humaines, techniques) à tout projet privé ou public d'occupation temporaire. Son but est de garantir une place suffisante aux projets qui contribuent à la transition économique et visant l'exemplarité (en termes de gouvernance, de circularité, de résilience...) ainsi qu'aux projets à finalité sociale, culturelle ou résidentielle.

Portage :	– Citydev.brussels
Co portage :	– Perspective – Guichet d'occupation temporaire, communes
Publics cibles :	– Entrepreneurs – Starters...
En coordination avec :	– SRTE : localisation – Plans : CG citydev.brussels, Productive Brussels

PROD 8 : Veiller à développer la mixité des fonctions à Bruxelles

Dans sa Déclaration de Politique Générale, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de revoir le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS). Certaines typologies de zones productives et logistiques (ZIU, ZAPT, ...) seront redéfinies et les équilibres de fonctions dans les zones mixtes (ZEMU) seront clarifiés. Cette réflexion viendra nourrir le travail de Perspective dans le cadre de la réforme du PRAS.

Portage :	– Perspective
Co portage :	– hub.brussels – BEE – Port – Citydev,
Publics cibles :	– ND
En coordination avec :	– Plans : CG citydev.brussels, Productive Brussels

Sous-axe 1.4 : Accélérer le cycle de développement des activités productives et durables

PROD 9 : Assurer une cohabitation maximale entre les fonctions en ville

La cohabitation optimale entre futurs et actuels habitants et les entreprises est recherchée au même titre que l'intégration du projet dans la vie du quartier et dans le tissu urbain. Pour ce faire, citydev.brussels assure la consultation participative dans ses grands projets de logement ou lorsque la mixité du programme a un impact potentiel sur les quartiers environnants. Avant qu'un projet ne prenne forme, citydev.brussels implique les habitants actuels et futurs du quartier dans lequel le projet sera réalisé, afin que le nouveau projet soit accepté et soutenu de manière optimale.

Portage :	– Citydev
Publics cibles :	– Grand public
En coordination avec :	– Plans : CG citydev.brussels, Productive Brussels, GoodFood

Axe 2 : Logistique

Cet axe inclut toute l'infrastructure logistique, la mobilité des marchandises, la distribution, le stockage, l'entreposage, l'emballage,...

Sous-axe 2.1 : Flux de marchandises

Le transport routier demeurant dominant pour le transport des marchandises, une répartition modale plus favorable aux modes alternatifs à la route doit pouvoir être mise en œuvre en vue de réduire la congestion en ville, améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Région.

LOG 1 : Optimiser les itinéraires pour le trafic de marchandises vers et depuis Bruxelles

Un groupe de travail porté par Bruxelles Mobilité sera mis sur pied afin d'optimiser les itinéraires pour le trafic de marchandises vers et depuis le centre de Bruxelles et les zones logistiques de la Ville pour en faciliter l'accessibilité. La connaissance et la gestion des flux logistiques dans la Région seront renforcées afin d'aider de mieux comprendre les besoins et les impacts environnementaux des activités impliquant le trafic des marchandises. Les entreprises qui génèrent d'importants flux de marchandises doivent être identifiées et accompagnées dans des processus d'optimisation au sein de ce groupe de travail. Ce groupe de travail étudiera également l'opportunité de collaborer avec certaines entreprises privées spécialisées en développement d'itinéraires optimisés d'une part et de prendre en compte le réseau de métro comme moyen de transport de certaines marchandises vers certains commerces comme, par exemple, les enseignes présentes dans les stations.

Portage :	– Bruxelles Mobilité
Co portage :	– Port de Bruxelles – CityDev Mobilité – BE – BEE – STIB
Publics cibles :	– Tous les acteurs du secteur du transport et de la logistique, les services publics, les entreprises
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement et aides économiques – Plans : Productive Brussels, Good Move, Gestion du Port

LOG 2 : Développer la carte des itinéraires prioritaires pour les poids lourds (réseau routier)

Cette mesure vise le suivi, l'amélioration et l'opérationnalisation d'itinéraires prioritaires pour les poids lourds (déjà développés dans le cadre de Good Move), afin que ceux-ci circulent sur les principaux axes routiers tout en évitant les quartiers apaisés. Dans ce contexte, il y a lieu d'intégrer le réseau vélo passant par la route, de faire les liens avec Good Move et le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), et plus généralement de diffuser la carte afin de définir des boucles de livraisons utilisées par les poids lourds.

Portage :	– Bruxelles Mobilité
Publics cibles :	– Tous les acteurs du secteur du transport et de la logistique
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement – Plans : Good Move, Productive Brussels

LOG 3 : Développer le potentiel du réseau ferroviaire dans le réseau logistique de la Région

Il convient de préciser le rôle du transport ferroviaire de marchandises dans le transfert modal. Une étude sera lancée pour déterminer le niveau d'ambition, les seuils de rentabilité (distances, volumes et portées) et les opportunités offertes par la Région (Schaerbeek Formation et l'avant-Port). Cette étude prendra en compte la gestion du réseau, les accords avec le port d'Anvers, le pilotage et les modalités de financement.

Portage :	– Bruxelles Mobilité
Co portage :	– Le Port de Bruxelles
Publics cibles :	– Tous les acteurs du secteur du transport et de la logistique, les services publics
En coordination avec :	– SRTE : MPDI – Plans : Good Move

LOG 4 : Renforcer la connaissance et la gestion du réseau de voies navigables

Il s'agira de réaliser une cartographie des besoins du port en termes d'infrastructures, d'espaces nécessaires pour la logistique à valeur ajoutée, d'extension du terminal et d'adaptation à la distribution/logistique urbaine durable (électrique, vélos, hydrogène...). Un inventaire des besoins liés à la voie d'eau elle-même sera effectué en fonction des obligations nationales et internationales.

Portage :	– Le Port de Bruxelles
Co portage :	– Bruxelles Mobilité
Publics cibles :	– Tous les acteurs du secteur du transport et de la logistique
En coordination avec :	– Plans : Contrat de gestion du Port

LOG 5 : Optimiser et valoriser les moyens de transport à faible nuisance

Dans l'objectif de réduire les nuisances sonores et la pollution, la Région entend promouvoir les systèmes de livraisons aux nuisances les plus faibles en encourageant la comodalité, les types de propulsions durables et le transfert modal en général. Les services de livraison à vélo, l'offre de transports en communs à destination des sites d'activités productives et l'utilisation de véhicules sans émissions directes seront promus. Des articulations entre les différents modes de livraison seront recherchés. Cette mesure se fera en bonne cohérence et complémentarité avec la mesure 1.3.2. « *Développement d'une plateforme d'innovation autour du transport cargo intra-urbain* » du Plan Régional d'Innovation piloté par Innoviris.

Portage :	– Bruxelles Mobilité
Co portage :	– BE – BEE – Innoviris
Publics cibles :	– Tous les acteurs du secteur du transport et de la logistique
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, aides économiques, MPDI et Parcours d'innovation – Plans : Productive Brussels, Good Move, Contrat gestion du Port

LOG 6 : Promouvoir le « Low Emission Mobility » et le « Green Deal Zero Emission Logistics »

Pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effets de serre provenant du transport routier, la Région s'est dotée d'une Roadmap « Low Emission Mobility » (1.0) – encore en chantier – qui encadre et détaille la mise en œuvre la décarbonisation du transport routier en RBC. Pour le secteur de la logistique urbaine, la stratégie « zéro émission » nécessitera d'agir à trois niveaux, définis par les trois « V » (en néerlandais : *vermijden, verschuiven, verschonen*. En français : *éviter, déplacer, changer*). Le premier axe (*vermijden*) vise réduire le nombre

de kilomètres parcourus (à traves par exemple Via Pass, la logistique du dernier kilomètre, l'utilisation de lieux de dépôt afin d'éviter les livraisons en porte à porte), le deuxième (*verschuiven*) vise le report modal (par exemple vers le vélo cargo), et le dernier pilier repose sur la transition vers des véhicules zéro émission.

A titre d'exemple, le Gouvernement a mis en place la prime Cairgo Bike à destination des micro-, petites et moyennes entreprises bruxelloises qui souhaitent acheter un vélo-cargo afin d'ancrer à long terme cette nouvelle forme de mobilité. Ce soutien financier qui a été mis en place en 2021 dans le cadre du projet Cairgo Bike sera pérennisé à travers les primes de Bruxelles Économie et Emploi.

Portage :	– BE – BEE
Co portage :	– BM – Port
Publics cibles :	– Tous les acteurs du secteur du transport et de la logistique
En coordination avec :	– Acteurs du secteur du transport et de la logistique – Port de Bruxelles – Communes, administrations régionales si pertinent (HUB, BEE, ..), ...

Sous-axe 2.2 : Les pôles logistiques et le stockage

LOG 7 : Soutenir le développement des pôles logistiques

Les pôles logistiques sont destinés aux activités liées à la livraison de marchandises en relation directe avec le fonctionnement et le stockage de courte durée. Ils permettent de réduire les flux routiers entrant dans la capitale. Ils seront renforcés en parallèle du développement d'infrastructures - partagées - de transformation, notamment dans le domaine alimentaire.

En matière de flux alimentaire et pour répondre aux objectifs Good Food, le développement de ces pôles est crucial.

Portage :	– Bruxelles Mobilité
Co portage :	– hub.brussels – BEE
Publics cibles :	– Tous les acteurs du secteur du transport et de la logistique, les entreprises
En coordination avec :	– SRTE : Accompagnement, aides économiques – Plans : Productive Brussels, Good Move, Good Food

LOG 8 : Soutenir l'élaboration de plans logistiques internes aux entreprises

L'objectif de cette mesure est d'inciter et accompagner les entreprises à élaborer leur propre plan logistique interne.

Portage :	– Bruxelles Mobilité
Co portage :	– hub.brussels – BEE – Bruxelles Environnement
Publics cibles :	– Tous les acteurs du secteur du transport et de la logistique, les entreprises
En coordination avec :	– SRTE : Accompagnement, aides économiques – Plans : Productive Brussels, Good Move

LOG 9 : Repositionner le centre TIR

Proposer, d'ici 2024, une vision de développement durable avec un plan d'affaires pour le centre TIR qui soutient la vision de la Région en matière de logistique urbaine et de circularité. Un modèle de financement sera élaboré pour permettre la mise en œuvre de cette vision.

L'objectif du Gouvernement est que le futur centre TIR devienne une infrastructure-levier pour faciliter la logistique durable de la Région, en servant de lieu de consolidation et de traitement des flux de marchandises entrant et sortant de la Ville, et en contribuant à la valorisation des flux urbains dans une logique d'économie circulaire. Conformément au plan Good Move, l'ambition est que le centre TIR joue un rôle important dans l'organisation des chaînes logistiques. Cela peut inclure certaines activités complémentaires de manufacture et transformation.

Les options en la matière seront discutées au sein du Gouvernement sur base des résultats de l'étude en cours, comme convenu au moment de l'adoption du contrat de gestion.

Portage :	– Port de Bruxelles
Co portage :	– Bruxelles Mobilité
Publics cibles :	– Tous les acteurs du secteur du transport et de la logistique
En coordination avec :	– Plans : Contrat de gestion du Port

LOG 10 : Développer des lieux de mutualisation où des solutions logistiques et servicielles seront mises en œuvre sur mesure au service de groupes d'entreprises

Il s'agit de proposer un maillage logistique adapté aux besoins des acteurs économiques pour les différentes échelles de la distribution (conteneurisation, matériaux bruts, palettes, colis, stockage pour la grande distribution, l'e-commerce et la construction...), en tenant compte des enjeux d'optimisation des flux et de circularités des matériaux.

Pour ce faire, la Région prévoit de développer des centres de consolidation des matériaux de construction, de la transformation des futurs P+R en hubs multimodaux, d'un centre de transbordement pour optimiser le transport des matériaux résiduels et lourds, d'une plateforme de livraison commune aux entreprises d'une même zone géographique/cluster,...

Le centre de consolidation de matériaux de construction, le réseau de centres de transbordement urbains le long du canal, le Terminal à conteneur de l'avant-Port, le site de Schaerbeek-Formation et son futur Smart Hub Logistique ainsi que le redéveloppement du centre TIR s'inscrivent dans cette programmation à différentes échelles et usages. Des espaces complémentaires devront être envisagés.

Portage :	– Bruxelles Mobilité
Co portage :	– hub.brussels – BEE – Port de Bruxelles
Publics cibles :	– Les entreprises, tous les acteurs du secteur du transport et de la logistique
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, Aides économiques – Plans : Productive Brussels

LOG 11 : Cartographier le développement d'espaces de stockage mutualisés

Afin de permettre aux entreprises de mutualiser des espaces de stockage, il est prévu de réaliser une cartographie desdits espaces et de développer des espaces de stockage mutualisés, sécurisés et gérés de manière dynamique en fonction des besoins logistiques. Les entreprises bénéficiaires potentielles seront inclues dans le processus dès la conceptualisation de ces espaces.

Portage :	– BEE
Co portage :	– Bruxelles Mobilité – hub.brussels – Citydev – Port de Bruxelles, communes
Publics cibles :	– Tous les acteurs du secteur du transport et de la logistique, les services publics

Axe 3 : Accès aux matières premières et secondaires durables

Sous-axe 3.1 : Accès aux gisements de matières premières durables locales et non locales

AMAT 1 : Sensibiliser les acteurs économiques à l'écoconception pour augmenter la demande en matières premières durables

Les acteurs économiques n'ont pas nécessairement la possibilité de s'approvisionner localement pour l'ensemble des matières premières dont ils ont besoin. Afin de réduire les impacts environnementaux directs et indirects et de renforcer la productivité des entreprises, il est important que les acteurs économiques sélectionnent des matières premières ayant une forte qualité environnementale.

Cette mesure vise donc à informer et sensibiliser les acteurs économiques à l'écoconception. Dans le cadre du PRR, l'État fédéral mettra en œuvre le projet d'investissement "Belgium Builds Back Circular" visant à accélérer la transition vers une économie circulaire en Belgique. Le projet a pour ambition de financer des projets dans les domaines de l'écoconception et la substitution des substances chimiques préoccupantes et d'informer et sensibiliser les PME à l'économie circulaire.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– BE
Publics cibles :	– Acteurs économiques – Pouvoirs publics
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement

AMAT 2 : Soutenir l'innovation dans l'utilisation de matières premières locales

A l'instar de l'utilisation du bois de la Forêt de Soignes, d'autres ressources locales pourraient être transformées durablement en matières premières. Cette mesure vise à stimuler, notamment via l'appel à projets « gisements urbains » d'Innoviris, des acteurs économiques à innover dans l'usage des gisements de ressources locales.

Portage :	– Innoviris
Co portage :	– BE
Publics cibles :	– Acteurs économiques
En coordination avec :	– SRTE : parcours d'innovation – Plans : PRI

Sous-axe 3.2 : Accès aux gisements de matières secondaires à la source

AMAT 3 : Mettre en œuvre la feuille de route « Réemploi »

La Région a développé une feuille de route sur le réemploi et la préparation au réemploi des équipements et des matériaux. Cette action vise à mettre en œuvre les mesures reprises dans la feuille de route selon les trois axes suivants :

- L'accès au gisement d'équipements et de matériaux publics et privés
- Un cadre public qui facilite les activités de réparation et revente
- Stimuler l'expérimentation et la mise en œuvre de projets pilotes liés au réemploi

Portage :	– BE
Co portage :	– ABP, REP
Publics cibles :	– Acteurs économiques – Services publics
En coordination avec :	– SRTE : ESD – Plans : Productive Brussels, PGRD

AMAT 4 : Inciter et faciliter le tri des matières à la source

Le tri de la matière à la source est essentiel pour garder un maximum de valeur et qui nécessite des infrastructures adéquates et des outils de collecte adaptés.

Cette mesure vise à :

- soutenir les acteurs économiques dans l'installation d'équipements adéquats
  - en les accompagnant à faire le tri et le bon (offre de service diagnostic tri)
  - en proposant les services et infrastructures adéquats : offre de solutions de stockage in situ, services d'enlèvement adaptés, espaces de stockages à proximité ou intermédiaires pour les fractions triées
- inciter les acteurs de collecte à proposer des solutions de tri cohérentes pour le volume et l'espace disponible.
- travailler avec les collecteurs (dont Bruxelles Propreté), organismes de REP[54] et économie sociale (services et espaces dédiés en recyparks, en ressourceries, en matériautèques...).
- travailler sur des espaces spécifiques pour les déchets ménagers dans les nouveaux recyparks, collectes préservantes[55], recyparks mobiles, et donc faciliter de l'accès au gisement.

Portage :	– BE
Co portage :	– BEE – ABP – Denuo
Publics cibles :	– Acteurs économiques (BE/BEE), citoyens (ABP)
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement – Plans : Productive Brussels, Good food

AMAT 5 : Implémenter au minimum un « parc à matière »

Le stockage temporaire de la matière secondaire reste un enjeu pour l'accès au gisement. La massification des flux dans un « parc à matières » permettra d'atteindre le volume nécessaire pour assurer la viabilité d'une activité de reconditionnement.

Le développement d'un tel parc à matières se fera sur base des expériences acquises dans le cadre des projets FEDER Irisphère et Recy-K et en collaboration étroite avec les partenaires privés. Un projet pilote sera réalisé sur un terrain de CityDev.

Portage :	– Citydev.brussels
Co portage :	– Bruxelles Propreté
Publics cibles :	– Acteurs économiques – Services publics
En coordination avec :	– Plans : Productive Brussels

AMAT 6 : Stimuler l'émergence de nouvelles filières de remanufacturing, upcycling et recyclage

Bruxelles Environnement engagera un travail collectif pour identifier des mesures visant à stimuler le développement de nouvelles filières de remanufacturing, upcycling et recyclage qualitatif par les acteurs économiques qui génèrent ces ressources et/ou par des acteurs économiques avec qui ils sont en contact direct.

Portage :	– BE
Partenaires :	– Recy-k – hub

Publics cibles :	– Acteurs économiques – Services publics
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, ESD, RDI – Plans : Productive Brussels, Good Food

Sous-axe 3.3 : Accès aux gisements de matières secondaires après la collecte et après traitement

AMAT 7 : Faciliter l'accès aux gisements collectés par les acteurs régionaux

Mener à bien une étude (co-portée par Bruxelles Environnement et ABP) visant à proposer des solutions règlementaires et opérationnelles pratiques applicables par les acteurs régionaux dans le but de donner accès aux flux de déchets collectés après avoir identifié la demande des acteurs circulaires. Par la suite, il faudra identifier les chaînons manquants logistiques pour faciliter l'accès à ces matières.

Portage :	– BE
Co portage :	– ABP
Publics cibles :	– ABP – Entreprises circulaires
En coordination avec :	– SRTE : – Plans : PGRD

AMAT 8 : Développer une méthodologie d'accompagnement des acteurs pour faciliter l'accès aux gisements pour le réemploi, le remanufacturing, l'upcycling et la transformation de la matière

L'action vise à rassembler, d'un côté, les acteurs de la collecte et, de l'autre, des acteurs du traitement, au travers de la fédération belge des entreprises actives dans la collecte, le traitement et le recyclage des déchets (Denuo) et les organismes de reprise (acteurs responsables pour les flux soumis à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Ces nouvelles synergies devront permettre la mise en place d'actions visant à faciliter l'accès aux gisements pour le réemploi, le remanufacturing, l'upcycling et la transformation de la matière par des acteurs bruxellois.

Portage :	– BE
Partenaires :	– Denuo – Organismes de reprises – ABP
Publics cibles :	– Acteurs de la collecte, du traitement et les organismes de reprise REP
En coordination avec :	– SRTE : ND – Plans : PGRD

Axe 4 : Productive Regulation

REG 1 : Aligner les cadres réglementaires

Il est nécessaire que les cadres stratégiques et réglementaires des outils d'aménagement du territoire et de l'urbanisme tiennent compte des objectifs de la SRTE et du plan « productive brussels » :

- En améliorant les outils urbanistiques et de règlementation afin de soutenir et maintenir les activités productives ;
- En allégeant la charge règlementaire pour les entreprises productives ;
- En facilitant et accélérant l'implantation d'activités productives ;
- En anticipant un besoin d'adaptation des normes urbanistiques et environnementales relatives aux activités productives.

Il est important d'inscrire ces réflexions dans les processus larges en cours tels que la révision du RRU, du PRAS et du COBAT. Ces réflexions devront également s'inscrire dans le processus CiReDe élargi afin de veiller à bien diminuer la charge administrative pesant sur les entreprises productives.

Portage :	– CiReDe
Co portage :	– Urban/Perspective/BE
Publics cibles :	– Activités productives et logistique
En coordination avec :	– Plans : CiReDe

REG 2 : Adapter la règlementation et les normes pour favoriser les biens de réemploi

En vue de faciliter et d'inciter l'utilisation et la consommation des biens de réemploi, il est nécessaire d'agir sur les règlementations et les normes. Cela permet de soutenir et structurer l'économie locale en facilitant la préparation en vue du réemploi par rapport aux obligations liées en matière de statut de déchet.

Portage :	– BE – hub.brussels
Co portage :	– CiReDe
Publics cibles :	– ND
En coordination avec :	– SRTE : NA / commerce, MPDO – Plans : CiReDe

7.2. COMMERCE

Différents facteurs - dont le prix est souvent le plus déterminant - jouent un rôle dans le comportement de consommation. Il est donc également important que les gens puissent faire des choix informés et conscients. La sensibilisation croissante des consommateurs et des entrepreneurs bruxellois (y compris les restaurateurs) à l'impact social et environnemental des choix de consommation et de production doit donc être soutenue de manière plus ciblée. Les entrepreneurs doivent également comprendre que cette dynamique positive est également une opportunité (économique) qui peut accroître l'attrait de leurs produits.

7.2.1. Situation actuelle

En 2020, le commerce de détail à Bruxelles comptabilisait approximativement 22.000 établissements. Malgré sa taille limitée, le Pentagone accueille 18% de l'offre commerciale et est la zone présentant la plus grande densité de points de vente du territoire. Plus on s'éloigne du centre, plus la densité des points de vente diminue (15 commerces par hectare contre 5 commerces en première couronne et moins de 1 en seconde couronne) mais inversement la surface moyenne de vente augmente.

L'emploi lié au commerce en RBC (hors banques-assurances mais incluant la restauration et la vente automobile) était estimé à 61.000 équivalents temps plein en 2020, soit 9% de l'emploi régional (indépendants inclus). Ces emplois sont de type salarié dans 72% des cas, occupés à 65% par des Bruxellois et à 70% par des personnes peu qualifiées (Observatoire bruxellois de l'Emploi)[56].

Derrière ces chiffres se cache une incroyable richesse de situations, de types de biens et de services, de business modèles,... dont il est impossible de rendre compte ici. Néanmoins, il est structurant de mentionner deux éléments de différentiation : la catégorie de biens et services des commerces et leur statut.

Le premier a trait à la catégorie de biens et services à laquelle un commerce se rattache principalement. La nomenclature officielle recense, en première approche, 9 catégories dont l'importance varie tant à l'échelle régionale qu'entre les différents quartiers commerçants. Néanmoins, le tissu commercial bruxellois se caractérise par la dominance de son offre (Ho)ReCa et donc la place primordiale des métiers de bouche, son offre de services (banque, coiffeur, laverie,...) et de magasins spécialisés dans la vente de produits de quotidienneté (supermarché, boucherie, pharmacie, kiosque,...).



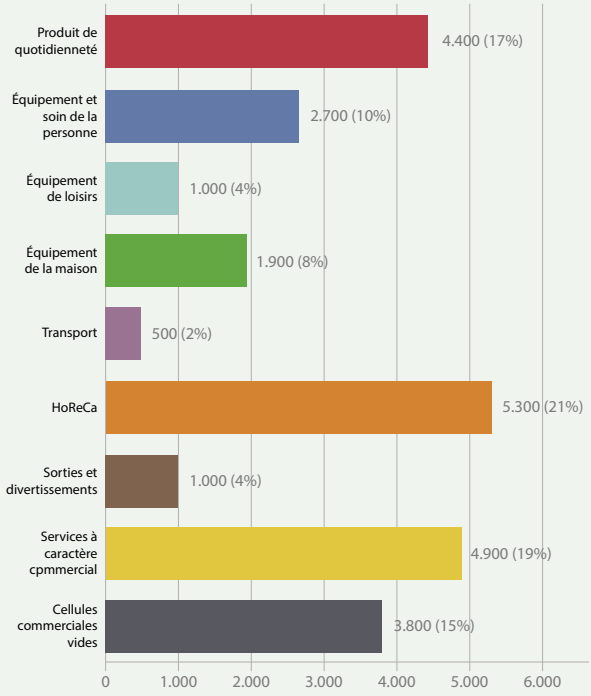

Le deuxième point de différentiation oppose les entrepreneurs-commerçants ayant leur singularité propre, aux commerces intégrés dits de « chaîne » (enseignes, succursalistes et franchisés). En 2019, les entrepreneurs-commerçants étaient majoritaires en effectif (82% des points de vente bruxellois), mais pas en surface de vente (43% pour la vente de biens). Parmi les cellules commerciales occupées, il y a en moyenne 18.000 entrepreneurs-commerçants et 4.000 enseignes et franchisés.

7.2.2. Enjeux

Afin d'encourager une **économie urbaine moderne qui intègre les externalités sociales et environnementales, le commerce est identifié comme un moteur de changement** et un levier d'émancipation des individus. Pour cette raison, cette voie entrepreneuriale se doit d'être accessible à toutes et à tous.

Considérant les éléments ci-avant, les enjeux identifiés sont :

- Évaluer l'état de santé général du commerce, notamment après la crise ;
- Analyser la situation actuelle du commerce bruxellois en termes de durabilité en considérant les dimensions sociales et environnementales ;
- Adapter la communication aux différents publics visés que ce soit au niveau des messages, des éléments de langage ou des canaux utilisés ;
- Accompagner tous les commerçants qui le souhaitent, quel que soit leur stade de développement et de transition tout en s'adaptant à la diversité des publics (la transition allant de l'éco-gestion à des changements fondamentaux de business models) ;
- Renforcer les liens avec les communes notamment grâce à l'équipe « Partenariats Locaux » de hub.brussels.

7.2.3. Vision 2030

En 2030, le tissu bruxellois commercial est renforcé. Les Bruxellois et les Bruxelloises ont à proximité de chez eux des commerces de produits de quotidienneté ainsi qu'une offre RECA qualitatifs. Les commerces sont innovants et permettent aux entrepreneurs qui les tiennent de vivre dignement de leur activité.

La majorité des commerces s'inspirent des principes de l'économie circulaire au sens large, promeuvent les circuits courts, ou sont socialement responsables. Tant que possible, production et vente se rassemblent dans des mêmes lieux.

Les différents quartiers de la Région ont une identité commerciale forte. L'ensemble des quartiers est représenté par des associations de commerçants, véritables relais des besoins et des spécificités locales, travaillant en synergie avec la Région et dépassant les clivages communaux pour coller à la réalité commerciale.

7.2.4. Axes stratégiques

Axe 1 : Sensibiliser les commerces à la transition économique

Les commerçants sont des acteurs-clés de la transition économique mais ils doivent comprendre comment se saisir de cette opportunité dans le quotidien de la gestion de leur commerce (constitution et gestion des stock, éco-gestion, ...).

Des événements seront organisés dans les quartiers, au plus près des activités, des initiatives locales seront soutenues ainsi que des campagnes de communication mises en œuvre.

Axe 2 : Faciliter le développement de concepts commerciaux porteurs de transition économique

Il s'agit de soutenir le développement de commerces ancrés dans cette vision, que ce soit via la création de nouveaux commerces ou l'évolution de commerces existants mobilisant les différents outils et acteurs régionaux.

Axe 3 : Soutenir la logistique et l'approvisionnement durables vers les quartiers commerçants

Il convient de soutenir et accompagner le tissu commercial bruxellois dans le cadre de la transition économique.

Axe 4 : Développer des dynamiques collectives au niveau local

Cet axe vise à améliorer et à mettre en place les synergies locales en impliquant les acteurs de quartiers, les fédérations, les associations, les pouvoirs locaux, ...

Axe 5 : Financer les commerces exemplaires

Cet axe a pour objectif de développer des incitants et soutenir financièrement les initiatives qui développent des bonnes pratiques durables ou qui commercialisent des produits à haute valeur environnementale et sociale.

7.2.5. Mesures

Axe 1 : Sensibiliser les commerces à la transition économique

COMM 1 : Organiser des campagnes de sensibilisation vers les commerçants et associations de commerçants

Des actions de sensibilisation vers les acteurs commerciaux seront mises sur pied afin d'encourager leur transformation et leur évolution vers l'éco-gestion ou des modèles durables et socialement innovants.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– hub.brussels – BE – Association de commerçants/ quartiers
Publics cibles :	– Asagers des quartiers
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, dispositif de soutien à la transition pour les acteurs relais.

COMM 2 : Organiser des événements dans les quartiers

La mesure vise à organiser des événements festifs dans les quartiers (en étroite concertation et collaboration avec les associations de commerçants et de quartier) pour montrer ce que sont les initiatives durables en termes de commerces et les mettre à l'honneur. Il sera utile de s'appuyer sur des programmes en cours comme Good Food ou Local & Together mais aussi soutenir des initiatives privées ou publiques locales.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– BE – Association de commerçants/ quartier
Publics cibles :	– Usagers des quartiers
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement

Axe 2 : Faciliter le développement de concepts commerciaux porteurs de transition économique

COMM 3: Adapter le Schéma de développement commercial aux enjeux de la Transition économique

Le Schéma de développement commercial sera adapté afin d'intégrer les enjeux de transition économique. Il servira de plan d'actions évolutif, coordonné avec les communes, afin de soutenir la dynamique commerciale bruxelloise pour répondre aux besoins des Bruxelloises et de Bruxellois dans le cadre des stratégies de développement régional.

COMM 4 : Créer une filière d'accompagnement et d'hébergement intégrée

Afin de soutenir le développement et la création de nouveaux concepts commerciaux porteurs de la transition économique et redynamiser les quartiers commerçants, une filière d'accompagnement et d'hébergement sera mise en place afin d'utiliser les surfaces commerciales vides à des fins de stimulation de la mixité commerciale et d'accessibilité à l'entrepreneuriat.

En concertation avec les communes, les leviers publics de gestion des espaces commerciaux (régies foncières, programmes publics de réhabilitation ou de promotion mixtes) seront coordonnés afin qu'ils travaillent de concert pour équilibrer le mix commercial dans un quartier et encourager une offre répondant aux attentes des Bruxellois. L'objectif est de pouvoir pratiquer des loyers attractifs pour des commerces particulièrement intéressants pour l'attractivité du noyau commercial et la complétude de son offre.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– Citydev.brussels
Publics cibles :	– (Candidats) commerçants – Propriétaires
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement

COMM 5 : Renforcer le réseau des incubateurs commerciaux

Le réseau des incubateurs commerciaux continuera à se développer afin de permettre aux candidats commerçants et restaurateurs de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale en toute sécurité. Cette opportunité de valider son concept commercial dans des conditions avantageuses (loyer bas et accompagnement multithématique personnalisé par hub.brussels) devra être connue du plus grand nombre de candidats commerçants.

La Région bruxelloise compte actuellement 5 incubateurs commerciaux : 3 Auberges Espagnoles fixes, 1 Auberge Espagnole itinérante lancée en 2021 et 1 Kokotte.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– (Candidats) commerçants

COMM 6 : Assurer une formation adéquate aux nouveaux métiers du commerce et spécifiquement dans tout ce qui touche à la réparation

La réparation d'objets est nécessaire pour augmenter leur durée de vie. Or aujourd'hui, il est bien souvent plus facile et moins onéreux de remplacer un objet défectueux que de le réparer. Il est en outre très difficile de trouver des réparateurs. Il sera donc important de former des Bruxellois à la réparation des biens de consommation. Il sera important de se baser sur des dynamiques déjà existantes que ce soit dans la réparation de gros électroménagers, d'informatique (dont également les logiciels softwares), de téléphonie mobile,... et de faire le lien avec les réseaux de repairs cafés, de ressourceries et les dynamiques en œuvre dans les FabLabs.

Portage :	– Bruxelles-Formation – VDAB
Publics cibles :	– (Candidats) commerçants et leurs employés

COMM 7 : Soutenir les communes dans leur recherche de commerçants ambulants ou placeurs de qualité

Bon nombre de communes rencontrent de grosses difficultés dans l'organisation des marchés et l'attraction de commerçants ambulants. Il serait donc opportun de mettre en place des actions les aidant dans ce travail. Cela pourrait être fait via un meilleur partage d'information entre les services économiques des communes ou en les soutenant méthodologiquement dans de nouveaux appels à manifestation d'intérêt pour des nouveaux placeurs. En ce qui concerne le volet purement alimentaire, le lien avec Good Food sera réalisé.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– (Candidats) commerçants

COMM 8 : Instaurer un moratoire sur le développement de nouveaux centres commerciaux

Conformément à la Déclaration de Politique régionale 2019-2024, la Région mettra en place un moratoire sur l'installation de nouveaux grands centres commerciaux sur son territoire, de manière à maintenir le commerce de proximité au cœur des communes et à préserver la diversité de l'offre commerciale. Le cadre de travail pour ceci sera préalablement soumis au Gouvernement.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– (Candidats) commerçants

COMM 9 : Améliorer le soutien aux commerçants pendant les périodes de travaux

Les équipes de Hub.brussels font un travail de terrain d'accompagnement des commerçants pendant les périodes de travaux d'envergure qui doit intervenir parallèlement à une politique plus efficace de coordination des chantiers en voierie. Lorsque l'impact du chantier le justifie, un plan d'accompagnement est prévu en amont et prévoit la mise en place d'une série de mesures destinées à limiter l'impact du chantier sur l'activité des commerçants.

Parallèlement à cela, la Région de Bruxelles-Capitale octroie des primes aux commerçants impactés par des chantiers. Les conditions d'octroi de ces aides financières sont cadrées par l'ordonnance "Chantiers" de 2018. Elles seront réévaluées dans le cadre de la réforme de cette ordonnance afin de répondre à leur objectif de soutien aux commerces impactés.

Portage :	– Bruxelles-Mobilité
Co portage :	– BEE
Publics cibles :	– Commerçants

COMM 10 : Assurer un réseau suffisant de distributeurs de billets

Un accès aisé à un réseau suffisant de distributeurs de billets constitue un enjeu social et économique essentiel pour la Région. Plusieurs projets visant à rationaliser le nombre de distributeurs sont en cours, dont le projet « Batopin », mené par les quatre grandes banques belges.

La Région poursuivra ses discussions avec les différents porteurs de projet, afin de partager les besoins de la Région et de ses habitants, notamment pour assurer la présence de distributeurs de billets dans les quartiers commerçants et près des marchés.

A cet égard, Hub.brussels mettra à disposition des différents projets en cours les données relatives aux implantations commerciales dans la Région, afin d'assurer que le futur réseau correspondra aux besoins des commerces et de leurs clients.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Commerçants

Axe 3 : Soutenir la logistique et l'approvisionnement durables vers les quartiers commerciaux

COMM 11 : Développer les filières de production et faciliter l'approvisionnement

Il est primordial de travailler sur l'approvisionnement des commerces et donc sur le développement ou le renforcement de filières de production et de chaînes logistiques. Le lien sera fait avec les actions de soutien aux activités productives. Ce travail sur les filières et les chaînes d'approvisionnement sera par ailleurs mené à une échelle dépassant la Région de Bruxelles-Capitale. Une attention particulière sera apportée aux chaînes d'approvisionnement pour les commerces de gros qui fournissent une grande partie des commerces bruxellois.

Un travail sera mené dans le cadre de la Stratégie Good Food.

Plus d'un quart des commerces étant alimentaires, un travail approfondi sera fait sur la relocalisation des filières alimentaires, pour participer aux objectifs Good Food que la Région s'est fixés.

Portage :	– BE (filière Good Food – à confirmer par les partenaires)
Co portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– (Candidat.e.s) commerçant.e.s. Producteurs, fournisseurs, grossistes
En coordination avec :	– SRTE : production locale – Plans : Good Food et Good Move

COMM 12 : Soutenir la logistique durable vers les quartiers commerçants

La Région doit être en capacité d'assurer la livraison de l'ensemble de ses commerces via une mobilité durable et la diminution du nombre de poids-lourds sur son territoire. Pour ce faire, elle prendra en charge la mise en place de projets pilotes de plans de livraison pour les quartiers commerçants. L'idée ici serait d'adapter le principe de plan de livraison en entreprise à l'échelle des quartiers commerçants et également de soutenir la mise en place de pôles cyclo-logistiques.

Afin de soutenir les commerçants bruxellois dans la diversification de leur source de revenus et les modifications des choix de consommation des Bruxellois, le soutien au projet à la livraison BtoC en cyclo-logisitique (My Market Delivery) sera poursuivi. L'idée est de faciliter l'optimisation des trajets de livraison à vélo par l'organisation de tournées communes et de développer un outil informatique permettant l'intégration de la solution mutualisée de livraison sur les principaux e-shop utilisés. Dans un premier temps, il s'agit aussi de prendre en charge la différence entre le coût de livraison par cyclo-logistique et le coût d'une livraison traditionnelle.

Un soutien financier à l'acquisition de vélo cargo a par ailleurs été mis en place en 2021 dans le cadre du projet « Cairgo Bike »[57].

Un lien sera fait avec les travaux développés dans le cadre du groupe de travail mis en place par la mesure LOG1.

Portage :	– Bruxelles Mobilité – à confirmer par les partenaires
Co portage :	– hub. Brussels – Port de Bruxelles – BE – Communes
Publics cibles :	– (Candidat.e.s) commerçant.e.s. producteurs, fournisseurs, grossistes
En coordination avec :	– SRTE : production locale et logistique – Plans : Good Move, Good Food

COMM 13 : Soutenir la vente en vrac et d'objets consignés/faits à partir de matières recyclées

Au vu de l'impact environnemental des emballages à usage unique, la vente locale sans emballage et donc soit en vrac soit avec un système d'emballage à usage multiples consignés sera promue.

Cela sera le cas via un nouvel appel à projet à destination des commerces (cf. ci-après). Il est aussi possible de mettre en place des projets allant dans ce sens à l'échelle d'un quartier commerçants dans le cadre de l'appel à projets « Local & Together » à destination des associations de commerçants.

Portage :	–	hub.brussels
Co portage :	–	BE
Publics cibles :	–	(Candidat.e.s) commerçant.e.s. Producteurs, fournisseurs, grossistes
En coordination avec :	–	SRTE : logistique – Plans : PGRD, Good Food

COMM 14 : Soutenir le commerce équitable

Le commerce extérieur doit être perçu comme un levier d'impact social positif, également à l'international. Il est un vecteur de dialogue entre les écosystèmes entrepreneuriaux et source d'échanges précieux de solutions, de valeurs et d'émancipation.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	(Candidat.e.s) commerçant.e.s. Producteurs
En coordination avec :	–	SRTE : commerce international

COMM 15 : Développer et soutenir l'artisanat bruxellois

L'artisanat représente un nombre important d'emplois non délocalisables à Bruxelles et est un marqueur fort de l'identité de la Région. Il est, par ailleurs, la parfaite illustration des effets positifs de la relocalisation d'activités productives en ville, répondant ainsi aux besoins matériels des Bruxellois. Pour ces raisons, la DPR en fait un axe d'actions prioritaire.

Afin de soutenir et valoriser l'artisanat bruxellois, un label « Designed/Made/Grown/Repaired in and around Brussels » verra le jour. Parallèlement, La Région soutiendra des initiatives de valorisation de l'artisanat bruxellois notamment en partenariat avec le secteur et ses acteurs-clés (le MAD, Brussels Design September, les Makers, ...).

Portage :	–	hub.brussels
Co portage :	–	MAD – Citydev.brussels
Publics cibles :	–	(Futurs) artisans, clients pour consommation.
En coordination avec :	–	SRTE : Production locale

Axe 4 : Développer des dynamiques collectives au niveau local

COMM 16 : Améliorer la gestion des déchets grâce à la mise en commun de la collecte et du tri au niveau des quartiers commerçants

La gestion des déchets est une problématique importante dans bon nombre de quartiers commerçants. Cette mesure vise à mettre en place des projets pilotes de gestion collectives des déchets à l'échelle des quartiers afin de faciliter leur tri, la collecte, et la réutilisation tout en diminuant les nuisances potentielles. Cela se fera à la fois pendant des périodes de travaux et via le soutien à des initiatives locales via l'Appel à projets "Local&Together"[58].

Portage :	–	Bruxelles Propreté
Co portage :	–	hub.brussels – BEE – BE – Denuo
Publics cibles :	–	Commerçants et associations de commerçants
En coordination avec :	–	SRTE : Accès gisement et production locale – Plans : Good Move, Good Food, PGRD

Axe 5 : Financer les commerces exemplaires

COMM 17 : Développer des incitants à la consommation dans les commerces exemplaires

En complément de ce qui est proposé dans le chapitre « financement », d'autres moyens pour soutenir la consommation dans les commerces « exem-

plaires » peuvent être mis en œuvre.

Plusieurs pistes peuvent être investiguées dans ce cadre :

- en partenariat avec les communes ayant développé des chèques commerces qui pourraient s'orienter vers les commerces exemplaires ;
- en partenariat avec les employeurs pour la mise en place de chèques cadeaux sous forme de chèques dans ces commerces, etc ;
- via l'utilisation plus large de la Zinne (voir mesure ad hoc ci-dessous).

Une attention particulière devra être apportée à l'accessibilité de ces commerces aux publics ayant un pouvoir d'achat moins élevé. Les acteurs exemplaires seraient notamment les acteurs labélisés Good Food, ou d'autres système de reconnaissance de la durabilité existants. Les autres secteurs devront aussi être considérés.

Portage :	– ND
Co portage :	– Communes – BE – Gels – hub.brussels
Publics cibles :	– (Candidats) commerçants
En coordination avec :	– SRTE : Financements – Plans : Good Food 2.0

COMM 18 : Soutenir la montée en puissance de la Zinne

La Zinne est la monnaie locale qui circule dans la Région de Bruxelles-Capitale depuis le 21 mars 2019. En tant que monnaie complémentaire, la Zinne ne peut être thésaurisée et circule donc beaucoup plus vite que l'euro. Cette vitesse de circulation permet de soutenir l'activité économique et la création d'emplois sur le territoire bruxellois. Cette mesure vise les actions en cours de réalisation par les ASBL Zinne et Financité telles que subsidiées par le Gouvernement le 9 décembre 2021 et fera l'objet d'une évaluation à la fin de la période couverte par le subside.

COMM 19 : Renforcer les appels à projets à destination du commerce

La Région de Bruxelles-Capitale soutient actuellement les commerces indépendants ou les regroupements de ceux-ci via deux appels à projets :

- « Open Soon », dont l'objectif est de favoriser l'ouverture de nouveaux commerces, originaux, qualitatifs mettant en place des pratiques durables et génératrices de dynamisme pour les quartiers commerçants de la Région bruxelloise[59].
- « Local & Together », qui vise à soutenir les dynamiques commerciales locales et renforcer un tissu commercial de proximité. Il soutient la mise en place de projets collectifs portés par des associations de commerçants et d'autres acteurs locaux, dans un quartier commercial délimité[60].

Dans un second temps, un nouvel appel à projets destiné à soutenir la transformation des *business models* des commerces existants sera initié par BEE, hub.brussels et Bruxelles Environnement.

Portage :	– hub.brussels – BEE
Partenaire :	– BE
Publics cibles :	– (Candidats) commerçants
En coordination avec :	– SRTE : Financements

COMM 20 : Financer les commerces localisés dans les quartiers particulièrement impactés par la crise du Covid19

Dans le cadre de la recapitalisation récente de BRUSOC (voir FAVOR 10), une attention a été portée au soutien aux entreprises et aux commerces bruxellois qui sont localisés dans certains quartiers de la Région particulièrement impactés par la crise du Covid (le quartier européen et les quartiers touristiques du centre-ville). Ces commerces bénéficient dès lors d'une réduction de taux sur la période du prêt.

Portage :	– finance&invest.brussels – Brusoc SA
Publics cibles :	– (Candidats) commerçants
En coordination avec :	– SRTE : Financements

7.3. DIGITALISATION

7.3.1. Situation actuelle

Le **Pacte vert pour l'Europe** présenté par la Commission européenne fin 2019 a pour objectif de rendre l'économie européenne durable en transformant les défis climatiques et environnementaux en opportunités dans tous les domaines d'action et en garantissant une transition juste et inclusive pour tous. L'objectif est d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. La **transformation numérique** constitue un des leviers pour atteindre cet objectif. En effet, la généralisation des plateformes de services en ligne ainsi que l'utilisation des technologies numériques, telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique (« machine learning »), l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs (« block chain »), l'informatique en nuage (« cloud computing »), le traitement des données à la périphérie (« edge computing ») et l'internet des objets, peuvent être mises **au service de la transition** pour accélérer et optimiser l'impact des politiques de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement, notamment via des outils de surveillance de la pollution de l'air et de l'eau et d'optimisation énergétique. Si le numérique doit être mis au service de la transition, la Commission prévoit également des mesures visant à **améliorer les performances du secteur numérique** en tant que tel dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'économie circulaire des infrastructures numériques, notamment via l'amélioration de la connectivité grâce à l'utilisation des réseaux à haut débit à plus faible consommation d'énergie (fibre optique) et des centres de données et équipements informatiques.

En Région de Bruxelles-Capitale, le Gouvernement s'est engagé, à travers la contribution bruxelloise au Plan National Energie Climat (PNEC), à :

- veiller à réduire l'impact environnemental et climatique des outils et services numériques régionaux dans leur conception, utilisation et fin de vie (dans une perspective d'économie circulaire) ;
- communiquer, sensibiliser et éduquer les acteurs bruxellois (particuliers, entreprises,...) sur l'impact du numérique et le développement d'outils ;
- réduire la consommation des data center régionaux (existant ou à construire), y compris l'opportunité de récupération de la chaleur produite ;
- l'exemplarité des pouvoirs publics : stratégie d'équipement numérique régional, y compris les achats et services numériques (Green for IT) ;
- développer des projets-pilotes d'innovation numérique ;
- mettre en œuvre une approche d'économie circulaire pour la fin de vie des outils numériques régionaux ;
- étudier la faisabilité d'allonger la durée de garantie des équipements numériques.
- Cette stratégie tiendra également compte des impacts déjà avérés du changement climatique dans une perspective d'adaptation.

Par ailleurs, la Région bruxelloise s'est engagée dans une transition digitale ambitieuse notamment au niveau de son infrastructure. Ainsi, elle travaille sur le déploiement de la 5G, sur un plan de consolidation des réseaux de fibre optique publics présents sur le territoire de la Région et un plan de déploiement d'un réseau de fibre en collaboration avec le secteur privé.

La SRTE soutiendra des actions de sensibilisation auprès du secteur privé pour rappeler les opportunités économiques liées au développement de solutions basées sur les nouvelles technologies.

Le **Covid-19** a joué un rôle d'**accélérateur de la digitalisation de l'économie**. Une étude de Manpower réalisée en 2021 atteste qu'en Belgique, 36% des employeurs ont accéléré leur digitalisation au cours de la pandémie. Une étude réalisée au niveau européen en 2021 démontre en outre que la pandémie a accéléré la digitalisation des interactions des entreprises avec leurs clients, de sorte que les entreprises ont actuellement atteint, sur ce point, le niveau de digitalisation qui était prévu en 2024 dans les projections pré-covid.

Entre mai et septembre 2021, Statbel a réalisé une enquête sur l'utilisation des TIC dans les entreprises. Il en ressort que :

- en raison du Covid-19, 15,6% des entreprises ont commencé à **vendre des biens et des services sur internet** ou ont accru leurs efforts dans ce domaine. Un quart des entreprises ont reçu des commandes passées via un site internet ou des 'apps'. Les entreprises de 10 à 49 salariés affichent la plus forte croissance (+4,9 points de pourcentage) par rapport à 2020 ;
- La moitié des entreprises en Belgique achètent des services de **cloud computing** sur internet. Cette proportion est de neuf entreprises sur dix pour les entreprises de plus de 250 personnes (+3,6 points de pourcentage par rapport à 2020). Parmi les entreprises qui achètent des services

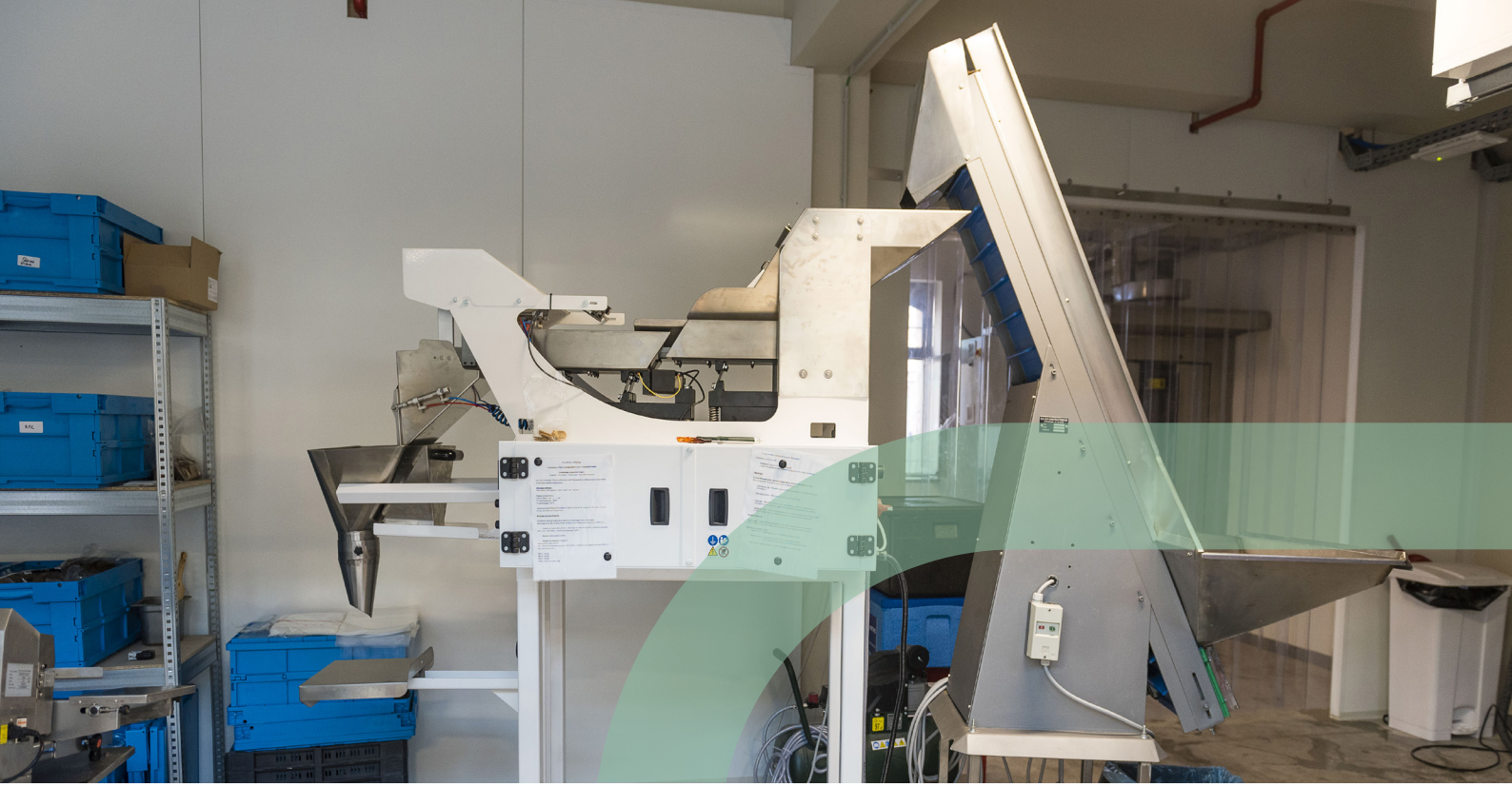

de cloud computing, 42,1% achètent des services avancés, 4,7% des services intermédiaires et 5,6% des services de base ;

- Près de trois entreprises sur dix utilisent l'**internet des objets** comme des dispositifs ou des systèmes interconnectés pouvant faire l'objet d'une surveillance ou d'un contrôle à distance par internet. Trois quarts des entreprises sécurisent aussi leurs bâtiments avec ces dispositifs (systèmes d'alarme, détecteurs de fumée, serrures ou caméras de surveillance). Il est frappant de constater que la plupart des entreprises qui y ont recours, achètent également des services de cloudcomputing ;
- Une entreprise sur dix utilise au moins une **technologie d'intelligence artificielle**. Cette proportion est de presque quatre entreprises sur dix pour les entreprises de plus de 250 personnes. Près de quatre entreprises qui utilisent des technologies d'intelligence artificielle sur dix le font pour la sécurité des TIC. Peu d'entreprises envisagent d'ailleurs de les utiliser (5,6%).

La Région de Bruxelles-Capitale est un **centre de référence dans les domaines numériques**, dès lors que le secteur numérique représente 7,6% du PIB bruxellois, alors qu'il représente 1,4% du PIB en Wallonie et 2,6% du PIB en Flandre. Le secteur emploie, à Bruxelles, près de 30.000 personnes, dont 3.000 via 400 startups.

Le rapport de la Commission européenne concernant l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2021 révèle par ailleurs que l'intégration de la technologie numérique par les entreprises est l'un des points forts de la Belgique. Le pays est en tête en ce qui concerne le nombre d'entreprises utilisant le partage électronique interne d'informations (53% contre 36% en moyenne dans l'UE), et obtient de très bons résultats pour la plupart des indicateurs. Plusieurs initiatives au niveau régional et fédéral soutiennent par ailleurs la transformation numérique de l'économie.

Le présent chapitre établit des objectifs de soutien à la transition numérique des acteurs économiques en s'appuyant sur l'évaluation du Plan Next Tech 2016-2020, tout en veillant à s'articuler avec le Plan Régional pour l'Innovation 2021-2027. Les réalisations les plus saluées par les acteurs de terrain, qui concentraient la majorité du budget du Plan Next Tech, sont l'appel à projets Next Tech, organisé en 2017 et 2018 et reconduit en 2020, et la mise sur pied de Women in tech au sein de hub.brussels, en 2017. L'appel à projets Next Tech est maintenu et devient l'appel à projets Numérique & Transition économique. Le soutien à Women in tech est maintenu, en complément du renforcement du cluster software de hub.brussels, qui avait été également eu lieu sur la base du Plan Next Tech. Outre les mesures du Plan Next Tech réalisées, telles que la création d'offre de financement pre-seed pour les entreprises numériques via finance&invest.brussels et Innoviris ou la mise en place d'aides à la digitalisation via Bruxelles Economie Emploi, les mesures du Plan Next Tech récurrentes sont poursuivies, qu'elles concernent la création d'un guichet d'information pour la digitalisation des entreprises, le développement d'outils d'accompagnement des entreprises numériques, l'organisation d'événements par et pour le secteur numérique, l'organisation de



permanences par hub.brussels dans les espaces de coworking ou les incubateurs, le soutien à un accélérateur pour les entreprises numériques (via le *European Digital Innovation Hub*) et le soutien au réseau de *fablabs* bruxellois, le soutien à des structures d'accompagnement spécialisées (via l'appel à projets Numérique & Transition).

7.3.2. Enjeux

Les technologies numériques ont pris de plus en plus de place dans notre quotidien. Qu'il s'agisse de l'augmentation de la puissance des processeurs, d'internet, de l'intelligence artificielle (IA) ou encore des mégadonnées (« big data »), ces développements repoussent constamment les frontières scientifiques et trouvent des applications des plus simples aux plus complexes dans tous les domaines de la vie humaine. Ils ont généré de tels bouleversements qu'il est désormais communément admis que nos sociétés sont entrées dans l'ère d'une quatrième révolution industrielle.

La transformation numérique de l'économie est essentielle pour assurer la prospérité de la Région de Bruxelles-Capitale. Les entreprises doivent intégrer les technologies numériques dans leurs processus commerciaux, leurs produits et leurs services, afin de bénéficier pleinement des gains d'efficacité et de l'innovation qu'elles peuvent apporter, et ce de façon encore plus accrue depuis la crise sanitaire. Les entreprises, et en particulier les TPE et PME, ont besoin d'accompagnement pour identifier leurs besoins, mettre en place des solutions et se former aux outils numériques.

Le présent volet consacré à la digitalisation vise à soutenir :

- d'une part, la digitalisation des acteurs économiques, et en particulier les TPE et PME (axe 1). Dans ce cadre, l'action des pouvoirs publics est limitée au soutien des entreprises les plus éloignées du numérique. Cette action s'articule avec l'offre d'accompagnement privée proposée par l'écosystème bruxellois ;
- d'autre part, le développement du secteur ICT, pourvoyeur de solutions numériques génératrices d'activités économiques (axe 2) et pour lequel Bruxelles a un rôle à jouer de premier plan.

Pour répondre aux enjeux de la digitalisation des acteurs économiques bruxellois et du développement de solutions numériques ancrées dans la transition par le secteur ICT, il convient également de sensibiliser et de soutenir une démarche de **numérique responsable**, c'est-à-dire un numérique qui vise à être inclusif, durable, démocratique et éthique.

Le numérique inclusif

Afin de soutenir la digitalisation de tous les acteurs économiques pour qui cela est pertinent et la diversité des entrepreneurs bruxellois, les actions qui soutiennent les acteurs économiques les plus éloignés du numérique (TPE telles que boulangerie, cordonnier de quartier, magasin de jouet, snack), ou les publics rencontrant des freins pour lancer, ou développer des projets entrepreneuriaux (jeunes, femmes, publics marginalisés, personnes en situation de handicap), ou qui sont portées par ces acteurs, doivent être prioritairement soutenues.

Les actions relatives à la digitalisation doivent permettre à toutes les entreprises bruxelloises, et en particulier aux TPE et PME, d'opérer leur transformation

digitale et de répondre aux défis issus de la digitalisation, notamment en matière de cybersécurité. A ce sujet, le Gouvernement régional a adopté un Plan global de sécurité et de prévention 2021-2024, qui prévoit de renforcer la cybersécurité et ancrer le développement et l'expertise des technologies de l'information et de la communication. La Région de Bruxelles-Capitale participe, par ailleurs, à un projet interfédéral de lutte contre la cybercriminalité pour les entreprises, coordonné par le SPF Economie.

En outre, dans le cadre du Règlement européen Single Digital Gateway, les administrations bruxelloises s'engagent à fournir l'accès en ligne aux informations, aux procédures administratives et aux services d'assistance aux citoyens et entreprises de l'Union Européenne de manière multilingue d'ici décembre 2023.

Le numérique durable

Sur le plan environnemental, les technologies numériques peuvent soutenir la transition écologique, notamment en permettant une observation rigoureuse des pollutions, un monitoring des flux de circulation (dans le cadre de « smart cities »), l'évaluation des performances énergétiques au moyen d'outils connectés intelligents, la réduction des déplacements de biens et de personnes (ex : courrier électronique, téléconférence,...), la lutte contre le gaspillage en optimisant la chaîne de production et de distribution, la dématérialisation de certains produits et services, la mise en connexion des acteurs économiques pour une plus grande efficacité économique et environnementale et l'automatisation de certains services nécessitant moins de main d'œuvre et de déplacement.

La fabrication et l'utilisation des matériaux numériques ont néanmoins des impacts environnementaux significatifs, qui sont en forte croissance depuis le début de la pandémie Covid-19. La pollution globale du secteur numérique représente ainsi 4% des gaz à effet de serre mondiaux. La consommation énergétique du numérique est en progression de 9% par an depuis 2013[61]. Les émissions de CO2 issues du numérique témoignent quant à elles d'une croissance de 8%[62]. C'est pour ces raisons que le Plan national énergie-climat 2021-2030 prévoit la mise en d'une stratégie régionale de sobriété digitale[63].

Il est dès lors important de soutenir les acteurs qui utilisent ces mêmes technologies en agissant sur les axes suivants :

- L'optimisation des outils numériques (équipements et logiciels) pour limiter leurs impacts et consommations : cela vise le cycle de vie complet et l'allongement de la durée de vie des équipements, l'éco-conception, la réparation et la réutilisation, le remanufacturing et le recyclage ;
- La sensibilisation relative aux impacts du numérique : en vue de favoriser l'émergence de comportements et pratiques visant à limiter les usages ;
- Le stockage et la gestion des donnés en vue de veiller à l'amélioration de l'efficacité énergétique des appareils, serveurs, data-centers, et des applications qui fonctionnent en permanence et génèrent des sollicitations inutiles du réseau, mais aussi des sites web, des logiciels et outils numériques, de façon à diminuer leur empreinte environnementale sans diminuer leur performance, combinée à l'utilisation de sources d'énergies renouvelables.

Le numérique démocratique

Il est primordial de développer des solutions pour que les entreprises se réapproprient les outils numériques et que ces outils soient plus démocratiques, afin de créer une économie numérique plus collaborative, plus pluraliste et plus égalitaire.

La digitalisation est un domaine particulièrement imbriqué dans l'économie des communs.

Relèvent du mouvement de démocratisation du numérique :

- le mouvement du libre (open source, open data, open access) ;
- les projets numériques portés par des entreprises sociales et démocratiques, notamment les coopératives 2.0. Cela vise le coopérativisme de plateforme, c'est-à-dire le mouvement des plateformes numériques qui s'inscrivent dans l'économie collaborative, mais qui sont construites sur le modèle coopératif et mettent l'outil numérique au service d'une amélioration réelle du bien-être de tous les usagers de la plateforme et pas uniquement de la création de profit. Les projets de plateformes coopératives peuvent être soutenus financièrement, en Région bruxelloise, via plusieurs appels à projets et peuvent être accompagnés par CoopCity, le centre bruxellois d'accompagnement à l'entrepreneuriat social et coopératif.

Le numérique éthique

Il convient d'encourager les initiatives qui relèvent du numérique éthique, c'est-à-dire qui proposent des outils et des usages respectueux des droits fondamentaux des usagers, en particulier du droit au respect de la vie privée. L'éthique s'applique tant au stade de la conception d'outils numériques qu'au stade de leur utilisation.

L'objectif des actions reprises ci-dessous est dès lors double :

- que tous les acteurs économiques (TPE, PME, grande entreprise) opèrent leur transformation numérique, pour se saisir des opportunités éco-

nomiques liées à cette transformation et à l'innovation qu'elle implique, tout en tenant compte d'une approche de numérique responsable, avec un rôle d'exemplarité particulier, à ce dernier sujet, pour les grandes entreprises (axe 1) ;

- que les acteurs du secteur ICT imaginent et développent des solutions numériques au service de la transition, progressivement dans une approche de numérique responsable (axe 2).

Les actions listées ci-après sont complémentaires aux actions générales qui visent l'ensemble des entreprises bruxelloises. Le présent chapitre doit donc être lu en combinaison avec les chapitres consacrés au financement, à l'accompagnement et au parcours d'innovation. Ces chapitres, non spécifiques au secteur numérique, contiennent des actions qui ont notamment pour objectif de soutenir les fleurons bruxellois du numérique.

7.3.3. Vision 2030

Bruxelles s'appuiera sur le potentiel du numérique pour maximiser l'impact positif des acteurs économiques bruxellois. Pour cela, un grand nombre d'acteurs économiques auront progressé dans leur digitalisation. Les acteurs du secteur ICT auront développé des activités économiques pérennes en intégrant les enjeux de la transition économique dans leurs modèles.

En 2030, les entreprises bruxelloises auront eu accès au soutien nécessaire pour aborder une transformation digitale adaptée à leurs besoins pour maximiser leurs capacités à répondre aux besoins sociétaux tout en générant de la valeur économique, suivant une approche de numérique responsable.

De plus, les entreprises du secteur ICT contribueront à créer des solutions innovantes pour faire de Bruxelles une ville exemplaire. En 2030, ces entreprises auront démontré que la création de valeur économique et d'emplois s'articulent avec la contribution à l'impact social et environnemental.

7.3.4. Axes stratégiques

Axe 1 : Digitalisation des entreprises

Ce premier axe relatif à la digitalisation des entreprises permettra d'identifier clairement les besoins d'outils et d'accompagnement individuel et collectif pour les TPE et PME bruxelloises afin qu'elles puissent opérer leur transformation digitale, notamment en assurant une présence sur le web, en se formant aux outils numériques tels que le CRM, les logiciels pour répondre aux marchés publics en ligne ou IRISbox, en adoptant la facturation électronique ou en adoptant des solutions en intelligence artificielle tout en garantissant une protection optimale en termes de cybersécurité.

Sous cet axe, la Région identifie des actions pour encourager les entreprises à se digitaliser afin de tirer parti des opportunités économiques tout en optant pour des solutions qui relèvent du numérique responsable.

Les publics-cibles sont les TPE / PME, quel que soit leur niveau de maturité digitale, car la Région doit apporter une réponse aux problématiques de la digitalisation à chacun des stades de transformation de l'entreprise, en articulation avec l'offre du secteur privé.

Les actions de la RBC sous ce premier axe peuvent être divisées en deux volets :

- L'accessibilité de la digitalisation pour les entreprises bruxelloises, en particulier celles qui sont les plus éloignées du numérique ;
- Le soutien à la digitalisation des entreprises ayant une maturité digitale élevée, via plusieurs organisations à la pointe dans le domaine numérique, tels que le European Digital Innovation Hub et FARI, l'institut bruxellois pour l'intelligence artificielle et un accompagnement financier via Innoviris et finance&invest.brussels.

Axe 2 : Soutien du secteur ICT pour s'inscrire dans le numérique responsable et à impact

Cet axe concerne spécifiquement les entreprises du secteur ICT en Région bruxelloise, c'est-à-dire les entreprises qui produisent les solutions numériques utilisées par les autres entreprises, les pouvoirs publics et les citoyens.

Ces entreprises ont un rôle important à jouer dans la transition économique. Nombre d'entre elles sont déjà à la pointe pour répondre aux enjeux sociétaux régionaux et globaux. Le Plan Régional pour l'Innovation a d'ailleurs identifié le digital et les services numériques avancés comme un domaine d'innovation stratégique (DIS) transversal pouvant faciliter la transition. Le numérique est par ailleurs un axe transversal de la stratégie d'investissement de finance&invest.brussels.

Il est dès lors crucial d'apporter un soutien à ces acteurs économiques par le financement, l'accompagnement dans les aspects économiques et d'impact, la mise en réseau, mais aussi la stimulation en vue qu'ils développent des solutions qui permettent de répondre, concomitamment, aux besoins des Bruxellois et aux objectifs climatiques, de transition économique et sociale et de résilience urbaine en phase avec la DPR.

Via cet axe, la Région souhaite donc encourager et soutenir les entreprises du secteur ICT à adopter progressivement une démarche qui s'inscrit dans le numérique responsable (sobre, inclusif, éthique, démocratique), et à contribuer positivement à créer un impact tant économique, social qu'environnemental.

7.3.5. Mesures

Axe 1 : Digitalisation responsable de l'écosystème

Sous-axe 1.1 : identifier les besoins et opportunités

De nombreuses études (BPI France,...) montrent que les entreprises considèrent la digitalisation comme un sujet complexe. Les TPE / PME ont des difficultés à identifier les opportunités qui peuvent entraîner leur transformation digitale.

DIGI 1 : Sensibiliser les entreprises aux enjeux de la digitalisation

L'enjeu de la digitalisation est crucial pour les entreprises. Hub.brussels poursuivra son travail de sensibilisation des entreprises, en particulier pour celles qui sont peu avancées dans leur processus.

Portage :	–	hub.brussels
Co portage :	–	BEE
Publics cibles :	–	TPE et PME désirant amorcer un processus de digitalisation
En coordination avec :	–	SRTE : accompagnement

DIGI 2 : Créer un outil d'autodiagnostic de maturité digitale

Hub.brussels développera un outil d'autodiagnostic de maturité digitale qui permettra aux entreprises de connaître leur niveau de digitalisation par rapport aux autres entreprises d'un même secteur et d'identifier les possibilités d'optimisation de leurs processus (de vente, logistique, comptable,...).

Cette action sera réalisée en lien avec l'écosystème privé, qui offre des solutions de développement.

L'outil d'autodiagnostic sera ouvert à toutes les entreprises, en ce compris celles du non-marchand quand cela est possible.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	TPE et PME désirant amorcer un processus de digitalisation
En coordination avec :	–	SRTE : accompagnement

DIGI 3 : Organiser un accompagnement complémentaire personnalisé

L'avantage d'un premier outil d'autodiagnostic sera de permettre à une masse critique d'entreprises de pouvoir évoluer de manière autonome sur l'élaboration d'un premier plan d'action en vue d'entamer, voire d'optimiser, leur digitalisation. Néanmoins, il est raisonnable d'anticiper qu'un certain nombre de ces entreprises auront besoin d'un suivi et d'un accompagnement individuel dans cette phase de diagnostic.

Les entrepreneurs ont besoin de conseils pour savoir quel type de solution pourrait le mieux soutenir leur activité, quel logiciel est le plus adapté à leur entreprise et s'ils peuvent l'intégrer aux outils dont ils disposent déjà.

Cette offre sera cartographiée et fera des ponts entre les offres des secteurs public et privé.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	TPE et PME désirant amorcer un processus de digitalisation
En coordination avec :	–	SRTE : accompagnement

DIGI 4 : Mettre en place un baromètre annuel de la maturité digitale des TPE/PME

Afin de suivre l'évolution et la performance de la digitalisation des TPE/PME, hub.brussels met en place un baromètre annuel. Cet outil permet, d'une part, de s'assurer que les supports mis en place par les pouvoirs publics et l'offre du secteur privé couvrent efficacement tous les secteurs et, d'autre part, de mesurer la santé de l'écosystème ICT en Région bruxelloise.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Écosystème de soutien

Sous-axe 1.2 : Soutenir financièrement et accompagner la digitalisation responsable des TPE et PME

DIGI 5 : Accentuer le recours des TPE & PME aux primes «web et digitalisation"

La Région bruxelloise propose, via Bruxelles Economie Emploi, des primes « web et digitalisation » pour les entreprises.

Il s'agit à l'heure actuelle des aides suivantes :

- **l'aide au développement d'un site internet ou d'une plateforme d'e-commerce**: ouverte aux micros et petites entreprises qui disposent d'un siège d'exploitation en Région de Bruxelles-Capitale, qui sont actives dans certains secteurs d'ac-

tivités Intervention régionale de 40 à 60% sur le montant de la mission, pour maximum 5.000€ par année civile, avec des majorations possibles en fonction de certains critères (starter, entreprise sociale, entreprise circulaire, secteur prioritaire, diversité) ;

- **l'aide à la consultance**: ouverte aux micros, petites et moyennes entreprises qui disposent d'un siège d'exploitation en Région de Bruxelles-Capitale, qui sont actives dans certains secteurs d'activités. Intervention régionale de 40 à 60% sur le montant de la mission, pour maximum 10.000€ par année civile, avec des majorations possibles en fonction de certains critères (starter, entreprise sociale, entreprise circulaire, secteur prioritaire, diversité) ;
- **l'aide à la formation**: ouverte aux micros, petites et moyennes entreprises qui disposent d'un siège d'exploitation en Région de Bruxelles-Capitale, qui sont actives dans certains secteurs d'activités. Intervention régionale de 40 à 70% sur le montant de la mission, pour maximum 15.000€ par année civile, avec des majorations possibles en fonction de certains critères (starter, entreprise sociale, entreprise circulaire, secteur prioritaire).

L'évaluation de ces primes est en cours, dans le cadre de la réforme de l'ordonnance relative aux aides pour le développement économique des entreprises. L'objectif est d'augmenter la force de frappe de ces primes. Il convient de mieux les faire connaître au grand public et, en fonction de l'évaluation, le cas échéant, d'en modifier les conditions d'accès.

Portage :	–	BEE
Publics cibles :	–	Entreprises bruxelloises
En coordination avec :	–	SRTE : Financements

DIGI 6 : Mettre en œuvre des parcours d'accompagnement en fonction de la maturité digitale des entreprises

hub.brussels soutient la digitalisation des entreprises bruxelloises via un service d'accompagnement de première ligne afin d'entamer ou d'améliorer leur transformation digitale. Depuis 2020, hub.brussels propose une offre de coaching renforcée pour l'HoReCa et le commerce, principalement via des speed coaching thématiques[64].

Par ailleurs, la plateforme mymarket.brussels, lancée et soutenue par la RBC en 2021, rassemble des commerces indépendants bruxellois et répond à l'objectif du Gouvernement de favoriser le commerce local en soutenant gratuitement les commerçants vers la digitalisation.

Parallèlement, le projet de European Digital Innovation Hub (EDIH) pourra absorber les demandes d'accompagnement pour les entreprises plus avancées dans leur adoption des technologies digitales.

Les offres publiques et privées d'accompagnement à la digitalisation sont complémentaires que ce soit en termes de publics-cibles, de thématiques traitées et de volume d'entreprises accompagnées.

Au-delà de l'accompagnement à la digitalisation, la business unit de hub.brussels « Programmes européens – International & Innovation » aide également les entreprises à obtenir des financements. C'est le cas de Enterprise Europe Network, qui fournit des conseils pour obtenir des financements publics ou privés.

hub.brussels héberge également des National Contact Points (NCP). Ces conseillers ont pour mission d'aider les entreprises de la Région bruxelloise à obtenir des financements européens notamment pour les programmes Horizon Europe (Cluster 4 et EIC) et Digital Europe.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	TPE et PME
En coordination avec :	–	SRTE : accompagnement/ Innovation journey

DIGI 7 : Développer un pôle d'excellence à Bruxelles en ICT

Pour les entreprises qui souhaiteraient mettre en place un projet digital avancé nécessitant une expertise, en particulier sur l'AI, mais aussi sur les autres technologiques digitales de pointe, dont le *High Perfomance Computing* ou la cybersécurité, le *European Digital Innovation hub* (EDIH) bruxellois, composé d'un partenariat entre Sirris, Agoria, la VUB, l'ULB et BeCentral, devra être en mesure d'apporter une réponse en mettant à disposition un service de test *before invest*, des conseils sur les possibilités de financement ainsi que l'expertise internationale liée à leur appartenance à un réseau européen. Le suivi du projet EDIH sera réalisé par tout l'écosystème public de l'innovation, à savoir Innoviris, hub.brussels et finance&invest.brussels.

Pour les entreprises désireuses de développer des services avancés en intelligence artificielle, notamment pour répondre aux enjeux de la transition environnementale, sociale et démocratique, comme par exemple, développement de solutions IA pour les pouvoirs publics, FARI, l'institut en IA pour le bien commun, pourra être mobilisé.

Portage :	–	Innoviris
Co portage :	–	hub.brussels – finance&invest.brussels
Publics cibles :	–	TPE et PME
En coordination avec :	–	Plans : PRI

DIGI 8 : Pérenniser l'appel à projets « Numérique et transition économique »

En 2021, Bruxelles Economie Emploi a organisé un appel à projets « Numérique et transition économique », pour un budget total de 400.000 €, qui avait pour thématique le numérique responsable et a permis de soutenir deux types de projets :

- Des projets d'accompagnement à la digitalisation responsable des TPE et PME, pour un maximum 50.000 € par projet ;
- Des projets numériques innovants, qui s'inscrivent dans la transition économique, pour maximum 100.000 € par projet.

Cet appel à projets a permis de soutenir, fin 2021 et pour l'année 2022, 2 projets d'accompagnement à la digitalisation et 4 projets numériques innovants. Il sera pérennisé.

Portage :	–	BEE
Co portage :	–	hub
Publics cibles :	–	TPE et PME
En coordination avec :	–	SRTE : Financements

Axe 2 : Soutien du secteur ICT pour s'inscrire dans le numérique à impact

Sous-axe 2.1 : Soutenir les acteurs qui développent des projets numériques à impact

Le secteur ICT bruxellois se démarque par sa richesse en termes d'initiatives particulièrement innovantes ancrées dans la transition économique. La Région souhaite motiver la création de nouveaux projets et soutenir tous les acteurs existants, notamment ceux qui portent des projets qui ont un impact environnemental et social positif.

DIGI 9 : Financer les acteurs ICT

Il existe de nombreux outils de financement des acteurs du numérique bruxellois. Ces outils doivent alignés pour former une véritable chaîne de financement, pour permettre aux entreprises du numérique de se saisir des opportunités économiques liées à la digitalisation et à l'innovation, tout en tenant compte d'une approche de numérique responsable.

Les appels à projets de Bruxelles Economie Emploi constituent une source de financement pour ces entreprises :

- Appel à projets Numérique et transition économique (v. ci-dessus) ;
- Appel à projets innovants portés par des entreprises sociales et démocratiques, pour les entreprises numériques qui relèvent de l'économie sociale ;
- Appel à projets Be Circular, pour les projets numériques qui s'inscrivent dans l'économie circulaire.

finance&invest.brussels et ses filiales proposent par ailleurs des prêts et des prises de participation avec des interventions jusqu'à 5 millions €, via :

- Brustart, pour les entreprises innovantes en phase de création (« seed » et « preseed » ; typiquement après avoir reçu un financement Innoviris). Brustart a été recapitalisée à hauteur de 8,6 millions € en décembre 2021 ;
- Brusoc, pour les TPE plus classiques (magasins, restaurants…) et les entreprises sociales en phase de création ou de croissance avec notamment l'outil CoopUs pour le soutien aux coopératives. Brusoc a été recapitalisée à hauteur de 15 millions € en décembre 2021 ;
- finance&invest.brussels (maison mère), pour les entreprises start up/scale up qui veulent se développer ;
- Le fonds de relance boosting.brussels.

Les acteurs du numérique peuvent également faire appel aux outils suivants d'Innoviris :

- Appel à projets Prove Your Social Innovation (PYSI) pour le soutien à l'innovation sociale ;
- Appels thématiques (ex. Joint R&D projects call Towards carbon neutral energy) ;
- Innovative Starters Award pour le soutien aux jeunes pousses innovantes voulant développer leur plan stratégique d'innovation ;
- Proof of Business pour soutenir financièrement les acteurs souhaitant valider techniquement et économiquement leur projet innovant ;
- Aides à la R&D ouvertes toute l'année (R&D projects et feasability studies notamment), qui intègrent depuis début 2021 des critères d'impacts environnementaux et sociaux.

BEE, Innoviris et finance&invest.brussels collaboreront afin de structurer l'offre de solutions financières existantes et potentielles, pour tous les acteurs du numérique, en intégrant progressivement la dimension de numérique responsable, avec un rôle

d'exemplarité particulier à ce sujet pour les grandes entreprises. Une cartographie de cette l'offre de financement sera réalisée et permettra de connaitre les produits adéquats en fonction du niveau de maturité technologique de l'entreprise ou du produit/service qu'elle développe.

Portage :	– BEE – Innoviris – finance&invest.brussels
Publics cibles :	– Entreprises du secteur ICT
En coordination avec :	– SRTE : aides économiques

DIGI 10 : Accompagner les acteurs ICT

Plusieurs outils existent déjà pour accompagner des projets numériques :

- Accompagnement de hub.brussels via le cluster Software ;
- Greenlab : accélérateur pour projets d'économie circulaire ;
- Irisphère : accompagnement individuel ou collectif à la mise en place de synergies pour valoriser des matières, mutualiser des équipements, des ressources, des services (Citydev) ;
- Circlemade : réseau d'acteurs pionniers en économie circulaire qui propose différents services : networking, visibilité, groupes de travail, projets multi-acteurs, séminaires/formations ;
- CoopCity pour l'accompagnement et le soutien à l'entrepreneuriat social et démocratique.

Outre ces outils, les acteurs innovants qui développent des projets numériques peuvent être soutenus via le parcours d'innovation (innovation journey) détaillé dans ce document, qui consacre un volet au digital au service de la transition.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Entreprises du secteur ICT

Sous-axe 2.2 : Sensibilisation, évaluation de l'impact, accompagnement et financement de la transition de l'ensemble des acteurs du secteur ICT

DIGI 11 : Aider les entreprises du digital à évaluer leur impact social et environnemental et les accompagner dans leur démarche de numérique responsable et à impact

L'ISIT (Institute for Sustainable IT) a récemment été créé en Belgique et a amorcé le travail de sensibilisation au numérique responsable. hub.brussels est déjà membre de l'ISIT et compte collaborer de manière étroite avec cette entité pour assurer un service de sensibilisation aussi performant que possible. Les contours d'une collaboration et de la mise en œuvre d'un service de diagnostic sont encore à définir.

Une fois l'évaluation de l'impact social et environnemental de la solution numérique réalisée, la Région souhaite accompagner les entreprises pour qu'elles développent des produits et services en incluant progressivement une logique de transition, en adoptant une démarche du numérique responsable et à impact.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– ISIT et BE
Publics cibles :	– Entreprises du secteur ICT

DIGI 12 : Echanger et mettre en avant les pionniers de la digitalisation à impact

Cette mesure vise à créer une communauté d'acteurs impliqués ou intéressés pour s'engager dans la transition économique et numérique, en favorisant les échanges de bonnes pratiques et en organisant des évènements phares autour du numérique à impact, qui permettent de créer des synergies entre les secteurs privés et publics. L'objectif est de mettre en avant des pionniers du numérique responsable et la diversité des acteurs du numérique, notamment en promouvant des *role models* de femmes entrepreneuses dans le numérique. Cette mesure sera mise en œuvre en complémentarité avec l'action du cluster software de hub.brussels.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Entreprises du secteur ICT

DIGI 13 : Soutien à la diversité dans le secteur ICT

Il ressort du baromètre de hub.brussels sur l'entrepreneuriat des femmes que le secteur du care reste celui où les indépendantes sont les plus nombreuses (santé humaine, action sociale, enseignement, services divers y compris administratifs et de soutien). A l'inverse, les femmes sont drastiquement moins présentes dans les hauts postes des secteurs perçus comme « masculins » (TIC, construction, logistique, finances). Il est donc crucial de sensibiliser les jeunes filles et les femmes aux formations digitales, aux nouveaux métiers et à l'entrepreneuriat dans le domaine des nouvelles technologies. Pour répondre à ces enjeux, la Région de Bruxelles-Capitale inscrit ses actions dans le cadre de la stratégie interfédérale Women in Digital 2021-2026.

Outre la diversité sur le critère du genre, il est également souhaitable de stimuler une plus grande diversité d'origine ethnique et culturelle dans le secteur ICT, qui ne représente actuellement pas la diversité de la population. Or, il a prouvé que le manque de diversité des entreprises du secteur ICT a des répercussions sur la qualité et la pertinence des biens et services qu'elles proposent. Plus une entreprise est diversifiée en termes de profils, plus les outils qu'elle crée reflètent cette diversité et sont inclusifs.

L'objectif est de stimuler une plus grande diversité dans le secteur ICT, pour que toutes les entreprises du secteur numérique l'intègrent progressivement.

A cette fin, les actions suivantes sont envisagées, complémentairement aux mesures mises en œuvre par equal.brussels et le CIRB, tel que le plan d'appropriation numérique :

- Mise en avant de *role models* féminins, y compris issus de minorités ethniques et culturelles, dans le domaine de la tech – hub.brussels ;
- Organisation d'événements de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans le secteur du numérique, tel que le Women Code Festival – hub.brussels,
- I Love Science Festival – Innoviris ;
- Appel à projets numérique et transition économique, avec un volet inclusion (comme sous-critère du numérique responsable) – BEE et hub.brussels ;
- Women Award in Technology and Science (WATS) – Innoviris ;
- Science Vouchers / STEM Projects / STEM Project call – Innoviris.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– Innoviris – BEE
En coordination avec :	– – Plans : Women in Digital, Plan d'appropriation numérique, Plan Gender mainstreaming, Plan entrepreneuriat féminin

DIGI 14 : Soutien au rayonnement international et à l'attractivité du secteur

hub.brussels assure la visibilité du secteur ICT à l'international en participant à des salons emblématiques, en particulier s'ils intègrent le numérique à impact social et environnemental positif, et en accompagnant les entreprises bruxelloises à l'international.

Portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Entreprises du secteur ICT
En coordination avec :	– SRTE : Commerce international

7.4. COMMERCE INTERNATIONAL

7.4.1. Situation actuelle

Le commerce international est exposé aux exigences environnementales et sociales revues progressivement à la hausse pour faire suite aux engagements des nations qui se multiplient notamment à travers l'Accord de Paris, ou encore à l'évolution du cadre européen : European Green Deal, Carbon Border Adjustment Mechanism, Trade Policy Review, Trade and Sustainable Development,...

Cette évolution mondiale des normes environnementales et sociales, certes à vitesses variées, est une opportunité pour Bruxelles qui est caractérisée par une économie très ouverte. Le commerce international constitue en effet un levier pour développer, exporter, et attirer des solutions et business modèles à impact social et environnemental positif. Notre Région doit se positionner comme pionnière en ce domaine sur la carte du monde.

7.4.2. Enjeux

Pour ce faire, la Région doit continuer à développer 5 champs d'actions :

1. **Exercer une veille internationale** pour détecter des tendances sur des marchés étrangers, tant au niveau politique, économique, sociologique que technologique. Ces tendances peuvent signifier des opportunités pour la RBC : copier des bonnes pratiques, trouver des nouveaux débouchés, conclure des partenariats innovants, attirer des nouveaux acteurs, anticiper des nouvelles évolutions, participer à la définition des standards de demain,...
2. **Stimuler les partenariats internationaux entre entreprises** pour qu'elles puissent développer ensemble - grâce à des compétences complémentaires, des économies d'échelle, des chaînes de production et/ou des financements européens - des produits / services innovants qui intègrent ou solutionnent des défis sociaux et environnementaux.
3. **Sensibiliser les (néo-)exportateurs** aux enjeux de la transition économique, notamment pour le positionnement et la vente de leur produit, service ou business model sur les marchés étrangers, et les accompagner de telle façon qu'ils développent et incorporent naturellement la transition économique comme proposition de vente unique (USP) vis-à-vis de leurs clients potentiels, sans pour autant délaisser les (néo-) exportateurs qui n'entrent pas dans ce schéma.
4. **Prospecter des entreprises étrangères pour qu'elles s'implantent en RBC**, non seulement en fonction du nombre d'emplois qu'elles pourraient créer, mais également en fonction de leurs ambitions environnementales et sociétales déterminant la qualité d'un investissement. La RBC peut ainsi s'appuyer sur le « FDI Quality Tool Kit » mis sur pied par l'OCDE destiné à aider les « Investment Promotion Agencies » à **développer une stratégie d'attraction d'investissements basée sur des ODD**.
5. **Organiser des campagnes de communication et participer à des forums et colloques internationaux pour promouvoir la Région bruxelloise comme territoire innovant en matière de produits, services, business models et politiques qui s'inscrivent dans des démarches environnementales et sociales.** De telles campagnes et participations qui font rayonner la RBC sur la scène internationale pourront avoir un effet multiplicateur sur les champs d'actions 2, 3 et 4 susmentionnés.

Ces cinq champs d'actions devraient également permettre à l'économie bruxelloise d'être plus résiliente en cas de crise sanitaire (p.ex. le Covid-19), politique (p.ex. le Brexit) ou autres dont les conséquences économiques challengent les pratiques actuelles.

7.4.3. Vision 2030

En 2030, la Région bruxelloise est une capitale mondiale de l'innovation sociale, environnementale et entrepreneuriale. Son attractivité et son identité sont reconnues internationalement.

Elle est bien équipée pour promouvoir les entreprises bruxelloises à impact dans le monde entier et attirer les investisseurs étrangers à impact, grâce à ses réseaux d'attachés économiques et commerciaux (AEC), d'Enterprise Europe Network (EEN), de National Contact Points (NCP) et de TPO's (ETPO/A), ainsi qu'à son comité de concertation internationale, son guichet unique invest, son plan d'actions collectives international, le guide « pour un entrepreneuriat durable à l'international » ...

Sa présence et ses actions dans le monde sont un levier pour diffuser des valeurs démocratiques, inclusives et environnementales, même dans des pays à réputation douteuse ou autoritaire.

Ce chapitre vise alors à formuler des propositions afin d'intégrer davantage les aspects de la transition économique dans l'internationalisation de l'écono-



mie bruxelloise. Le public cible est toutes les entreprises bruxelloises avec un soutien spécifique pour les TPE, quelle que soit leur maturité environnementale et sociale ainsi que les entreprises étrangères qui désirent s'implanter en RBC.

7.4.4. Axes stratégiques

Axe 1 : Positionner les bureaux économiques et commerciaux de la RBC dans les différents pays/juridictions en tenant compte de la transition économique

Il s'agit de prendre en compte des critères durables, en plus des critères économiques classiques, lors du processus visant à déterminer dans quels pays des bureaux économiques et commerciaux de la RBC doivent être localisés.

Axe 2 : Identifier les tendances et meilleures pratiques et les rendre accessibles à l'ensemble des parties prenantes

Cet axe vise à effectuer une veille des tendances sur les marchés étrangers en matière de transition économique, ainsi qu'un benchmark des meilleures pratiques liées à la transition en matière de commerce extérieur, de les diffuser et de monitorer leur adoption.

Axe 3 : Soutenir l'ensemble des entreprises exportatrices à adopter des pratiques durables liées à l'export

Il s'agit ici de sensibiliser, d'organiser des activités en lien avec la transition économique lors de certaines missions économiques à l'étranger, d'intégrer la transition économique dans l'autodiagnostic (néo-)export. Il conviendra également de stimuler les entreprises déjà actives dans la transition économique pour la participation aux actions collectives organisées par hub.brussels et d'adapter ou développer des aides /primes financières.

Axe 4 : Favoriser l'exportation du savoir-faire bruxellois en matière de transition économique

Cet axe a pour objectif de mettre en avant les entreprises bruxelloises dont l'offre participe à la transition économique et d'équiper les attachés économiques et commerciaux de la RBC à cette mission de promotion des pépites locales.

Axe 5 : Favoriser progressivement l'attraction d'entreprises étrangères ayant un impact sociétal positif

Il s'agit ici de promouvoir les atouts et la stratégie de la RBC en matière d'Objectifs de Développement

Durable et de proposer des incitants à l'implantation la plus durable possible de l'investissement. Enfin, il convient de sensibiliser les entreprises nouvellement implantées aux objectifs de la transition.

7.4.5. Mesures

Axe 1 : Positionner les bureaux économiques et commerciaux de la RBC dans les différents pays/juridictions en tenant compte de la transition économique

COMINT 1 : En plus des critères économiques classiques, inclure des critères de transition, et convenir de leur pondération, dans l'outil qui aide à déterminer où la RBC pourrait localiser ses bureaux économiques et commerciaux

Il s'agit d'élargir l'outil qui classe les pays en ordre d'importance pour la RBC où un bureau économique et commercial pourrait être localisé

- en intégrant au sein de l'outil actuel et dans un classement dédié des indicateurs supplémentaires (non-économiques) tels que le Human Development Index, le coefficient de Gini, la responsabilité sociale des entreprises, les émissions de CO2, les Sustainable Development Goals ;
- en prenant en considération l'importance de la présence sur les marchés européens avec lesquels les relations commerciales s'effectuent via des circuits courts et avec des voyages de représentants à moindre émission de CO2.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	RBC

Axe 2 : Identifier les tendances et meilleures pratiques et les rendre accessibles à l'ensemble des parties prenantes

COMINT 2 : Effectuer une veille des tendances sur des marchés étrangers les plus inspirants en matière de transition économique

Il s'agira de réaliser une veille continue des politiques les plus inspirantes à l'étranger, c'est-à-dire des plans d'investissements, des plans de développement, des législations environnementales, des législations sociales,... ainsi qu'une veille de l'intérêt et de la demande des consommateurs étrangers pour des produits/services répondant à des standards écologiques et sociaux élevés.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Entreprises bruxelloises

COMINT 3 : Effectuer un benchmark des meilleures pratiques liées à la transition en matière de commerce international

La double ambition est que les AEC réalisent un benchmark continu dans leur(s) pays de compétence pour analyser comment les sociétés et autorités locales intègrent la transition, et de réaliser un benchmark au sein de l'ETPOA (European Trade Promotion Organisations' Association).

Portage :	–	hub.brussels
Partenaires :	–	ETPOA
Publics cibles :	–	RBC

COMINT 4 : Diffuser les tendances et meilleures pratiques et monitorer leur adoption

Il conviendra de communiquer les tendances sous forme d'opportunités aux entreprises bruxelloises (via les réseaux sociaux, newsletters...).

Des panels entre les entreprises qui ont adopté la transition seront également organisés pour définir les défis, problèmes et possibilités afin de :

- Présenter des alternatives existantes pour des activités spécifiques ;
- Trouver l'information utile facilement ;
- Présenter les meilleures pratiques et faciliter leur adoption ;
- Envisager des pages internet dédiées qui favoriseraient la diffusion de l'information pour les entreprises.

Enfin, il s'agira de valoriser les tendances et monitorings (études, baromètres, indicateurs) via analytics.brussels

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Entreprises bruxelloises

Axe 3 : Soutenir l'ensemble des entreprises exportatrices à adopter des pratiques durables liées à l'export

COMINT 5 : Sensibiliser par l'information

Il s'agit d'informer les (néo-)exportateurs sur l'importance de nouveaux business modèles (économie de la fonctionnalité, business models circulaires, responsabilité sociale des entreprises) pour mieux réussir et pérenniser leurs activités à l'échelle internationale.

- Organiser des webinars qui expliquent les tendances sur des marchés étrangers et les potentielles opportunités d'affaires qui en résultent (voir axe 1 supra) ;
- Diffuser des témoignages d'entreprises pour lesquelles les démarches en transition économique ont porté des fruits pour leurs affaires internationales ;
- En amont de voyages collectifs à l'étranger (dans le cadre d'une mission économique, d'une foire internationale, d'un voyage d'étude, ...), briefer les participants sur les pièges, enjeux et opportunités en matière de (manque de) transition économique dans le marché visité.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Entreprises bruxelloises

COMINT 6 : Organiser des activités en lien avec la transition économique lors de certaines missions économiques à l'étranger.

De telles activités peuvent amener de plus en plus d'entreprises à intégrer les dimensions durables, éthiques, sociétales ... dans leur démarche à l'international. Elles se focalisent sur les filières RSE à l'étranger et peuvent prendre la forme de :

- Rencontres (panels, tables rondes) entre les entreprises bruxelloises présentes et des entreprises locales pour discuter des bonnes pratiques en matière de transition économique ;
- Échanges avec des organismes locaux qui luttent pour les droits humains (p.ex. Le travail des enfants, l'entrepreneuriat des femmes, le commerce équitable, ...) ;
- Visites de terrain (p.ex. à des ateliers de travail inclusifs, à des entreprises issues de micro-crédit ou de fair trade...).

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Entreprises bruxelloises

COMINT 7 : Intégrer la transition économique dans l'autodiagnostic « (néo-)export »

Cet outil mesure la maturité d'un projet à l'export et donne des conseils pour des aspects du projet qui ne sont pas encore dans un stade avancé. Il est imaginable d'intégrer dans cet outil des questions pour mesurer la maturité en matière de transition économique (à l'international). Deux pistes se dégagent :

- Cet outil renvoie vers l'auto-diagnostic pour entreprises en transition qui sera développé dans le cadre des mesures sur l'accompagnement ;
- L'outil intègre quelques questions spécifiques pour obtenir un «éco-score» indicatif, basé sur les pratiques existantes d'une entreprise.

En tout état de cause, l'entreprise sera transférée à un accompagnateur pour mettre en place des pratiques, élaborer une feuille de route et un plan d'actions directement activable. Un suivi après 6 mois ou 1 an permettra de monitorer la mise en place des mesures concrètes.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Entreprises bruxelloises
En coordination avec :	–	SRTE : Accompagnement

COMINT 8 : Privilégier au sein d'un même secteur les entreprises déjà en transition économique pour la participation aux actions collectives organisées par hub.brussels

Il est question d'utiliser un système de sélection ou de classement des entreprises sur base de critères pondérés, en lien avec la transition économique. Ce système permettrait, lors d'une action ou activité ciblant un secteur spécifique (p.ex. la construction, l'alimentaire, la finance) de favoriser les entreprises (occupées à mettre en place des mesures) qui tendent vers la transition économique, sans en exclure les autres.

Ce système prendrait en compte des critères tels que :

- La production locale à Bruxelles ;
- La production locale en Belgique ;
- L'utilisation de matières premières locales ;
- La mise à l'emploi de personnes peu qualifiées;
- Le recours à des entreprises de travail adapté bruxelloises ;
- L'obtention d'un écolabel en rapport avec le secteur ;
- L'utilisation de méthode(s) logistique(s) éco-responsable(s) (transport, packaging,...) ;
- L'équilibre genré au sein de l'entreprise ;
- L'équité salariale entre les hauts et les bas salaires au sein de l'entreprise ;
- La formation et la transmission de valeurs ;
- La mise à l'emploi de personnes sur le payroll belge.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Entreprises bruxelloises
En coordination avec :	–	SRTE : Accompagnement, Financements

COMINT 9 : Adapter ou développer des aides / primes financières

En complément des aides existantes (les voyages d'étude et de prospection sont par exemple facilités financièrement dans le cadre des aides COMEX), il serait utile de :

- Prévoir des majorations dans le cadre des aides au Commerce extérieur pour des entreprises proposant des offres porteuses de transition économique (à objectiver) et celles ayant intégré une démarche de transition économique dans leurs activités (à objectiver), mais également pour la participation à des foires qui s'inscrivent dans la dynamique de la transition économique (à objectiver).
- Considérer la mise en place d'un nouvel appel à projets permettant de soutenir des projets d'exportation qui répondent aux ambitions de la Région en matière de transition.
- Mettre en place des outils de financement type « seals of excellence », c'est-à-dire des produits/services à impact social (co-)développés par une entreprise bruxelloise pour lesquels un certificat est décerné par l'Europe, car ils remplissent les critères européens d'excellence, mais qui, faute d'un budget suffisant, ne peuvent finalement pas être financés par l'Union européenne.

Portage :	–	BEE
Co portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Entreprises bruxelloises
En coordination avec :	–	SRTE : Financements

Axe 4 : Favoriser l'exportation du savoir-faire bruxellois en matière de transition économique

COMINT 10 : Promouvoir les entreprises bruxelloises dont l'offre participe à la transition économique

Il est prévu d'organiser des actions de promotion autour des thèmes de la transition économique (alimentation bio/durable, éco-construction, cleantech, digitalisation à impact, ...) de façon à mettre en valeur les acteurs bruxellois actifs dans ces thèmes lors des missions économiques, des stands collectifs lors de foires internationales, des séminaires de promotion de l'expertise bruxelloise, des invitations à Bruxelles de décideurs,...

Il s'agira également d'intégrer l'expertise bruxelloise (publique et privée) en matière de transition économique dans des campagnes de communication et de city marketing destinées à l'étranger.

Enfin, il convient de prospecter et accompagner des entreprises innovantes actives dans la transition économique et potentiellement éligibles pour des financements européens.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Entreprises bruxelloises

COMINT 11 : Equiper les attachés économiques et commerciaux de la RBC

Il est envisagé de publier un répertoire (électronique) des produits/services bruxellois utiles et exemplaires en matière de transition économique identifiés par les clusters, EEN, NCP et tout autre acteur régional à destination des AEC pour qu'ils puissent les promouvoir au sein de leur portefeuille de clients et décideurs locaux. Cela pourra s'accompagner de cadeaux durables « Designed / Made / Grown / Repaired in and around Brussels », éventuellement issus des membres des clusters, que les AEC peuvent offrir à leurs contacts lors de toutes rencontres et représentations officielles.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Entreprises bruxelloises

Axe 5 : Favoriser progressivement l'attraction d'entreprises étrangères ayant un impact sociétal positif

COMINT 12 : Promouvoir les atouts et la stratégie de la RBC en matière d'ODD

Un volet « transition économique » sera inclus lorsque pertinent dans un maximum de présentations de promotion de Bruxelles (séminaires invest), en évoquant notamment la stratégie volontariste mise en place par la Région. La thématique de la transition sera incluse de manière claire dans les différentes campagnes de communication orientées vers les investisseurs étrangers (vidéo, visuels).

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Entreprises étrangères

COMINT 13 : Proposer des incitants à l'implantation en RBC la plus durable possible

Un Welcome Package sera développée dans le cadre du Guichet Unique pour attirer les investisseurs étrangers à Bruxelles. Ce Welcome Package offre gracieusement une série de services à l'implantation (trouver des locaux, trouver du personnel, créer une forme juridique, trouver un secrétariat social, engager des expatriés...) et contiendra des incitants pour que l'implantation puisse se faire de la manière la plus durable possible.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Entreprises étrangères

COMINT 14 : Sensibiliser les entreprises implantées aux objectifs de la transition économique régionale

Un kit d'information spécifiquement dédié aux entreprises nouvellement implantées à Bruxelles sera développé afin de les sensibiliser aux enjeux de la transition régionale. A terme, il sera envisagé le développement d'un « Parcours d'accueil durable », afin de sensibiliser ces entreprises aussi concrètement que possible sur les manières de participer à la transition économique régionale.

Portage :	–	hub.brussels
Publics cibles :	–	Entreprises étrangères nouvellement implantées en RBC
En coordination avec :	–	SRTE : Accompagnement

8. FOCUS SECTORIEL

8.1. STRATÉGIE GOOD FOOD

8.1.1. Situation actuelle

À Bruxelles, le secteur alimentaire est incontournable dans le paysage économique. La Région compte quelques 1657 cantines fournissant quotidiennement de l'ordre de 136.000 repas[65]. 14% du budget des ménages bruxellois est consacré aux dépenses alimentaires (domicile et hors domicile)[66], et c'est le deuxième poste de dépense le plus important après le logement. Plus de 30% des commerces bruxellois sont des commerces alimentaires (épiceries, supermarchés, restaurants,...). Près d'un emploi sur vingt (4,9%) s'exerce dans l'HoReCa. De ce fait, ce secteur est sans conteste un acteur important du paysage régional[67].

On constate des opportunités ou des manques à gagner qui appuient la nécessité d'une transition forte et rapide du secteur alimentaire. Seulement 11% des aliments retirés des rayons de supermarchés belges sont donnés[68] , il y a donc une grande marge de progression pour optimiser la récupération des invendus. Dans son état des lieux du secteur, Horeca Forma Bepro met en avant les difficultés rencontrées par les entreprises HoReCa (même avant la crise Covid) mais avance que « les sociétés innovantes et qui se démarquent devraient réussir si elles tiennent compte de la prise de conscience alimentaire des consommateurs : végétarien, slow food, alimentation durable... »[69]. Enfin, l'offre en Good Food est principalement présente au sud et à l'est de la Région, ce qui ne permet pas à tous les bruxellois d'avoir accès à la Good Food.

On observe une tendance encourageante quant à l'évolution du secteur alimentaire à Bruxelles sur laquelle on peut s'appuyer pour accélérer la transition du secteur (les dynamiques existantes apparaissent comme un tremplin vers une transition plus importante). Les magasins d'alimentation généralistes proposant une majorité de produits bios et diététiques présentent la croissance la plus élevée entre 1997 et 2017[70]. Depuis 2015, les dépenses des ménages belges pour les produits bio ont augmenté de 40%[71]. En Région bruxelloise, le nombre de certifications bio a également augmenté (+36%) passant de 205 acteurs certifiés bio en 2015 à 327 en 2020, tous secteurs confondus. Le nombre de labellisés Good Food continue de croitre malgré la crise du secteur HoReCa : on compte actuellement 80 restaurants Good Food.

8.1.2. Enjeux

La stratégie Good Food 2.0, en partenariat avec les porteurs de la SRTE, visera un basculement tangible du système alimentaire[72]. Il s'agit de requalifier notre système alimentaire, et toute l'économie afférente, vers un modèle plus durable et résilient : un modèle alimentaire sain, respectueux de l'humain, relocalisé et saisonnier, régénérateur de biodiversité.

Les actions mises en œuvre viseront à **stimuler les filières Good Food**, qu'on définit par « des filières de produits alimentaires (de préférence) belges qui minimisent leur impact environnemental en préservant la biodiversité et les sols, en minimisant l'utilisation d'intrants chimiques lors de la production. Ces filières Good Food renforcent l'autonomie alimentaire de la RBC et les liens entre agriculteurs et consommateurs bruxellois. Elles stimulent la croissance des parts de marchés locaux et permettent à chaque intermédiaire de la chaine de valeur de bénéficier d'un prix rémunérateur via un modèle le plus efficient ».



Cette ambition de transition des filières implique des **changements** de pratiques à **chaque maillon** de la chaîne alimentaire.

Dans le secteur de la transformation : il s'agit de stimuler la création/transition d'entreprises de transformation alimentaire « Good Food » en vue d'augmenter l'offre Good Food en produits transformés, de créer des emplois de qualité et non délocalisables, et de répondre à la demande non rencontrée actuellement.

Dans les commerces : Il s'agit d'améliorer l'accessibilité financière, géographique et culturelle de l'offre commerciale « Good Food » dans les commerces bruxellois afin que plus de Bruxellois puissent s'engager dans une démarche d'évolution de leurs pratiques alimentaires.

Dans la restauration : Il s'agit de stimuler le secteur de la restauration (restaurants, traiteurs, entreprises catering...), à proposer des « repas Good Food » et valoriser cette démarche (vers une nouvelle identité bruxelloise de la restauration Good Food). Un repas idéal Good Food est constitué d'un menu équilibré, cuisiné à base d'ingrédients frais, locaux et de saison, bio, qui limite les protéines animales et favorise les protéines végétales, et limite fortement le gaspillage alimentaire. Bien sûr, il convient de travailler dans une optique d'évolution, « qui tend vers » l'idéal, sans pour autant devoir l'atteindre immédiatement.

L'accès à une alimentation de qualité pour tous est un défi d'envergure pour la Région de Bruxelles-Capitale, puisqu'un tiers de sa population vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. L'accès à une alimentation saine, locale et de qualité est autant une question de santé publique et de qualité de vie, que de préservation de l'environnement.

Pour cette raison l'accessibilité géographique, économique et culturelle de la Good Food devra être au centre des actions entreprises.

8.1.3. Vision 2030

En 2030, tous les outils publics adéquats pour stimuler l'offre Good Food ont été mobilisés pour soutenir la transition du système alimentaire bruxellois vers un modèle sain, respectueux de l'humain, relocalisé et saisonnier, régénérateur de biodiversité. Les administrations bruxelloises travaillent main dans la main pour accompagner, encourager, et faciliter la mise en place d'une large offre Good Food dans tous les quartiers de la Région. La vision Good Food est partagée par toutes les administrations bruxelloises et l'ensemble des outils de transition économiques sont lisibles, cohérents et accessibles à tous les acteurs de la transition alimentaire bruxelloise.

Les actions mises en place pour stimuler la transition de l'offre Good Food sont définies de manière conjointe avec les mesures développées pour stimuler la demande Good Food.

En 2050, tous les Bruxellois ont accès, près de chez eux, à de la Good Food adaptée à leurs besoins et à leur portefeuille. La Good Food n'est plus considérée comme une alimentation réservée à une population aisée.

Les principes Good Food sont appliqués par toutes les parties prenantes du système alimentaire : restaurants, commerces, écoles, hôpitaux...

8.1.4. Axes stratégiques

- Axe 1 : Développer des filières Good Food efficientes pour approvisionner Bruxelles
- Axe 2 : Développer le secteur de la transformation alimentaire bruxelloise Good Food
- Axe 3 : Assurer le développement d'une offre Good Food accessible à tous dans les commerces et restaurants

8.1.5. Mesures

Axe 1 : Structurer et renforcer les filières « Good Food »

Le développement des filières Good Food[73] ne pourra se faire sans tisser des liens forts avec les producteurs des Régions wallonnes et flamandes, dans une relation respectueuse de réciprocité et d'équivalence (circuits courts, filières courtes...).

GF 1 : Identifier les filières Good Food porteuses pour la Région et étudier leur développement potentiel

Bruxelles Environnement réalisera un diagnostic des filières Good Food porteuses pour la Région en termes de création de valeur, de création d'emplois, de développement de compétences, et d'opportunités de marché en répondant à une demande existante et/ou potentielle. Conscients que pour certains produits, le marché bruxellois est insuffisant pour être rentable, l'opportunité de commercialiser des produits bruxellois dans les deux autres Régions sera également intégrée à l'analyse.

Ce diagnostic sera réalisé en collaboration avec les deux autres régions.

Les résultats de ce diagnostic permettront d'identifier les priorités de la Région et d'activer les outils publics pour faciliter, stimuler et accélérer l'émergence de ces filières. Cette mesure aura donc des répercutions sur les actions suivantes du même axe.

Portage :	– BE
Co portage :	– BEE
Partenaires :	– Région Wallonne – Région Flamande
Publics cibles :	– Gouvernement bruxellois et administrations
En coordination avec :	– SRTE : Accès gisement, production locale et logistique – Plans : Good Food

GF 2 : Structurer, organiser, mettre en lien l'offre et la demande (urbaine et péri-urbaine) de produits 'Good Food'

Cette mesure vise à placer le pouvoir public bruxellois comme « entremetteur » entre une offre Good Food existante (en grande partie dans les régions flamande et wallonne) et la demande bruxelloise. En facilitant cette rencontre, on renforce les différents maillons de la chaine alimentaire qui, par conséquent, gagnent en efficience. On permet ainsi au marché Good Food de croitre davantage pour, à terme, créer un basculement du marché où les filières Good Food sont majoritaires.

Plus concrètement la mesure consiste en plusieurs actions :

- Bruxelles Environnement développera le service du Facilitateur Filière Good Food : service de helpdesk et accompagnement sur mesure pour les fournisseurs Good Food et acheteurs professionnels bruxellois (BtoB). Ce facilitateur diffuse les cas inspirants, stimule les échanges et collaborations entre acteurs complémentaires (récup invendus, maillage logistique,...), fait remonter les besoins du terrain.
- Bruxelles Environnement, visit.brussels et hub.brussels organiseront conjointement un événement annuel « speed-dating Good Food » pour faire se rencontrer les producteurs et transformateurs Good Food belges et les acheteurs professionnels bruxellois.
- Bruxelles Environnement, en collaboration avec hub.brussels ainsi que les Régions wallonne et flamande, assurera un référencement complet de l'offre BtoB Good Food, adaptée aux évolutions du secteur, et assurera la notoriété de cet outil.

Cette mesure sera réalisée en concertation avec les deux autres régions. En effet les régions wallonne et flamande développent leur propre stratégie alimentaire dans un planning similaire que la RBC, plusieurs actions prévues dans chacun des plans se renforcent réciproquement. Il est évident que l'approvisionnement de Bruxelles en Good Food ainsi que la commercialisation des produits bruxellois sur le marché belge seront au centre de ces collaborations interrégionales.

Portage :	– BE
Co portage :	– BEE – hub.brussels – visit.brussels
Partenaires :	– Régions Wallonnes – Flamandes – UCM – UNIZO.
Publics cibles :	– Les acheteurs professionnels bruxellois en charge des achats alimentaires
En coordination avec :	– Plans : Good Food

GF 3 : Développer un maillage logistique efficient indispensable au développement des filières Good Food, via notamment des hubs logistiques

La logistique est un enjeu majeur dans le développement des filières Good Food et ce depuis de nombreuses années. Les entreprises Good Food sont ma-

joritairement des entreprises de petites ou moyennes tailles. Leur taille d'activité ne permet pas de faire des investissements suffisants pour optimiser leurs logistiques, ce qui a un impact sur leur rentabilité et leur impact environnemental. Cette situation a pour conséquence de creuser le fossé entre les PME/TPE et les grandes entreprises qui ont leurs propres zones de stockages et centrale d'achats.

Il convient donc de soutenir cette réduction de rapport de force entre les gros acteurs commerciaux et les plus petites structures et ce soutien doit passer par un appui logistique.

Pour obtenir un maillage logistique optimal, il semble nécessaire de développer quelques (2 ou 3) hubs logistiques de grande taille (entre 2000 et 5000m²) aux extrémités de la RBC et des hubs de plus petite taille à l'intérieur des frontières de la Région. Les hubs de petite et moyenne taille (entre 400 et 600 m²) pourraient combiner une offre BtoB et une offre BtoC et s'ancrer davantage dans le quartier.

Plus concrètement,

- Bruxelles Environnement, en collaboration avec Bruxelles Mobilité et les deux autres régions, identifiera les zones stratégiques où un hub logistique doit s'établir et Citydev identifiera les opportunités de la Région en termes d'aménagement du territoire pour déterminer ensuite où il est possible et pertinent de développer cette infrastructure ;
- Bruxelles Mobilité, en collaboration avec Citydev, fera un appel à intérêt, Bruxelles Environnement et Bruxelles Economie Emploi faciliteront le montage de projet (si besoin Innoviris pourra soutenir une phase de recherche préliminaire si des besoins de R&I sont identifiés) ;
- Citydev facilitera l'accès au foncier, en collaboration avec les autres opérateurs du développement urbain à Bruxelles ;
- finance&invest.brussels et ses filiales faciliteront l'accès au capital (via notamment une révision des conditions d'accès à l'outil financier CoopUS) ;
- Bruxelles Economie Emploi et Bruxelles Environnement soutiendront financièrement la phase de lancement des projets.

Pour certains flux (volumes ou types de produits), la solution logistique efficiente ne réside pas dans le passage par un hub physique mais plutôt par un besoin d'optimisation des tournées et des commandes. Pour ces flux, Bruxelles Economie Emploi et Bruxelles Environnement soutiendront la mise en place d'un système logistique digital ou le développement de projets de logistiques adaptées aux flux alimentaires (volet mobilité de Be Circular, aide aux investissements....).

Cette mesure devra être réalisée en concertation avec les deux autres régions.

Cette mesure est très liée à la mesure LOG 7 « **Soutenir le développement des pôles logistiques** » , elle concerne en effet la mise en œuvre de LOG 7 pour le secteur de l'alimentation.

Portage :	– Citydev – Port de Bruxelles
Co portage :	– BE – BEE
Partenaires :	– Perspectives – urban.brussels – Régie Foncière Régionale – SAU – Bruxelles Mobilité – Innoviris – Les communes – Région Wallonne – Région Flamande
Publics cibles :	– Les commerces, restaurants soucieux de s'approvisionner en GF
En coordination avec :	– SRTE : accès gisement, production locale et logistique – Plans : Good Food

GF 4 : Proposer aux nouveaux entrepreneurs et entrepreneurs en transition, un programme d'accompagnement (collectif et individuel) Good Food destiné aux transformateurs, restaurants, commerces, traiteurs

En ce qui concerne les besoins d'accompagnement, on constate que les difficultés rencontrées par les entrepreneurs Good Food sont autant liées à la gestion de projet entrepreneurial qu'à la spécificité du secteur de l'alimentation (process, évaluation des marges, règlementation, sourcing, certification, identification de la cible client, packaging, contrôle qualité...). De plus, environ un tiers des candidats des programmes de formations/accompagnement proviennent du secteur de l'alimentation.

Pour toutes ces raisons, hub.brussels, en collaboration avec les autres acteurs de l'accompagnement économique, développera des modules d'accompagnement spécifiques à la Good Food complémentaires à l'offre générale, mettra en place des espaces d'échanges entre ces acteurs de l'accompagnement Food pour que l'ensemble de l'offre soit cohérente et lisible mais également pour faire remonter les besoins de terrain.

Bruxelles Environnement se chargera de développer l'expertise Good Food des accompagnateurs via un facilitateur acteur relais.

Pour les projets de transition jugés porteurs pour la Région, une bourse de financement (via Be Circular) peut être octroyée.

Portage :	– BEE – hub.brussels
Co portage :	– BE – GEL – ACE
Partenaires :	– BECI – UCM – UNIZO
Publics cibles :	– Les entrepreneurs de l'alimentation (starters ou existants)
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, Financements – Plans : Good Food

GF 5 : Intégrer les critères Good Food dans les outils stratégiques des organismes chargés de soutenir les entreprises

La Région propose une variété étendue d'aides économiques. Compte tenu de la taille du secteur alimentaire et de ses spécificités, Bruxelles Environnement développera des critères Good Food pour les intégrer aux différents dispositifs d'aides, et ainsi développer des incitants financiers à la transition Good Food en lien avec les administrations en charge des affaires économiques (y compris dans la révision de l'ordonnance relative aux aides pour le développement économique des entreprises).

Portage :	– BEE
Co portage :	– BE – GEL – ACE
Partenaires :	– BECI – UCM – UNIZO
Publics cibles :	– Les entrepreneurs de l'alimentation (starters ou existants)
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, Financements – Plans : Good Food

Cette mesure est liée à la mesure Fina 6.

GF 6 : Stimuler les filières bio et locales et faciliter la certification des commerces, resto et transformateurs bruxellois

Comme le démontrent les chiffres présentés en introduction, le secteur du bio est en pleine croissance. Même si on peut émettre certaines réserves sur des critères du cahier des charges bio, cette labellisation a le mérite d'objectiver une mode de production et de clarifier cette information pour le consommateur bruxellois qui est souvent déconnecté du lieu de production. Cependant le coût de la certification bio et la charge de travail qu'elle implique est parfois un frein pour les entrepreneurs[74].

En soutenant les filières bio, la Région de Bruxelles-Capitale donne un signal fort sur son ambition en termes de transition et d'accessibilité à la Good Food.

Pour cela, Bruxelles Economie Emploi intègrera à la révision de l'ordonnance « expansion économique » une aide financière à la certification bio pour les transformateurs, les restaurants et les commerces. Cette aide peut prendre plusieurs formes : reconnaissance bio impliquant une majoration des primes, prime pour la mise en place d'un ERP informatique, prérequis à la labellisation, analyse de Brucefo gratuite pour les entrepreneurs en cours de certification, subside pour prendre en charge la certification...

Portage :	– BEE
Publics cibles :	– Les activités de transformations, restaurants et commerces
En coordination avec :	– Plans : Good Food

Axe 2 : Développer le secteur de la transformation alimentaire bruxelloise « Good Food »

GF 7-1 : Soutenir l'accès aux infrastructures pour les transformateurs Good Food (starters et scale up)

Pour les transformateurs Good Food qui commencent leur activité, en complément d'un accompagnement de projet, il est indispensable d'avoir accès à des infrastructures pour tester leur process sur des volumes importants et commercialiser leurs premiers produits. Aujourd'hui il n'y a plus qu'un seul incubateur[75] dont la viabilité économique est très précaire.

En outre on constate que pour plusieurs activités de transformation, la Région a soutenu la phase de lancement (via subsides, accompagnement...), et qu'ensuite, les entreprises sortent de Bruxelles faute de place ou d'infrastructures adaptées ou de contraintes urbanistiques (Simone a soif, Pa-Lais...).

Pour répondre à ces besoins :

- Bruxelles Economie Emploi soutiendra un incubateur régional Good Food permettant aux starters de tester leur activité à petite échelle dans des infrastructures professionnelles avec loyer modéré. La possibilité de mobiliser des infrastructures existantes (et/ou de les renforcer) sera envisagée (ex : Ceria, Institut Meurice, ...) ;
- Citydev développera en collaboration avec Bruxelles Environnement et Bruxelles Economie Emploi un pôle alimentaire de transformation Good Food (mutualisation des infrastructures, optimisation des chaînes logistiques, renforcer les collaborations entre entreprises inscrites dans une démarche Good Food et gagner en visibilité sur le marché) ;
- finance&invest.brussels et ses filiales faciliteront l'accès au capital ;
- Bruxelles Environnement et Bruxelles Economie Emploi soutiendront la phase de lancement.

Cette mesure Good Food est liée à plusieurs mesures concernant l'hébergement des entreprises : Local 3, 4, 5 et 6 ainsi que la mesure Prod 5.

Portage :	– BEE
Co portage :	– Citydev, BE – Finance&Invest.brussels
Publics cibles :	– Les transformateurs Good Food en phase de lancement et en scale-up
En coordination avec :	– SRTE : accès gisement, production locale et logistique – Plans : Good Food

Axe 3 : Assurer l'accessibilité à tous d'une « offre alimentaire Good Food» dans les commerces et les restaurants

GF 7-2 : Encourager et accompagner toutes les parties prenantes des restaurants dans la mise en œuvre des pratiques Good Food et l'accès au label Good Food

Un repas sur deux est pris hors domicile (chiffres avant Covid), il convient donc d'impliquer l'ensemble du secteur Horeca dans la transition Good Food. Plusieurs outils publics régionaux destinés aux restaurants existent (label, incubateur, accompagnement, ...). Il semble nécessaire d'aligner ces outils à une vision ambitieuse et partagée par les différentes administrations en charge. L'ensemble de l'action publique gagnera ainsi en cohérence vis-à-vis du secteur.

Depuis 2018, le label Good Food a fédéré une communauté de 80 restaurants engagés. L'enjeu est aujourd'hui d'élargir cette communauté à plus d'établissements et une plus grande variété de modèles notamment les fast food, et snacks (très nombreux à Bruxelles).

Cette mesure s'inscrit dans la lignée de toutes les mesures de la partie « accompagnement » de la SRTE.

La transition des restaurateurs apparaît comme un parcours de mise en œuvre de plusieurs pratiques qui aboutit à la labellisation Good Food.

- Bruxelles Environnement assurera, conjointement avec hub.brussels, un accompagnement aux pratiques Good Food. Bruxelles Environnement mobilisera son facilitateur biodéchets pour aider les restaurants à prévenir le gaspillage alimentaire.
- hub.brussels, en collaboration avec Horeca Bepro fera la promotion du label Good Food auprès des professionnels du secteur. Pour motiver les acteurs non impliqués dans une transition jusqu'ici , un argumentaire percutant sera développé prenant en compte les différents intérêts des acteurs ciblés (santé, économie, environnement,...).
- hub.brussels fera de son incubateur kokotte un incubateur Good Food, inspirant pour les autres acteurs de l'Horeca.
- Visit.brussels assurera la promotion du label pour le grand public.

Portage :	– BE
Co portage :	– hub.brussels – visit.brussels
Partenaire :	– Horeca Bepro
Publics cibles :	– Tous les restaurants de la RBC
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement – Plans : Good Food

GF 8 : Stimuler le développement de commerces Good Food, prioritairement dans des zones peu approvisionnées en Good Food

Actuellement l'offre Good Food est très inégalitairement répartie sur la Région. Pour permettre à tous les Bruxellois d'avoir accès à de la Good Food près de chez eux, il faut, en parallèle d'actions d'information et de conscientisation des consommateurs (prévu dans GF 2.0), travailler sur une meilleure connaissance du marché bruxellois par quartiers, convaincre les commerces de l'intérêt d'entamer une transition, et accompagner cette transition.



Pour mettre en place ceci :

- hub.brussels, en collaboration avec Bruxelles Environnement, intégrera la dimension Good Food dans les études de marchés des zones peu desservies en Good Food ;
- hub.brussels, en collaboration avec Bruxelles Environnement, analysera l'avantage concurrentiel d'une transition Good Food et diffusera ensuite les chiffres dans une campagne destinées aux commerces non convaincus ;
- hub.brussels développera des commerces pop-up dans des espaces vacants, afin de tester la demande dans des nouveaux quartiers ;
- Via l'appel à projets Local and Together, Bruxelles Economie Emploi soutiendra des bourses pour des projets pilotes d'association de commerces dans des quartiers pauvres en Good Food. Bruxelles Environnement prendra en charge l'accompagnement de ces pilotes, hub.brussels diffusera ensuite les enseignements auprès de commerces de mêmes profils.
- Bruxelles Economie Emploi, en collaboration avec hub.brussels , adaptera l'appel à projets Open Soon[76], destiné aux nouveaux commerces, pour y intégrer un incitant (majoration ou condition de subside) au développement de commerces GF spécifiquement des zones pauvres en Good Food.
- Bruxelles Economie Emploi intégrera une dimension Good Food dans un futur appel à projets qui vise la transition des commerces existant, Bruxelles Environnement prendra en charge l'accompagnement à la transition.

Portage :	– hub.brussels – BEE
Co portage :	– BE
Publics cibles :	– Les commerces alimentaires non convaincus, les nouveaux commerces
En coordination avec :	– SRTE : Commerces – Plans : Good Food

GF 9 : Soutenir à des modèles alternatifs de distribution alimentaires accessibles (coopérative, prix différencié, prix libre...)

Pour répondre à la demande de tous les Bruxellois quelques soient leur profils socio-économiques, il faut stimuler le développement de structures de vente innovantes et essaimer les modèles rentables.

Pour ce faire,

- Bruxelles Environnement, en collaboration avec Bruxelles Economie Emploi soutiendra l'essaimage de modèles de commerces alimentaires innovants qui ont fait leurs preuves ;
- Bruxelles Environnement soutiendra le réseau des GASAP ;
- Bruxelles Environnement et Bruxelles Economie Emploi soutiendront les modèles de vente jugés innovants via l'appel à projet Be Circular.

Portage :	– BE
Co portage :	– BEE
Publics cibles :	– Modèles de vente innovants et accessibles
En coordination avec :	– SRTE : Commerces – Plans : Good Food

GF 10 : Collaborer avec des enseignes de grande distribution pour identifier des actions visant à augmenter l'accessibilité de la Good Food

Compte tenu du poids de la grande distribution dans le secteur alimentaire, il est difficile d'envisager une transition d'envergure sans les impliquer.

Bruxelles Environnement mettra en place, en collaboration avec les deux autres Régions, une concertation des représentants de la grande distribution et identifiera des mesures ambitieuses à mettre en œuvre et à évaluer. hub.brussels sera impliqué dans cette concertation pour, notamment, faciliter la commercialisation des produits Good Food bruxellois dans les supermarchés.

Les résultats seront diffusés. Les mesures toucheront autant l'offre de produits que la prévention et la gestion des invendus.

Portage :	– BE
Co portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Les enseignes de la grande distribution
En coordination avec :	– SRTE : Commerces – Plans : Good Food

GF 11 : Valoriser de l'offre Good Food aux yeux du grand public

Même si l'offre Good Food existe, il faut encore que cette offre soit connue des consommateurs. Il faut dès lors que :

- Bruxelles Environnement étoffe son référencement des adresses Good Food ;
- Hub.brussels, en collaboration avec visit.brussels, diffuse l'outil « bottin » Good Food et ses déclinaisons spécifiques.

Cette mesure est liée à la mesure Comm 17 qui vise à développer des incitants à la consommation dans les commerces exemplaires. En matière d'alimentation, les commerces exemplaires seront les acteurs Good Food.

Portage :	– BE – hub.brussels
Co portage :	– visit.brussels
Publics cibles :	– Me grand public
En coordination avec :	– SRTE : Commerces – Plans : Good Food

Pour garantir la cohérence des actions sectorielles, le Gouvernement pourra amender ou compléter ces mesures lors de l'adoption de la Stratégie Goodfood 2.0.

8.2. PLAN DE GESTION DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS

8.2.1. Situation actuelle

Le Plan de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD) a été adopté en novembre 2018. Il a pour mission de déterminer les **grands axes de la politique de gestion et de prévention des déchets en Région de Bruxelles-Capitale** sur plusieurs années. 60 mesures ont été adoptées pour réduire la production de déchets et augmenter le réemploi et le recyclage.

Les **objectifs généraux** du PGRD sont triples :

- Ancrer une transformation des pratiques de consommation plus durables et plus circulaires ;
- Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement ;
- Entrainer le secteur économique de l'offre dans la pratique circulaire.

Le PGRD 2018 – 2023, et au-delà, est ainsi organisé en 7 objectifs stratégiques, chacun décliné en plusieurs objectifs opérationnels qui contiennent à leur tour des mesures à mettre en œuvre. Ces objectifs stratégiques s'adressent à des publics-cibles particuliers :

- Transformer les pratiques de consommation des **ménages** et les encourager vers le zéro-déchet ;
- Préparer les générations futures (**écoles** de tous niveaux d'enseignement, enseignants et élèves) ;
- Transformer les pratiques de consommation des **activités professionnelles** et les encourager vers le zéro déchet ;
- Poursuivre la transition du **secteur de la construction** vers une gestion circulaire des ressources et des déchets de construction ;
- Développer la **nouvelle économie de la gestion durable des ressources** ;
- Programmer et encadrer l'action des **professionnels des déchets publics et privés** pour répondre aux besoins de la Région.

8.2.2. Enjeux

Une évaluation à mi-parcours du PGRD a eu lieu en 2021. Elle est le résultat d'une analyse approfondie de chacun de ces objectifs stratégiques par les pilotes, et enrichie par la consultation du Comité de Pilotage Stratégique durant la rentrée 2021.

Les grandes avancées du PGRD peuvent être résumées comme suit :

- **Définition d'objectifs ambitieux de recyclage**, renforcement du cadre légal en matière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), instauration d'un nouveau cadre pour la gestion des déchets de soin et nouvelles obligations de tri pour les entreprises ;
- **Structuration de la politique de gestion des biodéchets** avec un dispositif d'accompagnement des citoyens et des entreprises opérationnelles, adaptation de la réglementation pour faciliter le compostage décentralisé et rendre le tri des biodéchets obligatoire, développement d'un réseau décentralisé de compostage à petite échelle et validation de la feuille de route visant à l'implantation d'une unité de biométhanisation en Région bruxelloise ;
- Développement d'un service d'accompagnement et d'une stratégie de soutien au **tri pour les entreprises**, y compris le volet inspection ;
- Stimulation soutenue de **l'offre en économie circulaire** principalement via des subsides aux entreprises innovantes notamment les appels à projets Be Circular et Zero Waste Retail ;
- Structuration de la politique de soutien **aux acteurs économiques du réemploi** et développement d'une stratégie sur l'accès au gisement et la collecte préservante.

Le travail des 30 prochains mois du PGRD se concentrera sur : la poursuite de l'accompagnement des citoyens et entreprises dans leur geste de tri et la prévention des déchets, en particulier des biodéchets et emballages ; la mise en œuvre des recommandations d'ordre légal et réglementaire en matière de REP, de plastiques à usage unique et de fin de statut de déchet ; le soutien aux acteurs économiques innovants en économie circulaire et le développement d'un réseau d'infrastructures adaptées aux spécificités bruxelloises.

Les liens entre la SRTE et le PGRD concernent essentiellement les objectifs du PGRD liés aux activités professionnelles :

- Transformation des pratiques de consommation des activités professionnelles ;
- Développement d'une nouvelle économie avec une gestion durable des ressources, un meilleur accès aux gisements et une production locale.

La collaboration renforcée entre la SRTE le PGRD va permettre d'atteindre un public plus large. Les leviers économiques de la SRTE amplifieront les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux du PGRD. S'il n'y a pas eu de groupe de travail spécifique aux articulations à mettre en place entre la SRTE et le PGRD, le secteur de la gestion des ressources et déchets fait partie du focus sectoriel qui sera mis en place. L'objectif de ce chapitre est d'identifier les liens entre les deux stratégies afin qu'elles se renforcent mutuellement.

8.2.3. Mesures

Les mesures suivantes concernant l'accès aux matières premières et secondaires durables (présentée au chapitre « Accès gisements, production locale et logistique » ci-dessus) sont en cohérence et bonne complémentarité avec le PGRD.

Sous-axe 3.2 : Accès aux gisements de matières secondaires à la source

AMAT 3 : Mettre en œuvre la feuille de route « Réemploi »

AMAT 4 : Inciter et faciliter le tri des matières à la source

AMAT 5 : Implémenter au minimum un parc à matière

AMAT 6 : Stimuler l›émergence de nouvelles filières de remanufacturing, upcycling et recyclage

Sous-axe 3.3 : Accès aux gisements de matières secondaires après la collecte et après traitement

AMAT 7 : Faciliter l'accès aux gisements collectés par les acteurs régionaux

AMAT 8 : Développer une méthodologie d'accompagnement des acteurs pour faciliter l'accès aux gisements pour le réemploi, le remanufacturing, l'upcycling et la transformation de la matière

Les différents instruments économiques mobilisés par la SRTE ainsi que ses politiques transversales agiront en tant que leviers en vue d'amplifier les mesures du PGRD et donc d'atteindre plus rapidement les objectifs environnementaux de celui-ci. Le secteur de la gestion des ressources et déchets est identifié comme secteur prioritaire pour la SRTE et fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre des déclinaisons sectorielles de ces instruments et politiques transversales.

8.3. RENOLUTION

8.3.1. Situation actuelle

L'Alliance « Renolution » est une politique sectorielle se basant sur une dynamique de gouvernance mobilisant les acteurs publics, privés et associatifs, autour d'actions concertées liées aux enjeux de la stratégie de rénovation.

La mise en place de cette alliance part du constat que la rénovation énergétique représente un gisement très important d'emplois et de prospérité économique pour la Région bruxelloise. Toutes les parties prenantes s'engagent à travailler ensemble en vue de développer des filières économiques liées à la rénovation énergétique du bâti et créer des emplois de qualité.

Cette alliance vise à stimuler la demande de rénovation énergétique du bâti, à renforcer les capacités du secteur de la rénovation et de la production d'énergie renouvelable et à développer les compétences nécessaires. L'Alliance sera le lieu de référence accompagnant la mise en œuvre, l'évaluation et le développement continu de la Stratégie de rénovation bruxelloise.

Le processus de co-construction de l'alliance Renolution s'articule autour de 7 ateliers thématiques et 4 actions transversales :

Les 7 ateliers thématiques sont les suivants :

- Réglementation et développement d'outils ;
- Urbanisme et Patrimoine ;
- Rénovation urbaine ;
- Financement et aides économiques ;
- Accompagnement de la demande et de l'offre ;
- Formation et Emploi ;
- Logistique territoriale.

Les 3 actions transversales viennent soutenir les acteurs des ateliers thématiques :

- Un appel à projets innovant : RENOLAB ;
- Une communication commune ;
- Un comité technique ;
- Développer l'économie circulaire à travers les différents ateliers thématiques.

8.3.2. Enjeux

La SRTE a été mandatée par le Gouvernement pour piloter l'atelier thématique « logistique territoriale » de Renolution. Cet atelier vise à développer les mesures nécessaires pour permettre la mise en place d'une réelle économie circulaire et la réduction des nuisances : détermination d'espaces de stockage pour les matériaux de réemploi, développement d'outils de gestion logistique pour les professionnels de la construction et pour les décideurs publics (permis), soutien à la création de projets logistiques dédiés à la construction, examen de l'opportunité de rendre obligatoire un plan logistique ainsi que l'analyse du recours à la voie d'eau pour l'approvisionnement du chantier et pour l'évacuation des terres et des déblais de chantier,...

8.3.3. Mesure

RENO1 : Bruxelles Environnement animera l'atelier thématique « logistique territoriale » et alimentera la coordination de la SRTE avec les mesures qui permettront d'atteindre les objectifs de l'atelier thématique en lien avec le chapitre production et logistique de la SRTE.

Ces mesures porteront par exemple sur :

- L'accès au foncier bruxellois pour les entreprises de rénovation et d'économie circulaire notamment sur le site de Schaerbeek Formation ;
- Le développement d'infrastructures de logistique urbaine pour l'approvisionnement en matériaux neufs et en matériaux de réemploi ;
- La mise à disposition d'espaces de reconditionnement/stockage à destination des acteurs du réemploi ;
- La connexion des espaces pouvant accueillir des activités logistiques de l'économie circulaire.

Portage :	– BE
Co portage :	– Bruxelles Mobilité – CityDev – Port de Bruxelles – hub.brussels – Perspective – SAU – BM – ...
Publics cibles :	– Les entreprises de rénovation, de matériaux neufs et de réemploi, les acteurs de la logistique,..
En coordination avec :	– SRTE : production et logistique

8.4. INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

Les industries culturelles et créatives (ICC) font partie intégrante de la SRTE. Elles nécessitent une section propre car la dynamique de ces secteurs reste à cheval entre des compétences culturelles et économiques. Aborder les ICC, c'est considérer leur ancrage dans l'artisanat, dans la production matérielle et immatérielle, le commerce, la digitalisation, mais aussi les questions d'entrepreneuriat social et démocratique.

8.4.1. Situation actuelle

Aujourd'hui, les industries culturelles et créatives sont essentiellement représentées à Bruxelles par le secteur audiovisuel, les médias et les entreprises de communication, marketing et publicité. De manière plus générale, les études sur l'ampleur, l'importance, l'impact et le potentiel de développement économique des Industries Culturelles et Créatives à Bruxelles sont unanimes : les secteurs créatifs sont parmi les secteurs-porteurs de développement et de relance et ils sont consacrés comme tels dans la Stratégie Go4Brussels. La dernière étude commandée par Hub.brussels à la VUB, basée sur des données de 2018, expose des chiffres qui parlent d'eux-mêmes :

- Les ICC représentent déjà 3,8% de l'économie bruxelloise, et l'étude prévoit une augmentation dans les prochaines années.
- Plus de 90.000 employé·es et plus de 10.000 freelancers (TPE, indépendants et freelancers) représentant 15% des travailleur·ses bruxellois·es.
- 97% des entreprises actives dans les ICC sont des micro-entreprises.

D'un point de vue plus qualitatif, les ICC démontrent une réelle capacité de témoigner de toutes les diversités bruxelloises, une diversité artistique et culturelle de par les multiples secteurs et formes culturelles qu'elles représentent ; mais aussi une diversité linguistique et socio-culturelle plaçant Bruxelles au cœur de la Belgique, de l'Union européenne et sur la scène internationale.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est essentiel d'accompagner et de soutenir les créateurs et créatrices tout au long de leur chemin entrepreneurial comme il est prévu dans d'autres secteurs. L'audiovisuel bénéficie depuis 2016 du soutien financier et de l'accompagnement de Screen.brussels lorsqu'au niveau fédéral, des dispositifs tels que le Tax Shelter avantagent la production cinématographique sur le territoire belge. Quant au design et à la mode, le Mad. brussels propose une série de dispositifs d'accompagnement, de résidence et de coaching. Dans un cas comme dans l'autre, les questions de durabilité et enjeux environnementaux et sociétaux font partie intégrante des nouvelles politiques, des objectifs et des priorités à soutenir.

En 2021, la Région a lancé le premier appel à projets dédié aux industries culturelles et créatives, « Crea brussels », avec l'idée de soutenir les entrepreneurs en phase de création. Spécifiquement dans le domaine des ICC et davantage encore dans le domaine des productions immatérielles (Arts de la scène, arts performatifs), les coûts de production restent très élevés, trop élevés comparés à d'autres secteurs économiques. Cela rend la phase d'amorçage d'autant plus critique.

8.4.2. Enjeux

Il reviendra via la SRTE de répondre aux enjeux suivants :

- Circonscrire les industries culturelles et créatives, les rendre plus visibles, financer leur déploiement et mettre en place des outils d'accompagnement adaptés aux réalités de terrain de ces secteurs.
- Inscrire les pratiques durables et éco-responsables au cœur de ces outils de financement et d'accompagnement.
- Mettre en valeur les talents bruxellois et valoriser la diversité via des dynamiques inclusives.

8.4.3. Vision 2030

En 2030, les industries culturelles et créatives seront des secteurs pérennes et prometteurs. Les créateurs et créatrices bénéficieront d'un accompagnement adapté à leurs réalités et pourront faire appel à la région pour des financements à la création d'un produit ou d'un service mais aussi au développement de leurs activités et de leur entreprise.

Au sein de la plateforme des industries culturelles et créatives, les Universités et Hautes Ecoles, centres d'entreprises, structures d'accompagnement, créateurs et créatrices se rassembleront lors de diverses activités, réunions et conférences afin de développer et d'actualiser le soutien aux ICC en région bruxelloise. Une cartographie ainsi qu'une évaluation des politiques économiques menées en faveur des secteurs ICC seront actualisées sur base régulière.

En 2030, les industries culturelles et créatives continueront de faire résonner les talents bruxellois dans toutes leurs diversités créatives, sociales, linguistiques et culturelles.

8.4.4. Mesures

Axe 1 : Offrir des solutions de financement aux entreprises des ICC

ICC 1 : Pérenniser l'appel à projet Crea.brussels (création)

Démarré en 2021, cet AAP sera renouvelé chaque année afin de financer les étapes de création d'un produit ou d'un service de diffusion ou de commercialisation dans les secteurs des ICC, en complémentarité des financements qui existent déjà en Région bruxelloise (Screen.fund, FWB, VG, VGC, Cocof).

L'appel à projets consiste à soutenir les entrepreneur·ses bruxellois·es dans le développement de projets créatifs en octroyant des bourses de création entre 15.000 et 30.000 euros.

Les acteurs économiques doivent ainsi proposer un produit ou un service à haute valeur créative et culturelle qui démontre un potentiel de développement et une viabilité économique et financière et qui s'inscrit dans la Transition économique de la Région.

Portage :	– BEE
Co portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Les starters actifs dans les ICC
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement & financement – Plans : Productive.brussels

ICC 2 : Soutenir les entreprises des ICC via des prêts ou des prises de participation (scale-up / développement)

La stratégie d'investissement de finance&invest.brussels intègre les ICC comme un des 5 piliers prioritaires. Pour des entreprises dans les secteurs ICC qui ont dépassé la phase de création, c'est un enjeu majeur de développement économique. Il est important de valoriser et de continuer à financer les fleurons bruxellois tout en s'élargissant aux TPE et aux PME. La chaîne de financement sera logiquement complétée via des interventions de Brusoc.

Portage :	– finance&invest.brussels
Co portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Toutes les entreprises actives dans les ICC
En coordination avec :	– SRTE : financement

ICC 3 : Soutenir la RDI dans le champs des ICC

Innoviris soutient et finance des produits technologiques innovants qui visent directement ou indirectement des entreprises ICC, notamment dans les secteurs gaming et design/mode, via les études de faisabilité et les instruments classique de la Recherche & Développement à finalité économique. Ces opportunités de financement et de communiquer feront l'objet d'une communication proactive.

En outre, l'intégration des ICC se poursuivra par la mise à jour des instruments de sensibilisation aux sciences en stimulant la participation de projets artistiques, ce qui facilitera encore l'approche interdisciplinaire STEAM (science, technologie, ingénierie, arts et mathématiques) des activités de sensibilisation aux sciences dans la RBC.

Portage :	– Innoviris
Co portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Les entreprises actives dans les ICC qui développement des projets innovants
En coordination avec :	– SRTE : financement – Plans : PRI

Axe 2 : Adapter l'offre d'accompagnement pour faire écho aux besoins des ICC.

ICC 4 : Réorganiser les clusters pour un accompagnement optimal des ICC

Il existe actuellement un dispositif de l'accompagnement spécialisé pour le domaine du cinéma (Screen.cluster) et dans le domaine du tourisme (« hospitality »). Il s'agira d'élargir cet accompagnement progressivement à d'autres domaines des ICC en gardant une approche appropriée et adaptée aux particularités de chaque domaine.

D'un côté, un cluster screen "élargi" aux Arts de la scène, au gaming, à la musique, aux podcasts, à la filière du livre,.... D'un autre côté, un cluster hospitality élargi aux ICC actives dans les activités muséales et artistiques.

Portage :	– Innoviris
Co portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Les entreprises actives dans les ICC qui développement des projets innovants
En coordination avec :	– SRTE : financement – Plans : PRI

ICC 5 : Recentrer le Mad.brussels sur l'accompagnement dans les domaines de la mode et du design

Dès 2022, le Mad.brussels se dotera d'un contrat de Gestion, l'occasion de baliser les activités de l'institution-phare de la mode et du design à Bruxelles. Ses activités seront recentrées sur ses missions de base, à savoir :

- Renforcer l'accompagnement et l'innovation avec pour objectif de favoriser le développement de l'entrepreneuriat et de stimuler une économie durable et innovante à l'intérieur et à l'extérieur de Bruxelles. Il s'agira de déployer un accompagnement intensif des entrepreneurs en croissance, un accompagnement intensif des résidents et un accompagnement des projets innovants avec pour but d'informer, accompagner, innover et commercialiser, mais aussi de stimuler l'internationalisation des entreprises bruxelloises.
- Renforcer la représentation et la visibilité des talents bruxellois à travers des expositions, événements et campagnes de communications ciblées afin de toucher le plus grand nombre d'entrepreneurs, mais aussi des acheteurs, fabricants, étudiants et écoles de design&mode, le grand public, et les médias professionnels. L'objectif est de promouvoir la création, l'innovation et l'entrepreneuriat durable au sein des secteurs créatifs.
- Développer l'incubateur mode & design en combinant un accompagnement business et un accompagnement la réflexion créative et sociétale dans le cadre de résidences, et faire du MAD un lieu de travail et d'expérimentation.

Portage :	– BEE + MAD
Co portage :	– Ville de Bruxelles, image de Bruxelles
Publics cibles :	– Les entreprises actives dans la mode et le design
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, commerce extérieur

ICC 6 : Permettre aux Makers de devenir des entrepreneurs en ICC

Nombreux sont les artisans et Makers bruxellois actifs en Région bruxelloise dont l'activité et la production dépendent directement de dynamiques propres aux industries culturelles et créatives. Ces créateurs se rassemblent notamment au sein des fablabs tant publics que privés. Pour augmenter les synergies et assurer la complémentarité des offres, les fablabs ont été rassemblés en 2021 au sein d'un réseau bruxellois des fablabs.

Afin d'assurer une montée en compétences entrepreneuriales des Makers, des liens seront tissés entre eux et les parcours d'accompagnement et de financement tout en garantissant un point de contact unique dans chaque structure : le *fablab manager*.

Les fablab managers intégreront ainsi les outils de mis à disposition par hub.brussels pour soutenir les structures d'accompagnement.

Portage :	– Citydev.brussels
Co portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Les Makers
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement, Production – Plans : contrat de gestion de citydev.brussels

ICC 7 : Renforcer les liens entre les ICC et l'activité touristique et événementielle bruxelloise

Bruxelles est une ville d'événements, de festivals, de tournages, de congrès, de concerts, berceau d'architecture et d'art contemporain... Elle attire des visiteurs nationaux et internationaux tout au long de l'année. Les activités en lien avec les ICC participent pleinement au capital touristique et à l'attractivité de la capitale. Il s'agira de renforcer les liens entre les politiques économiques et les politiques touristiques et de soutien à l'événementiel :

- Poursuivre et élargir les activités du cluster hospitality, développer les activités muséales et intégrer davantage l'art contemporain dans les activités du cluster ;
- Maintenir et développer le lien entre les politiques touristiques et la mise en valeur de l'HoReCa, et particulièrement les institutions HoReCa qui accueillent des performances culturelles et créatives (café-concerts, discothèques, festivals.) ;
- Intégrer systématiquementi les ICC dans les grands projets culturels de la capitale tels que la candidature de Bruxelles à la capitale européenne de la culture 2030.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– Visit.brussels
Publics cibles :	– Les entreprises ICC et les structures touristiques
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement

Axe 3 : Innovation, Durabilité, Inclusion

ICC 8 : Inclure les enjeux d'innovation, de durabilité et d'inclusion dans les critères d'évaluation des appels à projets

Dans le cadre de l'AAP Crea.brussels, au-delà des critères de viabilité économique et financière, une partie de l'évaluation tient dans l'intégration de dynamiques innovantes, durables et inclusives. Pour qu'un projet soit considéré comme innovant, voire original, le porteur de projet doit démontrer en quoi sa création se distingue de l'existant, en explicitant notamment sa stratégie de différenciation par rapport à ses éventuels concurrents.

Lorsque le projet le permet, le jury de l'AAP sera également particulièrement sensible aux initiatives, aux expériences, au développement et à la mise en valeur de **pratiques durables** d'un point de vue économique, écologique et social.

Cet appel à projets est également l'occasion de marquer à nouveau la volonté de la Région bruxelloise de susciter l'intérêt de tous·tes les Bruxellois·es. Le jury sera donc également sensible à ce que les projets sélectionnés s'inscrivent au mieux dans une région dynamique et inclusive. C'est pourquoi le jury compte dans ses membres un observateur issu de UNIA afin de sensibiliser le jury aux enjeux d'inclusion, de partager ses observations au moment des discussions du jury et de rendre un rapport à la région quant aux perspectives d'amélioration du critère d'inclusion. A ce stade, il conviendra d'évaluer la pertinence de ce type de critères et le cas échéant de les pérenniser.

Portage :	– BEE
Co portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Les starters actives dans les ICC
En coordination avec :	– SRTE : financement

ICC 9 : Inclure les enjeux d'innovation, de durabilité et d'inclusion dans les pratiques et offres d'accompagnement au niveau des clusters et du Mad.brussels

hub.brussels réalisera un guide des bonnes pratiques visant la durabilité et l'inclusion et développera une offre de conseils spécifiques ICC afin de réorienter les porteurs de projets vers des accompagnements adéquats au sein de la Région (hub.brussels, Bruxelles Environnement, Equal.brussels,...) ou d'institutions relais issues du milieu associatif spécialisées dans ces sujets.

Quant au MAD, « innovation, durabilité et inclusion » seront reprises comme les trois valeurs dans le plan d'action 2022 et structureront le futur contrat de gestion.

Ces trois valeurs devront inspirer de manière transversale les politiques d'accueil, d'accompagnement, d'exposition, de communication et d'intégration dans l'écosystème bruxellois et international.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– Bruxelles Environnement – Equal.brussels
Publics cibles :	– Les entreprises actives dans les ICC
En coordination avec :	– SRTE : accompagnement

Axe 4 : Ecosystème bruxellois

ICC 10 : Développer une plateforme des industries culturelles et créatives, un outil de rassemblement, de visibilité, de concertation et d'information

L'objectif de cette plateforme est de rassembler les acteurs des ICC : institutions publiques, entreprises privées, créateurs et créatrices, structures d'enseignement supérieur et de formation, Makers,... La plateforme effectuera une cartographie des acteurs économiques actifs dans les ICC en Région bruxelloise et développera un programme d'action propice au déploiement de l'économie créative.

Cette plateforme sera pilotée par la Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique et de la Recherche scientifique. Hub assurera le secrétariat de ladite plateforme.

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– CityDev – Mad.brussels – Les GEL – Screen.brussels – ...
Publics cibles :	– Secteur des ICC
En coordination avec :	– SRTE : production et logistique, accompagnement, financement, hébergement

ICC 11 : Renforcer le soutien aux industries actives dans les secteurs audiovisuels

Le Gouvernement a validé le premier contrat de gestion du Screen.brussels Fund (2021-2026) en vue de garantir un effet structurant pour l'industrie créative et le secteur audiovisuel. Le contrat de gestion du Fund assure le soutien financier, une meilleure lisibilité et une fédération des partenaires.

L'accompagnement de ces industries continue d'être assuré par le Cluster Screen qui s'élargira à l'ensemble des activités audiovisuelles au-delà du cinéma. La film commission screen poursuit son accompagnement pour les tournages en Région bruxelloise, tandis que Screen.business (piloté par finance&invest.brussels) garantit le financement et le développement des entreprises. Afin d'accentuer les synergies entre les quatre opérateurs de screen.brussels, un comité de pilotage stratégique sera mis en place rassemblant les directions des entités impliquées (screen.brussels fund, visit.brussels, hub.brussels et finance&invest.brussels).

Portage :	– hub.brussels
Co portage :	– Screen.fund – Finance&Invest.brussels – Visit.brussels
Publics cibles :	– Les entreprises ICC actives dans les secteurs audiovisuels
En coordination avec :	– SRTE : Acompagnement

8.5. GOOD MOVE

8.5.1. Situation actuelle

Le nouveau plan régional de mobilité 2020-2023 pour la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), appelé « Good Move » a été adopté en mars 2020. Il a pour mission de **définir les grandes orientations politiques dans le domaine de la mobilité**. Il fait suite à deux précédents plans régionaux de mobilité Iris I (1998) et Iris II (2010), qui n'ont pas produit le changement espéré.

Le plan « Good Move » est le résultat d'un processus participatif qui adopte une approche transversale de la mobilité et place l'usager au centre des réflexions sur les déplacements quotidiens.

La politique de mobilité développée dans la *Mobility vision* oriente le système de mobilité de la RBC vers trois objectifs :

- Une amélioration du cadre de vie et la sécurité des habitants et des usagers de la ville ;
- Un système de mobilité intégré centré sur les besoins de l'usager ;
- Une gouvernance publique renforcée et transparente.

Cela se traduit par un plan d'action divisé en six focus transversaux :

- Good Neighbourhood : encadrer la mobilité dans les quartiers et améliorer la qualité de vie des habitants ;
- Good Network : organiser les réseaux de transport et assurer un service performant ;
- Good Service : offrir aux habitants et usagers de la Région une palette de services intégrés ;

- Good Choice : orienter les choix individuels et collectifs, sans nuire à la liberté de chacun ;
- Good Partner : assurer une gouvernance partenariale du plan de mobilité ;
- Good Knowedge : mettre à jour les données de mobilité et évaluer régulièrement le plan Good Move.

8.5.2. Enjeux

Les liens entre la SRTE et Good Move concernent essentiellement des enjeux liés aux transports et aux services associés aux déplacements :

- La réduction et l'optimisation des mouvements de véhicules transportant des marchandises dans et vers la ville ;
- La limitation de l'accès des camions au centre-ville ;
- L'accompagnement des entreprises dans la confection de leur plan de déplacements ;
- L'intégration de la gestion logistique dans l'économie circulaire pour favoriser de meilleures pratiques logistiques comme la consolidation des flux et une mutualisation des véhicules pour les livraisons afin de générer moins de nuisances sur les routes ;
- L'accompagnement du développement du MaaS (Mobility as a Service) via les politiques de RDI ;
- Le développement des services de recharge, de stationnement sécurisé et d'entretien des vélos et trottinettes électriques.



8.5.3. Mesures

Les mesures suivantes concernant la mobilité et la logistique (présentée au chapitre « Accès gisements, production locale et logistique » ci-dessus) sont en cohérence et bonne complémentarité avec Good Move.

Dans le cadre de la politique d'accès au gisement, production locale et logistique

Sous-axe 2.1 : Flux de marchandises

LOG 1 : Optimiser les itinéraires pour le trafic de marchandises vers et depuis Bruxelles.

LOG 2 : Développer la carte des itinéraires prioritaires (réseau routier)

LOG 3 : Analyser le rôle et le potentiel du réseau ferroviaire dans le réseau logistique de la Région

LOG 4 : Renforcer la connaissance et la gestion du réseau fluvial

LOG 5 : Optimiser et valoriser les moyens de transport à faible nuisance

LOG 6 : Low Emission Mobility / Green Deal Zero Emission Logistics

Sous-axe 2.3 : Les pôles logistiques & le stockage

LOG 7 : Soutenir le développement des pôles logistiques

LOG 8 : Soutenir l'élaboration de plans logistiques internes aux entreprises

LOG 10 : Repositionner le centre TIR

LOG 11 : Développer des lieux de mutualisation où des solutions logistiques et servicielles seront mises en œuvre sur mesure au service de groupes d'entreprises

LOG 12 : Cartographier le développement d'espaces de stockage mutualisés

Les différents instruments économiques mobilisés par la SRTE ainsi que ses politiques transversales agiront en tant que leviers en vue d'amplifier les mesures de Good Move et donc d'atteindre plus rapidement les objectifs environnementaux de celui-ci. Le secteur de la mobilité, du transport de marchandises et de l'entreposage est identifié comme secteur prioritaire pour la SRTE et fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre des déclinaisons sectorielles de ces instruments et politiques transversales.

8.6. SANTÉ

8.6.1. Situation actuelle

Le secteur des soins de santé est particulièrement pluriel et complexe. De grandes structures hospitalières côtoient des cabinets médicaux, des acteurs de première ligne sont très divers, des infirmières itinérantes côtoient des start-ups développant des solutions digitales en e-santé.

La principale force de la Région de Bruxelles-Capitale est certainement la présence sur son territoire de nombreuses structures d'enseignement et de recherche de haut vol, universités comme hautes écoles. En matière de soin et de recherche médicale, la Région présente une forte concentration d'hôpitaux, dont des hôpitaux universitaires (14 hôpitaux généraux, répartis sur 26 sites), ce qui en fait la région belge comptant le plus grand nombre de lits d'hôpitaux par 100.000 habitants (673,8).

Cet écosystème particulièrement dense formé de facultés (médecine, bio-ingénierie, ...), de laboratoires, de centres de recherches performants et de structures d'incubation est une réelle source d'innovation en santé qu'il faut stimuler pour faire en sorte que Bruxelles soit à la pointe sur cette thématique et rayonne de ses innovations.

La Région est particulièrement active en matière d'entrepreneuriat et d'innovation. En 2019, 240 entreprises étaient actives dans les domaines des sciences de la vie (biopharma, dispositifs et équipements médicaux, santé digitale et services de support) à Bruxelles. Le secteur des dispositifs médicaux est le plus représenté et le secteur de la santé digitale celui présentant la plus forte croissance.

Au sein de hub.brussels, le cluster lifetech.brussels dédié au secteur de la santé a été initié afin d'accompagner ces entreprises, de soutenir leur développement et leur internationalisation, ainsi que de favoriser l'émergence de nouvelles solutions innovantes. Le cluster veille à fédérer un écosystème dynamique et diversifié pour assurer le support nécessaire à l'innovation santé en région bruxelloise. En matière de financement de ces projets innovants, plusieurs instruments d'Innoviris sont disponibles et les liens entre le cluster et Innoviris sont étroits.

En 2021, le cluster lifetech.brussels comportait 250 membres (184 dont 84 HealthTech) et partenaires (entreprises, bureaux de transfert technologique, universités, hautes écoles, fédérations professionnelles, institutions publiques bruxelloises, ...). Depuis 2016, il a initié un programme d'accélération (MedTech Accelerator®) dédié aux projets développant des dispositifs médicaux ainsi qu'un projet axé sur la prévention.

Du point de vue social, l'accès aux soins de santé est un révélateur important des inégalités. De nombreuses barrières entravent l'accès aux soins : socio-économiques, culturelles, numériques ou encore un niveau faible de littératie en santé. Du point de vue de la performance, les services spécialisés, hôpitaux et centres de recherche, sont très bien placés au plan international mais la principale difficulté réside dans l'organisation du système de santé et notamment l'équilibre entre les services ambulatoires essentiels (les soins de santé primaire) et les services spécialisés, hospitaliers ou « de ville ». Les premiers (soins de santé primaire) étant relativement insuffisamment développés, organisés et consultés par rapport aux seconds.

Dans une démarche de transition, le secteur des soins de santé aura le double défi d'assurer son accessibilité et la qualité de ses services aux plus démunis mais aussi de diminuer son impact environnemental.

Plusieurs leviers importants sont couverts par d'autres chapitres de la Stratégie, ou par d'autres plans régionaux. La consommation énergétique des bâtiments hospitaliers est prise en considération dans la stratégie Renolution. La problématique des dispositifs médicaux à usage unique est abordée dans le PGRD. Des projets ciblant le traitement des déchets pourraient bénéficier de financements dans le cadre de l'appel Gisement urbains d'Innoviris. Et des projets visant à remplacer certains intrants à usage unique par d'autres modèles peuvent déjà être accompagnés par le cluster Lifetech et prétendre à des subsides d'Innoviris ou BEE. Un projet d'accompagnement de cinq hôpitaux pour réduire leur empreinte environnementale a été lancé en 2021. En ce qui concerne l'accessibilité des soins de santé, le volet du financement est essentiellement une compétence fédérale, des leviers sont néanmoins mobilisables au niveau régional, notamment sur l'organisation des soins et les barrières non financières à l'accès aux soins.

8.6.2. Enjeux

L'innovation en santé reste cruciale afin de garantir le bien-être de l'ensemble des Bruxelloises et Bruxellois, particulièrement dans un contexte d'évolution du modèle de financement des soins de santé dans un pays et une Région marqués par une évolution démographique (pyramide des âges, augmentation des maladies chroniques, ...) et sociologique

(préoccupation grandissante pour une meilleure qualité de vie, pauvreté d'une partie importante de la population). Face à ces défis, la résilience du système de soins peut être améliorée par des actions de réduction des inégalités sociales de santé et un virage organisationnel visant une meilleure organisation des soins et de l'action sociale garantissant l'accessibilité, la qualité et la durabilité de la prévention et des soins.

A Bruxelles, comme dans toutes les grandes villes des pays dits à revenu élevé[77], les principales causes de mortalité sont : les maladies de l'appareil circulatoire, les cancers, les affections des voies respiratoires, les maladies cardiaques, les maladies mentales et neurologiques ; tandis que les problèmes musculosquelettiques, le diabète et la dépression figurent parmi les principales causes de « mauvaise santé ».

Les disparités importantes en matière de revenus se traduisent par ailleurs par un accès lui aussi très variable aux soins de santé. Garantir l'accès à des soins de santé de proximité et de qualité pour les Bruxellois et les Bruxelloises constitue également un défi en matière de santé.

L'OCDE et la Commission européenne[78] (2017) pointent les éléments d'amélioration suivants pour la Belgique :

- Les hospitalisations évitables pour maladies chroniques (asthme, BPCO[79], diabète) pourraient encore diminuer grâce à des parcours de soins plus efficients, et ceux-ci commencent avec la prévention.
- La mortalité liée aux cancers (sein, poumon, colorectal, col de l'utérus) peut être combattue grâce à des efforts de prévention et de dépistage.
- L'action sur les déterminants de santé (en particulier l'alimentation, l'activité physique, les consommations d'alcool-tabac, peut être améliorée par des investissements plus importants dans la prévention [et la promotion de la santé] et par une attention portée aux inégalités sociales de santé[80] et à la qualité de vie[81].
- Les mêmes auteurs[82] (2019) soulignent aussi la problématique du sous-financement de la prévention en Belgique. La majeure partie (un tiers) des dépenses de santé est consacrée aux soins hospitaliers et aux soins ambulatoires (un quart) et seuls 2% des fonds sont alloués à des programmes de prévention (correspondant à 77 EUR par habitant.e en 2017).

Les défis sont donc importants et la Région doit pouvoir y répondre. Mais elle doit pouvoir le faire en s'appuyant sur un tissu économique et de recherche et d'innovation particulièrement performant qui se met au service des enjeux de la société bruxelloise et en complément des acteurs non-marchands.

Tel est le triple objectif de ce chapitre de la SRTE.

Dès lors, d'un point de vue économique, voici les principaux enjeux sur lesquels le Gouvernement bruxellois entend agir :

1. **Développer le partage des données de santé** dans une optique d'intégration entre acteurs. L'échange d'informations est primordial pour une meilleure collaboration entre les différents intervenants de l'aide et des soins en vue d'améliorer la collaboration multidisciplinaire autour du patient et de là, les trajets de soins de qualité. La centralisation, la qualité, l'accessibilité et la sécurité des données (cybersécurité) sont capitales. A ce sujet, le Réseau Santé Bruxellois (Abrumet) peut avantageusement jouer ce rôle et il est interconnecté avec les autres réseaux belges.
2. **Soutenir la validation et la quantification** scientifique de l'impact d'une solution pour démontrer son utilité et pour être entendu et crédibilisé au niveau de l'INAMI. De plus, il est essentiel pour les entrepreneurs de parvenir à générer des données en vie réelle et ce dès le design de la solution.
3. **Mettre en réseau et rendre visibles** des projets qui génèrent des succès auprès des fonds d'investissement régionaux, des organismes d'accompagnement, des mutuelles, des assurances, des institutions médicales, mais aussi des acteurs de santé comme des représentants des usagers de santé et de la première ligne.

4. **Promouvoir l'innovation hospitalière**. Soutenir les hôpitaux dans le développement de stratégies d'innovation et renforcer le soutien qu'Innoviris peut apporter aux structures hospitalières.
5. **Soutenir les entreprises sur les aspects réglementaires** liés au secteur des dispositifs médicaux, un domaine complexe et rapidement changeant[83] pour lequel les entrepreneurs doivent pouvoir disposer du support adéquat (en termes d'information, d'accompagnement et d'expertise). Une bonne connaissance des exigences réglementaires et d'accès au marché est obligatoire afin de positionner sa solution comme un dispositif médical (cf. pyramide de validation m-health[84]).
6. **Renforcer la stratégie et les modèles d'affaires des entreprises**. Dans le domaine de la santé, outre les notions de business classiques, les entrepreneurs ont besoin de bien comprendre le go-to-market, les exigences sectorielles, le positionnement du produit/service ainsi que de déterminer une politique tarifaire adéquate.
7. **Développer des approches de communication différenciées en B2B et en B2C**. L'humain devenant acteur de sa santé, il a besoin d'être alerté et sensibilisé notamment aux impacts de son environnement sur son état de santé ; d'être informé et accompagné sur les moyens de s'autogérer. C'est la notion de « patient empowerment »[85].
8. **Sensibiliser les professionnel.le.s de santé et les firmes pharmaceutiques** aux innovations santé est crucial car ils jouent un rôle clé dans le ciblage des populations susceptibles d'adopter les solutions innovantes.
9. **Soutenir l'internationalisation des entreprises**. Le marché belge étant de taille restreinte, les entreprises bruxelloises doivent rapidement être capables d'exporter l'innovation dans les pays limitrophes ou plus lointains. L'organisation de missions et de délégations est à cet égard cruciale.
10. **Favoriser la scalability et le scaling-up** en vue de la pérennisation des solutions développées dans le secteur de la santé. Concernant la scalability, de nombreux entrepreneurs éprouvent en effet beaucoup de difficultés pour passer d'un projet pilote à une implémentation réelle de leur solution ou encore à s'implanter dans un nouvel hôpital, même si leur première implantation s'est bien déroulée. Quant au scaling-up, il consiste à soutenir plus amplement la croissance des projets dans le secteur médical, au-delà de la phase de démarrage. C'est une demande récurrente des membres du cluster.

8.6.3. Vision 2030

La Région de Bruxelles-Capitale sera positionnée en tant que pôle d'excellence en matière de santé, générateur de développement économique et d'emplois de qualité.

La politique de santé régionale aura un impact réel sur le bien-être et la qualité de vie des Bruxellois. es. Notamment en misant sur l'innovation en santé, la RBC est devenue un pôle de connaissances tout en développant des politiques visant une meilleure accessibilité à la prévention et aux soins pour les publics qui en sont éloignés en raison d'inégalités sociales de santé, ainsi qu'une meilleure communication entre les acteurs du système de santé. De même, les aidants proches seront réellement intégrés dans les parcours santé des patients, avec une reconnaissance de leur statut.

La Région aura développé ses politiques publiques orientées sur la prévention. En 2030, la Région abordera la question de la santé de manière plus proactive en misant plus fortement sur la prévention, notamment via des politiques publiques qui viseront à atténuer les risques qui découlent de nos modes de vie et de consommation. A titre d'exemple, le plan Good Move, en limitant la vitesse à 30 km/h, en limitant la circulation de transit et en favorisant les modes de déplacement actifs, diminuera, en plus du nombre d'accidentés, de manière importante le stress lié à la pollution sonore en ville et améliorera la qualité de l'air pour tous les Bruxellois.

Parce qu'elle est devenue un terreau fertile d'innovation en matière de santé et d'e-santé, la Région, dans ses compétences, développera des politiques assurant l'amélioration des soins de santé primaires, favorisera la transition des soins hospitaliers vers les soins ambulatoires, la montée en puissance de la prévention, l'accès universel pour tous les patients à des services de diagnostics et de traitement de qualité, l'amélioration de la collaboration entre acteurs de l'aide et des soins, en ce y compris les patients et les aidants proches, le renforcement du personnel de santé dans les institutions COCOM-COCOF, l'amélioration de sa concertation partout où cela est possible, et la modernisation de l'infrastructure des établissements de santé.

Nous avons par ailleurs vu avec la crise du covid la nécessité pour notre Région (et plus globalement les pays européens) de se réapproprier les écosystèmes productifs. Notre résilience passera aussi à moyen/long terme par le développement d'outils productifs pour fournir les infrastructures régionales en dispositifs médicaux, par la mise en place de boucles locales pour certains matériels, voire, à l'instar de ce qui se fait dans certaines grandes villes américaines, par la création d'une production locale des médicaments génériques nécessaires aux institutions hospitalières

régionales et une réappropriation des circuits d'approvisionnement des principes actifs.

Si pour certains aspects le renforcement ou le développement de capacités productives à l'échelle régionale fait sens, celui-ci sera envisagé en parallèle d'une approche intégrant les collaborations interrégionales ou européennes.

8.6.4. Axes stratégiques

Axe 1 : Mettre en relation l'écosystème santé régional bruxellois

Cet axe vise essentiellement à créer une dynamique entre tous les acteurs de l'écosystème en vue de favoriser les synergies et d'initier de nouvelles opportunités publiques ou privées. Communiquer sur des pratiques innovantes, en faciliter le partage auprès des acteurs pour les aider à développer leur projet entrepreneurial et adapter leur modèle d'affaires. Stimuler et faciliter les échanges entre les acteurs de l'écosystème santé en Région de Bruxelles-Capitale (pouvoirs publics et institutionnels, académiques, entreprises) grâce à cette mise en relation.

La spécificité de l'écosystème santé nécessite d'intégrer également d'autres acteurs tels que les utilisateurs (hôpitaux, prestataires de soins, patients et citoyens) notamment dans l'optique de favoriser l'émergence de centres d'innovation médicale au sein des hôpitaux bruxellois ou pour le développement d'une filière d'innovation dédiée à la prévention en santé.

Axe 2 : Promouvoir l'Innovation en santé

En 2021, le nouveau Plan Régional pour l'Innovation a identifié le secteur de la santé et des soins comme un axe de recherche et d'innovation prioritaire pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Vu les spécificités régionales dans ce secteur, en particulier la présence de nombreux acteurs et atouts dans ce secteur, il est indispensable de favoriser les synergies. La prise en compte des spécificités intrinsèques du secteur sera elle aussi cruciale : intégrer les obligations légales et éthiques, tenir compte de l'horizon temporel bien plus long que dans les autres secteurs et soutenir les étapes critiques de la validation clinique.

Axe 3 : Accompagner les porteurs de projets innovants

Il convient d'accompagner le développement économique des entreprises bruxelloises actives en innovation de la santé, plus spécifiquement dans les domaines des dispositifs médicaux et de la santé digitale. Pour que l'accompagnement et le coaching de projets tant d'un point individuel que collectif soit efficace, il doit être appuyé par :

- l'accès à des expertises spécifiques et pointues ;
- l'existence d'un programme d'accélération ;
- le renforcement de la chaîne de valeur dédiée à l'émergence et au soutien des innovations de la santé (ex. : structures adaptées, prototypage, pré-industrialisation,...) ;
- l'accès à des subsides et financements adaptés aux spécificités sectorielles (*time to market*, réglementations complexes, remboursements,...).

La Région devra également assurer un cadre adapté, résilient, participatif, performant et concurrentiel en termes d'expertises, d'infrastructures, d'accessibilité, d'information et d'accès à des financements et subsides spécifiques. Il est en effet essentiel de pouvoir garantir un environnement compétitif tant pour la recherche, pour les entreprises implantées en Région que pour l'émergence ou l'attractivité de nouvelles solutions. Ce sera entre autres le but de la réflexion autour du parcours d'innovation « santé » qui sera coordonné par Innoviris. Il aura pour but de compléter l'accompagnement de Hub et de faire le lien avec les outils de financement de Finance&Invest.brussels.

Axe 4 : Valoriser les innovations « made in Brussels »

Mettre en valeur les entreprises innovantes et contribuer à leur visibilité au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, en Belgique et à l'international. Pour ce faire, les actions suivantes sont nécessaires :

- mettre rapidement l'innovation en santé au service des besoins des patient.es et des soignant.es ;
- initier des rencontres d'affaires / B2B, des sessions de pitch afin de favoriser la mise en relation entre projets et experts / financeurs / utilisateurs, ... ;
- identifier des salons, conférences et régions d'intérêt pour le secteur, sur base des besoins exprimés par ses membres ;
- organiser des missions internationales d'intérêt pour les entreprises.

Axe 5 : Travailler sur la Prévention

Stimuler les solutions qui répondent au principe de prévention en santé. Les dispositifs et interventions de prévention-santé ont pour objectif fondamental de réduire et si possible d'éviter l'apparition (prévention primaire), le cas échéant la propagation et la progression (prévention secondaire) ou l'aggravation (prévention tertiaire) voire la surmédicalisation (prévention quaternaire) de maladies transmissibles ou non transmissibles, de problèmes de santé,

de traumatismes ou d'incapacités, que ceux-ci soient ponctuels/aigus, chroniques ou permanents. Ces solutions innovantes peuvent être technologiques, organisationnelles ou méthodologiques.

8.6.5. Mesures

Axe 1 : Mettre en relation l'écosystème santé régional bruxellois

SANTE 1: Rassembler, accompagner et stimuler les entreprises du secteur via le Cluster Lifetech

- *Rassembler la communauté santé autour d'intérêts partagés ;*
- *Mettre en lien des entreprises avec des acteurs clés de l'écosystème ;*
- *Attirer les acteurs à haut potentiel au sein de la Région.*

D'une part, l'animation vise à informer et/ou sensibiliser les entreprises à des thématiques d'intérêt. D'autre part, l'animation cherche à favoriser l'échange de bonnes pratiques, le networking et la collaboration entre les acteurs de l'écosystème santé. Pour les dispositifs médicaux et la santé digitale, cette animation est réalisée au sein du cluster lifetech.

finance&invest apportera des solutions de financement adaptées pour les entreprises actives dans le secteur de la santé en accord avec sa stratégie d'investissement. Cette même stratégie sera également mobilisée pour attirer de nouveaux acteurs en RBC.

Portage :	–	hub.brussels (lifetech)
Co portage :	–	FIB
Publics cibles :	–	Entreprises et partenaires du cluster lifetech

SANTE 2: Relancer la Plateforme e-santé

Afin de structurer les échanges entre les mondes de la santé, de la recherche et de l'entreprise, la plateforme e-santé sera développée. Cela aura pour objectif de mobiliser les acteurs économiques et de l'innovation pour répondre aux besoins du monde de la santé, au service des Bruxellois.

Une des pierres angulaires de la relance de cette plateforme sera la gestion et le partage des données santé dans le respect des réglementations en vigueur en la matière RGPD.

Portage :	–	hub.brussels (lifetech)
Co portage :	–	CIRB & COCOM, Abrumet
Publics cibles :	–	Acteurs de la santé, entreprises, Universités et structures de recherches

Axe 2 : Promouvoir l'Innovation en santé

SANTE 3 : Faciliter la validation clinique

- *Soutenir les acteurs régionaux de manière continue dans les étapes de la R&D, y compris l'étape de validation clinique*

Au travers de ses programmes de financement, Innoviris soutient toute la chaîne d'innovation : de la phase d'idéation et de recherche expérimentale jusqu'au développement/scaling des projets.

Dans le domaine de la santé, les étapes de validation cliniques sont critiques et essentielles dans la mise au point d'un nouveau médicament ou dispositif médical ou processus de soins. La validation évalue et valide scientifiquement les innovations, assurant le déploiement d'une médecine factuelle (evidence-based practice) et donc d'un système de santé durable et de qualité.

Dans ce contexte, Innoviris participera au financement des validations cliniques intégrées dans des projets à finalités économiques de recherche ou développement. Cela concerne aussi bien les validations cliniques pour les dispositifs médicaux (informatique/mobile ou non) que les essais cliniques pour les nouveaux médicaments qui sont soutenus

jusqu'aux premiers tests de la phase 1. En effet, ces essais exploratoires, qui mènent à un premier proof-of-concept lors des phases pré-commerciales, comportent encore beaucoup de risques et communiquent des informations capables d'améliorer le produit en développement. La validation clinique de nouvelles méthodes de travail, de soins ou d'organisation de services sera également envisagée ici dans une approche large du concept de soins (« care »).

Portage :	–	Innoviris
Publics cibles :	–	Entreprises et Centres de Recherche
En coordination avec :	–	Plan : Plan Régional pour l'Innovation

SANTE 4 : Financer des projets innovants en « Santé » via un appel à projet spécifique

- *Initier une dynamique de recherche autour des méthodologies de testing*

Afin d'encourager et stimuler l'innovation dans le secteur de la santé, Innoviris lancera des appels à projets thématiques et collaboratifs (entreprise-université) s'inscrivant dans le secteur de la santé.

L'appel à projets Research Platform 2022 aura notamment pour thème 'New approaches of testing'. En effet, dans le domaine de la santé, tester est une étape indispensable pour s'assurer de la sécurité de notre environnement, de l'efficacité de notre traitement ou encore, pour poser un diagnostic. Pour répondre à ces nouveaux défis l'appel va soutenir des projets de recherche académiques, collaboratifs et transdisciplinaires intégrant aussi bien des compétences en sciences (biologie, ingénierie, statistique, ...), en sciences humaines (psychologie, sociologie, anthropologie, droit et éthique ...) et en sciences de la santé publique (médecine, biomédecine, sciences infirmières et de santé communautaire etc). Ces projets seront accompagnés tout au long de leur réalisation de mentors directement impliqués dans les problématiques abordées. Les projets apporteront donc les connaissances et les expertises nécessaires pour le déploiement de nouvelles approches de tests répondants aux exigences d'aujourd'hui et de demain.

L'appel à projets Joint R&D sera également mobilisé pour couvrir l'innovation en santé. Ce programme a pour objectif de favoriser la collaboration entre le monde académique et l'industrie dans la Région de Bruxelles-Capitale dans le but de renforcer les connaissances, de transférer la propriété intellectuelle de la recherche académique vers l'industrie et de la transformer en solutions qui mènent à de nouvelles opportunités commerciales. La thématique abordée sera 'début de vie, fin de vie' et pourra couvrir des domaines importants tels que : les aides et les soins pour les personnes âgées, le soin autour de la périnatalité, les approches intégratives et alternatives de soins, notamment en fin de vie, ainsi que la médecine préventive/prédictive.

En complément à ces initiatives, d'autres appels pourront être dédiés à la thématique « Santé » et le programme R&D Projects qui est ouvert toute l'année reste une porte d'entrée permanente pour tout projet innovant entrepris par le secteur privé en collaboration, ou non, dans le domaine de la santé.

Portage :	–	Innoviris
Publics cibles :	–	Entreprises et Centres de Recherche
En coordination avec :	–	Plan : Plan Régional pour l'Innovation

SANTE 5 Mettre en place un « parcours pour les innovations en santé » - Chapitre Innov

L'objectif est de développer un itinéraire renforcé pour les besoins spécifiques des porteurs de projets et des entrepreneurs dans le domaine de l'innovation en santé. Cet itinéraire s'inscrira pleinement dans l'écosystème régional (excellence universitaire, forte concentration en hôpitaux, écosystème riche de Start-ups) pour faciliter le déploiement et la valorisation des innovations en santé.

L'itinéraire renforcé se concentre sur l'animation de l'écosystème bruxellois de la santé aux étapes critiques de l'innovation en santé :

- Passage de la spin off universitaire à la start up et l'accompagnement des projets early-stage ;
- Prototypage ;
- Validation clinique ;
- Certification et brevets ;
- Valorisation dans les hôpitaux ;
- Upscaling.

Dans un premier temps, les acteurs de l'écosystème seront consultés pour évaluer les besoins mais également pour cartographier les outils et les aides déjà disponibles, ceux à réorienter et ceux à mettre en place. Par la suite, il faudra articuler cet itinéraire pour qu'il s'inscrive parfaitement et efficacement dans l'écosystème bruxellois.

Grâce à cet itinéraire, la stratégie régionale de soutien à l'innovation en santé tient compte de la complexité du secteur et met en place des solutions efficaces et adaptées, indispensables pour consolider le soutien à ce secteur prioritaire.

Cet itinéraire renforcé est une action spécifique au secteur de la santé dans le DIS « Santé & Soins personnalisés et intégrés » du Plan Régional d'Innovation 2021.

Portage :	– Innoviris
Co portage :	– HUB – TBD
Publics cibles :	– Entreprises
En coordination avec :	– Plans : Plan Régional pour l'Innovation – SRTE : Parcours d'innovation santé

Axe 3 : Accompagner les porteurs de projets innovants

SANTE 6 : Accompagner individuellement les porteurs de projets innovants

- Accompagner les entreprises dans le passage à l'échelle, de manière durable ;
- Aider à la structuration des projets et entreprises aux différents stades de leur développement ;
- Faciliter les mises en relation utiles au sein de l'écosystème local, national et international.

Les accompagnements individuels font partie du *core business* de *Lifetech* en collaboration avec les équipes de hub. Les accompagnements peuvent être ponctuels ou de plus longue durée. Les entrepreneurs bénéficient de mises en relation issues du travail de prospection et de réseautage. Les *business developers* s'occupent de challenger les porteurs de projet et de les orienter sur différentes matières. Un accompagnement sur mesure est offert au niveau du business plan et de la présentation de projet.

Portage :	– hub.brussels (lifetech)
Publics cibles :	– Entreprises membres du cluster lifetech
En coordination avec :	– Autres mesures SRTE – Plans

SANTE 7 : Accompagner collectivement les porteurs de projets innovants à travers le MedTech Accelerator

- *Accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions healthtech innovantes à Bruxelles*
- *Attirer des projets à haut potentiel à Bruxelles*

L'accélérateur est un programme d'accompagnement collectif des entreprises innovantes dans le secteur HealthTech à Bruxelles. Organisé sur 5 mois, il propose 15 journées de workshop, visites, networking et coaching (individuel) avec des experts. Il est clôturé par un concours de pitch. Il aborde les matières de modèle d'affaire, réglementation, prototypage, essais cliniques, financement, pricing, vente,...

La pérennisation du programme d'accélération sera donc une priorité du Gouvernement.

Portage :	– hub.brussels (lifetech)
Co portage :	– FEDER ALIFE (programmation 2014 – 2020)
Publics cibles :	– Entreprises innovantes établies ou désirant s'établir à Bruxelles, membres ou futurs membres du cluster lifetech

SANTE 8 : Accompagner les porteurs de projets innovants via l'accès au MedTech Atelier ®

- *Mettre en place et coordonner le support au prototypage «healthtech»*
- *Faciliter et promouvoir l'accès et l'usage des ressources bruxelloises en matière de prototypage*

L'atelier aide les entrepreneurs à développer un prototype précoce en ayant accès à des compétences et équipements spécialisés et complémentaires à l'offre des fablabs régionaux. Une salle de prototypage dédiée a été créée au sein du BLSI. Le projet évoluera vers la création et la coordination d'un «écosystème prototypage» composé d'implantations multiples et décentralisées.

Portage :	– hub.brussels (lifetech)
Co portage :	– BLSI – Covartim
Publics cibles :	– Membres du cluster lifetech



Axe 4 : Valoriser les innovations « made in Brussels »

SANTE 9 : Soutenir le développement international des entreprises du secteur

- *Organiser ou participer à des missions économiques, salons internationaux, visites et B2B*
- *Prospecter de nouvelles opportunités / nouveaux membres*

Assurer une présence sur les grands salons offre une visibilité à la Région bruxelloise en plus de la Flandre (FIT) et la Wallonie (AWEX). Un travail d'analyse des zones d'intérêt et de prospection des événements doit être réalisé au préalable. Ce travail de prospection doit être effectué en intégrant une grille d'analyse des opportunités et *events* liés à des critères de transition et en lien avec la stratégie d'investissement de finance&invest.brussels.

Portage :	– hub.brussels (Export & lifetech)
Co portage :	– hub.brussels (export) – finance&invest.brussels
Publics cibles :	– Entreprises du secteur santé

Axe 5 : Travailler sur la Prévention

SANTE 10 : Faciliter le développement de projets orientés vers la prévention

- *Faciliter le test, la validation et l'adoption de solutions innovantes de prévention primaire, secondaire et tertiaire de santé*
- *Accompagner les membres développant des projets en prévention (test, validation et adoption)*

Avec ce projet prévention en santé, lifetech, en collaboration avec la COCOF, la COCOM et la VGC en vue d'assurer une approche cohérente avec les politiques de prévention menées à niveau communautaire, veut contribuer à créer un écosystème bruxellois attractif pour les entrepreneurs, l'industrie, les investisseurs, les Health Care Professionals et les acteurs de première ligne en santé-sociale. Ceci afin d'améliorer durablement l'accès à la prévention et la qualité de vie pour l'ensemble de la population bruxelloise. Le projet a pour objet notamment de décloisonner les silos entre acteurs. Par la mise en relation, le projet vise à faire émerger les besoins insatisfaits du terrain et à sensibiliser les utilisateurs finaux à l'usage de solutions innovantes à travers le test, la validation et finalement l'adoption de ces solutions.

Portage :	– hub.brussels (lifetech)
Co portage :	– COCOM – COCOF – VGC – FEDER ALIFE (programmation 2014 – 2020)
Publics cibles :	– L'écosystème santé

9. GOUVERNANCE

Pour organiser la mise en œuvre de la SRTE, plusieurs organes de gouvernance et moyens structurants sont prévus :

- La **Coordination Stratégique** a pour objet d'informer les partenaires sociaux de l'état d'avancement de la stratégie et d'échanger avec eux afin d'arrêter les priorités de l'année à venir ;
- Le **Comité de Coordination** de la SRTE avec organise la mise en œuvre concrète de la SRTE ;
- Le **Conseil Stratégique de l'Economie Elargie** réunissant les Ministres porteurs et les Directions générales des organismes publics actifs dans leurs compétences ;
- L'encadrement de la mise en œuvre des actions et un **reporting** régulier pour s'assurer du bon déroulement et de l'état d'avancement de la réalisation de ces actions ;
- Une **méthodologie** de travail pour l'émergence de nouvelles propositions ;
- La mise en place de **coopération renforcée** entre administrations et avec les fédérations professionnelles en vue d'améliorer l'efficacité de la stratégie en économie circulaire ;
- Une p**lateforme de networking** et d'animation entre acteurs pour mutualiser l'information et maintenir une dynamique d'engagement des acteurs.

GOUV 1 : Assurer le suivi stratégique de la mise en œuvre de la SRTE

Cette mesure vise à :

- proposer des co-pilotages d'actions à d'autres acteurs publics et privés.
- assurer le respect, en cours de mise en œuvre, des objectifs et des règles et principes de fonctionnement de la SRTE ;
- prendre acte des rapports de suivi produits par le Comité de coordination ;
- valider les propositions de réorientation ou de nouvelles actions proposées.

La Coordination Stratégique est basée sur le comité de pilotage des objectifs 1.1, 1.2 et 1.5 de GO4Brussels dont le Ministre de la Transition Climatique, la Secrétaire d'Etat chargée de la Transition Economique et le Secrétaire d'Etat chargé du Commerce Extérieur sont porteurs. Ces comités intègreront systématiquement les ministres associés ainsi que les partenaires sociaux à travers Brupartners. Ces comités de pilotage se réunissent au minimum une fois tous les six mois.

GOUV 2 : Organiser un Comité de Coordination en vue de mettre en œuvre concrètement la SRTE

hub.brussels, Bruxelles Environnement, Innoviris et Bruxelles Economie Emploi seront chargés de la coordination globale de la SRTE, en étroite relation avec la Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique.

Cela inclut les tâches suivantes :

- La supervision de la mise en œuvre des actions et le développement de synergies entre actions transversales et sectorielles ;
- L'organisation autour de l'émergence de nouvelles propositions d'évolution de la SRTE ;
- La mise en place de structures de coopération renforcée entre administrations et avec les fédérations professionnelles en vue d'améliorer l'efficacité de la stratégie ;
- L'animation et le networking des acteurs.

Le Comité de Coordination veille également à :



- Faire rapport à la coordination stratégique ;
- Soumettre, pour approbation, au Gouvernement les nouvelles propositions d'actions ;
- Assurer la coordination inter-plan soit entre les politiques de planification économique et les politiques sectorielles qui ont des objectifs climatiques et environnementaux (Good Food, Renolution, PGRD, Good Move) ;
- Identifier les liens et synergies avec les stratégies de transition économique et/ou d'économie circulaire et d'économie sociale des Régions wallonne et flamande et de l'Etat fédéral ;
- Coordonner les actions de la SRTE avec les autres objectifs de Go4Brussels 2030 ;
- Mettre en place un tableau de bord, réaliser des reportings au Gouvernement et au comité de pilotage, monitorer les indicateurs pertinents ;
- Assurer une cohérence et une transversalité dans la gestion des budgets (planification, lancement d'appel d'offres, préparation et suivi de subventions, ...).
- View.brussels sera associé au comité de coordination pour tout ce qui concerne la mise en place du tableau de bord pour réaliser les reportings au Gouvernement et monitorer les indicateurs pertinents.

GOUV 3: Initier les coopérations renforcées inter-administrations

La collaboration stratégique entre hub.brussels, finance&invest.brussels, Bruxelles Environnement, Innoviris, CityDev, le Port de Bruxelles, et Perspective sera renforcée, notamment pour assurer la mise en oeuvre effective de la SRTE. Elle sera organisée autour de deux piliers :

- Apprendre à se connaître (qui est qui, qui fait quoi, ...) en développant des projets communs ;
- Identifier, proposer et préparer des actions articulées entre elles ou communes et coordonnées au sein d'un programme de travail commun formalisé et avalisé.

GOUV 4 : Mettre en place de le Conseil Stratégique de l'Économie Élargie (CSEE)

Le CSEE est composé des ministres porteurs et des Directions générales des administrations en lien avec leurs compétences : Bruxelles Environnement, Agence Bruxelles-Propreté, Port de Bruxelles, hub.brussels, Innoviris, Bruxelles Economie Emploi, finance&invest.brussels, Citydev, Brupartners.

Le CSEE développera des capacités internes en transition économique dans chacun des organes qui la compose en vue d'une stratégie interne d'adaptation de son corps de métier dont la cohérence et l'ambition seront graduelles.

EVALUATION ET ACTUALISATION DE LA SRTE

GOUV 5 : Déterminer des indicateurs micro, méso et macro ; quantitatifs et qualitatifs en vue de monitorer et préparer l'évaluation de la mise en œuvre de la SRTE

L'évaluation sera présentée au comité de pilotage, en vue de l'adoption d'une version actualisée de la SRTE dans les deux ans de son adoption.

GOUV 6 : Doter la Région de Bruxelles-Capitale d'indicateurs complémentaires au Produit Intérieur Brut (PIB)

L'objectif de l'instauration d'indicateurs complémentaires au PIB est double. Ils doivent permettre d'une part un suivi de la transition économique en RBC et d'autre part de doter la Région d'outils de mesure enrichis de la santé de son économie et du bien-être des Bruxelloises et Bruxellois, afin de compléter les informations apportées par le PIB.

Portage :	– BEE
Co portage :	– hub.brussels
Publics cibles :	– Entreprises, citoyen.ne.s, universitaires,...

GOUV 7 : Proposer un nouvel outil académique réflexif sur la Transition économique, sur base de l'expérience de la Chaire en économie circulaire

La Chaire en économie circulaire a permis d'ancrer ce modèle dans le milieu scientifique et de bénéficier en retour des apports d'un tel ancrage en termes de recul académique et de lieu de réflexivité pour les acteurs de terrain. Innoviris initiera une réflexion avec les autres partenaires de la SRTE pour déterminer les besoins en termes de prise de recul académique et d'ampleur à donner à celui-ci. Sur base de la réflexion, un appel sera lancé vers le corps académique.

GOUV 8 : Développer la collaboration entre les Régions et le fédéral en matière de transition économique

Le développement de l'économie circulaire et de la Transition économique présente de nombreux enjeux qui nécessitent une meilleure collaboration entre les Régions et l'Etat fédéral : la fiscalité (TVA, travail,...), la réglementation (notamment déchets dont la sortie du statut de déchet et mise sur le marché de ces nouveaux produits), les marchés publics, le financement, l'innovation,...

Une plateforme intra-belge sur l'économie circulaire a vu le jour en 2018 mais n'a pas obtenu les résultats escomptés faute de soutien politique et donc de moyens pour les administrations d'y contribuer. Il s'agit donc ici de donner mandat à cette plateforme pour émettre des propositions aux différents Gouvernements sur ces thématiques transversales et stratégiques. Ceci pourra se faire à travers la Conférence Interministérielle de l'Environnement (CIE) élargie à la filière économie comme le suggère le plan fédéral pour une économie circulaire adopté le 17 décembre 2021.

Portage :	– BE + Hub
Co portage :	– hub.brussels – BEE – Innoviris – SPW – OVAM – SPF santé publique et environnement
Publics cibles :	– Gouvernements et administrations des Régions et du Fédéral

GOUV 9 : Trouver et exploiter des projets et des ressources pour renforcer les mesures de la SRTE

Le comité de coordination s'engage à prévoir du temps dédié au sein des administrations pour construire et suivre des projets internationaux, européens, interrégionaux ou locaux qui facilitent ou financent les mesures ou contribuent à la mise en œuvre des mesures ou la réalisation des objectifs de cette stratégie. L'objectif est de mieux identifier et exploiter les opportunités de coopération sur les thématiques de cette stratégie et de complémenter alors le travail des pilotes des mesures.

Portage :	– Bruxelles Environnement – Bruxelles Economie Emploi – hub.brussels – Innoviris
Publics cibles :	– Entreprises – Universités – Administrations – Cabinets

GOUV 10 : Monitorer la transition économique bruxelloise

Différents outils et critères permettent d'identifier si un acteur économique a initié une démarche de transition économique vers l'exemplarité environnementale et sociale :

- Les systèmes de labellisation publics et privés ;
- Les reconnaissances notamment en économie circulaire ;
- Les appels à projets (Be Circular, Commerces, Good Food,...) ;
- ...

La coordination de la SRTE mettra en place un monitoring de l'utilisation de ces outils afin d'identifier le niveau de maturité de la transition économique bruxelloise. Il s'agira également de pouvoir identifier le taux de pénétration par secteur de la transition économique.



10. CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les expériences précédentes (Alliances Emploi Environnement, PREC) ont montré l'importance de certains éléments structurants. À partir des objectifs de la Stratégie 2030 et pilotée par le Ministre de la Transition Climatique et la Secrétaire d'État chargée de la Transition Économique et la Recherche scientifique, la coordination stratégique de la SRTE se voit renforcée par la coopération avec les partenaires sociaux (Brupartners) et le Conseil Stratégique de l'Économie Élargi, qui rassemble les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjoints des administrations sous la tutelle des deux Ministres.

Le **comité de coordination** de la SRTE, composé des représentants des cabinets du Ministre de la Transition Climatique et de la Secrétaire d'État chargée de la Transition Économique et de la Recherche scientifique, et des quatre administrations portantes (BEE, BE, Innoviris, et hub.brussels) assurent la gestion de la stratégie. Ce comité poursuit quatre objectifs majeurs, à savoir :

1. **La mise en œuvre des mesures ;**
2. **L'amplification de l'impact de la SRTE ;**
3. **Les évaluations intermédiaires de la SRTE ;**
4. **La préparation des futures mesures** qui marqueront l'évolution de la SRTE.

Au regard de ces objectifs, des dispositifs seront mis en place, qui se regroupent en trois catégories telles que reprises dans le schéma ci-dessus.

5. Les dispositifs qui **renforcent la coopération entre acteurs** ;
6. Les dispositifs qui **ouvrent la SRTE à de nouveaux acteurs** ;
7. Les dispositifs qui **développent et partagent les connaissances**.

Ces dispositifs de gouvernance vont structurer les actions, et prendre la forme de réunions, évènements, outils, partages d'information,..., de manière transversale ou thématique, récurrente ou ponctuelle. Des liens ont été et continueront à être tissés entre la SRTE et d'autres plans et stratégies régionaux, pour assurer une vision et politique cohérente à l'échelle de toute la Région de Bruxelles-Capitale. En parallèle, un effort sera poursuivi pour encourager le dialogue là où les synergies n'ont pas encore été créées, tout au long de la mise en œuvre de la SRTE. Enfin, **la coopération entre les administrations** sera renforcée pour atteindre une **synergie d'interventions** entre acteurs régionaux.

COORDINATION GÉNÉRALE

		Mise en oeuvre des mesures	Amplifier l'impact de la SRTE	Préparation des futures mesures
Coopération renforcée entre acteurs	Coordination et synergies entre pilotes (GT0)	⊗	⊗	⊗
	Coopération renforcée inter-administrations dont la CiRède (réglementation)	⊗	⊗	
	Coordination inter-plans	⊗	⊗	
	Animation et networking		⊗	
	Indicateurs et monitoring	⊗		
	Accompagnement des chefs de projet de mesures	⊗		
	Events avec acteurs économiques	⊗	⊗	⊗
Ouvrir la SRTE aux nouveaux acteurs	Fédérations sectorielles	⊗	⊗	⊗
	Interventions académiques		⊗	⊗
	Site internet, newsletters, réseaux sociaux		⊗	
	Conférence annuelle	⊗	⊗	⊗
Développement et partage des connaissances	Analyses transversales		⊗	⊗
	Analyses thématiques		⊗	⊗
	Evaluation mi-parcours	⊗	⊗	⊗
	Relier la SRTE avec des politiques/projets européens		⊗	⊗
	Dialogue régulier avec les autres régions et le fédéral		⊗	⊗

11. ANNEXES

11.1. DÉFINITION ÉTENDUE

Les objectifs de la transition relèvent d'une mise en mouvement de l'ensemble de la société, et notamment les instruments économiques de la Région, qui s'inscrit dans le long terme. Ils impliquent de tenir compte du point de départ et des besoins des agents économiques pour définir des jalons proposant une **progressivité** suffisamment souple s'inscrivant dans un cadre ambitieux. Chaque agent doit pouvoir rejoindre graduellement le processus et s'engager dans un calendrier de réalisations afin de viser une transition structurelle.

La Transition économique vise donc plusieurs objectifs repris en détail ci-dessous.

1. **Créer des nouvelles opportunités économiques pour les entrepreneurs actifs en Région bruxelloise et assurer la prospérité économique de la Région ainsi que la création d'emplois.**

    1.1. Accompagner la montée en puissance des modèles économiques exemplaires sur le plan social et environnemental et permettre leur appropriation par les entrepreneurs bruxellois. La définition de l'entreprise exemplaire est essentielle, ainsi que la définition des critères qui permettent de qualifier l'exemplarité sociale et environnementale gérés par les opérateurs publics et co-construits avec les interlocuteurs sociaux.

    1.2. Renforcer les liens entre la RD&I et l'écosystème économique afin de soutenir davantage les acteurs innovants actifs dans la Transition économique.

    1.3. Réorienter, renforcer et accroître la demande bruxelloise pour garantir des parts de marchés aux entreprises à impact.

    Accélérer et faciliter la transition des entrepreneurs bruxellois, en réorientant les outils économiques d'accompagnement, d'hébergements et de financement au bénéfice des entreprises qui s'engagent dans le processus de la Transition économique avec une attention pour celles qui ne sont pas encore engagées ou familiarisées avec la Transition économique. Pour ce faire, il est important qu'un consensus existe sur les aides économiques que l'on vise. Un cadastre de toutes les aides économiques proposées par la Région sera à cet égard réalisé, et des entreprises qui en bénéficient actuellement (par taille d'entreprise, secteur d'activité...).

2. **Préserver le capital naturel, localement et globalement.** Cela implique de co-construire :

    2.1. Une économie innovante qui p**articipe aux défis climatiques globaux** :

    - Réduire au minimum de 40% les émissions directes de gaz à effet de serre entre 2005 et 2030 et intégrer un cadre de réduction des émissions indirectes pour atteindre, à l'horizon 2050, une neutralité carbone tant pour les émissions directes qu'indirectes.
    - Adapter le territoire aux changements climatiques (sécheresse, canicule, tempête et pluies intenses, ...).



2.2. Une économie **sobre en ressources et circulaire**, qui sous-tend :

- La création de valeur ajoutée à partir de déchets-ressources locaux.
- La production locale afin de favoriser la résilience de la Région et internaliser les externalités négatives.
- L'utilisation et l'importation raisonnées et durables de matériaux, d'énergie, de biens et d'équipements.
- La maximisation de l'efficacité de l'usage des ressources à travers l'éco-conception.
- La fourniture d'un service plutôt qu'une propriété à travers l'économie de la fonctionnalité.

2.3. Une **économie régénérative**, dont les acteurs développent et pérennisent des écosystèmes humains et naturels intégrés, interconnectés et équilibrés qui répondent aux besoins fondamentaux de la société, dans le respect de l'intégrité de la nature. A cette fin, ils partagent, assument et gèrent une responsabilité environnementale et sociale à tous les maillons de la chaîne de valeur de façon à créer des systèmes de fonctionnement compatibles avec les cycles naturels.

3. **Protéger l'humain, en favorisant la création d'emplois de qualité, une distribution juste et équitable des gains économiques, l'inclusion et la gouvernance participative et démocratique**, implique la mise en oeuvre d' une économie sociale, inclusive et démocratique qui se caractérise par plusieurs dimensions à l'échelle locale et internationale :

3.1. Un soutien renforcé notamment aux entreprises sociales dont le modèle est coopératif. Une juste rémunération du travail, créatrice d'emplois de qualités et durables pour tous les Bruxellois, y compris ceux qui sont éloignés du marché de l'emploi (une définition de l'emploi de qualité et durable est essentielle) et qui inclut les services rendus à la collectivité.

3.2. Une inclusion des travailleuses-eurs, sans discrimination, avec une attention pour les plus fragilisés ou isolés et une équité salariale.

3.3. La formation initiale, l'insertion et la formation professionnelle comme outils incontournables pour :

- intégrer des chercheurs d'emploi fortement éloignés du marché de l'emploi ;
- garantir le maintien à l'emploi dans des fonctions qui seront transformées ;
- garantir une transition dans des fonctions qui seraient amenées à disparaître

3.4. Les biens et services sociétaux doivent rester accessibles pour toute la population. La poursuite d'une finalité sociétale.

3.5. Un juste partage des profits au sein des structures et une collaboration sur un même pieds d'égalité entre petits et grands acteurs économiques, notamment via le commerce équitable.

3.6. Soutenir l'accompagnement de l'ensemble des citoyen-ne-s et entrepreneurs à la transition économique, quel que soit leur contexte socio-économique, culturel ou linguistique. Soutenir une transition économique inclusive y compris des personnes les plus fragiles.

Accompagner l'exercice d'une gouvernance participative et démocratique, favorable à une plus grande résilience des entreprises et s'adressant à tous les travailleurs.

4. **Répondre aux fonctions vitales du territoire et aux besoins matériels des Bruxellois.es** en développant une **économie locale, forte de ses composantes marchandes et non marchandes, à l'autonomie renforcée tout en restant ouverte sur l'extérieur en valorisant le savoir-faire des acteurs économiques bruxellois :**

   4.1. Une offre de biens et de services qui réponde localement aux fonctions vitales du territoire et aux besoins fondamentaux des citoyens et utilisateurs/consommateurs, qui rende la région résiliente, notamment à travers :

   - Un meilleur maillage territorial pour répondre tant aux besoins des citoyens que des entreprises et réduire les inégalités au sein et entre quartiers.
   - Une relocalisation encourageant une production locale plus importante de biens et d'équipements nécessaire pour réduire les importations carbonées.
   - Une accessibilité économique et culturelle à la consommation durable et aux services sociétaux pour la majorité des citoyens.
   - Une finance éthique et accessible contribuant aux objectifs de la transition.
   - L'économie des communs et l'inclusion des collectivités comme acteurs économiques à part entière.

   4.2. La mise en place d'indicateurs alternatifs et complémentaires au PIB, en concertation étroite avec les interlocuteurs sociaux de Brupartners.

   4.3. Une économie ouverte sur le monde qui met en avant l'expertise des entreprises bruxelloises et l'exportation de services et de connaissances permettant d'essaimer l'économie à impact vers d'autres territoires.

Parmi les moyens, **la digitalisation soutient la transition** tout en veillant à ses externalités.

Pour cela, les secteurs privés et publics :

- Soutiennent la RDI à finalité économique et non-économique ;
- Construisent un écosystème performant permettant l'éclosion et le développement d'activités économiques innovantes, créatrices d'emploi non délocalisables répondant aux enjeux de la Transition économique ;
- Accompagnent la recherche afin de développer des solutions digitales intelligentes et responsables, notamment en termes d'impact énergétique lié à leur utilisation et de ressources naturelles, tout en restant accessibles pour les plus fragiles.
- Veillent à ce que la digitalisation favorise l'inclusion et les collaborations (trans[86]-) locales (gouvernance et impact sur la structure et l'organisation des flux et le partage de valeur et de connaissances) notamment avec d'autres territoires et communautés, incluant l'ensemble de la population.
- Stimulent le développement de nouveaux outils permettant de mesurer et évaluer les externalités positives et négatives de la digitalisation. Ceci dans le but d'adopter une position mesurée et remarquée. A noter que ces initiatives peuvent aussi favoriser l'internationalisation de nouveaux services permettant de mesurer la progression des autres territoires dans l'atteinte de leurs objectifs liés à la Transition économique.
- Soutiennent l'accompagnement de l'inclusion des plus fragiles vers l'accès à la digitalisation.

11.2. PLAN DE GESTION DES RESSOURCES ET DÉCHETS

Les mesures suivantes du PGRD font échos aux objectifs de la SRTE :

Objectif opérationnel 4.1. : Améliorer la gestion circulaire des ressources et des déchets au sein des activités économiques, non marchandes et du secteur public (lien avec l'accompagnement des entreprises)

PRO1 : Accompagner la mise en œuvre de la législation ressources-déchets par les professionnels

PRO2 : Assurer le respect de l'obligation de contrat et de tri pour les producteurs de déchets non-ménagers.

PRO3 : Le Label Entreprise Ecodynamique comme un outil de promotion des bonnes pratiques et de l'innovation en matière de consommation durable et de gestion des déchets

PRO4 : Pour une recherche et une expérimentation des pratiques de consommation circulaire au sein des activités professionnelles

Objectif opérationnel 6.1. : Expérimenter et soutenir les pratiques innovantes visant la question des emballages dans les commerces (lien avec l'accompagnement des commerces et de l'horeca)

OFFRE2 : Vers une implantation de pratiques alternatives de commerce

OFFRE3 : Vers une implantation des pratiques alternatives de consommation dans le secteur de la restauration

Objectif opérationnel 6.2. : Développer les activités de réparation, de réemploi et de préparation en vue du réemploi pour des équipements au service de la demande des ménages (lien avec l'accompagnement des entreprises et les aides économiques)

OFFRE5 : Pour un renforcement de l'offre de commerces et d'entreprises bruxellois de réparation et de seconde main

OFFRE6 : Une économie sociale soutenue pour maximiser les opérations de réparation et de préparation en vue du réemploi à Bruxelles

11.3. GOOD MOVE

Autres mesures de Good Move pouvant être reliées à la SRTE :

En lien avec les mesures des axes innovation et digitalisation :

C1 : Accompagner le développement du MaaS.

En lien avec les mesures des axes sensibilisation et accompagnement :

D7 : Accompagner de manière proactive les générateurs de déplacements (entreprises, écoles, activités commerciales, culturelles et sportives).

D8 : Encourager les entreprises à rationaliser leurs commandes et livraisons.

C3 : Développer les services en lien avec le vélo et autres moyens légers de déplacement.

D9 : Changer les pratiques logistiques liées au secteur de la construction.

NOTES DE FIN

COPYRIGHTS

P. 1 : © Werner Lerooy/Shutterstock, ©Arctik, © Zoe Schaeffer/ Unsplash , © Redd/Unsplash, © Eric Scheel/Pexels.

P. 2-3 : © 2019 Catarina Belova/Shutterstock.

P. 5 : © Alejandro Lopez/Unsplash.

P. 7 : © ShiftingEconomy

P. 10 : © 2019 Joanne Dale/Shutterstock.

P. 15 : © 2019 Werner Lerooy/Shutterstock.

P. 19 : © Yanick efAbImfojTY/Unsplash.

P. 21 : © 2019 Werner Lerooy/Shutterstock.

P. 23 : © 2018 Werner Lerooy/Shutterstock.

P. 31 : © Aurelien Romain/Unsplash.

P. 37 : © Arctik.

P. 41 : © Be Circular, 22 février 2018.

P. 44 : © Tobias Rademacher/Unsplash.

P. 48 : © Lucian Alexe/Unsplash.

P. 53 : © Arctik.

P. 56 : © Jonathan Kemper/Unsplash.

P. 63 : © Pete Walls/Unsplash

P. 71 : © Arctik.

P. 75 : © Arctik.

P. 79 : © 2019 Maykova Galina/Shutterstock.

P. 81 : © 2020 Werner Lerooy/Shutterstock.

P. 99 : © Arctik.

P. 100 : © Norali Nayla/Unsplash.

P. 109 : © Christian Lue/Unsplash.

P. 115 : © 2020 Tatevosian Yana/Shutterstock.

P. 120 : © Teunard Droog/Unsplash.

P. 129 : © Remco Marien/Unsplash.

P. 137 : © Jonas Denil/Unsplash.

P. 139 : © Be Circular, 28 février 2019.

P. 141 : © 2019 Werner Lerooy/Shutterstock.

P. 145 : © Be Circular, 22 février 2018.

1. Les articles 10 à 15 définissent dans les grandes lignes en quoi consistent ces 6 objectifs. Ex : Une activité économique est considérée comme apportant une contribution substantielle à la transition vers une économie circulaire, lorsque: a) elle utilise des ressources naturelles plus efficacement, dans le cadre de la production, notamment en réduisant la consommation de matières premières primaires ou en augmentant l'utilisation de sous-produits et de matières premières secondaires; ou par des mesures d'utilisation efficace des ressources et d'efficacité énergétique; b) elle augmente la durabilité, la réparabilité, l'évolutivité ou la réutilisabilité des produits, en particulier dans le cadre d'activités de conception et de fabrication; c) elle augmente la recyclabilité des produits, y compris la recyclabilité des différentes matières qui les composent, notamment par le remplacement de produits et matières non recyclables ou une réduction de leur utilisation ; d) elle réduit sensiblement la teneur en substances dangereuses; ...

   Le Règlement définit aussi les activités de transition (article 10, §2), comme une activité économique pour laquelle il n'existe pas de solution de remplacement sobre en carbone réalisable sur le plan technologique et économique mais qui favorise la transition vers une économie neutre pour le climat compatible avec un profil d'évolution visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5C.

   Il définit aussi les activités habilitantes, c'est-à-dire, qui permet directement à d'autres activités d'apporter une

contribution substantielle à l'un ou plusieurs des objectifs environnementaux de l'article 9. Ex : les rails (en acier) qui permettent aux trains de rouler.

L'article 17 définit les préjudices importants causés aux objectifs environnementaux. Ex : cette activité économique est considérée comme causant un préjudice important à l'atténuation du changement climatique, lorsque cette activité génère des émissions importantes de gaz à effet de serre.

Le Règlement prévoit également des obligations de « disclosure » / transparence, à destination des acteurs des marchés financiers et des entreprises (articles 4 à 8). Les entreprises (financières et non financières) et les émetteurs de produits financiers doivent déclarer (i.e. inscrire dans une base de données publique) combien de leur revenus, dépenses et investissements sont faits dans des activités économique durables.

Enfin, le Règlement annonce que la COM élaborera, dans des actes délégués, les critères d'examen technique afin de déterminer les conditions dans lesquelles une activité économique donnée est considérée comme contribuant de manière substantielle : à l'atténuation du changement climatique; à l'adaptation au changement climatique,...

2. La définition complète rédigée en collaboration avec Brupartners est reprise dans l'annexe

3. Recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition de l'entreprise. Recommandation reprise dans le cadre de l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises.

4. La gouvernance participative est visée par l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales. L'objectif ici est que les entreprises s'inscrivent dans un ou plusieurs critères prévus par l'article 6 de cette ordonnance, à savoir: 1° un degré élevé d'autonomie de gestion tant dans la stratégie que dans la gestion journalière ; 2° un pouvoir de décision démocratique non basé sur la seule détention de capital ; 3° une dynamique transparente et participative incluant les principales parties prenantes concernées.

5. Définition de l'Avant-Projet d'Ordonnance mobilisant l'épargne citoyenne au bénéfice de l'économie et de la transition économique.

6. Les indicateurs qui permettront de mesurer la notion d'emploi de qualité seront définis par le Gouvernement, sur proposition du Ministre de l'Emploi, en collaboration avec Brupartners, dans le cadre des priorités partagées de la Stratégie Go4Brussels 2030, comme prévu dans son chantier 2.2.3 intitulé « Monitorer l'emploi de qualité ».

7. Nations Unies, The 2018 Revision of the World Urbanization Prospects: https://www.un.org/development/desa/en/news/population/2018-revision-of-world-urbanization-prospects.html

8. Article dans « Frontiers in Sustainable cities », 12/07/2021, Ting Wei, Junliang Wu, Shaoqing Chen, Keeping Track of Greenhouse Gas Emission Reduction Progress and Targets in 167 Cities Worldwide: https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/frsc.2021.696381/full

9. IBSA, Mini-Bru 2022, https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/PerspectiveBrussels-Mini-Bru_2022-FR.pdf

10. Le pilier relatif à « la qualité de vie en ville et la résilience urbaine » comprend les secteurs de la santé (hors e-santé), des industries urbaines et du commerce de gros et de détails repris dans Go4Brussels 2030. Le pilier « Industries Culturelles et Créatives (ICC) » inclut quant à lui le tourisme, la culture et l'évènementiel. Le pilier « agriculture et alimentation durable » englobe les métiers de bouche. Enfin, le pilier « gestion durable des ressources » inclut le transport et la logistique et la construction.

11. IBSA, Panorama socio-économique 2021 : contexte économique, social et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale, décembre 2021. https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Panorama_2021_FR.pdf

12. Cette faiblesse s'explique aussi essentiellement par le moratoire sur les faillites, l'allègement administratif de la procédure de réorganisation judiciaire et les mesures de soutien temporaires qui perdurent.

13. IBSA, Panorama, p. 25-26.

14. IBSA, Panorama socioéconomique 2021,

15. IBSA, Baromètre conjoncturel, automne 2021

16. Les projets lauréats de cet appel à projet 2020 sont: Boost Your Talent (Les Jeunes Entreprises / Groupe ONE ASBL / 100 000 entrepreneurs), Boost Your Project (GROUPE ONE / Les Jeunes Entreprises / 100 000 entrepreneurs Belgique / Fondation pour les Générations Futures), Start.Lab (Cascade), Start.Lab Ichec, Ctart.Lab UAB, Capital Young Sustainable Entrepreneurs (Capital), Ephec Entreprendre (Ephec) et Formation à la Pédagogie Entrepreneuriale (ECHEC)

17. Précédemment, les projets pouvaient sous certaines conditions être reconduits chaque année.

18. Les lauréats de cet appel à projets sont: Accompagnement au financement Impact + (Osiris Crédal Plus ASBL), Revival – collaborer pour la résilience des entrepreneurs (Pulse Foundation), Entreprendre au féminin (Crédal Entreprendre ASBL), Solvay Entrepreneurs (Cascade), Safety Net by REB (Réseau Entreprendre Bruxelles), Intelligent aankoper : duurzam, maar niet durdeer (CODUCO), De weg naar een succesvolle bredrijfsoverdracht (Integraal VZW / Overnamemarkt SA / Unizo Brussels ASBL), La Maison du Repreneuriat (HAUTE ECOLE ICHEC - ECAM - ISFSC ASBL / EPHEC ASBL), Restructuration et gestion de difficultés - Conseillers d'entreprise (Ephec), Be Angels, INSPIRE – Parcours d'accompagnement à la transition pour les entrepreneurs bruxellois (Groupe One), We are founders (Be Central), Centre d'excellence de résolution de conflits (BECI), Accompagnement d'entrepreneurs par des entrepreneurs (Réseau Entreprendre Bruxelles), Soutien à l'entrepreneuriat inclusif (Microstart), Growth 4 Impact (Réseau Entreprendre Bruxelles ASBL / 1001pact Impact Investments SA / Solifin ASBL/ Wikipreneurs (Educa) SRL), Aider les entreprises sociales bruxelloises à se financer grâce à l'épargne citoyenne (Financité), Solifin, Up coop - réseau des entrepreneur.e.s d'économie sociale (SAW-B), Soutien aux étapes d'émergence d'une entreprise sociale (Déclic en Perpective), C-SHIP (ICHEC), La Smala @Bruxelles, Réseau Diane (UCM).

19. Précédemment, les projets pouvaient sous certaines conditions être reconduits chaque année.

20. Women in business a également réalisé une enquête sur l'impact de la crise sur les entrepreneuses fin 2020.

21. Ce sera le cas entre les mesures mises en place par Hub et le 1819, les projets financés via la compétence "économie" (en 2022 et 2023, il s'agit de " La Maison du Repreneuriat" et de " De weg naar een succesvolle bredrijfsoverdracht ") et ceux financés via les compétences "emploi", dont le projet Reload Yourself.

22. Maloney, Chris, The Secret to Accelerating Diffusion of Innovation: The 16% Rule Explained, Innovate or Die, 10 May 2010. Web. 04 Apr. 2016.

23. https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/taxinomie-de-la-finance-durable-changement-climatique

24. https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/2021_02_18_epc_do_not_significant_harm_-technical_guidance_by_the_commission.pdf

25. Hub.brussels héberge et coordonne des clusters d'entreprises dans les secteurs suivants : l'audiovisuel (screen), construction et rénovation (ecobuild), le digital (software), l'économie durable (circlemade), soins de santé (lifetech), tourisme, événementiel et culture (hospitality).

26. Les réseaux d'alumnis sont les réseaux des entreprises qui sont passées par les incubateurs.

27. Les cityfabs sont ouverts à tous et chaque fablab a des spécificités propres. cityfab 1 vise à réduire la fracture numérique. cityfab 2 vise à faciliter la transition de l'industrie classique vers une production locale, durable et numérique. cityfab 3 vise à amener la production locale et durable à une échelle supérieure.

28. IBSA, Mini-Bru 2021, p.7 : https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/PerspectiveBrussels-Mini-Bru_2021-ENG.pdf

29. https://guidedesachatsdurables.be/fr

30. http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2014051604&table_name=loi

31. A titre d'exemple, Fin 2021, WBL (Waterschapsbedrijf Limburg), responsable du traitement des eaux usées de la province néerlandaise du Limbourg, a gagné le 1er prix des European Innovation Procurement Awards (EUIPA) pour le lancement d'un marché public innovant portant sur le développement de solutions d'automatisation lui permettant d'anticiper proactivement les problèmes potentiels sur son réseau de transport des eaux usées, en monitorant de manière continue le fonctionnement de celui-ci.

    La phase initiale d'achat du processus d'innovation comporte trois volets « distincts » d'automatisation de processus, de sécurité et de big data. La phase suivante d'achat des résultats permet leur intégration et la mobilisation effective des big data comme support à l'automatisation et à la sécurité. Le projet dans son ensemble, constitué de ces 2 phases, constitue un exemple de « partenariat d'innovation ».

32. Les definitions des termes Hard Support et SoftPower se trouvent dans le rapport « Enhancing the soft power of innovation agencies in Europe » de l'organisation TAFTIE.

33. L'innovation sociale est définie comme le fait d'apporter une réponse nouvelle et novatrice à des questions sociales, des défis ou besoins sociaux, émergents ou insuffisamment satisfaits, en intégrant dans son élaboration la participation et

la coopération des acteurs et actrices du territoire, notamment les bénéficiaires, clients et clients, services publics, opératrices et opérateurs, utilisateur et utilisatrices, usagerères et usagers, citoyens et citoyennes,..

34. Les entreprises en accord avec la philosophie de ladite ordonnance mais n'ayant pas (encore) obtenu l'agrément pourront également être éligibles moyennant analyse préalable par les prestataires et les organismes financeurs de l'Innovation Journey.

35. Observatoire de l'économie sociale, Etat des lieux de l'économie sociale 2017-2018, Les cahiers de l'observatoire, n° 15, mars 2020.

36. Observatoire de l'économie sociale, « Etat des lieux de l'économie sociale 2017-2018 », Les cahiers de l'observatoire, mars 2020

37. Conseil national de la Coopération.

38. Le commun est défini comme une institution sociale, un système d'auto-gouvernement, composé d'une communauté de personnes qui a un accès exclusif et gère en commun une ressource en propriété commune, sur la base d'une pratique de mise en commun, c'est-à-dire de règles fixées collectivement. Les communs constituent une troisième voie pour gérer une ressource, à côté du marché (maximisation du profit et propriété privée) et des pouvoirs publics (propriété publique). Un habitat groupé, Wikipédia ou un potager collectif sont des communs, au même titre qu'une coopérative qui crée une boîte mail éthique et durable, un fablab qui permet à des artisans de créer dans un lieu partagé, sur des machines mutualisées ou une plateforme coopérative qui propose des logements à louer dans des capitales européennes, en redistribuant les bénéfices à des projets d'associations locales.

39. B. ROELANTS, D. DOVGAN, H. EUM, E. TERRASI, The resilience of the cooperative model – How worker cooperatives and other worker-owned enterprises respond to the crisis and its consequences, CECOP-CICOPA Europe, June 2012. Voy. aussi A. BILLIET, F. DUFAYS, S. FRIEDEL et M. STAESSENS, "The resilience of the cooperative model: how do cooperatives deal with the COVID-19 crisis?", Briefings in entrepreneurial finance, Special issue: COVID-19 and entrepreneurship, vol. 30, mars 2020; E. DEFFET, « La petite entreprise coopérative ne connaît pas la crise », Le Soir, 15 juin 2020. (https://plus.lesoir.be/307369/article/2020-06-15/la-petite-entreprise-cooperative-ne-connait-pas-la-crise).

40. art. 11 à 13 de l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales.

41. « Commoners » est un terme qui « désigne les personnes qui font partie d›une communauté regroupée autour de la préservation et de l'usage d'un bien commun. » (https://wiki.remixthecommons.org).

42. IGEAT – ULB. 2018. Processus d'élaboration d'un Plan industriel Bruxellois. Rapport final : Feuille de route.

43. ESPON, (2020) MISTA: Metropolitan Industrial Spatial Strategies & Economic Sprawl - Annex 2 Background Report, ESPON EGTC, Luxembourg

44. Activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels. Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.

45. DE BOECK, S & RYCKEWAERT, M. (2020). The Preservation of Productive Activities in Brussels: The Interplay between Zoning and Industrial Gentrification. Urban Planning. 5. 10.17645/up.v5i3.3092.

46. ECORES, ICEDD, BATir (ULB) 2015. « Métabolisme de la Région de Bruxelles-Capitale : identification des flux, acteurs et activités économiques sur le territoire et pistes de réflexion pour l'optimisation des ressources », étude réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement, 289 pp.

47. Diagnostic de mobilité en Région bruxelloise | Mars 2017 « Pourquoi y a-t-il autant de camions dans et autour de Bruxelles ? »

48. FabCities & Grounded/Foundational Cities (https://fab.city/)

49. Il s'agit d'un dispositif public-privé visant à identifier et à lever les barrières réglementaires qui sont rencontrées par les acteurs de terrain et les administrations

50. La partie logistique dédiée aux commerces est développée dans le cadre du chapitre relatif aux commerces.

51. Plan Régional d'Innovation, Domaine d'Innovation Stratégique (DIS) « Climat : bâti et infrastructures résilient(e)s », action 1.1.3.

52. Lieux de moyenne production permettant le scaling-up.

53. Article 43 du Contrat de gestion 2021-2025 de CityDev : "CityDev s'engage, dans la mesure des moyens disponibles et avec le soutien du Gouvernement, à tout mettre en oeuvre pour acquérir le site de Schaerbeek- Formation afin d'y développer, entre autres, un pôle d'activités en économie circulaire.

    Pour assurer la prise en compte des enjeux à l'échelle de l'ensemble de la zone levier relative à Schaerbeek-Formation, perspective.brussels et citydev.brussels coordonneront la production d'une vision globale via un processus de concertation associant tous les acteurs potentiellement concernés. Sur la base de cette vision et d'une décision du Gouvernement, citydev.brussels s'engagera le cas échéant à acquérir et développer ce site.

    citydev.brussels s'engage également à tout mettre en oeuvre pour développer les projets LionCity et Gare de l'Ouest dans les meilleurs délais.

    Article 3 du Contrat de gestion portuaire : « Acquérir la gestion foncière de Schaerbeek-Formation sur la base d'une décision à prendre par le Gouvernement «. Le développement et l'opérationnalisation ultérieure d'une plate-forme logistique multimodale (eau-rail-route), en tenant compte de la réouverture possible de la Senne grâce à une nouvelle infrastructure verte et bleue et des exigences économiques et urbanistiques identifiées par les études coordonnées par Perspective.brussels, Citydev.brussels et le Port.

54. Un organisme REP (« Responsabilité élargie du producteur ») est responsable de l'ensemble du cycle de vie d'un produit (déchet compris).

55. Une collecte «préservante» est un modèle de collecte qui permet d'exploiter et d'augmenter le potentiel de réemploi et réutilisation des biens collectés.

56. Pour compléter les éléments de contexte : https://hub.brussels/fr/commerce-de-detail-qui-se-tient-derriere-le-comptoir/

57. Un soutien de maximum 4000€ par vélo et 2.000€ par remorque peut être demandé sous certaines conditions auprès de Bruxelles Économie-Emploi. https://economie-emploi.brussels/prime-cairgo-bike

58. Des projets allant dans ce sens font parties des lauréats de l'édition 2021 de cet appel à projets.

59. https://economie-emploi.brussels/appel-projets-open-soon-2021

60. https://economie-emploi.brussels/appel-projets-local-together-2021

61. H. FERREBOEUF (dir.), Lean ICT – Pour une sobriété numérique, octobre 2018, p. 4, sur https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2018/11/Rapport-final-v8-WEB.pdf et H. FERREBOEUF, "Pour une sobriété numérique", Futuribes, 2019, p..

62. H. FERREBOEUF, op.cit., p. 21.

63. PNEC, disponible ici : https://climat.be/doc/pnec-version-definitive.pdf. Extrait : « Une transition numérique sobre ne consiste pas uniquement à viser une réduction de la consommation énergétique directe des activités numériques, à acheter les équipements les plus économes en énergieet les plus durables (Green for IT), à les changer moins souvent, ou à réduire les usages énergivores superflus. Réduire l'empreinte énergétique et environnementale du numérique passe aussi par un retour à une capacité individuelle et collective à interroger la rationalité de nos comportements d'achat et de consommation d'objets et de services numériques, et à les adapter en conséquence. Elle passe aussi par une gestion efficace des outils numériques en fin de vie (smartphones, ordinateurs, data center,...) ».

64. 121 commerces et 87 HoReCa ont bénéficié de l'offre de speed-coaching de hub.brussels (+- 3 heures de coachings dans 7 thématiques clés). 19 commerces et 5 HoReCa ont bénéficié, depuis le début de la crise (T2-2020), du service d'accompagnement en marketing digital et e-commerce de hub.brussels.

65. Support administratif et support à la gestion des données

66. IBSA, Enquête sur le budget des ménages, données 2018, perspective.brussels

67. https://horecaformabepro.be/wp-content/uploads/2021/07/2018_EtatdeslieuxdusecteurHorecabruxellois.pdf

68. COMEOS, Étude « Prévention et valorisation des invendus alimentaires dans le secteur du commerce belge » , oct 2019

69. https://horecaformabepro.be/wp-content/uploads/2021/07/2018_EtatdeslieuxdusecteurHorecabruxellois.pdf

70. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/commercebruxelloisenchiffres_2017.pdf

71. https://mk0biowalloniejo431r.kinstacdn.com/wp-content/uploads/2020/06/Le-bio-en-chiffre-2019.pdf

72. La SRTE interviendra en support de Good Food afin de mobiliser les outils de transition économique derrière les objectifs de la stratégie et le plan d'actions de la stratégie Good Food 2.0 intègrera également ces actions pour rassembler dans un même plan d'action thématique l'ensemble des actions prévues. Les administrations en charge des politiques économiques et de recherche scientifique (hub.brussels, Bruxelles Economie et Emploi, CityDev, finance&invest.brussels et Innoviris) seront particulièrement mobilisées derrière les objectifs GF2.0

73. Filières Good Food = des filières de produits alimentaires (de préférence) belge qui minimisent leur impact environnemental en préservant la biodiversité et les sols, en minimisant l'utilisant d'intrants chimiques lors de la production. Ces filières Good Food renforcent l'autonomie alimentaire de la RBC et les liens entre agriculteurs et consommateurs

bruxellois. Elles stimulent la croissance des parts de marchés locaux et permettent à chaque intermédiaire de la chaine de valeur de bénéficier d'un prix rémunérateur via un modèle le plus efficient

74. Le boulanger ou restaurateur soucieux de privilégier les modes de production à moindre impact sur l'environnement supporte une double charge car il devra acheter ses matières premières plus chères qu'en conventionnel et en prime payer la certification sans laquelle il ne peut pas communiquer sa démarche à sa clientèle.

75. Il s'agit de BE-cook à Greenbiz.

76. En moyenne, trois quart des candidats à l'appel Open Soon sont des projets du secteur alimentaire.

77. Source : https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/the-top-10-causes-of-death.

78. European Observatory on Health Systems and Policies (2017), State of Health in the EU : Belgique, https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/state/docs/chp_be_french.pdf.

79. Bronchopneumopathie Chronique Obstructive

80. Voir aussi : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé, https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/dossiers/dossier_2019-2_inegalites_sociales_sante.pdf.

81. Voir aussi : Sciensano (2019), Epidémiologie et santé publique. Style de vie et maladies chroniques, https://www.belgiqueenbonnesante.be/images/hsr/HSRReport2019_FR.pdf.

82. European Observatory on Health Systems and Policies (2019), State of Health in the EU : Belgium, https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/state/docs/2019_chp_be_english.pdf.

83. Notamment : remplacement en mai 2021 de la Directive des Dispositifs Médicaux 93/42/CE par le Règlement des Dispositifs Médicaux 2017/745.

84. Voir : mhealthbelgium.be/fr/pyramide-de-validation Voir aussi le travail de notre partenaire beMedTech : https://www.bemedtech.be/fr/actualite/communiques-de-presse/les-applications-medicales-desormais-remboursees

85. Voir par exemple : European Patients Forum, What is patient empowerment ? www.eu-patient.eu/policy/Policy/patient-empowerment/

86. La dimension collaborative trans-locale permet de favoriser le développement de projets localisés à plusieurs endroits (et donc un rayonnement international), tout en favorisant une mutualisation des connaissances et des coûts pour des ressources immatérielles telles que les plateformes digitales (ex : la plateforme logistique de Coopcycle codéveloppée par plusieurs coopératives de cargo-bikes dont Molenbike).

shifting economy .brussels

ENSEMBLE, VERS L'ÉCONOMIE DE DEMAIN